

TEMPLETON

Fonds de croissance asiatique Templeton (parts de série O)
 Catégorie de société de croissance asiatique Templeton (actions des séries A, F, I et O)
 Fonds de marchés développés EAFE Templeton
 Fonds de marchés émergents Templeton (parts des séries A, F, I, O et PF)
 Catégorie de société de marchés émergents Templeton
 Fonds de marchés frontaliers Templeton (parts de série O)
 Catégorie de société de marchés frontaliers Templeton (actions des séries A, F et O)
 Fonds mondial équilibré Templeton (parts des séries A, F, FT, I, O, OT, PF, PFT, T, T-\$US et V)
 Fonds mondial d'obligations Templeton (parts des séries A, F, I, O et PF)
 Fonds mondial d'obligations Templeton (couvert) (parts des séries A, F, I, O et PF)
 Fonds mondial de petites sociétés Templeton (parts des séries A, F, I, O et PF)
 Catégorie de société mondiale de petites sociétés Templeton (actions des séries A, F, I et O)
 Fonds de croissance Templeton, Ltée (actions des séries A, A [couverte], F, I, O et PF)
 Catégorie de société de croissance Templeton (actions des séries A, F, I, O et PF)
 Fonds international d'actions Templeton (parts des séries A, F, I, O, PF, PFT et T)
 Catégorie de société internationale d'actions Templeton (actions des séries A, F, I, O, PF et T)

FRANKLIN

Fonds de croissance mondiale Franklin (parts des séries A, F, O, PF et T)
 Catégorie de société de croissance mondiale Franklin (actions des séries A, F, O et T)
 Fonds mondial de petites et moyennes sociétés Franklin (parts des séries A, F, I, O et PF)
 Fonds de revenu élevé Franklin (parts des séries A, F, I, O et PF)
 Fonds de revenu stratégique Franklin (parts des séries A, F, I, O et PF)
 Fonds d'actions essentielles américaines Franklin
 Fonds américain de revenu mensuel Franklin (parts des séries A, F, FT, I, O, OT, PF, PFT, T et T-\$US)
 Catégorie de société américaine de revenu mensuel Franklin (actions des séries A, F, FT, I, O, OT, PF, T et T-\$US)

Catégorie couverte de société américaine de revenu mensuel Franklin (actions des séries A, F, FT, I, O, OT, PF et T)
 Fonds d'opportunités américaines Franklin (auparavant, le Fonds de croissance à capitalisation variable Franklin)
 Catégorie de société d'opportunités américaines Franklin (auparavant, la Catégorie de société de croissance à capitalisation variable Franklin) (actions des séries A, F et O)
 Fonds américain de croissance des dividendes Franklin (parts des séries A, F, O, PF, PF [couverte], PFT et T)
 Catégorie de société américaine de croissance des dividendes Franklin (actions des séries A, F, I, O, PF et T)
 Catégorie couverte de société américaine de croissance des dividendes Franklin (actions des séries A, F, O et T)

FRANKLIN BISSETT

Fonds équilibré d'actions canadiennes de toutes capitalisations Franklin Bissett (parts des séries A, F, I, O, PF et T)
 Catégorie de société équilibrée d'actions canadiennes de toutes capitalisations Franklin Bissett (actions des séries A, F, I, O et T)
 Fonds canadien équilibré Franklin Bissett (parts des séries A, F, I, O, PF, PFT et T)
 Catégorie de société équilibrée canadienne Franklin Bissett (actions des séries A, F, I, O, PF et T)
 Fonds canadien de dividendes Franklin Bissett (parts des séries A, F, I, O et PF)
 Catégorie de société canadienne de dividendes Franklin Bissett (actions des séries A, F, FT, I, O, OT, PF et T)
 Fonds d'actions Canada plus Franklin Bissett
 Fonds d'actions canadiennes Franklin Bissett (parts des séries A, F, I, O et PF)
 Catégorie de société d'actions canadiennes Franklin Bissett (actions des séries A, F, I, O, OT, PF et T)
 Fonds d'obligations gouvernementales canadiennes Franklin Bissett (parts des séries F, O et PF)
 Fonds d'obligations canadiennes à court terme Franklin Bissett
 Fonds d'obligations essentielles plus Franklin Bissett (parts des séries A, F, I, O et PF)
 Fonds d'obligations de sociétés Franklin Bissett (parts des séries A, F, I, O et PF)
 Fonds de revenu de dividendes Franklin Bissett (parts des séries A, F, I, O, OT, PF, PFT et T)
 Catégorie de société de revenu de dividendes Franklin Bissett (actions des séries A, F, I, O, PF et T)
 Catégorie de société d'énergie Franklin Bissett

Fonds de sociétés à microcapitalisation Franklin Bissett
Fonds du marché monétaire Franklin Bissett (parts des séries A, F, I, O et PF)
Catégorie de société du marché monétaire Franklin Bissett (actions des séries A, F, I et O)
Fonds de revenu mensuel et de croissance Franklin Bissett (parts des séries A, F, I, O, PF, PFT et T)
Fonds de sociétés à petite capitalisation Franklin Bissett
Catégorie de société de sociétés à petite capitalisation Franklin Bissett (actions des séries A, F et O)

FRANKLIN ACTIVEQUANT

Fonds canadien Franklin ActiveQuant (auparavant, le Fonds de convergence canadienne Franklin Bissett) (parts des séries A, F, I, O et PF)
Catégorie de société canadienne Franklin ActiveQuant (auparavant, la Catégorie de société de convergence canadienne Franklin Bissett) (actions des séries A, F, I et O)
Fonds américain Franklin ActiveQuant (auparavant, le Fonds d'orientation américaine Franklin Bissett)
Catégorie de société américaine Franklin ActiveQuant (auparavant, la Catégorie de société d'orientation américaine Franklin Bissett)

FRANKLIN MUTUAL SERIES

Fonds européen Franklin Mutual (parts des séries A, F, I, O et PF)
Fonds mondial Découverte Franklin Mutual (parts des séries A, F, I, O, PF, PFT, T et T-\$US)
Catégorie de société mondiale Découverte Franklin Mutual (actions des séries A, F, I, O, PF, T et T-\$US)
Fonds américain d'actions Franklin Mutual (parts des séries A, F, I, O et T)

Catégorie de société américaine d'actions Franklin Mutual (actions des séries A, F, I, O et T)

SOLUTIONS FRANKLIN TEMPLETON

Portefeuille équilibré de croissance Franklin Quotientiel (parts des séries A, F, FT, I, O, OT, PF, PFT et T)
Portefeuille de catégorie de société de croissance équilibrée Franklin Quotientiel (actions des séries A, F, FT, I, O, OT, PF, T et V)
Portefeuille équilibré de revenu Franklin Quotientiel (parts des séries A, F, FT, I, O, OT, PF, PFT et T)
Portefeuille de catégorie de société de revenu équilibré Franklin Quotientiel (actions des séries A, F, FT, I, O, OT, PF, T et V)
Portefeuille d'actions diversifiées Franklin Quotientiel (parts des séries A, F, I, O, OT, PF, PFT, T et T-\$US)
Portefeuille de catégorie de société d'actions diversifiées Franklin Quotientiel (actions des séries A, F, FT, I, O, OT, PF, T et T-\$US)
Portefeuille de revenu diversifié Franklin Quotientiel (parts des séries A, F, FT, I, O, OT, PF, PFT et T)
Portefeuille de catégorie de société de revenu diversifié Franklin Quotientiel (actions des séries A, F, FT, I, O, OT, PF, PFT, T, T-\$US et V)
Portefeuille de titres à revenu fixe Franklin Quotientiel
Portefeuille de croissance Franklin Quotientiel (parts des séries A, F, I, O, OT, PF, PFT et T)
Portefeuille de catégorie de société de croissance Franklin Quotientiel (actions des séries A, F, FT, I, O, PF et T)
Fonds de sociétés à grande capitalisation canadiennes Franklin Templeton (parts de série O)

Offre des parts ou des actions des séries A, F, O et PF, à moins d'indication contraire.

Aucune autorité en valeurs mobilières ne s'est prononcée sur la qualité de ces titres. Toute personne qui donne à entendre le contraire commet une infraction.

Ni les titres décrits dans le présent prospectus ni les Fonds ne sont inscrits auprès de la Securities and Exchange Commission des États-Unis. Les titres ne sont offerts aux États-Unis qu'aux termes de dispenses d'inscription.

Fonds de sociétés à microcapitalisation Franklin Bissett
Fonds du marché monétaire Franklin Bissett (parts des séries A, F, I, O et PF)

Catégorie de société du marché monétaire Franklin Bissett (actions des séries A, F, I et O)

Fonds de revenu mensuel et de croissance Franklin Bissett (parts des séries A, F, I, O, PF, PFT et T)

Fonds de sociétés à petite capitalisation Franklin Bissett

Catégorie de société de sociétés à petite capitalisation Franklin Bissett (actions des séries A, F et O)

FRANKLIN ACTIVEQUANT

Fonds canadien Franklin ActiveQuant (auparavant, le Fonds de convergence canadienne Franklin Bissett) (parts des séries A, F, I, O et PF)

Catégorie de société canadienne Franklin ActiveQuant (auparavant, la Catégorie de société de convergence canadienne Franklin Bissett) (actions des séries A, F, I et O)

Fonds américain Franklin ActiveQuant (auparavant, le Fonds d'orientation américaine Franklin Bissett)

Catégorie de société américaine Franklin ActiveQuant (auparavant, la Catégorie de société d'orientation américaine Franklin Bissett)

FRANKLIN MUTUAL SERIES

Fonds européen Franklin Mutual (parts des séries A, F, I, O et PF)

Fonds mondial Découverte Franklin Mutual (parts des séries A, F, I, O, PF, PFT, T et T-\$US)

Catégorie de société mondiale Découverte Franklin Mutual (actions des séries A, F, I, O, PF, T et T-\$US)

Fonds américain d'actions Franklin Mutual (parts des séries A, F, I, O et T)

Catégorie de société américaine d'actions Franklin Mutual (actions des séries A, F, I, O et T)

SOLUTIONS FRANKLIN TEMPLETON

Portefeuille équilibré de croissance Franklin Quotientiel (parts des séries A, F, FT, I, O, OT, PF, PFT et T)

Portefeuille de catégorie de société de croissance équilibrée Franklin Quotientiel (actions des séries A, F, FT, I, O, OT, PF, T et V)

Portefeuille équilibré de revenu Franklin Quotientiel (parts des séries A, F, FT, I, O, OT, PF, PFT et T)

Portefeuille de catégorie de société de revenu équilibré Franklin Quotientiel (actions des séries A, F, FT, I, O, OT, PF, T et V)

Portefeuille d'actions diversifiées Franklin Quotientiel (parts des séries A, F, I, O, OT, PF, PFT, T et T-\$US)

Portefeuille de catégorie de société d'actions diversifiées Franklin Quotientiel (actions des séries A, F, FT, I, O, OT, PF, T et T-\$US)

Portefeuille de revenu diversifié Franklin Quotientiel (parts des séries A, F, FT, I, O, OT, PF, PFT et T)

Portefeuille de catégorie de société de revenu diversifié Franklin Quotientiel (actions des séries A, F, FT, I, O, OT, PF, PFT, T, T-\$US et V)

Portefeuille de titres à revenu fixe Franklin Quotientiel

Portefeuille de croissance Franklin Quotientiel (parts des séries A, F, I, O, OT, PF, PFT et T)

Portefeuille de catégorie de société de croissance Franklin Quotientiel (actions des séries A, F, FT, I, O, PF et T)

Fonds de sociétés à grande capitalisation canadiennes Franklin Templeton (parts de série O)

Offre des parts ou des actions des séries A, F, O et PF, à moins d'indication contraire.

Aucune autorité en valeurs mobilières ne s'est prononcée sur la qualité de ces titres. Toute personne qui donne à entendre le contraire commet une infraction.

Ni les titres décrits dans le présent prospectus ni les Fonds ne sont inscrits auprès de la Securities and Exchange Commission des États-Unis. Les titres ne sont offerts aux États-Unis qu'aux termes de dispenses d'inscription.

TABLE DES MATIÈRES

<p>Introduction 1</p> <p>Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? 2</p> <p style="padding-left: 20px;">Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif? 2</p> <p style="padding-left: 20px;">La valeur d'un organisme de placement collectif...... 2</p> <p style="padding-left: 20px;">Risques associés à un placement dans un organisme de placement collectif...... 2</p> <p style="padding-left: 20px;">Différents genres d'organismes de placement collectif comportent différents risques 2</p> <p style="padding-left: 40px;">Risque propre aux titres participatifs 3</p> <p style="padding-left: 40px;">Risque propre aux placements étrangers 3</p> <p style="padding-left: 40px;">Risque de taux d'intérêt 4</p> <p style="padding-left: 40px;">Risque propre aux sociétés orientées sur les dividendes 5</p> <p style="padding-left: 40px;">Risque propre aux marchés émergents 5</p> <p style="padding-left: 40px;">Risque propre aux petites sociétés 5</p> <p style="padding-left: 40px;">Risque propre aux FPI 5</p> <p style="padding-left: 40px;">Risque propre aux certificats représentatifs d'actions étrangères 5</p> <p style="padding-left: 40px;">Risque de liquidité 6</p> <p style="padding-left: 40px;">Risque propre aux titres ayant une cote peu élevée 6</p> <p style="padding-left: 40px;">Risque découlant de la réglementation 6</p> <p style="padding-left: 40px;">Risque propre à la cybersécurité 6</p> <p style="padding-left: 40px;">Risque de crédit 7</p> <p style="padding-left: 40px;">Risque propre aux réinvestissements 7</p> <p style="padding-left: 40px;">Risque de concentration 7</p> <p style="padding-left: 40px;">Risque propre à l'épuisement du capital 7</p> <p style="padding-left: 40px;">Risque propre aux instruments dérivés 7</p> <p style="padding-left: 40px;">Risque propre aux conventions de mise en pension ou de prise en pension 8</p> <p style="padding-left: 40px;">Risque propre aux prêts de titres 8</p> <p style="padding-left: 40px;">Risque propre aux ventes à découvert 9</p> <p style="padding-left: 40px;">Risque propre à la répartition de l'actif 9</p> <p style="padding-left: 40px;">Risque propre à la gestion de portefeuille 9</p> <p style="padding-left: 40px;">Risque propre aux séries 9</p> <p style="padding-left: 40px;">Risque propre aux fonds de catégorie de société 9</p> <p style="padding-left: 40px;">Risque propre aux grands investisseurs 10</p> <p style="padding-left: 40px;">Risque propre à la spécialisation 10</p> <p style="padding-left: 40px;">Risque propre à la réplication 10</p> <p style="padding-left: 40px;">Risque propre aux titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires 11</p> <p style="padding-left: 40px;">Risque propre à l'imposition 11</p> <p>Modalités d'organisation et de gestion des Fonds Placements Franklin Templeton 12</p>	<p>Structures de fonds de fonds 15</p> <p>Achats, substitutions et rachats 16</p> <p style="padding-left: 20px;">Catégories et séries 16</p> <p style="padding-left: 20px;">Ouverture d'un compte auprès de Placements Franklin Templeton 24</p> <p style="padding-left: 20px;">Comment acheter, substituer ou faire racheter des titres des Fonds 24</p> <p style="padding-left: 20px;">Achat de titres des Fonds 24</p> <p style="padding-left: 20px;">Comment substituer à des titres d'un Fonds ceux d'un autre Fonds 27</p> <p style="padding-left: 20px;">Comment substituer aux titres d'une série ceux d'une autre série 27</p> <p style="padding-left: 20px;">Frais de substitution 28</p> <p style="padding-left: 20px;">Traitement de votre ordre de substitution 28</p> <p style="padding-left: 20px;">Rachat des titres des Fonds 29</p> <p style="padding-left: 20px;">Renseignements généraux sur le traitement des achats, des substitutions et des rachats 33</p> <p>Services facultatifs 35</p> <p style="padding-left: 20px;">Programme de placements réguliers 35</p> <p style="padding-left: 20px;">Programme de retraits systématiques 35</p> <p style="padding-left: 20px;">Service de rééquilibrage automatique 36</p> <p style="padding-left: 20px;">Régimes enregistrés 36</p> <p>Frais 37</p> <p style="padding-left: 20px;">Frais payables par le Fonds 37</p> <p style="padding-left: 20px;">Frais payables directement par vous 51</p> <p style="padding-left: 20px;">Incidences des frais 53</p> <p>Rémunération des courtiers 54</p> <p style="padding-left: 20px;">Courtage 54</p> <p style="padding-left: 20px;">Commissions de suivi 54</p> <p style="padding-left: 20px;">Programmes de soutien à la commercialisation 58</p> <p>Rémunération des courtiers payée à partir des frais de gestion 59</p> <p>Incidences fiscales pour les épargnants 60</p> <p style="padding-left: 20px;">Si vous détenez vos Fonds dans un régime enregistré 60</p>
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Si vous ne détenez pas vos Fonds dans un régime enregistré.....	60	<i>Fonds mondial d'obligations Templeton (couvert)</i>	98
Dispositions et substitutions visant des Fonds non détenus dans un régime enregistré.....	63	<i>Fonds mondial de petites sociétés Templeton</i>	101
Quels sont vos droits?.....	65	<i>Catégorie de société mondiale de petites sociétés Templeton</i>	104
Information propre à chacun des organismes de placement collectif décrits dans le présent document.....	66	<i>Fonds de croissance Templeton, Ltée</i>	106
<i>Introduction</i>	66	<i>Catégorie de société de croissance Templeton</i>	109
<i>Détails sur l'organisme de placement collectif</i>	66	<i>Fonds international d'actions Templeton</i>	111
<i>Quels types de placements l'organisme de placement collectif fait-il?</i>	66	<i>Catégorie de société internationale d'actions Templeton</i>	114
<i>Placements dans des instruments dérivés</i>	66	Franklin	116
<i>Prêt de titres, mise en pension de titres et prise en pension de titres</i>	67	<i>Fonds de croissance mondiale Franklin</i>	120
<i>Vente à découvert</i>	68	<i>Catégorie de société de croissance mondiale Franklin</i>	123
<i>Taux de rotation des titres en portefeuille supérieur à 70 %</i>	68	<i>Fonds mondial de petites et moyennes sociétés Franklin</i>	125
<i>Quels sont les risques associés à un placement dans l'organisme de placement collectif?</i>	68	<i>Fonds de revenu élevé Franklin</i>	128
<i>Qui devrait investir dans cet organisme de placement collectif?</i>	68	<i>Fonds de revenu stratégique Franklin</i>	131
<i>Méthode de classification des risques d'investissement</i>	69	<i>Fonds d'actions essentielles américaines Franklin</i>	135
<i>Politique en matière de distributions</i>	70	<i>Fonds américain de revenu mensuel Franklin</i>	137
<i>Frais de l'organisme de placement collectif pris en charge indirectement par les épargnants</i>	70	<i>Catégorie de société américaine de revenu mensuel Franklin</i>	141
Templeton	72	<i>Catégorie couverte de société américaine de revenu mensuel Franklin</i>	143
<i>Fonds de croissance asiatique Templeton</i>	74	<i>Fonds d'opportunités américaines Franklin (auparavant, le Fonds de croissance à capitalisation variable Franklin)</i>	146
<i>Catégorie de société de croissance asiatique Templeton</i>	77	<i>Catégorie de société d'opportunités américaines Franklin (auparavant, la Catégorie de société de croissance à capitalisation variable Franklin)</i>	149
<i>Fonds de marchés développés EAFE Templeton</i>	79	<i>Fonds américain de croissance des dividendes Franklin</i>	151
<i>Fonds de marchés émergents Templeton</i>	81	<i>Catégorie de société américaine de croissance des dividendes Franklin</i>	154
<i>Catégorie de société de marchés émergents Templeton</i>	84	<i>Catégorie couverte de société américaine de croissance des dividendes Franklin</i>	156
<i>Fonds de marchés frontaliers Templeton</i>	86	Franklin Bissett	159
<i>Catégorie de société de marchés frontaliers Templeton</i>	89	<i>Fonds équilibré d'actions canadiennes de toutes capitalisations Franklin Bissett</i>	160
<i>Fonds mondial équilibré Templeton</i>	91		
<i>Fonds mondial d'obligations Templeton</i>	95		

Catégorie de société équilibrée d'actions canadiennes de toutes capitalisations Franklin Bissett	163	Catégorie de société canadienne Franklin ActiveQuant (auparavant, la Catégorie de société de convergence canadienne Franklin Bissett)	216
Fonds canadien équilibré Franklin Bissett	165	Fonds américain Franklin ActiveQuant (auparavant, le Fonds d'orientation américaine Franklin Bissett)	218
Catégorie de société équilibrée canadienne Franklin Bissett	168	Catégorie de société américaine Franklin ActiveQuant (auparavant, la Catégorie de société d'orientation américaine Franklin Bissett)	220
Fonds canadien de dividendes Franklin Bissett	170	Franklin Mutual Series	222
Catégorie de société canadienne de dividendes Franklin Bissett	172	Fonds européen Franklin Mutual	223
Fonds d'actions Canada plus Franklin Bissett	174	Fonds mondial Découverte Franklin Mutual	226
Fonds d'actions canadiennes Franklin Bissett	176	Catégorie de société mondiale Découverte Franklin Mutual	229
Catégorie de société d'actions canadiennes Franklin Bissett	178	Fonds américain d'actions Franklin Mutual	231
Fonds d'obligations gouvernementales canadiennes Franklin Bissett	180	Catégorie de société américaine d'actions Franklin Mutual	234
Fonds d'obligations canadiennes à court terme Franklin Bissett	182	Solutions Franklin Templeton	236
Fonds d'obligations essentielles plus Franklin Bissett	185	Portefeuille équilibré de croissance Franklin Quotientiel	237
Fonds d'obligations de sociétés Franklin Bissett	188	Portefeuille de catégorie de société de croissance équilibrée Franklin Quotientiel	240
Fonds de revenu de dividendes Franklin Bissett	191	Portefeuille équilibré de revenu Franklin Quotientiel	243
Catégorie de société de revenu de dividendes Franklin Bissett	194	Portefeuille de catégorie de société de revenu équilibré Franklin Quotientiel	246
Catégorie de société d'énergie Franklin Bissett	196	Portefeuille d'actions diversifiées Franklin Quotientiel	249
Fonds de sociétés à microcapitalisation Franklin Bissett	198	Portefeuille de catégorie de société d'actions diversifiées Franklin Quotientiel	252
Fonds du marché monétaire Franklin Bissett	200	Portefeuille de revenu diversifié Franklin Quotientiel	255
Catégorie de société du marché monétaire Franklin Bissett	202	Portefeuille de catégorie de société de revenu diversifié Franklin Quotientiel	258
Fonds de revenu mensuel et de croissance Franklin Bissett	204	Portefeuille de titres à revenu fixe Franklin Quotientiel	261
Fonds de sociétés à petite capitalisation Franklin Bissett	209	Portefeuille de croissance Franklin Quotientiel	264
Catégorie de société de sociétés à petite capitalisation Franklin Bissett	211	Portefeuille de catégorie de société de croissance Franklin Quotientiel	267
Franklin ActiveQuant	213	Fonds de sociétés à grande capitalisation canadiennes Franklin Templeton	270
Fonds canadien Franklin ActiveQuant (auparavant, le Fonds de convergence canadienne Franklin Bissett)	214	Glossaire	272
		Actions ou titres participatifs	272

Catégorie	272	Parts	274
Courtiers	272	Plafonnement d'un Fonds ou d'une série d'un	
Durée	272	Fonds	274
Fermeture d'un Fonds ou d'une série d'un		Portefeuilles Franklin Quotientiel	274
Fonds	272	Ratio des frais de gestion (RFG)	275
Fonds de catégorie de société	272	Représentant enregistré.....	275
Fonds sous-jacents aux Fonds de catégorie		Série	275
de société	273	Taux de rotation des titres en portefeuille.....	275
Fonds sous-jacents aux Portefeuilles Franklin		Titres	275
Quotientiel	274	Titres à revenu fixe.....	275
Mode avec frais d'acquisition.....	274	Titres du marché monétaire	276
Mode avec frais d'acquisition réduits.....	274	Valeur comptable	276
Mode avec frais d'acquisition reportés	274		

Introduction

Dans le présent document, il est entendu par *nous* le *gestionnaire* et *Placements Franklin Templeton*, la Société de Placements Franklin Templeton, gestionnaire des Fonds Placements Franklin Templeton et des Portefeuilles Franklin Quotientiel (que nous appelons de façon générale les « Fonds »), et il est entendu par *vous*, quiconque investit ou est intéressé à investir dans les Fonds.

Le présent prospectus contient des renseignements importants choisis pour vous aider à prendre une décision éclairée relativement à un placement dans les Fonds et à comprendre vos droits en tant qu'épargnant dans un organisme de placement collectif.

Consultez nos encadrés

Afin de faciliter la compréhension du présent document et de nos Fonds, nous avons ajouté dans des encadrés comme celui-ci de l'information sur les Fonds, qui complète l'information donnée dans le texte principal.

Le présent document est divisé en deux parties. La première partie, qui va de la page 1 à la page 65, contient de l'information générale sur tous les Fonds. La deuxième partie, qui va de la page 66 à la page 272, contient de l'information propre à chacun des Fonds décrits dans le présent document.

Vous pouvez obtenir d'autres renseignements sur chacun des Fonds dans les documents suivants :

- la notice annuelle;
- le dernier aperçu du fonds déposé;
- les derniers états financiers annuels déposés;
- tous les états financiers intermédiaires déposés après les états financiers annuels;
- le dernier rapport annuel de la direction sur le rendement du fonds déposé;
- tout rapport intermédiaire de la direction sur le rendement du fonds déposé après celui-ci.

Ces documents sont intégrés par renvoi dans le présent prospectus, de sorte qu'ils en font légalement partie intégrante comme s'ils en constituaient une partie imprimée.

Vous pouvez demander sans frais un exemplaire de ces documents comme suit :

- en vous adressant à votre courtier;
- en téléphonant sans frais au 1 800 897-7281;
- en communiquant avec nous à l'adresse service@franklintempleton.ca.

Vous pouvez obtenir ces documents et d'autres renseignements concernant les Fonds sur notre site Internet www.franklintempleton.ca ou le site www.sedar.com.

Le prospectus et la notice annuelle

Le prospectus vous fournit les renseignements dont vous avez besoin pour prendre une décision éclairée relativement à votre placement. La notice annuelle fournit aux épargnants des renseignements supplémentaires, tels que des précisions sur le gestionnaire des Fonds, les activités des Fonds, et les administrateurs, les dirigeants et le fiduciaire des Fonds. La notice annuelle, comme notre prospectus, est rédigée dans un langage simple. Nous vous en fournirons un exemplaire sur demande.

Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme?

Les Fonds décrits dans le présent prospectus sont tous des organismes de placement collectif (ou OPC).

Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif?

Un OPC est une mise en commun de sommes placées par des personnes ayant des objectifs de placement semblables. L'OPC est géré par des experts en placements, qui choisissent les titres que détient l'OPC. Les épargnants qui investissent dans un OPC partagent le revenu, les frais et tous les gains ou pertes de placement de l'OPC en fonction du nombre de titres qu'ils détiennent.

En possédant des titres d'un OPC, les épargnants peuvent profiter de la diversification et de la gestion professionnelle dont bénéficient souvent seuls les investisseurs institutionnels et les personnes nanties.

La valeur d'un organisme de placement collectif

La valeur d'un OPC est sa valeur liquidative. Nous calculons la valeur liquidative de chaque série de chaque Fonds. La valeur liquidative de chaque série est calculée en déterminant la quote-part de tous les éléments d'actif du Fonds revenant à la série (les liquidités et les titres de son portefeuille), en soustrayant les éléments de passif propres à la série et sa quote-part des éléments de passif communs, puis en divisant la différence par le nombre total de titres de cette série en circulation.

Risques associés à un placement dans un organisme de placement collectif

Les OPC détiennent différents types de placements selon leurs objectifs de placement. La valeur des placements d'un OPC varie d'un jour à l'autre, en fonction de l'évolution des taux d'intérêt, de la conjoncture économique et des changements touchant les marchés et les sociétés émettrices. Par conséquent, la valeur des titres d'un OPC peut fluctuer à la hausse ou à la baisse, et la valeur de votre placement dans un

OPC peut être supérieure ou inférieure, au moment de son rachat, à sa valeur au moment où vous l'avez acheté.

Le montant total de votre placement dans un Fonds n'est pas garanti. Contrairement aux comptes bancaires ou aux CPG, les titres d'OPC ne sont pas assurés par la Société d'assurance-dépôts du Canada ou un autre assureur de dépôts gouvernemental.

Dans certaines circonstances exceptionnelles, un OPC peut suspendre les rachats. Nous décrivons ces circonstances à la page 29 sous la rubrique *Rachat des titres des Fonds*.

Différents genres d'organismes de placement collectif comportent différents risques

Un OPC peut posséder des titres de différents types ou de différentes catégories d'actifs (titres participatifs, obligations, liquidités) selon ses objectifs de placement. Un OPC dont l'objectif est, par exemple, l'appréciation du capital à long terme investira sans doute surtout dans des titres participatifs. Un OPC dont l'objectif principal est de préserver le capital à court terme placera probablement la plus grande partie de son actif dans des titres du marché monétaire.

Différents placements comportent différents risques. Les OPC comportent différents types de risques, selon les titres dans lesquels ils investissent. Les divers types de risques de placement auxquels peut être exposé le Fonds dans lequel vous investissez sont résumés ci-après. Il importe de savoir que les Fonds de catégorie de société (à l'exception de la Catégorie de société d'énergie Franklin Bissett), le Fonds canadien équilibré Franklin Bissett et les Portefeuilles Franklin Quotientiel (collectivement, les « Fonds dominants ») comportent les mêmes risques que les risques applicables aux Fonds que les Fonds dominants détiennent ou qu'ils reproduisent. Dans la description des Fonds, nous vous précisons les risques propres à chacun d'eux.

Nous décrivons d'abord les risques les plus courants associés à tous les Fonds. Les risques

propres à certains Fonds ou qui ne touchent qu'une petite partie des placements détenus dans un Fonds sont décrits plus loin.

Risque propre aux titres participatifs

La valeur des Fonds qui investissent dans des titres participatifs, ou actions, varie en fonction de la fluctuation du cours de ces titres. La valeur des Fonds dominants dont les fonds sous-jacents investissent dans des titres participatifs sera également touchée.

Le cours d'une action est influencé par les perspectives de la société qui l'émet, la conjoncture économique et les tendances générales dans le secteur et sur le marché concerné. Lorsque l'économie est vigoureuse, les perspectives de bon nombre de sociétés sont favorables, et le cours de leurs actions est généralement à la hausse, de même que la valeur des OPC qui détiennent ces actions. Par contre, une conjoncture économique défavorable ou un ralentissement dans le secteur concerné entraînent généralement une baisse du cours des actions.

Risque propre aux placements étrangers

Ce risque comprend :

Le risque propre aux titres participatifs étrangers

La valeur des titres étrangers peut fluctuer sous l'influence des politiques des gouvernements étrangers, ou de l'instabilité politique, économique ou sociale. Il peut y avoir moins d'information disponible sur les sociétés étrangères que sur les sociétés canadiennes, et les normes de supervision et de réglementation gouvernementales des marchés des capitaux étrangers peuvent être moins rigoureuses qu'au Canada. De plus, il peut être difficile pour un Fonds qui détient ces titres de faire valoir ses droits juridiques dans des territoires étrangers.

Le risque de change

La valeur des titres libellés en devises ou des titres donnant droit à un revenu en devises varie en fonction de la fluctuation de la valeur du dollar canadien par rapport à ces devises. Par conséquent, les

fluctuations des devises peuvent avoir une incidence négative indirecte sur la valeur des placements d'un Fonds et, par le fait même, nuire à la valeur des titres détenus par un épargnant. Par exemple, si la valeur du dollar américain augmente par rapport au dollar canadien, la valeur d'actions libellées en dollars américains sera plus élevée en dollars canadiens. Par contre, si la valeur du dollar américain baisse, la valeur d'actions libellées en dollars américains sera moins élevée en dollars canadiens.

Les Fonds ou les séries dont la stratégie comprend la couverture contre le risque de change chercheront à réduire ce risque. Dans la mesure où un Fonds n'établit pas de couverture contre le risque de change, la valeur de son actif et son revenu pourraient être touchés par les fluctuations du taux de change des devises.

Le risque de la couverture contre le risque de change

Certains Fonds investissent dans des instruments dérivés, comme les contrats à terme de gré à gré, en vue d'éliminer l'incidence des fluctuations des taux de change. Toutefois, rien ne garantit que les tentatives de couverture contre le risque de change seront fructueuses et aucune stratégie de couverture ne peut éliminer entièrement le risque de change. Il peut y avoir une corrélation historique imparfaite entre le comportement d'un instrument dérivé et la devise faisant l'objet de la couverture. Toute corrélation historique peut ne pas se poursuivre pour la période au cours de laquelle la couverture est en place. En outre, l'incapacité de liquider des positions sur instruments dérivés pourrait empêcher le Fonds d'investir dans des instruments dérivés pour couvrir avec efficacité son exposition aux devises. Si une stratégie de couverture est incomplète ou infructueuse, la valeur de l'actif et le revenu de ce Fonds peuvent demeurer vulnérables aux fluctuations des taux de change. Il peut arriver qu'une opération de couverture réduise les gains sur devises qui auraient

par ailleurs pu survenir dans le cours du Fonds pertinent et de ses diverses séries. Les gains ou les pertes sur les opérations de couverture et les frais liés à ces opérations seront uniquement afférents aux séries pertinentes des Fonds.

Risque propre au programme Stock Connect
Certains Fonds peuvent investir dans des actions chinoises de catégorie A admissibles (« titres Stock Connect ») qui sont cotées et négociées à la Bourse de Shanghai dans le cadre du programme Shanghai-Hong Kong Stock Connect (« programme Stock Connect »). Le programme Stock Connect est un programme de négociation et de compensation de titres mis au point par Hong Kong Exchanges and Clearing Limited, la Bourse de Shanghai et China Securities Depository and Clearing Corporation Limited pour favoriser l'interconnexion des marchés boursiers de Hong Kong et de Shanghai. En règle générale, on ne peut vendre, acheter ou transférer des titres Stock Connect que par l'entremise du programme Stock Connect conformément à ses règles et règlements. Les titres individuels ne font l'objet d'aucun quota de placement, mais la réglementation chinoise impose à tous les participants au programme un quota journalier et un quota global. Ces quotas peuvent limiter la capacité d'un Fonds d'investir dans des titres Stock Connect au moment souhaité ou même l'en empêcher.

Risque de taux d'intérêt

Le taux d'intérêt sur une obligation est déterminé au moment de son émission. Si les taux d'intérêt baissent, le prix des obligations existantes augmente parce que celles-ci donnent droit à un taux d'intérêt plus élevé que les nouvelles obligations et ont donc une valeur plus élevée. Par contre, lorsque les taux d'intérêt augmentent, le prix des obligations existantes baisse. La valeur des Fonds qui investissent dans les obligations sera donc touchée par les variations des taux d'intérêt, de même que la valeur des Fonds dominants dont les fonds sous-jacents détiennent ces obligations. La valeur des titres d'emprunt

offrant un taux d'intérêt flottant ou variable est généralement moins sensible, en termes de prix, aux fluctuations des taux d'intérêt.

Les Fonds qui investissent dans des titres convertibles sont également exposés au risque de taux d'intérêt. *Ces titres produisent un revenu fixe, de sorte qu'il existe une corrélation inverse entre leur valeur et les taux d'intérêt, tout comme le prix des obligations.* Toutefois, ces titres peuvent être convertis en actions ordinaires et sont donc moins touchés par la fluctuation des taux d'intérêt que les obligations.

Risque propre aux obligations liées à l'inflation
La valeur des obligations liées à l'inflation fluctue généralement en raison des variations des taux d'intérêt réels, c'est-à-dire, les taux d'intérêt une fois l'inflation prise en compte. Une hausse des taux d'intérêt réels peut faire en sorte que les cours des titres liés à l'inflation chutent, tandis qu'un repli des taux d'intérêt réels peut faire en sorte que les cours augmentent. Les obligations liées à l'inflation peuvent subir des pertes plus importantes que celles subies par d'autres titres de créance assortis de durations semblables lorsque les taux d'intérêt réels augmentent plus rapidement que les taux d'intérêt nominaux. Rien ne garantit que la valeur d'un titre lié à l'inflation sera directement corrélée aux fluctuations des taux d'intérêt; par exemple, si les taux d'intérêt augmentent pour des raisons autres que l'inflation, la hausse pourrait ne pas se refléter dans la mesure de l'inflation du titre.

Risque propre à la concentration régionale
Un Fonds qui peut investir une partie importante de son actif dans des sociétés d'une région précise, dont l'Europe, est assujéti à un risque plus important de développements négatifs dans cette région ou dans les régions environnantes par rapport à un fonds plus diversifié sur le plan géographique. Des perturbations politiques, sociales ou économiques dans une région, ou même dans un pays où le Fonds n'investit pas, peuvent avoir une incidence négative sur la valeur des placements du Fonds. À l'heure actuelle, l'incertitude politique relative à l'Union européenne (UE) et ses membres, y compris le référendum de 2016 dans le cadre duquel le Royaume-Uni a voté pour quitter l'UE, peut accroître la volatilité des marchés. L'instabilité

financière de certains pays de l'UE, dont la Grèce, l'Italie et l'Espagne, combinée au risque que cette instabilité se propage à des pays plus stables, peut augmenter le risque économique lié aux placements dans des sociétés d'Europe.

Risque propre aux sociétés orientées sur les dividendes

Les sociétés qui, historiquement, ont versé des dividendes réguliers aux actionnaires peuvent diminuer ou éliminer leurs versements dans l'avenir. Une diminution des versements de dividendes d'un émetteur peut entraîner une baisse de la valeur de ses titres et du revenu disponible pour le Fonds.

Risque propre aux marchés émergents

Dans les pays en développement, les marchés des valeurs mobilières peuvent être plus restreints que dans les pays plus développés, de sorte qu'il peut être plus difficile de vendre des titres afin de réaliser des profits ou d'empêcher des pertes. Les sociétés faisant affaire sur ces marchés peuvent avoir des gammes de produits, des marchés et des ressources limités, de sorte qu'il peut être difficile de les évaluer. L'instabilité politique et la corruption éventuelle, de même qu'une réglementation commerciale moins rigoureuse, accroissent la possibilité de fraudes et d'autres problèmes juridiques. La valeur des Fonds qui achètent les titres de ces sociétés et la valeur des Fonds dominants qui investissent dans des fonds sous-jacents qui achètent des titres de ces sociétés peuvent faire l'objet de hausses et de baisses substantielles.

Risque propre aux petites sociétés

Le cours des actions des petites sociétés est habituellement plus volatil que celui de sociétés plus importantes et mieux établies. Les petites sociétés peuvent travailler à la mise au point de nouveaux produits n'ayant pas encore été testés sur le marché ou peuvent voir leurs produits devenir rapidement désuets. Leurs ressources et leurs sources de financement peuvent être limitées, la qualité de leur gestion reste souvent à déterminer, et leurs actions peuvent faire l'objet d'opérations moins fréquentes et moins importantes que celles de plus grandes sociétés. Comme elles ont souvent moins d'actions en circulation, une vente ou un achat d'actions a une

plus forte incidence sur le cours des actions. La valeur des Fonds qui achètent les titres de ces sociétés et la valeur des Fonds dont les fonds sous-jacents achètent des titres de ces sociétés peuvent augmenter ou diminuer substantiellement.

Risque propre aux FPI

Les FPI d'actions peuvent être touchées par les changements dans la valeur des propriétés détenues et par d'autres facteurs; leurs prix tendent à fluctuer. Le rendement d'une FPI dépend des types de propriétés détenues et de leur emplacement, de même que de la qualité de leur gestion. Une baisse des revenus de location peut survenir en raison d'inoccupations prolongées, d'une augmentation de la concurrence, de l'incapacité des locataires à payer leur loyer ou d'une gestion déficiente. Le rendement d'une FPI dépend également de la capacité de la société à financer les achats de propriétés et les rénovations et à gérer ses flux de trésorerie. Puisqu'une FPI peut être investie dans un nombre limité de projets ou dans un segment de marché précis, elle peut être plus sensible aux développements négatifs touchant un projet ou un segment de marché précis par rapport aux placements plus diversifiés. La perte du statut de FPI admissible aux termes des lois fiscales américaines pourrait avoir une incidence négative sur la valeur d'une FPI en particulier ou sur le marché des FPI dans son ensemble. Ces risques peuvent également s'appliquer aux titres d'entités semblables aux FPI domiciliées à l'extérieur des États-Unis.

Risque propre aux certificats représentatifs d'actions étrangères

Les banques ou les autres institutions financières faisant fonction de dépositaire émettent des certificats représentatifs d'actions étrangères qui représentent la valeur des titres émis par les sociétés étrangères. Ces certificats sont mieux connus sous les noms de certificat américain d'actions étrangères, de certificat international d'actions étrangères ou de certificat européen d'actions étrangères, selon le pays où est situé le dépositaire. Les Fonds investissent dans les certificats représentatifs d'actions étrangères afin de détenir indirectement des titres étrangers sans avoir à négocier sur les marchés étrangers. Les certificats représentatifs d'actions étrangères sont

assujettis à bon nombre des risques propres aux titres sous-jacents. En outre, il existe un risque que la valeur des certificats représentatifs d'actions étrangères soit inférieure à la valeur des titres étrangers. Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette différence : les frais liés aux certificats représentatifs d'actions étrangères; la fluctuation du taux de change entre la devise des certificats représentatifs d'actions étrangères et la devise des titres étrangers; les différents impôts et taxes perçus selon les territoires où sont émis les certificats représentatifs d'actions étrangères et les titres étrangers; et l'incidence de la convention fiscale, s'il y a lieu, entre les territoires où sont émis des certificats représentatifs d'actions étrangères et ceux où sont émis des titres étrangers. Pour certains certificats représentatifs d'actions étrangères, le dépositaire ou l'institution financière semblable qui détient les titres de l'émetteur dans un compte en fiducie est situé dans le pays de résidence de l'émetteur. Le Fonds pourrait être exposé au risque de crédit du dépositaire ou de l'institution financière, et dans les cas où le pays de résidence de l'émetteur n'a pas de marchés développés, le Fonds pourrait être exposé à un risque accru du marché. De plus, un Fonds fait face aux risques : i) que les certificats représentatifs d'actions étrangères soient moins liquides; ii) que les porteurs de ces certificats aient moins de droits légaux que s'ils détenaient directement les titres étrangers; iii) qu'il y ait des retards dans la réception des versements de dividendes et d'intérêts ou dans l'exercice des droits des porteurs de titres; iv) que le dépositaire change les modalités applicables au certificat représentatif d'actions étrangères, y compris qu'il l'annule, de sorte qu'un OPC est obligé de vendre à un moment inopportun.

Risque de liquidité

Les titres non liquides sont des titres dont le marché de négociation est limité. Il peut être difficile de déterminer leur valeur exacte ou de les vendre, et ils peuvent être négociés à des prix considérablement inférieurs à leur valeur. La valeur des Fonds qui achètent les titres de ces sociétés et la valeur des Fonds dont les fonds sous-jacents achètent des titres de ces sociétés peuvent augmenter ou diminuer substantiellement. Pour réduire ce risque, il est interdit à un OPC d'acheter des titres non liquides supplémentaires

si plus de 10 % de la valeur au marché de son actif est déjà investie dans des titres non liquides.

Risque propre aux titres ayant une cote peu élevée

Certains placements des Fonds procurent un meilleur rendement que d'autres parce qu'ils comportent un risque plus élevé. Ils peuvent avoir une cote inférieure à celle qui est attribuée aux titres de qualité ou ne pas être cotés. Sans cours de marché, il peut être difficile d'établir leur valeur. De plus, ces titres peuvent être moins liquides que des placements de plus haute qualité. Ils comportent à la fois un potentiel de pertes substantielles et de gains considérables, tout comme les Fonds qui achètent les titres de ces sociétés et les Fonds qui détiennent des Fonds qui investissent dans des titres ayant une cote peu élevée.

Risque découlant de la réglementation

Certains secteurs, comme la santé et les télécommunications, sont extrêmement réglementés et peuvent avoir droit à des subventions gouvernementales. Les changements touchant les politiques gouvernementales, telles que la déréglementation ou la réduction du financement gouvernemental, peuvent influencer considérablement sur les placements dans ces secteurs. La valeur des Fonds qui achètent les titres de ces sociétés et la valeur des Fonds dont les fonds sous-jacents achètent des titres de ces sociétés peuvent augmenter ou diminuer substantiellement.

Risque propre à la cybersécurité

Puisque le recours à la technologie est de plus en plus répandu dans le cours des activités, les Fonds sont dorénavant davantage exposés aux risques d'exploitation liés à des atteintes à la cybersécurité. Une atteinte à la cybersécurité se définit comme étant un événement de nature intentionnelle ou non intentionnelle pouvant faire en sorte qu'un Fonds perde des données exclusives, que certaines de ses données soient corrompues ou que sa capacité opérationnelle soit affectée. Cela dit, le Fonds pourrait être exposé à des amendes réglementaires, sa réputation pourrait être entachée, il pourrait devoir engager des coûts de conformité en lien avec les mesures correctives ou subir des pertes

financières. Les atteintes à la cybersécurité peuvent comprendre l'accès non autorisé aux systèmes d'information numériques d'un Fonds (p. ex., au moyen du piratage ou de logiciels malveillants), mais également des attaques de l'extérieur comme des attaques de déni de service (visant à rendre inaccessible le réseau pour ses utilisateurs). De plus, les atteintes à la cybersécurité des fournisseurs tiers d'un Fonds (p. ex., administrateurs, agents des transferts, gardien et sous-conseillers) ou des émetteurs dans lesquels un Fonds investit peuvent faire en sorte qu'un Fonds soit exposé aux mêmes risques que ceux liés aux atteintes directes de cybersécurité. Dans le cas des risques opérationnels en général, les Fonds ont mis en place des systèmes de gestion des risques pour atténuer les risques associés à la cybersécurité. Toutefois, rien ne garantit que ces efforts porteront leurs fruits, d'autant plus que les Fonds ne contrôlent pas directement les systèmes de cybersécurité des émetteurs ou des fournisseurs de service tiers.

Risque de crédit

Il s'agit du risque qu'un émetteur d'une obligation ou d'un autre titre à revenu fixe ne soit pas en mesure de verser l'intérêt ou de rembourser le capital lorsqu'il est exigible. Ce risque est généralement faible si l'émetteur a reçu une note d'évaluation élevée d'une agence de notation du crédit indépendante alors qu'il est généralement élevé si l'émetteur a reçu une note d'évaluation faible ou n'est pas noté. Le cours des titres ayant reçu des notes d'évaluation faibles a tendance à fluctuer davantage que le cours des titres ayant reçu une note d'évaluation élevée.

Risque propre aux réinvestissements

Un Fonds qui investit dans les obligations et dans d'autres titres à revenu fixe peut être soumis au risque que les remboursements du revenu d'intérêts et du capital versés par les placements du Fonds soient réinvestis à des taux d'intérêt plus faibles advenant un contexte où les taux d'intérêt diminueraient.

Risque de concentration

Un Fonds qui investit une plus grande partie de son actif auprès d'un seul émetteur peut être moins diversifié et sa valeur peut être l'objet des

fortes fluctuations qui découlent de la volatilité des cours de cet émetteur. De plus, le Fonds peut être incapable de vendre l'ensemble de ses placements auprès de cet émetteur aux cours en vigueur s'il y a pénurie d'acheteurs désirant se procurer ces titres. Par conséquent, il peut être plus difficile pour le Fonds d'obtenir un prix raisonnable pour les titres auprès de cet émetteur. Pour réduire ce risque, sous réserve de certaines exceptions, il est interdit à un OPC d'acheter des titres non liquides supplémentaires si plus de 10 % de la valeur au marché de son actif est déjà investie dans des titres d'un émetteur. Certains Fonds ont reçu une dispense à l'égard de cette restriction.

Risque propre à l'épuisement du capital

Certains Fonds, ainsi que les titres des séries FT, OT, PFT, T, T-\$US et V des Fonds, peuvent verser des distributions, en tout ou en partie, sous forme de remboursement de capital. Une distribution de remboursement de capital réduit le montant de votre placement initial et peut donner lieu au remboursement du montant total de votre placement initial. Il ne faut pas confondre cette distribution avec les notions de « rendement » ou de « revenu ». Les distributions de remboursement de capital qui ne sont pas réinvesties réduiront la valeur liquidative du Fonds, ce qui pourrait réduire la capacité du Fonds à générer des distributions futures. Le remboursement de capital ne peut être distribué que dans la mesure où le solde du compte de capital payé de la série visée par la distribution est positif. Dans la mesure où le solde du compte de capital est ou risque d'être à zéro, les distributions mensuelles peuvent être réduites ou interrompues sans préavis.

Risque propre aux instruments dérivés

Les instruments dérivés sont souvent utilisés par les OPC pour réduire les risques, mais ils comportent par contre leurs propres risques. Tout Fonds investissant dans des instruments dérivés ou détenant des fonds sous-jacents qui investissent dans de tels instruments sera également exposé aux risques suivants :

- L'utilisation d'instruments dérivés aux fins de couverture peut ne pas être efficace.

- Certains instruments dérivés peuvent limiter non seulement les pertes potentielles d'un Fonds, mais aussi ses gains potentiels.
- Le coût de conclusion et du maintien de contrats sur instruments dérivés peut réduire le rendement total d'un Fonds pour les épargnants.
- Le prix d'un instrument dérivé peut ne pas refléter exactement la valeur de la devise ou du titre sous-jacent, ce qui pourrait empêcher le Fonds de réaliser un profit ou de limiter ses pertes.
- Lorsqu'un Fonds conclut un contrat sur un instrument dérivé, il se peut qu'il doive déposer de l'argent ou des titres auprès d'une contrepartie; si celle-ci fait faillite, le Fonds pourrait perdre ces dépôts ou tarder à les recouvrer. Si un Fonds donne une sûreté à la contrepartie, la contrepartie pourrait exercer son droit à l'égard des actifs du Fonds.
- Rien ne garantit qu'un marché existera lorsqu'un Fonds voudra liquider sa position sur un instrument dérivé. L'absence de marché pourrait empêcher le Fonds de réaliser un profit ou de limiter ses pertes.
- Les bourses à la cote desquelles sont négociés les instruments dérivés peuvent établir des limites de négociation quotidiennes, empêchant ainsi un Fonds de liquider un contrat sur un instrument dérivé.
- Si des instruments dérivés sont négociés sur des marchés étrangers, il peut être plus difficile et plus long de compléter l'opération. Les instruments dérivés étrangers peuvent également être plus risqués que les instruments dérivés négociés sur les marchés de l'Amérique du Nord.
- Si l'autre partie à un contrat sur instrument dérivé ne peut satisfaire à ses obligations, le Fonds peut subir une perte. Pour minimiser ce risque, le Fonds choisira des contreparties dont la note de solvabilité correspond au moins à la note de solvabilité minimale qu'exigent les lois sur les valeurs mobilières.
- Lorsqu'un changement est prévu sur un marché, un Fonds peut ne pas être en mesure de trouver une contrepartie acceptable pour lui permettre de se couvrir contre le risque du marché.

Risque propre aux conventions de mise en pension ou de prise en pension

Dans le cadre d'une convention de mise en pension, on vend un titre à un certain prix et on convient simultanément de le racheter à un prix fixe. Dans le cadre d'une convention de prise en pension, on achète un titre à un prix et on convient simultanément de le revendre à un prix plus élevé. Un Fonds peut subir une perte si une autre partie à la convention devient insolvable. La valeur des titres achetés peut diminuer ou la valeur des titres vendus peut augmenter entre le moment où la partie devient insolvable et le moment où le Fonds récupère son placement. Le Fonds réduit ce risque en conservant en garantie suffisamment de titres ou d'espèces de l'autre partie pour satisfaire à ses obligations aux termes des conventions. Ainsi, le Fonds n'a jamais à emprunter pour satisfaire à ses obligations aux termes des conventions. Afin de limiter les risques associés aux opérations de mise en pension et de prise en pension, les Fonds exigent de la contrepartie qu'elle fournisse des biens en garantie dont la valeur est égale à au moins 102 % de la valeur de marché des titres vendus (dans le cas des opérations de mise en pension de titres) ou du montant prêté (dans le cas des opérations de prise en pension de titres). La valeur des biens en garantie est confirmée et rajustée tous les jours. Un Fonds ne peut prêter plus de 50 % de la valeur totale de son actif au moyen d'opérations de prêt de titres ou de mise en pension de titres.

Risque propre aux prêts de titres

Dans le cadre d'un prêt de titres, on prête à des emprunteurs admissibles, qui ont consenti une garantie, des titres en portefeuille détenus par un Fonds en contrepartie d'une rémunération et pour une période donnée. Dans le cadre d'un prêt de ses titres, un Fonds est soumis au risque que l'emprunteur ne puisse pas respecter ses obligations et, en conséquence, le Fonds pourrait détenir une garantie de valeur moindre que les titres qu'il a prêtés, d'où une perte pour le Fonds qui détient le Fonds. Afin de limiter ce risque, le Fonds doit détenir une garantie d'au moins 102 % de la valeur des titres prêtés. La valeur de la garantie est rajustée quotidiennement pour garantir que ce niveau est maintenu. La garantie ne peut être qu'en espèces, en titres admissibles

ou en titres qui peuvent être immédiatement convertis en titres identiques à ceux qui ont été prêtés. Un Fonds ne peut prêter plus de 50 % de la valeur totale de son actif au moyen d'opérations de prêt ou de prise en pension de titres. L'exposition globale d'un Fonds à un emprunteur de titres, à des opérations sur instruments dérivés et à des prêts de titres doit être inférieure à 10 % de la valeur totale de l'actif du Fonds.

Risque propre aux ventes à découvert
Certains Fonds peuvent se livrer à un nombre limité de ventes à découvert. Aux termes d'une « vente à découvert », un Fonds emprunte des titres auprès d'un prêteur et les vend sur le marché libre. Le Fonds doit racheter les titres à une date ultérieure afin de les rendre au prêteur. Dans l'intervalle, le produit de la vente à découvert est déposé auprès du prêteur et le Fonds lui verse des intérêts sur les titres empruntés. Si la valeur des titres fléchit entre le moment où a lieu la vente à découvert initiale et le moment où le Fonds rachète et rend ces titres, la différence (après déduction des intérêts versés par le Fonds au prêteur) constitue un profit pour le Fonds. Toutefois, si la valeur des titres empruntés augmente, le Fonds subit une perte. Les ventes à découvert comportent certains risques, à savoir, que la valeur des titres empruntés augmentera ou ne fléchira pas suffisamment pour compenser les coûts d'emprunt du Fonds. Le Fonds peut également avoir des difficultés à racheter les titres empruntés s'il n'existe pas de marché liquide pour les titres. En outre, le prêteur à qui le Fonds a emprunté des titres peut faire faillite, et le Fonds peut perdre les biens en garantie qu'il a déposés auprès du prêteur. Afin de limiter les risques associés aux ventes à découvert, un Fonds respectera des contrôles et des limites conçus pour contrebalancer ces risques en vendant à découvert uniquement des titres d'émetteurs importants pour lesquels un marché liquide devrait se maintenir et en limitant le montant de l'exposition aux ventes à découvert. Par ailleurs, un Fonds déposera des biens en garantie uniquement auprès des prêteurs qui satisfont à certains critères de solvabilité et jusqu'à concurrence de certaines limites. Bien que certains Fonds dominants ne concluent pas directement des ventes à découvert, ils pourraient

être exposés au risque propre aux ventes à découvert puisque les fonds sous-jacents dans lesquels ils investissent, ou le ou les Fonds dont ils reproduisent le rendement, peuvent conclure de telles ventes.

Risque propre à la répartition de l'actif
Les Fonds qui font appel à une structure de « fonds de fonds » répartissent leur actif entre les « fonds sous-jacents » afin de s'assurer, pour chaque Fonds, d'une répartition optimale en matière de catégorie d'actifs, de style de placement, de répartition géographique et de capitalisation boursière. Rien ne garantit qu'un Fonds réussira à faire une répartition qui donne de bons résultats. De même, rien ne garantit que la répartition de l'actif empêchera les pertes.

Risque propre à la gestion de portefeuille
Tous les organismes de placement collectif à gestion active comptent sur un conseiller en valeurs pour sélectionner les titres individuels et les autres placements et sont donc sujets au risque qu'une mauvaise sélection de titres ou une mauvaise répartition entre les segments de marché se traduise par un rendement inférieur à celui de leur indice de référence ou à d'autres OPC ayant des objectifs de placements semblables.

Risque propre aux séries
Tous les Fonds sont offerts en plusieurs séries de titres. Chaque série a ses propres frais, que chaque Fonds gère de façon distincte. Si un Fonds ne peut payer les frais d'une série au moyen de la quote-part de ses éléments d'actif revenant à la série, il pourra devoir payer ces frais au moyen de la quote-part des éléments d'actif revenant à d'autres séries, ce qui pourrait réduire le rendement des placements de ces autres séries.

Risque propre aux fonds de catégorie de société
Alors que les actifs et les passifs de chaque Fonds de catégorie de société sont gérés de façon distincte, la Catégorie Société Franklin Templeton Ltée, dans l'ensemble, est responsable de la totalité des obligations financières de tous les Fonds de catégorie de société. Si un Fonds de catégorie de société ne peut acquitter ses frais en utilisant sa quote-part

de l'actif, la Catégorie Société Franklin Templeton Ltée peut devoir payer ces frais au moyen des actifs des autres Fonds de catégorie de société, ce qui pourrait diminuer leur rendement. Également, les incidences fiscales d'un placement dans un Fonds de catégorie de société seront fonction en partie du régime d'imposition de la Catégorie Société Franklin Templeton Ltée, dans l'ensemble, et elles seront différentes d'un placement dans un OPC qui ne fait pas partie d'une structure à catégories multiples. Reportez-vous au *Glossaire* à la page 272 et à la rubrique *Fonds de catégorie de société* à la page 27 pour de plus amples renseignements sur les Fonds de catégorie de société.

Risque propre aux grands investisseurs

Les titres des Fonds peuvent être achetés et rachetés par de grands investisseurs, comme des institutions financières ou d'autres OPC, y compris les Fonds dominants. Ces investisseurs peuvent acheter ou faire racheter un grand nombre de titres d'un Fonds en une fois. La Société de Placements Franklin Templeton et des tiers qui n'ont aucun lien avec elle peuvent offrir des produits de placement qui utilisent une structure de « fonds de fonds » selon laquelle un Fonds dominant investit la totalité ou une partie importante de ses actifs dans un fonds « sous-jacent ». L'achat ou le rachat d'un nombre important de titres d'un Fonds peut obliger le conseiller en valeurs à fortement changer la composition d'un portefeuille ou encore l'obliger à acheter ou à vendre des placements à des prix défavorables, ce qui peut influencer sur le rendement d'un Fonds et accroître ses gains en capital réalisés.

Si un Fonds fait l'objet d'un « fait lié à la restriction de pertes », i) son exercice sera réputé prendre fin aux fins de l'impôt (ce qui entraînera une attribution du revenu imposable du Fonds à ce moment aux porteurs de parts pour que le Fonds n'ait pas à payer l'impôt sur le revenu sur ce montant), et ii) il sera assujéti aux règles relatives à un fait lié à la restriction de pertes généralement applicables aux sociétés qui participent à une acquisition de contrôle, ce qui comprend la réalisation réputée de pertes en capital non réalisées et des restrictions quant à la possibilité pour elles de reporter prospectivement les pertes.

En règle générale, un Fonds sera assujéti à un fait lié à la restriction de pertes quand une personne devient un « bénéficiaire détenant une participation majoritaire » du Fonds ou si un groupe de personnes devient un « groupe de bénéficiaires détenant une participation majoritaire » du Fonds au sens donné à ces expressions dans les règles relatives aux personnes affiliées figurant dans la Loi de l'impôt, sous réserve des adaptations nécessaires. En règle générale, le bénéficiaire détenant une participation majoritaire du Fonds sera un bénéficiaire qui, avec les personnes et les sociétés de personnes avec lesquelles il est affilié, détient une participation de bénéficiaire dont la juste valeur marchande est supérieure à 50 % de la juste valeur marchande de l'ensemble des participations dans le revenu ou le capital, respectivement, du Fonds. En règle générale, une personne n'est pas réputée devenir un bénéficiaire détenant une participation majoritaire du Fonds et un groupe de personnes n'est pas réputé devenir un groupe de bénéficiaires détenant une participation majoritaire du Fonds si le Fonds satisfait à certaines exigences en matière de placement et est admissible à titre de « fonds de placement » aux termes des règles.

Risque propre à la spécialisation

Certains Fonds se spécialisent dans des placements effectués dans des secteurs d'activité ou des régions du monde en particulier. Cette spécialisation permet au conseiller en valeurs de mettre l'accent sur le potentiel de ce secteur d'activité ou de cette région géographique, mais elle peut aussi entraîner une volatilité accrue du Fonds en cas de repli dans le secteur ou la région, car il y a relativement peu d'autres placements pour contrebalancer le repli. Ces Fonds spécialisés doivent continuer à faire des placements dans un secteur précis ou une région précise même en cas de piètre rendement.

Risque propre à la réplique

Certains OPC (les « Fonds de réplique ») peuvent tenter de lier une partie ou la totalité de leur rendement à celui des parts de l'un ou de plusieurs OPC (les « Fonds de référence ») en achetant directement les titres appropriés ou en concluant des contrats à terme de gré à gré et d'autres contrats sur instruments dérivés. Le rendement d'un Fonds de réplique peut être

inférieur à celui de son Fonds de référence puisque le Fonds de réplique prend en charge ses propres frais, notamment le coût des contrats à terme de gré à gré et des autres instruments dérivés qu'il peut utiliser pour atteindre ses objectifs de placement. De plus, il peut y avoir un délai entre le moment où l'épargnant achète des titres d'un Fonds de réplique et le moment où le Fonds de réplique obtient une exposition supplémentaire au Fonds de référence. Pendant ce délai, le Fonds de réplique peut ne pas réussir à reproduire le rendement de son Fonds de référence. Ces décalages de rendement et les erreurs de réplique pourraient faire en sorte que le prix par titre du Fonds de réplique ne reproduise pas précisément le prix par titre du Fonds de référence pertinent.

Risque propre aux titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires

Les titres adossés à des créances mobilières sont des créances qui sont adossées à un portefeuille de prêts commerciaux ou à la consommation. Certains titres adossés à des créances mobilières sont des créances à court terme, appelées papier commercial adossé à des actifs (les « PCAA »). Les titres adossés à des créances hypothécaires sont des créances qui sont adossées à un portefeuille de prêts hypothécaires sur des biens immobiliers résidentiels ou commerciaux. En cas de changement de la perception que le marché peut avoir des émetteurs de ce type de titres, ou de la solvabilité des parties en cause, la valeur des titres peut être touchée. De plus, dans le cas d'un PCAA, il y a un risque de décalage entre les flux de trésorerie des actifs sous-jacents auxquels sont adossés le titre et l'obligation de remboursement du titre à son échéance. Dans l'utilisation de titres adossés à des créances hypothécaires, il y a aussi un risque de baisse des taux hypothécaires imputés à des prêts hypothécaires, de défaut du débiteur hypothécaire en ce qui a trait à ses obligations aux termes d'un emprunt hypothécaire ou de baisse de la valeur des biens garantis par l'emprunt hypothécaire.

Risque propre à l'imposition

Le Fonds de croissance Franklin, Ltée et la Catégorie Société Franklin Templeton Ltée peuvent devenir assujettis à un impôt sur certains revenus gagnés par la société. Si l'une de ces

sociétés devient assujettie à l'impôt, le conseil d'administration de la société visée répartira l'impôt payable par la société par rapport à la valeur liquidative des séries de la société (dans le cas du Fonds de croissance Templeton, Ltée) ou des séries des Fonds de catégorie de société qui composent la société (dans le cas de la Catégorie Société Franklin Templeton Ltée) dans la mesure qu'il juge, à sa seule discrétion, juste et équitable.

Modalités d'organisation et de gestion des Fonds Placements Franklin Templeton

<p>Gestionnaire</p> <p>Société de Placements Franklin Templeton 5000, rue Yonge Bureau 900 Toronto (Ontario) M2N 0A7</p>	<p>Le gestionnaire est responsable de l'entreprise et de l'exploitation des Fonds. Nous fournissons tous les services administratifs et de gestion, tels que :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le calcul de la valeur liquidative et la préparation des états financiers; • le calcul des distributions aux épargnants et des commissions aux courtiers, et leur paiement; • le dépôt des documents exigés par la réglementation et des renseignements fiscaux; • la prestation ou la coordination de tous les autres services requis par les Fonds; • la fourniture de bureaux, d'installations et de soutien administratif. <p>Ces services sont offerts aux épargnants des séries O et OT aux termes de conventions conclues entre l'épargnant et le gestionnaire.</p>
<p>Conseillers en valeurs</p> <p>Sauf pour ce qui est du Fonds de sociétés à grande capitalisation Franklin Templeton, tous les conseillers en valeurs ou les sous-conseillers en valeurs sont des membres du groupe ou font partie du gestionnaire.</p> <p>Foyston, Gordon & Payne Inc., Toronto (Ontario), est le sous-conseiller du Fonds de sociétés à grande capitalisation Franklin Templeton.</p>	<p>Les conseillers en valeurs gèrent les portefeuilles de placement des Fonds.</p> <p>Gestion de placements Franklin Bissett fait partie de la Société de Placements Franklin Templeton.</p> <p>Certains Fonds recourent à des sous-conseillers nommés par nous pour fournir des conseils concernant une partie ou la totalité du portefeuille. Si un sous-conseiller a été nommé, son nom figure dans le tableau <i>Détails sur l'organisme de placement collectif du Fonds</i>, dans la section <i>Information propre à chacun des organismes de placement collectif décrits dans le présent document</i>.</p> <p>En vertu des lois sur les valeurs mobilières, nous sommes tenus de vous informer que lorsque les services de conseils en valeurs sont fournis par un conseiller ou un sous-conseiller qui est situé à l'extérieur du Canada, il peut être difficile de faire valoir des droits prévus par la loi contre eux parce qu'une bonne partie ou la totalité de leurs actifs sont situés à l'extérieur du Canada.</p> <p>Les sous-conseillers internationaux ne sont pas entièrement assujettis aux exigences des lois</p>

	<p>canadiennes en valeurs mobilières et nous sommes responsables des conseils en placement que fournissent les entités suivantes à titre de sous-conseillers des Fonds : Templeton Global Advisors Limited; Templeton Asset Management Ltd; Franklin Advisers, Inc.; Franklin Advisory Services, LLC; Franklin Mutual Advisers, LLC; Franklin Templeton Institutional, LLC; Templeton Investment Counsel, LLC; Franklin Templeton Investment Management Limited et Franklin Templeton Investments (ME) Limited.</p> <p>Franklin Advisers, Inc., Franklin Mutual Advisers, LLC et Franklin Templeton Institutional, LLC ont reçu une dispense à l'égard des exigences d'enregistrement de la <i>Loi sur la vente à terme sur marchandises</i> (Ontario) en ce qui concerne les opérations conclues par les Fonds auxquels la société fournit des conseils sur les contrats à terme standardisés sur marchandises et les options sur contrats à terme de marchandises négociés sur des marchés à terme de marchandises situés à l'extérieur du Canada et compensés par des chambres de compensation étrangères. Par conséquent, ils ne constitueront pas des courtiers inscrits en vertu de la <i>Loi sur la vente à terme sur marchandises</i> et la protection offerte aux clients de ces courtiers ne sera pas offerte aux épargnants des Fonds auxquels les sociétés fournissent des conseils.</p>
<p>Placeurs principaux</p> <p>Société de Placements Franklin Templeton Toronto (Ontario)</p> <p>Services aux investisseurs FTC Inc. Toronto (Ontario) [pour les séries F, FT, O, OT, PF et PF (couverte)]</p>	<p>En tant que placeurs principaux, nous et Services aux investisseurs FTC Inc. commercialisons les Fonds et vendons leurs titres par l'entremise de courtiers dans l'ensemble du Canada.</p>
<p>Dépositaire</p> <p>Fonds de croissance Templeton, Ltée Fonds mondial d'obligations Templeton <i>JPMorgan Chase Bank</i> New York (New York)</p> <p>Tous les Fonds Franklin Mutual Series, les Fonds Franklin (sauf le Fonds mondial de petites et moyennes sociétés Franklin, le Fonds de croissance mondiale Franklin et la Catégorie de société de croissance mondiale Franklin), le Fonds mondial équilibré Templeton et leur Fonds de catégorie de société respectif (le cas échéant)</p>	<p>Le dépositaire, ou tout sous-dépositaire qu'il peut nommer, a la garde des placements faits pour les Fonds.</p>

<p><i>Compagnie Trust CIBC Mellon Toronto (Ontario)</i></p> <p>Tous les autres Fonds <i>Banque J.P. Morgan Canada Toronto (Ontario)</i></p>	
<p>Agent chargé de la tenue des registres et agent des transferts</p> <p>Société de Placements Franklin Templeton Toronto (Ontario)</p>	<p>L'agent chargé de la tenue des registres et agent des transferts :</p> <ul style="list-style-type: none"> • tient des registres des propriétaires des titres des Fonds; • donne suite à tous les ordres d'achat, de rachat, de conversion et de substitution; • fournit l'information et les relevés requis aux épargnants et aux courtiers.
<p>Fiduciaire</p> <p>Société de Placements Franklin Templeton Toronto (Ontario)</p>	<p>En ce qui a trait aux Fonds constitués en fiducie, le fiduciaire détient le titre de propriété des titres appartenant aux Fonds au nom des porteurs de titres.</p>
<p>Auditeur</p> <p>PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. Comptables professionnels agréés Toronto (Ontario)</p>	<p>L'auditeur vérifie les états financiers annuels des Fonds.</p> <p>Les porteurs de titres n'auront pas à approuver le remplacement de l'auditeur d'un Fonds si le comité d'examen indépendant a approuvé ce remplacement et si les porteurs de titres reçoivent un avis en ce sens 60 jours avant le remplacement.</p>
<p>Comité d'examen indépendant</p>	<p>Conformément au <i>Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement</i> (ou la Norme canadienne 81-107 à l'extérieur du Québec), le gestionnaire a mis sur pied un comité d'examen indépendant (le « CEI ») qui règle de façon impartiale les questions de conflit d'intérêts qui ont trait aux activités des Fonds.</p> <p>Le CEI rédige, au moins une fois par année, un rapport sur ses activités à l'intention des porteurs de titres, lequel pourra être consulté sur notre site Internet à l'adresse www.franklintempleton.ca ou, sur demande et sans frais, en composant le numéro sans frais 1 800 897-7281 ou par courrier électronique à l'adresse service@franklintempleton.ca</p> <p>À l'heure actuelle, les membres du CEI sont Gary Norton (président), Bruce Galloway et Stuart Douglas.</p>

	<p>On peut trouver des renseignements additionnels sur le CEI dans la notice annuelle.</p> <p>Dans certaines circonstances, votre approbation ne sera pas requise en vertu de la législation en valeurs mobilières pour procéder à une fusion de fonds pourvu que le CEI ait approuvé un tel changement et que les porteurs de titres reçoivent un préavis de 60 jours d'une telle fusion de fonds.</p>
--	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Structures de fonds de fonds

Tous les Fonds dominants font des placements dans d'autres OPC, y compris des OPC gérés par le gestionnaire. Les porteurs de titres d'un Fonds dominant n'ont aucun droit de propriété dans les titres des fonds sous-jacents. Si le gestionnaire ou un membre de son groupe gère les fonds sous-jacents dans lesquels le Fonds dominant investit, le gestionnaire n'exercera pas les droits de vote afférents aux titres des fonds sous-jacents, mais il est autorisé à prendre des dispositions afin que les droits de vote rattachés à ces titres soient exercés par les porteurs de titres véritables du Fonds dominant applicable. Toutefois, compte tenu de la complexité et des coûts de mise en place d'un tel mécanisme de transmission des droits de vote, il est peu probable que nous prenions les dispositions permettant de transmettre les droits de vote.

Achats, substitutions et rachats

Catégories et séries

Tous les Fonds (à l'exception du Fonds de croissance Templeton, Ltée et des Fonds de catégorie de société) sont constitués en fiducie de fonds commun de placement. Le Fonds de croissance Templeton, Ltée et la Catégorie Société Franklin Templeton Ltée sont des sociétés d'investissement à capital variable.

Les Fonds de catégorie de société sont en fait différentes catégories d'actions de la Catégorie Société Franklin Templeton Ltée. Reportez-vous aux rubriques *Fonds de catégorie de société* à la page 27 et *Incidences fiscales pour les épargnants* à la page 60 pour un complément d'information.

Les Fonds du présent prospectus offrent jusqu'à 12 séries, soit les séries A, A (couverte), F, FT, I, O, OT, PF, PF (couverte), PFT, T, T-\$US et V (les « séries »). Le tableau suivant indique chacune des séries offertes par les Fonds.

Série	Fonds offerts
A	Tous les Fonds, à l'exception du Fonds de croissance asiatique Templeton, du Fonds de marchés frontaliers Templeton, du Fonds d'obligations gouvernementales canadiennes Franklin Bissett et du Fonds de sociétés à grande capitalisation canadiennes Franklin Templeton
A (couverte)	Fonds de croissance Templeton, Ltée
F	Tous les Fonds, à l'exception du Fonds de croissance asiatique Templeton, du Fonds de marchés frontaliers Templeton et du Fonds de sociétés à grande capitalisation canadiennes Franklin Templeton
FT	Fonds mondial équilibré Templeton Fonds américain de revenu mensuel Franklin et son Fonds de catégorie de société respectif Catégorie couverte de société américaine de revenu mensuel Franklin Catégorie de société canadienne de dividendes Franklin Bissett Portefeuille équilibré de croissance Franklin Quotientiel Portefeuille de catégorie de société de croissance équilibrée Franklin Quotientiel Portefeuille équilibré de revenu Franklin Quotientiel Portefeuille de catégorie de société de revenu équilibré Franklin Quotientiel Portefeuille de catégorie de société d'actions diversifiées Franklin Quotientiel Portefeuille de revenu diversifié Franklin Quotientiel Portefeuille de catégorie de société de revenu diversifié Franklin Quotientiel Portefeuille de catégorie de société de croissance Franklin Quotientiel
I	Catégorie de société de croissance asiatique Templeton Fonds de marchés émergents Templeton Fonds mondial équilibré Templeton Fonds mondial d'obligations Templeton Fonds mondial d'obligations Templeton (couvert) Fonds mondial de petites sociétés Templeton et son Fonds de catégorie de société respectif Fonds de croissance Templeton, Ltée et son Fonds de catégorie de société respectif Fonds international d'actions Templeton et son Fonds de catégorie de société respectif Fonds mondial de petites et moyennes sociétés Franklin

	<p>Fonds de revenu élevé Franklin</p> <p>Fonds de revenu stratégique Franklin</p> <p>Fonds américain de revenu mensuel Franklin et son Fonds de catégorie de société respectif</p> <p>Catégorie couverte de société américaine de revenu mensuel Franklin</p> <p>Catégorie de société américaine de croissance des dividendes Franklin</p> <p>Fonds canadien Franklin ActiveQuant (auparavant, le Fonds de convergence canadienne Franklin Bissett) et son Fonds de catégorie de société respectif</p> <p>Fonds équilibré d'actions canadiennes de toutes capitalisations Franklin Bissett et son Fonds de catégorie de société respectif</p> <p>Fonds canadien équilibré Franklin Bissett et son Fonds de catégorie de société respectif</p> <p>Fonds canadien de dividendes Franklin Bissett et son Fonds de catégorie de société respectif</p> <p>Fonds d'actions canadiennes Franklin Bissett et son Fonds de catégorie de société respectif</p> <p>Fonds d'obligations essentielles plus Franklin Bissett</p> <p>Fonds d'obligations de sociétés Franklin Bissett</p> <p>Fonds de revenu de dividendes Franklin Bissett et son Fonds de catégorie de société respectif</p> <p>Fonds du marché monétaire Franklin Bissett et son Fonds de catégorie de société respectif</p> <p>Fonds de revenu mensuel et de croissance Franklin Bissett</p> <p>Fonds européen Franklin Mutual</p> <p>Fonds mondial Découverte Franklin Mutual et son Fonds de catégorie de société respectif</p> <p>Fonds américain d'actions Franklin Mutual et son Fonds de catégorie de société respectif</p> <p>Portefeuille équilibré de croissance Franklin Quotentiel</p> <p>Portefeuille de catégorie de société de croissance équilibrée Franklin Quotentiel</p> <p>Portefeuille équilibré de revenu Franklin Quotentiel</p> <p>Portefeuille de catégorie de société de revenu équilibré Franklin Quotentiel</p> <p>Portefeuille d'actions diversifiées Franklin Quotentiel</p> <p>Portefeuille de catégorie de société d'actions diversifiées Franklin Quotentiel</p> <p>Portefeuille de revenu diversifié Franklin Quotentiel</p> <p>Portefeuille de catégorie de société de revenu diversifié Franklin Quotentiel</p> <p>Portefeuille de croissance Franklin Quotentiel</p> <p>Portefeuille de catégorie de société de croissance Franklin Quotentiel</p>
O	Tous les Fonds
OT	<p>Fonds mondial équilibré Templeton</p> <p>Fonds américain de revenu mensuel Franklin et son Fonds de catégorie de société respectif</p> <p>Catégorie couverte de société américaine de revenu mensuel Franklin</p> <p>Catégorie de société canadienne de dividendes Franklin Bissett</p> <p>Catégorie de société d'actions canadiennes Franklin Bissett</p> <p>Fonds de revenu de dividendes Franklin Bissett</p> <p>Portefeuille équilibré de croissance Franklin Quotentiel</p> <p>Portefeuille de catégorie de société de croissance équilibrée Franklin Quotentiel</p> <p>Portefeuille équilibré de revenu Franklin Quotentiel</p> <p>Portefeuille de catégorie de société de revenu équilibré Franklin Quotentiel</p> <p>Portefeuille d'actions diversifiées Franklin Quotentiel</p> <p>Portefeuille de catégorie de société d'actions diversifiées Franklin Quotentiel</p> <p>Portefeuille de revenu diversifié Franklin Quotentiel</p> <p>Portefeuille de catégorie de société de revenu diversifié Franklin Quotentiel</p> <p>Portefeuille de croissance Franklin Quotentiel</p>
PF	<p>Fonds de marchés développés EAFE Templeton</p> <p>Fonds de marchés émergents Templeton et son Fonds de catégorie de société respectif</p> <p>Fonds mondial équilibré Templeton</p>

<p>Fonds mondial d'obligations Templeton</p> <p>Fonds mondial d'obligations Templeton (couvert)</p> <p>Fonds mondial de petites sociétés Templeton</p> <p>Fonds de croissance Templeton, Ltée et son Fonds de catégorie de société respectif</p> <p>Fonds international d'actions Templeton et son Fonds de catégorie de société respectif</p> <p>Fonds de croissance mondiale Franklin</p> <p>Fonds mondial de petites et moyennes sociétés Franklin</p> <p>Fonds de revenu élevé Franklin</p> <p>Fonds de revenu stratégique Franklin</p> <p>Fonds d'actions essentielles américaines Franklin</p> <p>Fonds américain de revenu mensuel Franklin et son Fonds de catégorie de société respectif</p> <p>Catégorie couverte de société américaine de revenu mensuel Franklin</p> <p>Fonds d'opportunités américaines Franklin (auparavant, le Fonds de croissance à capitalisation variable Franklin)</p> <p>Fonds américain de croissance des dividendes Franklin et son Fonds de catégorie de société respectif</p> <p>Fonds canadien équilibré Franklin Bissett et son Fonds de catégorie de société respectif</p> <p>Fonds canadien de dividendes Franklin Bissett et son Fonds de catégorie de société respectif</p> <p>Fonds d'actions Canada plus Franklin Bissett</p> <p>Fonds d'actions canadiennes Franklin Bissett et son Fonds de catégorie de société respectif</p> <p>Fonds d'obligations gouvernementales canadiennes Franklin Bissett</p> <p>Fonds d'obligations canadiennes à court terme Franklin Bissett</p> <p>Fonds d'obligations gouvernementales canadiennes Franklin Bissett</p> <p>Fonds d'obligations canadiennes à court terme Franklin Bissett</p> <p>Fonds d'obligations essentielles plus Franklin Bissett</p> <p>Fonds d'obligations de sociétés Franklin Bissett</p> <p>Fonds de revenu de dividendes Franklin Bissett et son Fonds de catégorie de société respectif</p> <p>Catégorie de société d'énergie Franklin Bissett</p> <p>Fonds de sociétés à microcapitalisation Franklin Bissett</p> <p>Fonds du marché monétaire Franklin Bissett</p> <p>Fonds de revenu mensuel et de croissance Franklin Bissett</p> <p>Fonds de sociétés à petite capitalisation Franklin Bissett</p> <p>Fonds canadien Franklin ActiveQuant (auparavant, le Fonds de convergence canadienne Franklin Bissett)</p> <p>Fonds américain Franklin ActiveQuant (auparavant, le Fonds d'orientation américaine Franklin Bissett et son Fonds de catégorie de société respectif)</p> <p>Fonds européen Franklin Mutual</p> <p>Fonds mondial Découverte Franklin et son Fonds de catégorie de société respectif</p> <p>Portefeuille équilibré de croissance Franklin Quotientiel</p> <p>Portefeuille de catégorie de société de croissance équilibrée Franklin Quotientiel</p> <p>Portefeuille équilibré de revenu Franklin Quotientiel</p> <p>Portefeuille de catégorie de société de revenu équilibré Franklin Quotientiel</p> <p>Portefeuille d'actions diversifiées Franklin Quotientiel</p> <p>Portefeuille de catégorie de société d'actions diversifiées Franklin Quotientiel</p> <p>Portefeuille de revenu diversifié Franklin Quotientiel</p> <p>Portefeuille de catégorie de société de revenu diversifié Franklin Quotientiel</p> <p>Portefeuille de titres à revenu fixe Franklin Quotientiel</p>

	Portefeuille de croissance Franklin Quotientiel Portefeuille de catégorie de société de croissance Franklin Quotientiel
PF (couverte)	Fonds américain de croissance des dividendes Franklin
PFT	Fonds mondial équilibré Templeton Fonds international d'actions Templeton Fonds américain de revenu mensuel Franklin Fonds américain de croissance des dividendes Franklin Fonds canadien équilibré Franklin Bissett Fonds de revenu de dividendes Franklin Bissett Fonds de revenu mensuel et de croissance Franklin Bissett Fonds mondial Découverte Franklin Mutual Portefeuille équilibré de croissance Franklin Quotientiel Portefeuille équilibré de revenu Franklin Quotientiel Portefeuille d'actions diversifiées Franklin Quotientiel Portefeuille de revenu diversifié Franklin Quotientiel Portefeuille de catégorie de société de revenu diversifié Franklin Quotientiel Portefeuille de croissance Franklin Quotientiel
T	Fonds mondial équilibré Templeton Fonds international d'actions Templeton et son Fonds de catégorie de société respectif Fonds de croissance mondiale Franklin et son Fonds de catégorie de société respectif Fonds américain de revenu mensuel Franklin et son Fonds de catégorie de société respectif Catégorie couverte de société américaine de revenu mensuel Franklin Fonds américain de croissance des dividendes Franklin et son Fonds de catégorie de société respectif Catégorie couverte de société américaine de croissance des dividendes Franklin Fonds équilibré d'actions canadiennes de toutes capitalisations Franklin Bissett et son Fonds de catégorie de société respectif Fonds canadien équilibré Franklin Bissett et son Fonds de catégorie de société respectif Catégorie de société canadienne de dividendes Franklin Bissett Catégorie de société d'actions canadiennes Franklin Bissett Fonds de revenu de dividendes Franklin Bissett et son Fonds de catégorie de société respectif Fonds de revenu mensuel et de croissance Franklin Bissett Fonds mondial Découverte Franklin Mutual et son Fonds de catégorie de société respectif Fonds américain d'actions Franklin Mutual et son Fonds de catégorie de société respectif Portefeuille équilibré de croissance Franklin Quotientiel Portefeuille de catégorie de société de croissance équilibrée Franklin Quotientiel Portefeuille équilibré de revenu Franklin Quotientiel Portefeuille de catégorie de société de revenu équilibré Franklin Quotientiel Portefeuille d'actions diversifiées Franklin Quotientiel Portefeuille de catégorie de société d'actions diversifiées Franklin Quotientiel Portefeuille de revenu diversifié Franklin Quotientiel Portefeuille de catégorie de société de revenu diversifié Franklin Quotientiel Portefeuille de croissance Franklin Quotientiel Portefeuille de catégorie de société de croissance Franklin Quotientiel
T-\$US	Fonds mondial équilibré Templeton Fonds américain de revenu mensuel Franklin et son Fonds de catégorie de société respectif Fonds mondial Découverte Franklin Mutual et son Fonds de catégorie de société respectif

	Portefeuille d'actions diversifiées Franklin Quotientiel Portefeuille de catégorie de société d'actions diversifiées Franklin Quotientiel Portefeuille de catégorie de société de revenu diversifié Franklin Quotientiel
V	Fonds mondial équilibré Templeton Portefeuille de catégorie de société de croissance équilibrée Franklin Quotientiel Portefeuille de catégorie de société de revenu équilibré Franklin Quotientiel Portefeuille de catégorie de société de revenu diversifié Franklin Quotientiel

Au sujet des titres des séries A, A (couverte), F, FT, I, O, OT, PF, PF (couverte), PFT, T, T-\$US et V

Pour connaître le montant minimal d'un placement requis pour acheter des titres des séries A, A (couverte), F, FT, I, O, OT, PF, PF (couverte), PFT, T, T-\$US et V, reportez-vous aux rubriques *Achat de titres des Fonds* et *Placements minimums* à la page 24 et 25 pour un complément d'information. Pour savoir quelles séries vous conviennent le mieux, veuillez lire ce qui suit.

Série A

La série A est offerte à tous les épargnants, sous réserve de certains montants de placement minimal.

Série A (couverte)

La série A (couverte) est offerte à tous les épargnants qui sont intéressés à investir dans le Fonds de croissance Templeton, Ltée, sous réserve de certains montants de placement minimal. Le Fonds de croissance Templeton, Ltée détient une partie importante de titres négociés dans des devises (« devises du placement ») autres que le dollar canadien. La valeur de ces titres peut diminuer si les devises du placement se déprécient par rapport au dollar canadien. Par conséquent, le Fonds recourt à une stratégie de couverture afin de réduire au maximum l'incidence des fluctuations des taux de change du dollar canadien par rapport aux devises des placements détenus par le Fonds de croissance Templeton, Ltée dans la partie de l'actif net du Fonds attribuable aux titres de série A (couverte) en circulation.

Série F

La série F est offerte aux types d'épargnants suivants définis selon notre appréciation :

- les épargnants qui prennent part à des programmes de rémunération à l'acte ou à des programmes intégrés parrainés par un courtier et qui versent à leur conseiller une rémunération annuelle ou horaire en fonction de l'actif plutôt que des commissions pour chaque opération;
- les épargnants qui ont comme courtier Services aux investisseurs FTC Inc.;
- les épargnants qui achètent, vendent ou détiennent leurs titres par l'intermédiaire d'un compte de courtage à commissions réduites;
- tout autre groupe d'épargnants à l'égard desquels nous n'engageons pas de frais de placement.

Les épargnants qui veulent acheter des titres de série F doivent également respecter les montants de placement minimal.

En outre, lorsqu'un Fonds offre également des titres de série PF :

- les titres de série F sont offerts uniquement aux épargnants qui ont investi moins de 100 000 \$ dans des titres de tous les Fonds détenus dans des comptes liés;
- mensuellement, le gestionnaire substituera automatiquement des titres de série PF aux titres de série F des épargnants qui ont investi 100 000 \$ ou plus dans des titres de tous les Fonds détenus dans des comptes liés.

La série F a été créée pour les épargnants qui prennent part à des programmes qui ne nous obligent pas à engager des frais de placement sous forme de commissions de suivi versées aux courtiers. Nous pouvons réduire nos frais de gestion sur les titres de série F étant donné que nos frais de placement de ces titres sont inférieurs.

La souscription de titres de série F n'est possible qu'avec notre approbation préalable et le consentement de votre courtier.

Série FT

La série FT est identique à la série F, à l'exception des politiques de distribution, puisqu'elle s'adresse aux épargnants qui veulent obtenir des rentrées de fonds mensuelles régulières d'un Fonds. Les distributions mensuelles de chaque Fonds comprennent un revenu net ou un remboursement de capital pouvant être soit réinvesti dans des titres supplémentaires, soit versé comptant (à l'exception des titres détenus dans un régime enregistré Placements Franklin Templeton, lesquels doivent être investis dans des titres supplémentaires du Fonds). Tout revenu net non distribué durant l'année ainsi que les gains en capital seront distribués tous les ans en décembre et devront être réinvestis dans des titres supplémentaires du Fonds.

La série FT est offerte aux types d'investisseurs suivants, définis selon notre appréciation :

- les épargnants qui prennent part à des programmes de rémunération à l'acte ou à des programmes intégrés parrainés par un courtier et qui versent à leur conseiller une rémunération annuelle ou horaire en fonction de l'actif plutôt que des commissions pour chaque opération;
- les épargnants qui ont comme courtier Services aux investisseurs FTC Inc.;
- les épargnants qui achètent, vendent ou détiennent leurs titres par l'intermédiaire d'un compte de courtage à commissions réduites;

- tous les autres épargnants à l'égard desquels nous n'engageons pas de frais de placement.

Les épargnants qui veulent acheter des titres de série FT doivent également respecter les montants de placement minimal.

En outre, lorsqu'un Fonds offre également des titres de série PFT :

- les titres de série FT sont offerts uniquement aux épargnants qui ont investi moins de 100 000 \$ dans des titres de tous les Fonds détenus dans des comptes liés;
- mensuellement, le gestionnaire substituera automatiquement des titres de série FT aux titres de série PFT des épargnants qui ont investi 100 000 \$ ou plus dans des titres de tous les Fonds détenus dans des comptes liés.

La série FT a été créée pour les épargnants qui prennent part à des programmes qui ne nous obligent pas à engager des frais de placement sous forme de commissions de suivi versées aux courtiers. Nous pouvons réduire nos frais de gestion sur les titres de série FT étant donné que nos frais de placement de ces titres sont inférieurs.

La souscription de titres de série FT n'est possible qu'avec notre approbation préalable et le consentement de votre courtier.

Série I

La série I a été créée pour certains épargnants qui ont pris des dispositions avec leur courtier pour acheter une série comportant des frais de gestion réduits, étant donné les commissions de suivi moins élevées versées aux courtiers pour les titres de série I.

Série O

La série O est offerte aux types d'épargnants suivants définis selon notre appréciation :

- les épargnants qui ont investi au total au moins 200 000 \$ dans des Fonds pendant le mois suivant l'achat initial de titres de série O ou OT, détenus dans des comptes

liés (définis à la page 25 sous la rubrique « Service de regroupement de comptes »);.

- les OPC gérés par nous ou par un tiers dont la structure est celle d'un fonds de fonds, à la condition que le gestionnaire de fonds tiers a conclu une entente avec nous;
- les contreparties à des contrats sur instruments dérivés conclus par les Fonds.

Série OT

La série OT est identique à la série O, à l'exception des politiques en matière de distributions, car elle s'adresse aux épargnants qui veulent obtenir des rentrées de fonds mensuelles régulières d'un Fonds. Les distributions mensuelles de chaque Fonds comprennent un revenu net ou un remboursement de capital qui peut être soit réinvesti dans des titres supplémentaires, soit versé comptant (à l'exception des titres détenus dans un régime enregistré Placements Franklin Templeton, lesquels doivent être investis dans des titres supplémentaires du Fonds). Tout revenu net non distribué durant l'année ainsi que les gains en capital seront distribués tous les ans en décembre et devront être réinvestis dans des titres supplémentaires du Fonds.

La série OT est offerte aux types d'épargnants suivants définis selon notre appréciation :

- les épargnants qui ont investi au total au moins 200 000 \$ dans des Fonds pendant le mois suivant l'achat initial de titres de série O ou OT, détenus dans des comptes liés (définis à la page 25 sous la rubrique « Service de regroupement de comptes »);

Série PF

La série PF est offerte aux types d'épargnants suivants définis selon notre appréciation :

- les épargnants qui prennent part à des programmes de services contre rémunération ou à des programmes de comptes intégrés parrainés par un courtier et qui versent à leur conseiller une

rémunération horaire ou une rémunération annuelle en fonction de l'actif plutôt que des commissions pour chaque opération;

- les épargnants qui achètent leurs titres par l'entremise d'un compte géré de façon discrétionnaire;
- tout autre épargnant à l'égard duquel nous n'engageons aucuns frais de placement.

La série PF est offerte aux épargnants qui ont investi au total au moins 100 000 \$ dans des Fonds pendant le mois suivant l'achat initial de titres de série PF ou PFT, détenus dans des comptes liés (définis à la page 25 sous la rubrique « Service de regroupement de comptes »). Le montant de placement minimal peut être annulé pour les achats effectués par les épargnants qui achètent leurs titres par l'entremise d'un compte géré de façon discrétionnaire.

La série PF a été créée pour les épargnants qui prennent part à des programmes qui ne nous obligent pas à engager des frais de placement sous forme de commissions de suivi versées aux courtiers. Nous pouvons réduire nos frais de gestion sur les titres de série PF étant donné que nos frais de placement de ces titres sont inférieurs.

La souscription de parts de série PF n'est possible qu'avec notre approbation préalable et le consentement de votre courtier.

Série PF (couverte)

La série PF (couverte) est offerte à tous les épargnants qui sont intéressés à investir dans le Fonds américain de croissance des dividendes Franklin, sous réserve de certains montants de placement minimal. Le Fonds américain de croissance des dividendes Franklin détient une importante proportion de titres qui se négocient en dollars américains. La valeur de ces titres peut diminuer si le dollar américain se déprécie par rapport au dollar canadien. Par conséquent, le Fonds a recours à une stratégie de couverture qui cherche à atténuer au maximum l'incidence de la fluctuation du taux de change entre le dollar canadien et le dollar américain dans la partie de l'actif net du Fonds américain de croissance des

dividendes Franklin attribuable aux parts de série PF (couverte) en circulation.

Série PFT

La série PFT est identique à la série PF, sauf qu'elle a été conçue pour les épargnants qui recherchent un flux de liquidités mensuelles constant. Les distributions mensuelles de chaque Fonds comprennent un revenu net ou un remboursement de capital qui peut être soit réinvesti dans des titres supplémentaires, soit versé comptant (à l'exception des titres détenus dans un régime enregistré Placements Franklin Templeton, lesquels doivent être investis dans des titres supplémentaires du Fonds). Tout revenu net non distribué durant l'année ainsi que les gains en capital seront distribués tous les ans en décembre et devront être réinvestis dans des titres supplémentaires du Fonds.

Série T (y compris la série T-\$US)

La série T est offerte à tous les épargnants, sous réserve de certains montants de placement minimal. La série T est identique à la série A, sauf qu'elle s'adresse aux épargnants qui veulent obtenir des rentrées de fonds mensuelles régulières d'un Fonds. Les distributions mensuelles de chaque Fonds comprennent un revenu net ou un remboursement de capital pouvant être soit réinvesti dans des titres supplémentaires, soit versé comptant (à l'exception des titres détenus dans un régime enregistré Placements Franklin Templeton, lesquels doivent être investis dans des titres supplémentaires du Fonds). Grâce à notre solution flexible série T, vous pouvez aussi choisir de recevoir une partie de vos dividendes ou de vos distributions en espèces et de réinvestir le solde. Veuillez communiquer avec votre conseiller en placements pour obtenir plus de renseignements sur la solution flexible série T. Tout revenu net non distribué durant l'année ainsi que les gains en capital seront distribués tous les ans en décembre et devront être réinvestis dans des titres supplémentaires du Fonds.

Les distributions mensuelles sur les titres de série T-\$US correspondent à un montant fixe en dollars américains qui ne fluctuera donc pas en fonction du taux de change du dollar canadien. Par conséquent, les distributions sur les titres de

série T-\$US et la valeur liquidative seront différentes des distributions sur les titres de série T en dollars canadiens.

Série V

La série V est identique à la série I, sauf qu'elle s'adresse aux épargnants qui veulent obtenir des rentrées de fonds mensuelles régulières d'un Fonds. Les distributions mensuelles de chaque Fonds comprennent un revenu net ou un remboursement de capital pouvant être soit réinvesti dans des titres supplémentaires, soit versé comptant; toutefois, les titres détenus dans un régime enregistré Placements Franklin Templeton doivent être investis dans des titres supplémentaires du Fonds. Tout revenu net non distribué durant l'année ainsi que les gains en capital seront distribués tous les ans en décembre et devront être réinvestis dans des titres supplémentaires du Fonds.

La série V est offerte aux épargnants qui ont investi au total au moins 100 000 \$ auprès du gestionnaire. La série V a été créée pour certains épargnants qui ont pris des dispositions avec leur courtier pour acheter une série de titres comportant des frais de gestion réduits, étant donné les commissions de suivi moins élevées versées aux courtiers pour les titres de série V.

Prix des titres d'un Fonds

Nous calculons la valeur liquidative de chaque série à la clôture des opérations à la Bourse de Toronto chaque jour ouvrable (habituellement à 16 h, HE). Pour les Fonds disponibles en dollars américains, nous calculons la valeur liquidative en dollars canadiens, puis la convertissons en dollars américains en utilisant le taux de change du jour. Bien que les titres de série T-\$US soient libellés en dollars canadiens, les distributions mensuelles sur les titres de série T-\$US correspondent à un montant fixe en dollars américains et ne fluctueront donc pas en fonction du taux de change du dollar canadien. Les distributions sur les titres de série T-\$US (et la valeur liquidative) seront par conséquent différentes des distributions sur les titres de série T en dollars canadiens.

L'actif net d'une série donnée est obtenu en calculant la part proportionnelle de l'actif et du passif communs à toutes les séries d'un Fonds,

rajusté selon le passif et l'actif qui est exclusivement attribuable à cette série. Les charges directement attribuables à une série sont imputées à cette série. Les autres charges, les revenus de placement et les gains et les pertes en capital et de change réalisés et latents sont répartis proportionnellement entre les séries en fonction de l'actif net de chacune d'elles, à l'exception des éléments spécifiquement imputables à une ou plus d'une série.

Si nous recevons votre demande d'opération en bonne et due forme avant la clôture des opérations de la Bourse de Toronto, nous la traiterons à la valeur liquidative (et au taux de change, le cas échéant) à cette date. Sinon, nous traiterons votre ordre le jour ouvrable suivant.

Prix d'un organisme de placement collectif

La valeur liquidative d'un OPC est calculée :

- en additionnant les actifs de l'OPC (ses avoirs dans des actions, des titres à revenu fixe et des titres du marché monétaire, en espèces et en créances);
- en soustrayant les passifs de l'OPC (tout argent que l'OPC doit, par exemple, les frais de gestion à payer).

La valeur liquidative d'une série est appelée sa valeur liquidative par titre :

$$\frac{\text{actifs attribuables à la série} \quad \text{passifs attribuables à la série}}{\text{nombre de titres de la série}}$$

= prix par titre = valeur liquidative par titre

Par exemple :

$$\frac{24\,000\,000 \$ - 4\,000\,000 \$}{1\,000\,000 \text{ de titres}} = 20 \$ \text{ par titre}$$

Le prix change quotidiennement en fonction de la fluctuation de la valeur au marché des titres que détient chaque Fonds.

Dans le cas du Fonds du marché monétaire Franklin Bissett, les titres en portefeuille du Fonds sont évalués selon la méthode de l'amortissement du coût, qui équivaut approximativement à la juste valeur. Étant donné que tout le revenu net du Fonds et tous ses gains en capital nets réalisés (le cas échéant) sont portés au crédit des

porteurs de parts quotidiennement, il est prévu que la valeur liquidative du Fonds sera généralement de 10 \$ par part et de 10 \$ US par part, respectivement.

Ouverture d'un compte auprès de Placements Franklin Templeton

Vous pouvez ouvrir un compte en communiquant avec votre conseiller en placements et en remplissant une demande. Si vous n'avez pas de conseiller en placements, vous pouvez communiquer avec notre équipe du Service à la clientèle en composant le 1 800 897-7281. Nous nous ferons un plaisir de vous faire part des possibilités qui s'offrent à vous dans votre région.

Règle relative au profil des clients

Les Fonds Placements Franklin Templeton et les Portefeuilles Franklin Quotientiel ne sont vendus que par l'entremise de courtiers. La règle qui oblige votre courtier à obtenir un profil des clients vous assure qu'il connaît vos besoins et vos objectifs en matière de placement ainsi que votre niveau de connaissance en la matière. Grâce à cette information et à sa propre expertise, votre conseiller peut alors recommander le type de Fonds qui vous convient le mieux.

Comment acheter, substituer ou faire racheter des titres des Fonds

Vous pouvez acheter, substituer ou faire racheter des titres des Fonds par l'entremise de courtiers partout au Canada. Votre courtier peut nous transmettre un ordre :

- par transmission électronique;
- au moyen d'une demande écrite envoyée par la poste ou par messagerie;
- par téléphone ou par télécopieur.

Vous pouvez acheter, substituer ou faire racheter des titres des Fonds à leur valeur liquidative par titre de la série pertinente.

Achat de titres des Fonds

Qui peut acheter les titres des Fonds?

Les Fonds sont offerts en vente de façon continue, ce qui veut dire, sous réserve de certaines restrictions, que vous pouvez acheter, substituer ou faire racheter tout nombre de titres en tout temps.

Nous nous réservons le droit, à l'occasion, de plafonner ou de fermer un Fonds ou toute série si nous jugeons qu'il est dans l'intérêt fondamental du Fonds ou de la série et des porteurs de titres de procéder ainsi. Si nous plafonnons ou fermons un Fonds ou une série, nous pouvons, à notre gré, l'ouvrir de nouveau pour tout nouveau placement. Tout plafonnement ou toute fermeture d'un Fonds ou d'une série n'aura aucun effet sur les droits de rachat des porteurs de titres.

Les titres des Fonds ne sont pas inscrits aux fins de vente dans un territoire à l'extérieur du Canada. Vous ne pouvez pas acheter des titres des Fonds :

- à l'extérieur du Canada,
- pour votre compte, si vous vivez à l'extérieur du Canada,
- au nom d'une personne vivant à l'extérieur du Canada,

si une telle pratique est contraire aux lois du territoire où vous ou l'autre personne résidez ou si cette résidence étrangère a des répercussions légales, réglementaires ou fiscales négatives pour un Fonds. Dans certains territoires à l'extérieur du Canada, l'achat de titres d'un Fonds n'est pas contraire à la loi tant et aussi longtemps que l'achat n'a pas été sollicité. Dans de tels territoires, vous et votre courtier ne devez présenter que les ordres d'achat résultant de votre propre initiative.

Les personnes américaines (au sens de la Regulation S de la U.S. Securities Act de 1933, ou de la U.S. Commodity Futures Trading Commission) ne peuvent pas investir dans les Fonds. En l'absence d'un avis écrit dans les Fonds indiquant le contraire, l'inscription par un épargnant éventuel d'une adresse non américaine sur le formulaire de souscription à un investissement dans un Fonds sera considérée comme une déclaration et une garantie de cet épargnant qu'il n'est pas une personne américaine et qu'il demeurera une personne non américaine tant qu'il n'avisera pas le Fonds d'un changement à son statut de personne non américaine.

Placements minimums

Le tableau suivant fait état des montants de placement minimal requis pour acheter des titres

des séries A, A (couverte), F, FT, I, O, OT, PF, PF (couverte), PFT, T, T-\$US ou V :

Tableau des placements minimums

Série	Placement initial	Placements supplémentaires	Versements préautorisés
A, A (couverte)*, F**	500 \$	100 \$	50 \$
I**, PF**, PFT**, V**	100 000 \$	Aucun minimum	Aucun minimum
PF (couverte)* */***	100 000 \$	Aucun minimum	Aucun minimum
O**/OT**	200 000 \$	Aucun minimum	Aucun minimum
FT**, T, T-\$US	5 000 \$	100 \$	50 \$

* Cette série n'est offerte que pour le Fonds de croissance Templeton, Ltée.

** Lorsqu'ils achètent des titres des séries F, FT, I, O, OT, PF, PF (couverte), PFT ou V, les épargnants doivent également satisfaire aux autres critères d'admissibilité relatifs aux séries. Pour un complément d'information, reportez-vous à la rubrique *Catégories et séries* à la page 16.

*** Offerte uniquement pour le Fonds américain de croissance des dividendes Franklin.

Nous nous réservons le droit de modifier les montants de placement minimal à l'égard de l'achat de titres de l'une quelconque des séries ou de renoncer à de tels montants.

Service de regroupement de comptes

Afin de répondre aux exigences de placement minimal des séries PF, PFT, O et OT, les investisseurs peuvent regrouper des comptes liés. Les « comptes liés » comprennent tous les comptes qui détiennent nos Fonds et qui appartiennent à : i) vous, ii) votre conjoint ou conjointe, iii) vous et votre conjoint ou conjointe conjointement, iv) vos enfants, petits-enfants et petits-enfants et leurs conjoints ou conjointes respectifs, et v) les comptes ouverts au nom de sociétés dont vous possédez plus de 50 % des droits de vote. Le regroupement de comptes est un service optionnel auquel vous pouvez choisir de participer. Ce service est optionnel pour votre courtier et votre conseiller financier. Le gestionnaire ne vous rend pas automatiquement admissible au service de regroupement de

comptes. Pour que vous soyez admissible au service de regroupement de comptes, votre courtier et votre conseiller financier doivent signer les formulaires de demande requis. Il incombe aux investisseurs de travailler avec leur conseiller financier et leur courtier pour gérer leurs préférences en matière de regroupement de comptes et de veiller à ce que tous les comptes satisfassent à la définition de « comptes liés ». Veuillez vous adresser à votre conseiller financier pour en savoir plus. Nous pouvons modifier le service de regroupement de comptes ou y mettre fin en tout temps à notre discrétion. Les participants recevront un préavis de 90 jours de toute interruption du service.

Modes de souscription

Vous pouvez acheter des titres des séries A (y compris A [couverte]) et T (y compris T-\$US) de l'une des trois manières suivantes :

- selon le mode avec frais d'acquisition – vous pouvez devoir verser un courtage que vous négociez avec votre courtier lorsque vous achetez les titres des Fonds;
- selon le mode avec frais d'acquisition réduits – vous ne payez pas de courtage lorsque vous achetez les titres des Fonds. Si vous faites racheter vos titres dans les trois ans de leur achat, des frais de rachat pourraient vous être demandés. Reportez-vous à la rubrique *Calcul des frais de rachat* à la page 31;
- selon le mode avec frais d'acquisition reportés – vous ne payez pas de courtage lorsque vous achetez les titres des Fonds. Si vous faites racheter vos titres dans les six ans de leur achat, des frais de rachat pourraient vous être demandés. Reportez-vous à la rubrique *Calcul des frais de rachat* à la page 31.

Les titres des séries I et V ne sont vendus que selon le mode avec frais d'acquisition. Les titres des séries F, FT, O, OT, PF, PF (couverte) et PFT ne sont vendus que selon le mode sans frais d'acquisition, ce qui signifie que vous ne payez aucuns frais d'acquisition lorsque vous achetez ou vendez des titres.

Votre choix aura des répercussions sur les frais que vous payez et la rémunération que votre

courtier reçoit. Pour plus d'information, reportez-vous aux rubriques *Frais* à la page 37 et *Rémunération des courtiers* à la page 54.

Offre des Fonds en dollars canadiens et américains

Tous les Fonds sont libellés en dollars canadiens. Les Fonds suivants sont également disponibles en dollars américains :

- Fonds Templeton : le Fonds de croissance Templeton, Ltée et son Fonds de catégorie de société respectif, le Fonds international d'actions Templeton et son Fonds de catégorie de société respectif, le Fonds de marchés émergents Templeton et son Fonds de catégorie de société respectif, le Fonds mondial de petites sociétés Templeton et son Fonds de catégorie de société respectif, le Fonds mondial d'obligations Templeton, le Fonds mondial équilibré Templeton, le Fonds de marchés développés EAFE Templeton, le Fonds de croissance asiatique Templeton et son Fonds de catégorie de société respectif, ainsi que le Fonds de marchés frontaliers Templeton et son Fonds de catégorie de société respectif;
- Tous les Fonds Franklin, à l'exception du Fonds de revenu élevé Franklin, du Fonds de revenu stratégique Franklin, du Fonds américain de revenu mensuel Franklin et de la Catégorie couverte de société américaine de croissance des dividendes Franklin;
- Fonds Franklin Bissett : le Fonds américain Franklin ActiveQuant (auparavant, le Fonds d'orientation américaine Franklin Bissett) et son Fonds de catégorie de société respectif;
- Tous les Fonds Franklin Mutual Series;

Vous pouvez acheter les titres des Fonds libellés en dollars américains ainsi que les Fonds disponibles en dollars américains avec des dollars américains. L'option n'est fournie qu'aux fins de commodité. **L'achat de titres des Fonds avec des dollars américains n'aura aucune incidence sur le rendement global de votre placement dans le Fonds libellé en dollars canadiens et ne procure aucune couverture contre les fluctuations du taux de change du dollar canadien par rapport au dollar américain.**

Les titres achetés en dollars américains ne peuvent être détenus dans des régimes enregistrés Franklin Templeton, à l'exception d'un compte d'épargne libre d'impôt.

Traitement de votre ordre d'achat

Si vous désirez acheter les titres de nouveaux Fonds, veuillez vous adresser à votre courtier, qui peut :

- nous livrer votre ordre accompagné de votre paiement intégral, ou
- nous envoyer votre ordre par voie électronique, par téléphone ou par télécopieur, puis votre paiement, ultérieurement.

Vous devez payer votre courtier lorsque vous achetez vos titres. Si vous achetez des titres du Fonds du marché monétaire Franklin Bissett, votre courtier doit nous payer dans un délai d'un jour ouvrable de la livraison ou de la passation de votre ordre. Pour ce qui est des autres Fonds, votre courtier doit nous payer dans un délai de trois jours ouvrables (ou une période plus courte pouvant être établie par nous en raison de changements apportés aux lois applicables ou de changements généraux aux procédures de règlement dans les marchés applicables) de la livraison ou de la passation de votre ordre.

Si votre courtier passe votre ordre d'achat par voie électronique et que nous ne recevons pas le paiement de vos titres dans les délais indiqués précédemment, nous rachèterons vos titres le jour ouvrable suivant. Aux termes des règlements en valeurs mobilières, si le produit est :

- supérieur au montant que vous nous devez, le Fonds garde la différence;
- inférieur au montant que vous nous devez, votre courtier devra verser la différence au Fonds et il pourra vous réclamer toute perte.

Si vous achetez des titres de série O ou de série OT et que, dans les 10 jours de votre achat, vous n'avez pas signé une convention relative aux titres des séries O/OT avec nous, vous acceptez que nous puissions, à notre appréciation, facturer votre compte à l'égard des frais de gestion et d'administration, conformément au palier de tarification applicable au Fonds et au montant de votre placement établi dans notre convention relative aux titres des séries O/OT. Nous ne

percevrons pas les frais de services de consultation en matière de placements pour le compte de votre courtier tant que vous n'aurez pas signé une convention relative aux titres des séries O/OT avec nous. Si vous êtes un investisseur institutionnel, vos frais de gestion et d'administration sont négociables et nous ne pouvons pas traiter votre achat tant que nous n'aurons pas reçu votre convention relative aux titres des séries O/OT signée.

Comment substituer à des titres d'un Fonds ceux d'un autre Fonds

Vous pouvez substituer à des titres d'un Fonds ceux d'un autre Fonds par l'entremise de votre courtier.

Substitutions entre des Fonds qui sont des fiducies

Une substitution à des titres d'un Fonds de titres d'un autre Fonds qui est une fiducie, ou l'inverse, est considérée comme un achat et un rachat entraînant une disposition des titres substitués. En d'autres mots, il est probable que vous réaliserez un gain en capital ou subirez une perte en capital à des fins fiscales si vous détenez vos titres à l'extérieur d'un régime enregistré.

Fonds de catégorie de société

À l'heure actuelle, une conversion de titres d'un Fonds de catégorie de société en titres d'un autre Fonds de catégorie de société est une opération imposable pour vous. Par conséquent, vous réaliserez un gain en capital ou subirez une perte en capital au moment de la conversion.

Comment substituer aux titres d'une série ceux d'une autre série

Substitutions automatiques

Les Autorités canadiennes en valeurs mobilières ont accordé aux Fonds une dispense permettant aux épargnants qui auront investi au moins 100 000 \$ dans des comptes liés de substituer automatiquement, à leurs titres des séries F et FT d'un Fonds, des titres des séries PF et PFT (le cas échéant) du même Fonds et de profiter ainsi de frais de gestion et d'administration moins élevés, au total, des titres des séries PF et PFT. Aucuns frais d'acquisition, de substitution ou autres ne sont payables par l'épargnant au moment d'une substitution automatique.

Outre la possibilité de substituer aux titres d'un Fonds ceux d'un autre Fonds, vous pouvez aussi substituer à des titres des séries A, A (couverte), F, FT, I, O, OT, PF, PF (couverte), PFT, T, T-\$US ou V ceux d'une autre série par l'entremise de votre courtier. Vous ne pouvez faire cette substitution que si vous remplissez les critères d'admissibilité relatifs à la série qui vous intéresse. Si vous substituez à des titres d'une série des titres d'une autre série, le nombre de titres que vous recevrez peut être différent du nombre de titres que vous déteniez au départ, puisque la valeur liquidative des diverses séries est différente.

Une substitution de parts entre des séries du même Fonds qui est une fiducie est effectuée en changeant la désignation de vos parts existantes comme parts d'une autre série ou, dans le cas du Fonds de croissance Templeton, Ltée et des Fonds de catégorie de société, en convertissant vos actions existantes en actions d'une autre série.

Une nouvelle désignation entre séries de parts du même Fonds ou une conversion entre séries d'actions du Fonds de croissance Templeton, Ltée ou des Fonds de catégorie de société est considérée comme une disposition aux fins de l'impôt. Reportez-vous à la rubrique Incidences fiscales pour les épargnants à la page 60 pour un complément d'information.

Frais de substitution

Les substitutions suivantes pourraient faire en sorte que votre courtier vous impute des frais de substitution :

- les substitutions de titres achetés selon le mode avec frais d'acquisition par des titres achetés selon le mode sans frais d'acquisition;
- les substitutions de titres achetés selon le mode avec frais d'acquisition par des titres achetés selon le mode avec frais d'acquisition;
- les substitutions de titres achetés selon le mode avec frais d'acquisition réduits par des titres achetés selon le mode avec frais d'acquisition réduits. Les frais de rachat ne vous seront imputés qu'au moment où

vous ferez racheter vos titres. Les frais seront établis en fonction de la date et du coût initial des titres achetés selon le mode avec frais d'acquisition réduits avant la substitution;

- les substitutions de titres achetés selon le mode avec frais d'acquisition reportés par des titres achetés selon le mode avec frais d'acquisition reportés. Les frais de rachat ne vous seront imputés qu'au moment où vous faites racheter vos titres. Les frais seront établis en fonction de la date et du coût initial des titres achetés selon le mode avec frais d'acquisition reportés avant la substitution.

Une substitution de titres de série F d'un Fonds par des titres de série F d'un autre Fonds, une substitution de titres de série FT d'un Fonds par des titres de série FT d'un autre Fonds, une substitution de titres de série PF d'un Fonds par des titres de série PF d'un autre Fonds, une substitution de titres de série PF (couverte) d'un Fonds par des titres de série PF d'un autre Fonds ou une substitution de titres de série PFT d'un Fonds par des titres de série PFT d'un autre Fonds ne comportera aucuns frais de substitution.

Tout autre type de substitution peut entraîner des frais supplémentaires, tels que des frais de rachat ou autres frais d'acquisition.

Lorsque votre courtier demande des frais de substitution à l'égard d'une substitution, un nombre suffisant de titres échangés seront rachetés afin d'acquitter les frais de substitution.

Traitement de votre ordre de substitution

Nous traitons votre ordre de substitution comme s'il s'agissait d'un rachat de titres du Fonds dont vous vous départissez et d'un achat de titres d'un Fonds qui vous intéresse. Par conséquent, nous suivons les procédures indiquées aux rubriques *Traitement de votre ordre d'achat* et *Traitement de votre ordre de rachat*.

Nous pouvons restreindre le droit de substitution, limiter le montant des substitutions et leur nombre, rejeter toute demande de substitution, limiter ou refuser tout achat si i) nous croyons que cela pourrait nuire au Fonds ou l'empêcher

d'investir efficacement, ou ii) le Fonds reçoit ou prévoit recevoir des ordres simultanés qui auraient un effet défavorable important sur lui. Nous ne restreignons pas votre droit de faire racheter vos titres sauf dans les cas décrits à la rubrique *Suspension de votre droit de faire racheter des titres*.

Rachat des titres des Fonds

Vous pouvez faire racheter les titres que vous détenez dans un Fonds par l'entremise de votre courtier ou en vous adressant directement à nous. Votre ordre de rachat doit être fait par écrit et être accompagné de tous les certificats de parts ou d'actions en circulation. Afin de vous protéger, votre ordre de rachat (et le certificat, s'il y a lieu) doit porter votre signature avalisée par une banque, une société de fiducie, un courtier ou un autre établissement que nous jugeons approprié. Dans certains cas, nous pouvons également demander des documents additionnels.

Votre courtier peut passer un ordre par voie électronique, puis transmettre les documents pertinents.

Vous devez nous fournir une autorisation écrite sur votre demande initiale afin que nous puissions accepter des ordres par téléphone ou par télécopieur. Si votre ordre de rachat est fait par téléphone ou par télécopieur, le produit de rachat ne pourra être versé qu'à vous et sera envoyé à votre adresse figurant aux registres ou versé dans votre compte auprès d'une banque ou d'une société de fiducie canadienne. Les rachats effectués par téléphone ou par télécopieur sont limités à 10 000 \$ par compte par jour et ne peuvent viser :

- des titres détenus sous forme de certificat;
- des titres détenus dans un régime enregistré;
- des comptes à l'égard desquels il y a eu un changement d'adresse ou de compte de banque ou de société de fiducie dans les 30 jours précédents.

Traitement de votre ordre de rachat

Si nous ne recevons pas toute la documentation requise pour donner suite à votre ordre de rachat, nous communiquerons avec vous ou avec votre courtier. Si votre courtier a passé votre demande de rachat par

voie électronique et si, lorsque nous communiquerons avec lui, nous apprenons que vous ou votre courtier n'êtes pas en mesure de nous fournir les documents requis, nous rachèterons immédiatement vos titres. Si vous ou votre courtier nous avisez que vous êtes en mesure de nous fournir les documents requis, mais que vous ou votre courtier omettez de nous les transmettre dans un délai de dix jours ouvrables de la réception de votre ordre, nous rachèterons vos titres. Aux termes des règlements en valeurs mobilières, si nous rachetons vos titres et que le produit de vente est :

- supérieur au montant du rachat, le Fonds garde la différence;
- inférieur au montant du rachat, nous versons la différence au Fonds et la réclamons à votre courtier, lequel a le droit de vous réclamer toute perte.

Nous vous verserons le produit de rachat dans les trois jours ouvrables (ou une période plus courte pouvant être établie par nous en raison de changements apportés aux lois applicables ou de changements généraux aux procédures de règlement dans les marchés applicables) de la réception d'un ordre de rachat complet. Nous vous ferons parvenir un chèque par la poste à moins que vous ne nous demandiez de déposer le produit dans votre compte de banque ou de société de fiducie par transfert électronique de fonds.

Si vous désirez recevoir le produit de rachat par transfert électronique de fonds, veuillez nous faire parvenir un chèque nul préimprimé et remplir la section de votre demande qui porte sur l'information bancaire au moment de l'ouverture du compte de façon à ce qu'il n'y ait pas de retards éventuels. Nous conserverons votre information bancaire dans nos dossiers aux fins des achats et des rachats à venir.

Afin de vous protéger, nous nous réservons le droit de déterminer la méthode finale de paiement, ce qui peut comprendre le versement du produit du rachat à votre courtier, en fiducie, pour votre compte.

Suspension de votre droit de faire racheter des titres

Comme il est permis par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, nous pouvons suspendre votre droit de faire racheter vos titres :

- pendant toute période où la négociation normale est suspendue à une bourse à l'intérieur ou à l'extérieur du Canada où des titres, ou des instruments dérivés visés, représentant plus de 50 % de la valeur de l'actif total du Fonds, sont négociés, si ces titres ne sont pas négociés à une autre bourse représentant une solution de rechange raisonnablement pratique pour le Fonds;
- lorsque le Fonds estime qu'il n'est pas pratique de vendre ses titres en portefeuille ou de déterminer la juste valeur de son actif net, pourvu que l'approbation des organismes de réglementation des valeurs mobilières soit obtenue;
- d'un Fonds de catégorie de société qui investit dans des parts d'un Fonds sous-jacent, si le droit de faire racheter des titres du Fonds sous-jacent au Fonds de catégorie de société est suspendu, parce que la valeur liquidative du Fonds de catégorie de société n'est pas disponible;
- du Fonds canadien équilibré Franklin Bissett et de la Catégorie de société équilibrée canadienne Franklin Bissett qui investissent dans des parts d'un Fonds sous-jacent, si le droit de faire racheter les titres du Fonds sous-jacent au Fonds canadien équilibré Franklin Bissett et à la Catégorie de société équilibrée canadienne Franklin Bissett est suspendu, parce que la valeur liquidative du Fonds canadien équilibré Franklin Bissett et de la Catégorie de société équilibrée canadienne Franklin Bissett, selon le cas, n'est pas disponible.

Si votre droit de faire racheter des titres est suspendu et que vous ne retirez pas votre ordre de rachat, nous rachèterons vos titres à leur valeur liquidative déterminée après la fin de la suspension.

Opérations à court terme

Les opérations à court terme excessives peuvent porter atteinte au rendement et aux opérations du

Fonds, ainsi qu'à tous ses porteurs de titres, en faisant augmenter les frais d'opérations et les autres frais, et en perturbant l'efficacité de la gestion du portefeuille d'un OPC.

Nous assurons une surveillance continue des opérations effectuées sur les titres des Fonds afin de repérer les habitudes de négociation des épargnants qui tendent vers les opérations à court terme. Nous considérerons que vous effectuez des opérations à court terme si vous :

- demandez un rachat ou un achat de titres d'un Fonds dans les deux semaines suivant une demande de rachat ou d'achat antérieure à l'égard du Fonds;
- faites racheter ou substituez des titres d'un Fonds pour obtenir ceux d'un autre Fonds plus de deux fois au cours d'une période continue de 90 jours;
- semblez suivre les mouvements du marché, ce qui peut toucher défavorablement un Fonds.

Lorsque nous déterminons qu'une opération ou qu'une habitude de négociation est inappropriée, nous tenons compte de tous les facteurs pertinents, notamment d'une situation qui aurait pu amener un épargnant à faire des changements de bonne foi ou si celui-ci avait modifié ses intentions, la nature des Fonds touchés et les habitudes de négociation de l'épargnant. Si nous déterminons qu'il s'agit d'une habitude d'opération à court terme, nous pourrions rejeter ou limiter les opérations subséquentes comme il est décrit plus en détail ci-dessous, si, selon nous, ces opérations peuvent nuire au Fonds.

Si, à notre entière discrétion, nous déterminons raisonnablement que votre habitude de négociation peut nuire à un Fonds, nous nous réservons le droit d'effectuer ce qui suit, sans préavis :

- 1) rejeter temporairement ou de façon permanente les opérations subséquentes effectuées dans un Fonds;
- 2) limiter le montant, le nombre ou la fréquence de toute opération future effectuée dans un Fonds.

Calcul des frais de rachat

Vous payez des frais de rachat si vous faites racheter des titres des séries A (y compris A [couverte]) ou T (y compris T-\$US) achetés selon :

- le mode avec frais d'acquisition réduits dans les trois ans de la date de l'achat initial;
- le mode avec frais d'acquisition reportés dans les six ans de la date de l'achat initial.

Les frais de rachat sont fonction de la date et du coût initial de vos titres. Si vous avez effectué une substitution de titres par des titres d'un autre Fonds tout en conservant le même mode de souscription, vos frais de rachat seront alors fonction de la date et du coût initial des titres avant la substitution initiale.

Nous rachèterons les titres dans l'ordre suivant :

- 1) les titres émis dans le cadre de plans de réinvestissement de distributions ou de dividendes;
- 2) les titres comportant un droit de rachat sans frais (ne s'applique qu'aux titres achetés selon le mode avec frais d'acquisition réduits et aux titres achetés selon le mode avec frais d'acquisition reportés qui demeurent assujettis à des frais de rachat);
- 3) les titres qui ne sont plus, par l'écoulement du temps, assujettis à des frais;
- 4) selon l'ordre dans lequel ils ont été achetés, en commençant par ceux achetés en premier.

Les frais de rachat pour les titres achetés :

- selon le mode avec frais d'acquisition réduits se fondent sur un pourcentage du coût initial des titres qui diminue si les titres ont été rachetés dans un délai de trois ans de la date de l'achat initial, tel qu'il est indiqué au tableau de la rubrique *Frais* à la page 51;
- selon le mode avec frais d'acquisition reportés se fondent sur un pourcentage du coût initial des titres qui diminue si les titres ont été rachetés dans un délai de six ans de la date de l'achat initial, tel qu'il est indiqué au tableau de la rubrique *Frais* à la page 51.

Nous déduirons les frais de rachat du produit du rachat.

Droit de rachat sans frais (ne s'applique qu'aux titres achetés selon le mode avec frais d'acquisition réduits et aux titres achetés selon le mode avec frais d'acquisition reportés qui demeurent assujettis à des frais de rachat)

Vous pouvez faire racheter certains de vos titres des séries A (y compris A [couverte]) ou T (y compris T-\$US) par ailleurs assujettis à des frais de rachat sans payer de frais même si vous les avez détenus pendant moins de trois ans, dans le cas des titres avec frais d'acquisition réduits, ou moins de six ans, dans le cas des titres avec frais d'acquisition reportés. Vous pouvez faire racheter :

Titres avec frais d'acquisition reportés	Titres avec frais d'acquisition réduits
10 % de la valeur liquidative de vos titres achetés selon le mode avec frais d'acquisition reportés au 31 décembre de l'année civile précédente (pour les titres que vous avez achetés après le 28 février 1993 et avant l'année civile en cours)	10 % de la valeur liquidative de vos titres achetés selon le mode avec frais d'acquisition réduits au 31 décembre de l'année civile précédente
PLUS 10 % du coût des titres achetés selon le mode avec frais d'acquisition reportés que vous avez achetés au cours de l'année civile courante	PLUS 10 % du coût des titres achetés selon le mode avec frais d'acquisition réduits que vous avez achetés au cours de l'année civile courante
MOINS <ul style="list-style-type: none">• les distributions en espèces versées au cours de l'année civile précédente, et• la valeur des titres réinvestis rachetés pendant l'année civile en cours.	MOINS <ul style="list-style-type: none">• les distributions en espèces versées au cours de l'année civile précédente, et• la valeur des titres réinvestis rachetés pendant l'année civile en cours.

Une distribution qui vous est versée en espèces réduira le montant de votre droit de rachat sans frais de l'année civile suivante du montant de cette distribution.

Vous pouvez transférer tout montant de votre droit de rachat sans frais non utilisé si vous substituez à des titres achetés selon le mode avec frais d'acquisition reportés d'un Fonds ceux d'un autre Fonds ou si vous substituez à des titres achetés selon le mode avec frais d'acquisition réduits d'un Fonds ceux d'un autre Fonds, rajusté en fonction de la valeur liquidative des titres du nouveau Fonds.

Vous ne pouvez reporter ce privilège d'une année à l'autre. Nous pouvons annuler ou modifier ce privilège en tout temps.

Soldes minimums et maintien de l'admissibilité

Si, en raison de rachats, la valeur au marché de vos placements dans une série quelconque devient inférieure au montant du solde de placement minimum requis indiqué dans le tableau ci-après, nous pourrions racheter vos titres ou changer leur désignation pour leur donner celle d'une autre série après vous avoir donné un préavis de 30 jours que le solde de votre compte est inférieur au minimum. Vous pouvez investir des sommes additionnelles au cours de cette période si vous souhaitez maintenir le statut de votre placement. Nous ne rachèterons pas vos titres ni n'en changerons la désignation si la valeur au marché de votre placement devient inférieure au solde de placement minimum requis en raison d'une baisse de la valeur liquidative des titres. Si nous changeons la désignation de vos titres de cette façon, votre courtier ne vous imputera aucuns frais de substitution. Le tableau ci-après fait état des soldes de placements minimums requis à l'égard de chaque série et des mesures que nous pouvons prendre si votre placement est inférieur au solde de placement minimum requis :

Série	Solde de placement minimum requis	Conséquences éventuelles si le solde de placement minimum requis n'est pas respecté
A, A (couverte), F*	500 \$ par Fonds	Rachat
FT*	5 000 \$ par Fonds	Changement de désignation en titres de série F du même Fonds
I	100 000 investis dans des comptes liés	Changement de désignation en titres de série A du même Fonds
O*	200 000 \$ investis dans des comptes liés	Changement de désignation en titres de série A (ou de série F si la série A n'est pas offerte) du même Fonds
OT*	200 000 \$ investis dans des comptes liés	Changement de désignation en titres de série T du même Fonds
PF*, PF (couverte)*	100 000 investis dans des comptes liés	Changement de désignation en titres de série F du même Fonds
PFT*	100 000 investis dans des comptes liés	Changement de désignation en titres de série FT (ou de série F si la série FT n'est pas offerte) du même Fonds
T-T\$US	5 000 \$ par Fonds	Changement de désignation en titres de série A du même Fonds
V	100 000 investis dans des comptes liés	Changement de désignation en titres de série T du même Fonds

*** Maintien de l'admissibilité aux titres de série F, de série FT, de série O, de série OT, de série PF, de série PF (couverte) et de série PFT**

En plus des soldes de placements minimums requis à l'égard des titres des séries F, FT, O, OT, PF, PF (couverte) ou PFT, vous devez continuer d'être admissible à détenir des titres des séries F, FT, OT, PF, PF (couverte) ou PFT après votre achat initial, tel qu'il est décrit à la rubrique *Au sujet des titres des séries A, A (couverte), F, FT, I, O, OT, PF, PF (couverte), PFT, T, T-\$US et V*. Après vous avoir donné un préavis de 30 jours du fait que vous n'êtes plus admissible à détenir des titres des séries F, FT, O, OT, PF, PF (couverte)

ou PFT, nous pouvons changer la désignation de vos titres comme suit :

- Titres de série F en titres de série A;
- Titres de série FT, de série PF, de série PF (couverte) ou de série PFT en titres de série F;
- Titres de série O en titres de série A (ou en titres de série F si la série A n'est pas offerte)
- Titres de série OT en titres de série T

du même Fonds. Si nous procédons ainsi à une nouvelle désignation de vos titres, votre courtier ne vous imposera aucuns frais de substitution.

Nous nous réservons le droit de modifier ou d'annuler les exigences relatives au solde de placement minimum à l'égard de n'importe laquelle des séries de parts.

Admissibilité à la propriété des titres

Nous pouvons racheter les titres dans un compte si nous déterminons à notre appréciation :

- que l'épargnant effectue des opérations à court terme ou excessives;
- que l'épargnant devient un résident, aux fins des lois sur les valeurs mobilières ou à des fins fiscales, d'un territoire étranger où cette résidence étrangère peut avoir des répercussions légales, réglementaires ou fiscales négatives pour le Fonds;
- qu'il serait dans l'intérêt fondamental du Fonds d'agir ainsi.

Les porteurs de titres sont responsables de l'ensemble des incidences fiscales, des coûts et des pertes, le cas échéant, associés au rachat de titres d'un Fonds dans le cas où nous exerçons notre droit de rachat.

Comptes orphelins

Pour qu'un épargnant puisse investir dans les titres des Fonds, un courtier inscrit doit figurer au dossier de son compte. Si aucun courtier inscrit ne figure au dossier d'un compte actif, nous considérons ce compte comme un « compte orphelin ».

Si nous déterminons, à notre appréciation, qu'un compte est orphelin, nous pouvons prendre les mesures suivantes :

- geler le compte et limiter toutes les activités dans le compte, à l'exception des rachats (y compris par l'intermédiaire des retraits systématiques) et des transferts;
- informer le détenteur du compte orphelin par écrit du statut de son compte et demander que le compte soit transféré à un autre courtier inscrit;
- une fois l'avis envoyé, racheter les titres dans le compte orphelin et envoyer les produits par la poste à l'adresse figurant au dossier du détenteur du compte orphelin.

Les porteurs de titres sont responsables de l'ensemble des incidences fiscales, des coûts et des pertes, le cas échéant, associés au rachat de titres d'un Fonds détenus dans un compte orphelin.

Régimes enregistrés anciennement exonérés

Le gestionnaire est légalement tenu de verser à l'Agence de revenu du Canada les impôts pour les régimes enregistrés non distribués qui font partie d'une succession (les « régimes enregistrés anciennement exonérés »). Par conséquent, chaque année, il est possible qu'un nombre suffisant de titres des Fonds détenus dans un régime enregistré anciennement exonéré soit racheté pour permettre le paiement des impôts. Les épargnants sont responsables de l'ensemble des incidences fiscales, des coûts et des pertes, le cas échéant, associés au rachat de titres d'un Fonds détenus dans un régime enregistré anciennement exonéré.

Renseignements généraux sur le traitement des achats, des substitutions et des rachats

Refus des ordres

Nous avons le droit de refuser tout ordre d'achat ou de substitution dans un délai d'un jour ouvrable de sa réception. Si nous refusons votre ordre d'achat, nous vous retournerons votre argent sans intérêt. Nous n'effectuerons aucune opération pour :

- une date passée;
- une date future (à moins que l'opération ne soit faite dans le cadre d'un programme de versements préautorisés ou de retraits systématiques);
- un prix précis;

- des titres qui n'ont pas été payés intégralement.

Avis d'exécution

Votre courtier ou Placements Franklin Templeton vous transmettra un avis d'exécution une fois que nous aurons traité votre ordre d'achat, de substitution ou de rachat. Dans le cadre des programmes de versements préautorisés ou de retraits systématiques, vous ne recevrez un avis d'exécution qu'à l'égard du premier achat ou rachat, ou de votre première substitution. Après ce moment, vous recevrez, selon le cas, un avis d'exécution chaque fois qu'un programme de versements préautorisés ou de retraits systématiques est établi pour votre compte, ou vous recevrez des relevés de compte trimestriels, semestriels ou annuels.

Certificats et cessions

Nous ne délivrerons aucun certificat pour des titres de Fonds, à moins que vous ou votre courtier n'en fassiez la demande. En outre, nous ne délivrerons aucun certificat pour les titres de Fonds détenus dans un régime enregistré.

Nous ne traiterons pas votre ordre de substitution ou de rachat à moins qu'il ne s'accompagne de tous les certificats de parts ou d'actions en circulation représentant les titres devant faire l'objet de la substitution ou du rachat, et que toutes les cessions à l'égard des titres en circulation aient été annulées.

Services facultatifs

Programme de placements réguliers

Vous pouvez acheter des titres des Fonds régulièrement au moyen de versements préautorisés provenant de votre compte bancaire ou de fiducie. Les versements peuvent se faire une fois par semaine, deux fois par mois, tous les mois, tous les trimestres, tous les semestres ou tous les ans. Chaque versement doit être d'au moins 50 \$ par Fonds. Nous pouvons, à notre appréciation, renoncer au montant minimal du versement préautorisé.

Ce service ne comporte aucuns frais si ce n'est les frais d'acquisition applicables que vous négociez avec votre courtier (si vous achetez des titres selon le mode avec frais d'acquisition réduits ou le mode avec frais d'acquisition reportés, vous pourriez payer des frais de rachat au rachat de vos titres; reportez-vous à la rubrique *Frais d'acquisition* à la page 51). Vous pouvez modifier ou annuler le programme en tout temps en nous écrivant ou en écrivant à votre courtier. Une fois que nous aurons reçu tous les documents requis, un délai de 72 heures pourrait être requis pour traiter toute modification ou annulation. Si vous faites une substitution visant la totalité des titres d'un Fonds pour obtenir des titres d'un autre Fonds, nous poursuivrons votre programme de versements préautorisés à l'égard de votre nouveau Fonds.

Versements préautorisés et achats périodiques par sommes fixes

Les versements préautorisés peuvent réduire le coût moyen de vos placements. C'est ce qu'on appelle des achats périodiques par sommes fixes et en voici le fonctionnement :

- Vous investissez le même montant d'argent dans le Fonds de votre choix à des intervalles réguliers;
- Lorsque la valeur liquidative de vos titres est élevée, votre placement à montant fixe permet d'acheter un nombre moins élevé de titres;
- Lorsque la valeur liquidative est faible, votre placement à montant fixe permet d'acheter un plus grand nombre de titres.

Il s'agit d'un moyen simple d'acheter en plus grande quantité lorsque les cours sont faibles et de réduire le coût moyen de vos titres du Fonds, ce qui permet d'augmenter votre potentiel de gains.

Vous pouvez demander un exemplaire du prospectus de renouvellement annuel et des modifications qui y sont apportées (le « prospectus de renouvellement ») en nous appelant sans frais au 1 800 897-7281 ou en nous transmettant un courriel à service@franklintempleton.ca. Vous pouvez également trouver le prospectus de renouvellement à l'adresse www.sedar.com ou sur notre site Internet www.franklintempleton.ca.

Bien que vous ayez un droit de résolution prévu par la loi à l'égard de votre souscription initiale de titres des Fonds aux termes d'un programme de versements préautorisés, vous ne disposerez d'aucun tel droit à l'égard des souscriptions ultérieures de titres des Fonds aux termes d'un tel programme. Que vous ayez demandé ou non le prospectus de renouvellement, vous continuerez de disposer de tous les autres droits prévus par la loi en vertu des lois sur les valeurs mobilières, y compris le droit prévu en cas de représentation fausse ou trompeuse décrit à la page 65 sous la rubrique *Quels sont vos droits?* Vous avez également le droit de mettre fin à votre participation dans un programme de versements préautorisés en tout temps de la façon indiquée précédemment.

Programme de retraits systématiques

À la condition que vous conserviez au moins 5 000 \$ dans un Fonds, vous pouvez établir un programme de retraits systématiques vous permettant de faire racheter régulièrement un montant de vos placements.

Vous pouvez recevoir des versements une fois par semaine, deux fois par mois, tous les mois, tous les trimestres, tous les semestres ou tous les ans. Nous rachèterons automatiquement des titres en nombre suffisant pour nous permettre de vous faire des versements, ce qui peut diminuer la valeur de votre placement.

Aucuns frais ne sont applicables à ce service, sauf les frais de rachat applicables. Vous pouvez modifier ou annuler le programme en tout temps en nous écrivant ou en écrivant à votre courtier. Un délai de 72 heures pourrait être nécessaire pour nous permettre de traiter toute modification ou annulation.

Si vos retraits réguliers sont supérieurs aux bénéfiques nets de votre Fonds, vous finirez par épuiser votre placement initial.

Service de rééquilibrage automatique

Nous offrons un service de rééquilibrage automatique à tous les épargnants des Fonds. Ce service surveille l'évolution de la valeur de vos placements détenus dans les Fonds, soit lorsque la valeur diffère de la répartition cible de votre actif. Le service de rééquilibrage automatique est offert pour tous les Fonds, régimes et types de compte, à condition que nous recevions l'autorisation appropriée. Ce service ne comporte aucuns frais.

Pour bénéficier du service de rééquilibrage automatique, votre conseiller en placement et vous-même devez soumettre un formulaire de service de rééquilibrage automatique et sélectionnez les paramètres suivants :

- *Répartition cible de l'actif* : Vous devez sélectionner les Fonds ainsi que les pourcentages de la répartition cible sur lesquels portera le service de rééquilibrage automatique. Les titres des Fonds que vous sélectionnez doivent être détenus dans la même devise, la même série ou une structure de frais semblable (séries A/T, séries F/FT/PF/PF (couverte)/PFT, séries O/OT ou séries I/V), et le même mode de souscription (frais d'acquisition, frais d'acquisition réduits ou frais d'acquisition reportés). Un seul service de rééquilibrage peut être établi par devise, par compte.
- *Variance maximale* : Vous devez déterminer le pourcentage maximum duquel les Fonds faisant partie de votre service de rééquilibrage automatique peuvent dévier de votre pondération cible avant que le rééquilibrage ait lieu.
- *Fréquence des rééquilibrages* : Vous devez décider si vous voulez que votre compte soit rééquilibré sur une base trimestrielle, semestrielle ou annuelle. On effectuera le suivi de votre compte et, au besoin, il sera rééquilibré l'avant-dernier jour ouvrable du dernier mois du trimestre, du semestre ou de l'année.

À la date de rééquilibrage, lorsque la variation de la valeur actuelle de votre placement détenu dans un Fonds est supérieure au taux de variance maximale choisi, nous procéderons automatiquement à l'échange de votre placement afin que ce dernier corresponde à votre pondération cible. Lorsque le solde d'un Fonds faisant partie de votre pondération cible est inférieur à un titre ou lorsque la totalité des titres des Fonds faisant partie de votre pondération cible sont rachetés, échangés ou transférés du compte, le service est interrompu. Votre conseiller en placement et vous-même devrez modifier votre service de rééquilibrage automatique en soumettant un nouveau formulaire.

Comme il est décrit à la rubrique *Comment substituer à des titres d'un Fonds ceux d'un autre Fonds*, à la page 27, dans certaines circonstances, une substitution entre des titres des Fonds effectuée par le service de rééquilibrage peut vous faire réaliser un gain en capital imposable.

Régimes enregistrés

Nous pouvons établir pour vous un :

- régime enregistré d'épargne-retraite (REER);
- régime d'épargne-retraite immobilisé (RER immobilisé);
- régime enregistré d'épargne-retraite de conjoint (REER de conjoint);
- compte de retraite immobilisé (CRI);
- régime enregistré d'épargne-études (REEE);
- compte d'épargne libre d'impôt (CELLI);
- fonds enregistré de revenu de retraite (FERR);
- fonds enregistré de revenu de retraite de conjoint (FERR de conjoint);
- fonds de revenu viager (FRV);
- fonds de revenu de retraite immobilisé (FRRI);
- fonds de revenu viager restreint (FRVR);
- fonds d'épargne immobilisé restreint (FEIR);

ou encore, vous pouvez acheter des titres des Fonds pour votre régime enregistré autogéré. Nous vous encourageons à consulter votre conseiller financier ou fiscal concernant les incidences fiscales des régimes enregistrés.

Frais

Vous trouverez ci-dessous les frais que vous pourriez devoir payer si vous investissez dans les Fonds. Vous devez acquitter une partie de ces frais directement. Les autres frais sont payables par les Fonds, ce qui réduira indirectement la valeur de votre placement dans ceux-ci. Les Fonds doivent payer une taxe de vente harmonisée (« TVH ») sur les frais de gestion et les autres frais à un taux déterminé séparément pour chaque série, et ce, chaque année. Le taux qui s'applique aux frais payés pendant une année pour une série est déterminé en fonction de la valeur liquidative de la série attribuable aux épargnants résidant dans chacune des provinces ou chacun des territoires du Canada à un certain moment, et le taux de TVH applicable dans chacune de ces provinces ou chacun de ces territoires. Par conséquent, la TVH sera payée en fonction d'un « taux pondéré » par rapport au taux de 5 % des provinces et territoires non harmonisés, de 15 % en Nouvelle-Écosse, de 14 % à l'Île-du-Prince-Édouard et de 13 % dans les autres provinces harmonisées, soit l'Ontario, le Nouveau-Brunswick et Terre-Neuve-et-Labrador. La province de Québec a également harmonisé la TVQ à un taux de 14,975 %, qui sera pondéré avec le « taux pondéré » susmentionné. Le taux pondéré sera différent d'une année à l'autre. Le taux pondéré varie d'une année à l'autre parce que divers porteurs de titres investissent dans diverses séries, et que les porteurs de titres qui investissent dans chacune des séries varient d'une année à l'autre, en raison des achats, des substitutions et des rachats.

Les porteurs de titres doivent approuver toute modification du mode de calcul des frais imputés à un Fonds, si une telle modification peut entraîner une augmentation des frais imputés au Fonds. Toutefois, si le changement proposé ne touche que les frais imputables à l'égard d'une seule série de titres du Fonds, seuls les porteurs de titres de cette série auront le droit de voter à l'égard du changement proposé. L'approbation des porteurs de titres n'est pas nécessaire si le Fonds n'a pas de lien de dépendance avec la personne ou la société qui impose les frais et si un avis écrit est envoyé aux porteurs de titres au moins 60 jours avant la date d'entrée en vigueur de la modification. Étant donné que les titres de série F, FT, O, OT, PF, PF

(couverte) et PFT sont vendus sans frais d'acquisition, une assemblée des porteurs de titres de ces séries des Fonds n'est pas tenue d'approuver toute augmentation ou instauration des frais facturés aux Fonds. Les frais ne sont augmentés que si les porteurs de ces titres sont avisés de la hausse au moins 60 jours avant la date de son entrée en vigueur.

Frais payables par le Fonds

Frais de gestion

Uniques à chaque série de chaque Fonds. Reportez-vous à la rubrique *Frais d'exploitation* du Fonds qui vous intéresse.

Nous pouvons réduire les frais de gestion ou accorder des remises sur ceux-ci pour certains épargnants dans un Fonds. Notre décision dépend d'un certain nombre de facteurs, notamment la taille du placement ou sa nature, comme des placements effectués par des caisses de retraite, des assureurs ou d'autres investisseurs institutionnels. Si nous réduisons les frais de gestion ou accordons une remise sur ceux-ci, nous, ou le Fonds applicable, payons une distribution sur les frais de gestion (une « distribution sur les frais de gestion ») ou une remise (une « remise sur les frais de gestion »).

Nous avons convenu d'accorder une dispense d'une partie des frais de gestion sur certaines séries de titres (la « dispense des frais de gestion »). Ces dispenses des frais de gestion s'appliqueront au moins jusqu'à ce que nous décidions d'appliquer une réduction sur les frais de gestion, sur les frais d'administration ou sur une combinaison des deux types de frais sur ces séries qui sera égale ou supérieure à la dispense des frais de gestion de ces séries. Si nous réduisons les frais de gestion, les frais d'administration ou les deux types de frais pour une série, nous pourrions également réduire la dispense des frais de gestion du montant correspondant. Reportez-vous au tableau ci-dessous pour de plus amples renseignements sur les dispenses des frais de gestion.

Si un Fonds investit dans un fonds sous-jacent, le fonds sous-jacent doit acquitter des frais en plus de ceux qui sont payables par le Fonds. Toutefois, nous nous assurerons qu'il n'y aura aucune répétition des frais de gestion pour les mêmes services à l'égard des Fonds qui utilisent une

structure de fonds de fonds, tel qu'il est indiqué dans les stratégies de placement figurant sous la description du Fonds visé. En outre, un Fonds qui investit dans un autre fonds ne paie pas d'autres frais d'acquisition ou de rachat lorsqu'il achète ou fait racheter des titres du fonds sous-jacent.

Les épargnants qui détiennent des titres de série O et de série OT ne paient pas les frais de gestion applicables aux Fonds, mais plutôt des frais de gestion et d'administration distincts. Reportez-vous à la rubrique *Convention relative aux titres des séries O/OT*, à la page 47 pour obtenir de plus amples renseignements. Les frais de gestion et d'administration varient en fonction du Fonds et de la valeur liquidative quotidienne moyenne des titres détenus dans les comptes de l'épargnant déterminée chaque trimestre. Pour les investisseurs institutionnels, les frais de gestion et d'administration sont négociables.

Frais d'exploitation

Le 1^{er} janvier 2014, le gestionnaire a commencé à assumer les frais d'exploitation de chaque Fonds autres que les frais assurés par le Fonds (décrits ci-dessous) et les taxes (décrites ci-dessous) [les « frais d'exploitation »] en échange du paiement au gestionnaire, par le Fonds, des frais d'administration à taux fixe (les « frais d'administration ») en ce qui a trait à chaque série des Fonds, à l'exception des séries O et OT et du Fonds du marché monétaire Franklin Bissett et de la Catégorie de société du marché monétaire Franklin Bissett (les « Fonds du marché monétaire »). Toutes les séries auxquelles les frais d'administration s'appliquent sont nommées « séries participantes ». Les frais d'exploitation payables par le gestionnaire comprennent, sans toutefois s'y limiter, les frais et les honoraires des auditeurs, les frais de comptabilité du fonds, les frais liés à l'agent des transferts et à la tenue des comptes, les frais de garde, les frais d'administration et frais des services de fiducie relatifs aux régimes fiscaux enregistrés, les frais liés à l'impression et à la distribution des prospectus, des notices annuelles, des profils de fonds et des documents relatifs à l'information continue, les frais et honoraires des conseillers juridiques, les frais de communication avec les épargnants et les droits de dépôt réglementaire.

Les « frais assurés du Fonds », qui sont payables par tous les Fonds, comprennent les frais liés aux

emprunts et à l'intérêt, les frais liés aux assemblées des épargnants (comme l'autorisent les règlements en valeurs mobilières du Canada), les frais et les honoraires du CEI, les frais et les dépenses des administrateurs de la Catégorie Société Franklin Templeton Ltée et du Fonds de croissance Templeton, Ltée, les coûts et dépenses associés aux litiges pour le bien des Fonds ou engagés pour faire valoir des droits au nom des Fonds, les coûts pour se conformer aux nouvelles exigences gouvernementales ou réglementaires imposées à compter du 10 décembre 2013 (y compris ceux liés aux dépenses d'exploitation) ou à tout changement important aux exigences gouvernementales ou réglementaires imposées à compter du 10 décembre 2013 (y compris les hausses importantes des droits de dépôt réglementaire), tout nouveau type de coûts, d'honoraires ou de frais qui n'ont pas été engagés avant le 10 décembre 2013, y compris ceux découlant des nouvelles exigences gouvernementales ou réglementaires associées aux frais d'exploitation ou aux services externes qui n'étaient pas couramment imposés dans l'industrie canadienne des fonds communs de placement au 10 décembre 2013, de même que les frais d'exploitation qui, normalement, n'auraient pas été facturés pour le Fonds avant le 10 décembre 2013.

Chaque Fonds payera également tous les frais fiscaux applicables, y compris, sans s'y limiter, l'impôt sur le revenu, les retenues d'impôt, la TVH et autres taxes applicables (collectivement, les « taxes »). Chaque Fonds continuera à payer les frais d'opération de portefeuille, qui comprennent les frais associés à l'acquisition et à la vente de titres et d'autres biens, comme les frais de courtage pour les opérations de portefeuille et frais d'opération connexes (y compris les coûts de toute opération dérivée), les commissions pour les opérations de portefeuille et frais d'opération connexes (y compris les coûts de toute opération dérivée), les commissions, les frais de gestion, les frais liés à la recherche et à l'exécution ainsi que les frais relatifs à des contrats à terme et à des opérations sur l'instrument dérivé.

À l'exception de ce qui est décrit ci-dessous, chaque série d'un Fonds est responsable de sa partie des frais assurés par le Fonds, en plus des frais qu'elle seule assume. Le gestionnaire peut, certaines années et dans certains cas, absorber une partie des frais d'administration ou des frais

assurés du Fonds d'une série. La décision d'absorber les frais d'administration ou les frais assurés du Fonds, ou une partie de ceux-ci, est examinée une fois par année et la décision est prise à la discrétion du gestionnaire, sans préavis aux épargnants. Le gestionnaire paie tous les frais d'exploitation des Fonds du marché monétaire et des séries O et OT.

Les frais d'administration correspondent à un pourcentage déterminé de la valeur liquidative d'une série participante, calculé et versé de la

même manière que les frais de gestion pour le Fonds (correspondant à 1/12^e du taux annuel prélevé sur la valeur liquidative quotidienne moyenne de chaque série pour le mois et payés mensuellement).

Le taux des frais de gestion annuels, y compris les dispenses des frais de gestion, pour chaque série (à l'exception des séries O et OT), le cas échéant, ainsi que les frais d'administration annuels de chaque série participante sont indiqués ci-après :

<u>Nom du Fonds</u>	Série	Frais (%)		
		Frais de gestion	Dispense des frais de gestion	Frais d'administration
Catégorie de société de croissance asiatique Templeton	A	2,30	-	0,27
	F	1,30	-	0,27
	I	1,80	-	0,27
Fonds de marchés développés EAFE Templeton	A	2,00	-	0,35
	F	1,00	-	0,35
	PF	0,80	-	0,15
Fonds de marchés émergents Templeton	A	2,25	-	0,35
	F	1,25	-	0,35
	I	1,75	-	0,35
	PF	1,00	-	0,35
Catégorie de société de marchés émergents Templeton	A	2,25	-	0,35
	F	1,25	-	0,35
	PF	1,00	-	0,35
Catégorie de société de marchés frontaliers Templeton	A	2,25	-	0,35
	F	1,25	-	0,35
Fonds mondial équilibré Templeton	A/T/T-\$US	1,85	-	0,23
	F/FT	0,85	-	0,23
	I/V	1,40	-	0,23
	PF/PFT	0,70	-	0,15
Fonds mondial d'obligations Templeton	A	1,25	-	0,22
	F	0,75	-	0,22
	I	1,15	-	0,22

<u>Nom du Fonds</u>	Série	Frais (%)		
		Frais de gestion	Dispense des frais de gestion	Frais d'administration
Fonds mondial d'obligations Templeton	PF	0,70	-	0,10
Fonds mondial d'obligations Templeton (couvert)	A	1,25	-	0,22
	F	0,75	-	0,22
	I	1,15	-	0,22
	PF	0,70	-	0,10
Fonds mondial de petites sociétés Templeton	A	2,00	-	0,38
	F	1,00	-0,02	0,38
	I	1,25	-	0,38
	PF	0,90	-	0,15
Catégorie de société mondiale de petites sociétés Templeton	A	2,00	-	0,38
	F	1,00	-0,02	0,38
	I	1,25	-	0,38
Fonds de croissance Templeton, Ltée	A/A (couverte)	1,85	-	0,35
	F	0,85	-	0,35
	I	1,10	-0,23	0,35
	PF	0,80	-	0,15
Catégorie de société de croissance Templeton	A	1,85	-0,15	0,35
	F	0,85	-	0,35
	I	1,10	-0,09	0,35
	PF	0,80	-	0,15
Fonds international d'actions Templeton	A/T	2,00	-	0,35
	F	1,00	-	0,35
	I	1,30	-0,03	0,35
	PF/PFT	0,80	-	0,15
Catégorie de société internationale d'actions Templeton	A/T	2,00	-	0,35
	F	1,00	-	0,35
	I	1,30	-	0,35
	PF	0,80	-	0,15
Fonds de croissance mondiale Franklin	A/T	2,00	-	0,33
	F	1,00	-	0,33
	PF	0,80	-	0,15

<u>Nom du Fonds</u>	Série	Frais (%)		
		Frais de gestion	Dispense des frais de gestion	Frais d'administration
Catégorie de société de croissance mondiale Franklin	A/T	2,00	-	0,33
	F	1,00	-	0,33
Fonds mondial de petites et moyennes sociétés Franklin	A	2,00	-	0,30
	F	1,00	-	0,30
	I	1,50	-	0,30
	PF	0,90	-	0,15
Fonds de revenu élevé Franklin	A	1,25	-	0,21
	F	0,75	-	0,21
	I	1,15	-	0,21
	PF	0,70	-	0,10
Fonds de revenu stratégique Franklin	A	1,25	-	0,21
	F	0,75	-	0,21
	I	1,15	-0,08	0,21
	PF	0,70	-	0,10
Fonds d'actions essentielles américaines Franklin	A	2,00	-	0,28
	F	1,00	-	0,28
	PF	0,75	-	0,15
Fonds américain de revenu mensuel Franklin	A/T/T-\$US	1,85	-	0,19
	F/FT	0,85	-	0,19
	I	1,40	-	0,19
	PF/PFT	0,70	-	0,15
Catégorie de société américaine de revenu mensuel Franklin	A/T/T-\$US	1,85	-	0,19
	F/FT	0,85	-	0,19
	I	1,40	-	0,19
	PF	0,70	-	0,15
Catégorie couverte de société américaine de revenu mensuel Franklin	A/T	1,85	-	0,19
	F/FT	0,85	-	0,19
	I	1,40	-	0,19
	PF	0,70	-	0,15
Fonds d'opportunités américaines Franklin (auparavant, le Fonds de croissance à capitalisation)	A	2,00	-	0,28
	F	1,00	-	0,28

<u>Nom du Fonds</u>	Série	Frais (%)		
		Frais de gestion	Dispense des frais de gestion	Frais d'administration
variable Franklin)	PF	0,75	-	0,15
Catégorie de société d'opportunités américaines Franklin (auparavant, la Catégorie de société de croissance à capitalisation variable Franklin)	A	2,00	-	0,28
	F	1,00	-	0,28
Fonds américain de croissance des dividendes Franklin	A/T	2,00	-	0,28
	F	1,00	-	0,28
	PF/PF (couverte)/ PFT	0,75	-	0,15
Catégorie de société américaine de croissance des dividendes Franklin	A/T	2,00	-	0,28
	F	1,00	-	0,28
	I	1,40	-	0,28
	PF	0,75	-	0,15
Catégorie couverte de société américaine de croissance des dividendes Franklin	A/T	2,00	-	0,28
	F	1,00	-	0,28
Fonds équilibré d'actions canadiennes de toutes capitalisations Franklin Bissett	A/T	1,90	-	0,16
	F	0,90	-	0,16
	I	1,35	-	0,16
	PF	0,65	-	0,15
Catégorie de société équilibrée d'actions canadiennes de toutes capitalisations Franklin Bissett	A/T	1,90	-	0,16
	F	0,90	-	0,16
	I	1,35	-	0,16
Fonds canadien équilibré Franklin Bissett	A/T	1,85	-	0,19
	F	0,85	-0,06	0,19
	I	1,35	-0,02	0,19
	PF/PFT	0,65	-	0,15
Catégorie de société équilibrée canadienne Franklin Bissett	A/T	1,85	-	0,19
	F	0,85	-	0,19
	I	1,35	-	0,19
	PF	0,65	-	0,15
Fonds canadien de dividendes Franklin Bissett	A	1,90	-	0,22
	F	0,90	-	0,22

<u>Nom du Fonds</u>	Série	Frais (%)		
		Frais de gestion	Dispense des frais de gestion	Frais d'administration
Fonds canadien de dividendes Franklin Bissett	I	1,40	-	0,22
	PF	0,75	-	0,15
Catégorie de société canadienne de dividendes Franklin Bissett	A/T	1,90	-	0,22
	F/FT	0,90	-	0,22
	I	1,40	-	0,22
	PF	0,75	-	0,15
Fonds d'actions Canada plus Franklin Bissett	A	1,90	-	0,23
	F	0,90	-	0,23
	PF	0,75	-	0,15
Fonds d'actions canadiennes Franklin Bissett	A	2,00	-	0,23
	F	1,00	-0,18	0,23
	I	1,40	-0,20	0,23
	PF	0,75	-	0,15
Catégorie de société d'actions canadiennes Franklin Bissett	A/T	2,00	-	0,23
	F	1,00	-0,17	0,23
	I	1,40	-0,12	0,23
	PF	0,75	-	0,15
Fonds d'obligations gouvernementales canadiennes Franklin Bissett	F	0,50	-	0,10
	PF	0,40	-	0,10
Fonds d'obligations canadiennes à court terme Franklin Bissett	A	1,05	-	0,15
	F	0,55	-	0,15
	PF	0,50	-	0,10
Fonds d'obligations essentielles plus Franklin Bissett	A	1,20	-	0,15
	F	0,70	-0,12	0,15
	I	0,95	-	0,15
	PF	0,50	-	0,10
Fonds d'obligations de sociétés Franklin Bissett	A	1,25	-	0,15
	F	0,75	-	0,15
	I	0,95	-	0,15
	PF	0,50	-	0,10

<u>Nom du Fonds</u>	Série	Frais (%)		
		Frais de gestion	Dispense des frais de gestion	Frais d'administration
Fonds de revenu de dividendes Franklin Bissett	A/T	1,95	-	0,16
	F	0,95	-0,06	0,16
	I	1,45	-	0,16
	PF/PFT	0,70	-	0,15
Catégorie de société de revenu de dividendes Franklin Bissett	A/T	1,95	-	0,16
	F	0,95	-0,05	0,16
	I	1,45	-	0,16
	PF	0,70	-	0,15
Catégorie de société d'énergie Franklin Bissett	A	2,00	-	0,35
	F	1,00	-	0,35
	PF	0,85	-	0,15
Fonds de sociétés à microcapitalisation Franklin Bissett	A	3,00	-	0,35
	F	2,00	-0,17	0,35
	PF	1,75	-	0,25
Fonds du marché monétaire Franklin Bissett	A	0,75	s.o.	s.o.
	F	0,50	s.o.	s.o.
	I	0,625	s.o.	s.o.
	PF	0,45	s.o.	s.o.
Catégorie de société du marché monétaire Franklin Bissett	A	0,75	s.o.	s.o.
	F	0,50	s.o.	s.o.
	I	0,625	s.o.	s.o.
Fonds de revenu mensuel et de croissance Franklin Bissett	A/T	1,75	-	0,19
	F	0,75	-	0,19
	I	1,35	-	0,19
	PF/PFT	0,65	-	0,15
Fonds de sociétés à petite capitalisation Franklin Bissett	A	2,35	-	0,25
	F	1,35	-	0,25
	PF	1,15	-	0,25
Catégorie de société de sociétés à petite capitalisation Franklin Bissett	A	2,35	-	0,25
	F	1,35	-	0,25

Nom du Fonds	Série	Frais (%)		
		Frais de gestion	Dispense des frais de gestion	Frais d'administration
Fonds canadien Franklin ActiveQuant (auparavant, le Fonds de convergence canadienne Franklin Bissett)	A	1,65	-	0,23
	F	0,65	-	0,23
	I	1,30	-	0,23
	PF	0,55	-	0,15
Catégorie de société canadienne Franklin ActiveQuant (auparavant, la Catégorie de société de convergence canadienne Franklin Bissett)	A	1,65	-	0,23
	F	0,65	-	0,23
	I	1,30	-	0,23
Fonds américain Franklin ActiveQuant (auparavant, le Fonds d'orientation américaine Franklin Bissett)	A	1,65	-	0,28
	F	0,65	-	0,28
	PF	0,55	-	0,15
Catégorie de société américaine Franklin ActiveQuant Bissett (auparavant, le Catégorie de société d'orientation américaine Franklin Bissett)	A	1,65	-	0,28
	F	0,65	-	0,28
	PF	0,55	-	0,15
Fonds européen Franklin Mutual	A	2,00	-	0,28
	F	1,00	-	0,28
	I	1,50	-	0,28
	PF	0,80	-	0,15
Fonds américain d'actions Franklin Mutual	A/T	2,00	-	0,33
	F	1,00	-	0,33
	I	1,35	-	0,33
Catégorie de société américaine d'actions Franklin Mutual	A/T	2,00	-	0,33
	F	1,00	-	0,33
	I	1,35	-	0,33
Fonds mondial Découverte Franklin Mutual	A/T	2,00	-	0,33
	F	1,00	-0,03	0,33
	I	1,35	-0,05	0,33
	PF/PFT	0,80	-	0,15
	T-\$US	2,00	-0,18	0,33
Catégorie de société mondiale Découverte Franklin Mutual	A	2,00	-	0,33

<u>Nom du Fonds</u>	Série	Frais (%)		
		Frais de gestion	Dispense des frais de gestion	Frais d'administration
Catégorie de société mondiale Découverte Franklin Mutual	F	1,00	-0,03	0,33
	I	1,35	-0,04	0,33
	PF	0,80	-	0,15
	T	2,00	-0,02	0,33
	T-\$US	2,00	-0,12	0,33
Portefeuille équilibré de croissance Franklin Quotientiel	A/T	1,90	-	0,24
	F/FT	0,90	-	0,24
	I	1,20	-	0,24
	PF/PFT	0,70	-	0,15
Portefeuille de catégorie de société de croissance équilibrée Franklin Quotientiel	A/T	1,90	-	0,24
	F/FT	0,90	-	0,24
	I/V	1,20	-	0,24
	PF	0,70	-	0,15
Portefeuille équilibré de revenu Franklin Quotientiel	A/T	1,75	-	0,20
	F/FT	0,75	-	0,20
	I	1,20	-	0,20
	PF/PFT	0,65	-	0,15
Portefeuille de catégorie de société de revenu équilibré Franklin Quotientiel	A/T	1,75	-	0,20
	F/FT	0,75	-	0,20
	I/V	1,20	-	0,20
	PF	0,65	-	0,15
Portefeuille d'actions diversifiées Franklin Quotientiel	A/T	2,05	-	0,35
	F	1,05	-	0,35
	I	1,25	-0,02	0,35
	PF/PFT	0,80	-	0,15
	T-\$US	2,05	-0,03	0,35
Portefeuille de catégorie de société d'actions diversifiées Franklin Quotientiel	A/T/T-\$US	2,05	-	0,35
	F/FT	1,05	-	0,35
	I	1,25	-0,03	0,35
	PF	0,80	-	0,15

<u>Nom du Fonds</u>	Série	Frais (%)		
		Frais de gestion	Dispense des frais de gestion	Frais d'administration
Portefeuille de revenu diversifié Franklin Quotientiel	A/T	1,65	-	0,17
	F/FT	0,90	-0,11	0,17
	I	1,375	-0,06	0,17
	PF/PFT	0,65	-	0,15
Portefeuille de catégorie de société de revenu diversifié Franklin Quotientiel	A/T/T-\$US	1,65	-	0,17
	F/FT	0,90	-0,11	0,17
	I	1,375	-0,04	0,17
	PF/PFT	0,65	-	0,15
	V	1,375	-	0,17
Portefeuille de titres à revenu fixe Franklin Quotientiel	A	1,20	-	0,15
	F	0,70	-	0,15
	PF	0,65	-	0,10
Portefeuille de croissance Franklin Quotientiel	A/T	2,00	-	0,25
	F	1,00	-	0,25
	I	1,25	-0,07	0,25
	PF/PFT	0,75	-	0,15
Portefeuille de catégorie de société de croissance Franklin Quotientiel	A/T	2,00	-	0,25
	F/FT	1,00	-	0,25
	I	1,25	-0,06	0,25
	PF	0,75	-	0,15

Frais de gestion et d'administration et frais de conseils en placement des séries O/OT

Frais de gestion et d'administration des séries O/OT

En contrepartie des services de gestion et d'administration que nous fournissons à l'égard des titres des séries O et OT des Fonds, en passant un ordre d'achat de titres des séries O et OT, vous acceptez de verser des frais au gestionnaire (les « frais de gestion et d'administration ») selon les taux indiqués dans le tableau ci-après; ces frais varient en fonction du Fonds et de l'actif investi. Certains investisseurs institutionnels peuvent négocier des frais de gestion et d'administration différents avec nous. Nous pouvons modifier les frais de gestion et d'administration pour chaque Fonds et/ou les niveaux d'actif en tout temps à notre discrétion; cependant, nous n'augmenterons pas les frais ni ne modifierons les niveaux d'actif d'une manière qui pourrait faire augmenter les frais que vous devez verser sans vous avoir donné un préavis écrit d'au moins 60 jours de ce changement.

Les frais de gestion et d'administration sont assujettis à toutes les taxes applicables; ils sont calculés et payés comme il est décrit ci-dessous à la rubrique « Frais du programme applicables aux séries O et OT ».

Nom du Fonds	Série	Frais de gestion et d'administration (%)		
		Pour les premiers 200 000 \$ CA à moins de 2,5 M\$ CA	Pour les 2,5 M\$ CA suivants à moins de 5 M\$ CA	Pour les 5 M\$ CA suivants et plus
Fonds de croissance asiatique Templeton	O	1,25	1,15	1,10
Catégorie de société de croissance asiatique Templeton	O	1,25	1,15	1,10
Fonds de marchés développés EAFE Templeton	O	0,95	0,80	0,75
Fonds de marchés émergents Templeton	O	1,35	1,20	1,15
Catégorie de société de marchés émergents Templeton	O	1,35	1,20	1,15
Fonds de marchés frontaliers Templeton	O	1,50	1,30	1,20
Catégorie de société de marchés frontaliers Templeton	O	1,50	1,30	1,20
Fonds mondial équilibré Templeton	O/OT	0,85	0,80	0,70
Fonds mondial d'obligations Templeton	O	0,80	0,70	0,65
Fonds mondial d'obligations Templeton (couvert)	O	0,80	0,70	0,65
Fonds mondial de petites sociétés Templeton	O	1,05	0,95	0,90
Catégorie de société mondiale de petites sociétés Templeton	O	1,05	0,95	0,90
Fonds de croissance Templeton, Ltée	O	0,95	0,80	0,75
Catégorie de société de croissance Templeton	O	0,95	0,80	0,75
Fonds international d'actions Templeton	O	0,95	0,80	0,75
Catégorie de société internationale d'actions Templeton	O	0,95	0,80	0,75
Fonds de croissance mondiale Franklin	O	0,95	0,80	0,75
Catégorie de société de croissance mondiale Franklin	O	0,95	0,80	0,75
Fonds mondial de petites et moyennes sociétés Franklin	O	1,05	0,95	0,90
Fonds de revenu élevé Franklin	O	0,80	0,70	0,65
Fonds de revenu stratégique Franklin	O	0,80	0,70	0,65
Fonds d'actions essentielles américaines Franklin	O	0,90	0,75	0,65
Fonds américain de revenu mensuel Franklin	O/OT	0,85	0,80	0,70
Catégorie de société américaine de revenu mensuel Franklin	O/OT	0,85	0,80	0,70
Catégorie couverte de société américaine de revenu mensuel Franklin	O/OT	0,85	0,80	0,70
Fonds d'opportunités américaines Franklin (auparavant, le Fonds de croissance à capitalisation variable Franklin)	O	0,90	0,75	0,65
Catégorie de société d'opportunités américaines Franklin (auparavant, la Catégorie de société de croissance à capitalisation variable Franklin)	O	0,90	0,75	0,65
Fonds américain de croissance des dividendes Franklin	O	0,90	0,75	0,65
Catégorie de société américaine de croissance des dividendes Franklin	O	0,90	0,75	0,65

Nom du Fonds	Série	Frais de gestion et d'administration (%)		
		Pour les premiers 200 000 \$ CA à moins de 2,5 M\$ CA	Pour les 2,5 M\$ CA suivants à moins de 5 M\$ CA	Pour les 5 M\$ CA suivants et plus
Catégorie couverte de société américaine de croissance des dividendes Franklin	O	0,90	0,75	0,65
Fonds équilibré d'actions canadiennes de toutes capitalisations Franklin Bissett	O	0,80	0,75	0,65
Catégorie de société équilibrée d'actions canadiennes de toutes capitalisations Franklin Bissett	O	0,80	0,75	0,65
Fonds canadien équilibré Franklin Bissett	O	0,80	0,75	0,65
Catégorie de société équilibrée canadienne Franklin Bissett	O	0,80	0,75	0,65
Fonds canadien de dividendes Franklin Bissett	O	0,90	0,75	0,65
Catégorie de société canadienne de dividendes Franklin Bissett	O/OT	0,90	0,75	0,65
Fonds d'actions Canada plus Franklin Bissett	O	0,90	0,75	0,65
Fonds d'actions canadiennes Franklin Bissett	O	0,90	0,75	0,65
Catégorie de société d'actions canadiennes Franklin Bissett	O/OT	0,90	0,75	0,65
Fonds d'obligations gouvernementales canadiennes Franklin Bissett	O	0,50	0,40	0,30
Fonds d'obligations canadiennes à court terme Franklin Bissett	O	0,60	0,50	0,40
Fonds d'obligations essentielles plus Franklin Bissett	O	0,60	0,50	0,40
Fonds d'obligations de sociétés Franklin Bissett	O	0,60	0,50	0,40
Fonds de revenu de dividendes Franklin Bissett	O/OT	0,85	0,80	0,70
Catégorie de société de revenu de dividendes Franklin Bissett	O	0,85	0,80	0,70
Catégorie de société d'énergie Franklin Bissett	O	1,00	0,90	0,80
Fonds de sociétés à microcapitalisation Franklin Bissett	O	2,00	1,95	1,80
Fonds du marché monétaire Franklin Bissett	O	0,45	0,35	0,25
Catégorie de société du marché monétaire Franklin Bissett	O	0,45	0,35	0,25
Fonds de revenu mensuel et de croissance Franklin Bissett	O	0,80	0,75	0,65
Fonds de sociétés à petite capitalisation Franklin Bissett	O	1,40	1,30	1,25
Catégorie de société de sociétés à petite capitalisation Franklin Bissett	O	1,40	1,30	1,25
Fonds canadien Franklin ActiveQuant (auparavant, le Fonds de convergence canadienne Franklin Bissett)	O	0,70	0,65	0,60
Catégorie de société canadienne Franklin ActiveQuant (auparavant, la Catégorie de société de convergence canadienne Franklin Bissett)	O	0,70	0,65	0,60
Fonds américain Franklin ActiveQuant (auparavant, le Fonds d'orientation américaine Franklin Bissett)	O	0,70	0,65	0,60
Catégorie de société américaine Franklin ActiveQuant (auparavant, la Catégorie de société d'orientation américaine Franklin Bissett)	O	0,70	0,65	0,60
Fonds européen Franklin Mutual	O	0,95	0,80	0,75

Nom du Fonds	Série	Frais de gestion et d'administration (%)		
		Pour les premiers 200 000 \$ CA à moins de 2,5 M\$ CA	Pour les 2,5 M\$ CA suivants à moins de 5 M\$ CA	Pour les 5 M\$ CA suivants et plus
Fonds mondial Découverte Franklin Mutual	O	0,95	0,80	0,75
Catégorie de société mondiale Découverte Franklin Mutual	O	0,95	0,80	0,75
Fonds américain d'actions Franklin Mutual	O	0,90	0,75	0,65
Catégorie de société américaine d'actions Franklin Mutual	O	0,90	0,75	0,65
Portefeuille équilibré de croissance Franklin Quotientiel	O/OT	0,85	0,75	0,65
Portefeuille de catégorie de société de croissance équilibrée Franklin Quotientiel	O/OT	0,85	0,75	0,65
Portefeuille équilibré de revenu Franklin Quotientiel	O/OT	0,80	0,70	0,65
Portefeuille de catégorie de société de revenu équilibré Franklin Quotientiel	O/OT	0,80	0,70	0,65
Portefeuille d'actions diversifiées Franklin Quotientiel	O/OT	0,95	0,85	0,75
Portefeuille de catégorie de société d'actions diversifiées Franklin Quotientiel	O/OT	0,95	0,85	0,75
Portefeuille de revenu diversifié Franklin Quotientiel	O/OT	0,80	0,70	0,65
Portefeuille de catégorie de société de revenu diversifié Franklin Quotientiel	O/OT	0,80	0,70	0,65
Portefeuille de titres à revenu fixe Franklin Quotientiel	O	0,75	0,65	0,60
Portefeuille de croissance Franklin Quotientiel	O/OT	0,90	0,80	0,70
Portefeuille de catégorie de société de croissance Franklin Quotientiel	O	0,90	0,80	0,70
Fonds de sociétés à grande capitalisation canadiennes Franklin Templeton	O	S.O.*	S.O.*	S.O.*

* Cette série n'est pas offerte au public.

Frais de conseils en placement

En passant un ordre d'achat de titres des séries O et OT des Fonds et en contrepartie des conseils en placement et de l'analyse de la pertinence que votre courtier vous fournit à l'égard de votre achat, vous acceptez de verser des frais à votre courtier (les « frais de conseils en placement »), frais que vous négociez avec votre courtier. Nous verserons les frais de conseils en placement à votre courtier en rachetant des parts des séries O et OT du Fonds comme il est décrit ci-après à la rubrique « Paiement de frais du programme pour les séries O et OT ». Cependant, nous ne verserons les frais de conseils en placement à votre courtier qu'une fois qu'il nous aura confirmé par écrit le montant des frais de conseils en placement.

Votre courtier est uniquement responsable de vous recommander l'achat de titres des séries O et OT des Fonds et de vous fournir tous les renseignements nécessaires concernant votre placement dans les Fonds. Si vous transférez votre ou vos comptes détenant des titres des séries O et OT à un autre courtier, nous verserons au nouveau courtier des frais de conseils en placement au même taux, à compter de la date du transfert, sauf si nous recevons par écrit de vous et de votre courtier des instructions nous demandant de lui verser un montant différent. Nous verserons les frais de conseils en placement à votre nouveau courtier au taux négocié à partir de la date à laquelle nous recevrons du nouveau courtier une confirmation écrite du montant. Nous verserons à votre ancien courtier le montant

des frais de conseils en placement qui lui sont dus jusqu'à la date du transfert au taux négocié avec l'ancien courtier, conformément à la méthode de calcul de nos frais du programme décrite ci-après.

Les frais de conseils en placement sont assujettis à toutes les taxes applicables; ils sont calculés et payés comme il est décrit ci-après à la rubrique « Frais du programme applicables aux séries O et OT ». Les frais de gestion et d'administration ainsi que les frais de conseils en placement constituent ensemble les « frais du programme ». Pour en savoir plus sur la façon dont les frais du programme sont calculés et payés, reportez-vous à la rubrique Frais du programme applicables aux séries O et OT, à la page 52. Chaque membre du CEI reçoit une provision annuelle de 30 000 \$ (et le président reçoit une provision additionnelle de 10 000 \$), ainsi qu'un jeton de présence de 1 500 \$ pour chaque réunion du CEI à laquelle le membre assiste, majoré des dépenses liées à chaque réunion. Ces frais et dépenses, en sus des autres frais associés au CEI, comme les coûts liés aux assurances et les coûts juridiques applicables, sont répartis par nous entre tous les OPC de Placements Franklin Templeton, notamment les Fonds offerts aux termes du présent prospectus simplifié, d'une façon considérée comme juste et raisonnable pour tous les OPC.

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2016, les membres du CEI ont reçu des OPC de Placements Franklin Templeton une rémunération de 114 000 \$ à titre de provisions annuelles et de jetons de présence, ainsi qu'un remboursement de 7 857,21 \$ pour les frais liés à l'exercice de leurs fonctions pour les OPC de Placements Franklin Templeton. La quote-part de chaque Fonds de la rémunération du CEI est divulguée dans les états financiers du Fonds donné.

Frais payables directement par vous

Frais d'acquisition

Aucuns frais d'acquisition ne sont payables à l'égard des titres des séries F, FT, O, OT, PF, PF (couverte) et PFT.

Aucuns frais d'acquisition ne sont payables par un Fonds à l'achat de parts des fonds sous-jacents, tel qu'il est décrit dans les stratégies de placement de la description du Fonds visé.

Mode avec frais d'acquisition

Pour les titres des séries A (y compris A [couverte]) et T (y compris T-\$US) achetés selon le mode avec frais d'acquisition : jusqu'à 6 % du prix d'achat, selon ce que vous négociez avec votre courtier.

Pour les titres des séries I et V : jusqu'à 2 % du prix d'achat, selon ce que vous négociez avec votre courtier.

Mode avec frais d'acquisition réduits

Vous paierez des frais de rachat si vous choisissez d'acheter des titres de série A (y compris A [couverte]) ou de série T (y compris T-\$US) selon ce mode et que vous les faites racheter dans les trois ans de leur achat. Les frais de rachat sont établis en fonction du coût initial de vos titres et de

la durée de leur détention. Nous déduisons les frais de rachat de la valeur des titres que vous faites racheter. Les frais de rachat nous sont payables. Le tableau ci-après indique le barème des frais de rachat :

3,0 % au cours de la première année suivant l'achat
2,5 % au cours de la deuxième année
2,0 % au cours de la troisième année
Néant après trois ans

Vous pouvez faire racheter jusqu'à 10 % de votre placement dans des titres de série A (y compris A [couverte]) ou de série T (y compris T-\$US) au cours d'une année civile sans frais de rachat. Ce droit n'est pas cumulatif si vous ne l'utilisez pas au cours d'une année civile. Veuillez vous reporter à la rubrique *Droit de rachat sans frais*, à la page 31.

Mode avec frais d'acquisition reportés

Vous paierez des frais de rachat si vous choisissez d'acheter des titres de série A (y compris A [couverte]) ou de série T (y compris T-\$US) selon ce mode et que vous les faites racheter dans les

six ans de leur achat. Les frais de rachat sont établis en fonction du coût initial de vos titres et de la durée de leur détention. Nous déduisons les frais de rachat de la valeur des titres que vous faites racheter. Les frais de rachat nous sont payables. Le tableau ci-après indique le barème des frais de rachat :

6,0 % au cours de la première année suivant l'achat
5,5 % au cours de la deuxième année
5,0 % au cours de la troisième année
4,5 % au cours de la quatrième année
4,0 % au cours de la cinquième année
3,0 % au cours de la sixième année
Néant après six ans

Vous pouvez faire racheter jusqu'à 10 % de votre placement dans des titres de série A (y compris A [couverte]) ou de série T (y compris T-\$US) au cours d'une année civile sans frais de rachat. Ce droit n'est pas cumulatif si vous ne l'utilisez pas au cours d'une année civile. Veuillez vous reporter à la rubrique *Droit de rachat sans frais*, à la page 31.

Frais du programme applicables aux séries O et OT

Les frais du programme versés par un épargnant détenant des titres des séries O ou OT sont calculés d'après la valeur liquidative quotidienne moyenne des titres des séries O et OT dans le compte de l'épargnant à la clôture de la Bourse de Toronto chaque jour ouvrable au cours de chaque trimestre civil. Aux fins du calcul des frais du programme, la valeur liquidative moyenne quotidienne des titres détenus dans le compte d'un épargnant est calculée en fonction d'un trimestre civil complet, même si les titres des séries O et OT n'ont pas été détenus dans le compte de l'épargnant pendant un trimestre complet. Si les titres n'ont pas été détenus dans le compte de l'épargnant un jour donné pendant le trimestre, la valeur liquidative de ces titres pour ce jour est nulle. Aux fins du calcul des frais du programme payables par l'épargnant, les titres des séries O et OT détenus par l'épargnant dans tous ses comptes sont regroupés, et les taux progressifs sont appliqués à chaque Fonds détenu au prorata du total global.

Les frais du programme et les taxes applicables sont acquittés tous les trois mois à terme échu par le rachat d'un nombre suffisant de titres des séries O et OT détenue par l'épargnant entre le premier (1^{er}) et le dix-huitième (18^e) jour ouvrable du mois suivant la fin du trimestre civil. Lorsqu'un épargnant possède plus d'un compte détenant des titres des séries O et OT, le gestionnaire perçoit le paiement des frais du programme et les taxes applicables en rachetant des titres des séries O et OT de chacun de ces comptes au prorata de la valeur marchande de chaque compte [en date de la fin du trimestre civil et dans chaque compte au prorata de la valeur liquidative de série des titres des séries O et OT de chaque Fonds détenu par l'épargnant dans ce compte à la date de la fin du trimestre civil.

Si vous transférez votre ou vos comptes détenant des titres des séries O et OT à un autre courtier, nous rachèterons un nombre suffisant de titres des comptes applicables soit au moment de leur transfert à l'autre courtier ou peu après pour payer les frais du programme accumulés et les taxes applicables calculés au prorata du nombre de jours du trimestre civil pendant lesquels le courtier initial a agi au nom de l'épargnant pour les comptes. Nous verserons au courtier initial les frais de conseils en placement accumulés et les taxes applicables.

Les frais du programme sont exigibles tant que vous (ou votre successeur et ayant droit) détenez des titres des séries O et OT des Fonds. Vous devriez consulter votre conseiller fiscal au sujet de la possibilité de déduire les frais du programme dans le calcul des impôts.

Frais de substitution

Jusqu'à 2 % de la valeur liquidative des titres substitués, selon ce que vous négociez avec votre courtier.

Si vous substituez à des titres de série F des titres de série F, si vous substituez à des titres de série FT des titres de série FT, si vous substituez à des titres de série PF des titres de série PF, si vous substituez à des titres de série PF (couverte) des titres de série PF ou si vous substituez à des titres de série PFT des titres de série PFT d'un

autre Fonds, aucuns frais de substitution ne sont payables à votre courtier.

Frais bancaires

Vous devrez payer les frais imposés par toute banque ou autre institution financière si votre chèque est refusé et retourné aux Fonds ainsi que les frais relatifs aux transferts électroniques de fonds.

Incidences des frais

Le tableau suivant indique les frais que vous aurez à payer selon les différents modes de souscription qui vous sont offerts si vous faites un placement de 1 000 \$ dans des titres des séries A (y compris A [couverte]) ou T (y compris T-\$US)

d'un Fonds, si vous détenez ce placement sur une période de un an, de trois, de cinq ou de dix ans et si vous faites racheter le placement au complet immédiatement avant la fin de chaque période.

Ce tableau suppose :

- dans le cas du mode avec frais d'acquisition, que le courtage est de 6 %, bien que vous puissiez négocier un courtage réduit avec votre courtier;
- que vous n'avez pas utilisé votre droit de rachat sans frais de 10 % aux termes des modes avec frais d'acquisition réduits ou avec frais d'acquisition reportés.

	Frais à la souscription	Frais si le rachat est effectué avant la fin d'une période de :			
		1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Mode avec frais d'acquisition¹⁾	60 \$ (6 %)	Néant	Néant	Néant	Néant
Mode avec frais d'acquisition réduits²⁾³⁾	Néant	30 \$ (3 %)	20 \$ (2 %)	Néant	Néant
Mode avec frais d'acquisition reportés²⁾⁴⁾	Néant	60 \$ (6 %)	50 \$ (5 %)	40 \$ (4 %)	Néant
Mode sans frais d'acquisition Titres des séries F, FT, O, OT, PF, PF (couverte) et PFT seulement	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

¹⁾ Les titres des séries F, FT, O, OT, PF, PF (couverte) et PFT ne peuvent être achetés selon le mode avec frais d'acquisition, et les courtages maximaux applicables à l'achat de titres des séries I et V sont de 2 %.

²⁾ Les titres des séries F, FT, I, O, OT, PF, PF (couverte), PFT et V ne peuvent être achetés selon le mode avec frais d'acquisition réduits ni selon le mode avec frais d'acquisition reportés.

³⁾ Dans le cas du mode avec frais d'acquisition réduits, des frais de rachat seront demandés uniquement si vous faites racheter vos titres dans les trois ans de leur achat, reportez-vous au tableau de la rubrique *Frais* pour obtenir plus de détails.

⁴⁾ Dans le cas du mode avec frais d'acquisition reportés, des frais de rachat ne s'appliquent que si vous faites racheter vos titres dans les six ans de leur achat, reportez-vous au tableau de la rubrique *Frais* pour obtenir plus de détails.

Rémunération des courtiers

Courtage

Votre courtier reçoit généralement un courtage lorsque vous investissez dans des titres des séries A (y compris A [couverte]), T (y compris T-\$US) ou V des Fonds. Le mode de souscription que vous choisissez détermine le courtage que vous devez verser à votre courtier.

Mode avec frais d'acquisition

Vous négociez un courtage avec votre courtier pouvant aller jusqu'à 6 % du montant que vous investissez dans des titres des séries A (y compris A [couverte]) ou T (y compris T-\$US), qui est déduit du montant de votre achat.

Pour acheter des titres des séries I ou V, vous négociez un courtage avec votre courtier pouvant aller jusqu'à 2 % du montant que vous investissez, qui est déduit du montant de votre achat.

Les titres des séries F, FT, O, OT, PF, PF (couverte) et PFT ne sont pas offerts aux termes de ce mode d'acquisition.

Mode avec frais d'acquisition réduits

Au moment de l'achat, le montant intégral de votre achat est investi dans des titres des séries A (y compris A [couverte]) ou T (y compris T-\$US) du Fonds et nous versons à votre courtier un courtage correspondant à 2,5 % du montant que vous investissez. Nous rémunérons votre courtier pour les services qu'il vous fournit lorsque vous faites votre achat. Vous ne nous payez aucuns frais de rachat, à moins que vous ne fassiez racheter vos titres dans les trois ans de leur achat.

Les titres des séries F, FT, I, O, OT, PF, PF (couverte), PFT et V ne sont pas offerts selon ce mode de souscription.

Mode avec frais d'acquisition reportés

Au moment de l'achat, le montant intégral de votre achat est investi dans des titres des séries A (y compris A [couverte]) ou T (y compris T-\$US) du Fonds achetés selon le mode avec frais d'acquisition reportés, et nous versons à votre courtier un courtage correspondant à 5 % du montant que vous investissez. Nous

rémunérons votre courtier pour les services qu'il vous fournit lorsque vous achetez des titres. Vous ne nous payez aucuns frais de rachat, à moins que vous ne fassiez racheter vos titres dans les six ans de leur achat.

Les titres des séries F, FT, I, O, OT, PF, PF (couverte), PFT et V ne sont pas offerts selon ce mode de souscription.

Commissions de suivi

Nous versons des commissions de suivi à votre courtier tous les mois ou tous les trimestres. Nous versons également des commissions de suivi aux courtiers exécutants pour les titres que vous avez acquis par l'intermédiaire de votre compte de courtage à commissions réduites. Ces commissions sont déterminées par nous et peuvent être modifiées en tout temps. Les commissions de suivi sont versées en fonction de la valeur liquidative quotidienne moyenne des titres des séries A (y compris A [couverte]), T (y compris T-\$US) ou V des Fonds détenus par les clients d'un courtier au cours de chaque mois.

Il n'y a aucune commission de suivi pour les titres de série O et de série OT. Au lieu de cela, des frais de services de consultation en matière de placements sont négociés par l'épargnant et son courtier et sont versés par l'épargnant à son courtier aux termes de la convention relative aux titres de série O ou de série OT. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais du programme applicables aux séries O et OT*, à la page 52, pour obtenir plus de détails.

Comme le tableau qui suit en fait état, les commissions de suivi sont également fonction du mode de souscription que vous avez choisi, et dans le cas des modes d'acquisition avec frais réduits et avec frais reportés, elles sont fonction des titres, s'ils sont libres ou non. Par titres libres selon le mode d'acquisition avec frais reportés, on entend les titres émis et en circulation depuis plus de six ans. Par titres libres selon le mode d'acquisition avec frais réduits, on entend les titres émis et en circulation depuis plus de trois ans. Dans le cas des titres provenant des dividendes et des distributions réinvestis, la période d'échéance commence lorsque ces titres sont réinvestis, et ces titres provenant de dividendes et de distributions doivent être émis et

en circulation depuis trois ans et six ans,
respectivement, avant de devenir des titres libres
selon le mode avec frais d'acquisition réduits et

des titres libres selon le mode avec frais
d'acquisition reportés.

Nom du Fonds	Commissions de suivi par année (%)					Série F ou Série FT	Série I ou Série V	Série PF, PF (couverte) ou PFT
	Série A (y compris A [couverte]) ou série T (y compris T-\$US ³)							
	Mode avec frais d'acquisition	Mode avec frais d'acquisition réduits	Titres libres selon le mode avec frais d'acquisition réduits ²	Mode avec frais d'acquisition reportés	Titres libres selon le mode avec frais d'acquisition reportés ¹			
Fonds du marché monétaire Franklin Bissett Catégorie de société du marché monétaire Franklin Bissett	0,25	0,25	0,25	0,25	0,25	s.o.	0,25	s.o.
Fonds d'obligations canadiennes à court terme Franklin Bissett Portefeuille de titres à revenu fixe Franklin Quotientiel	0,50	0,25	0,50	0,25	0,50	s.o.	s.o.	s.o.
Fonds d'obligations essentielles plus Franklin Bissett (auparavant, le Fonds d'obligations Franklin Bissett) Fonds d'obligations de sociétés Franklin Bissett Fonds mondial d'obligations Templeton Fonds mondial d'obligations Templeton (couvert) Fonds de revenu élevé Franklin Fonds de revenu stratégique Franklin	0,50	0,25	0,50	0,25	0,50	s.o.	0,50	s.o.
Portefeuille de revenu diversifié Franklin Quotientiel Portefeuille de catégorie de société de revenu diversifié Franklin Quotientiel	0,75	0,375	0,75	0,375	0,75	s.o.	0,75	s.o.
Catégorie de société de croissance asiatique Templeton Fonds de marchés émergents Templeton Fonds mondial équilibré Templeton Fonds mondial de petites sociétés Templeton Catégorie de société mondiale de petites sociétés Templeton Fonds international d'actions Templeton Catégorie de société internationale d'actions Templeton Fonds mondial de petites et moyennes sociétés Franklin	1,00	0,50	1,00	0,50	1,00	s.o.	0,75	s.o.

Nom du Fonds

Commissions de suivi par année (%)

	Série A (y compris A [couverte]) ou série T (y compris T-\$US ³)					Série F ou Série FT	Série I ou Série V	Série PF, PF (couverte) ou PFT
	Mode avec frais d'acquisition	Mode avec frais d'acquisition réduits	Titres libres selon le mode avec frais d'acquisition réduits ²	Mode avec frais d'acquisition reportés	Titres libres selon le mode avec frais d'acquisition reportés ¹			
Fonds américain de revenu mensuel Franklin Catégorie de société américaine de revenu mensuel Franklin Catégorie couverte de société américaine de revenu mensuel Franklin Catégorie de société américaine de croissance des dividendes Franklin Fonds canadien Franklin ActiveQuant (auparavant, le Fonds de convergence canadienne Franklin Bissett) Catégorie de société canadienne Franklin ActiveQuant (auparavant, la Catégorie de société de convergence canadienne Franklin Bissett) Fonds équilibré d'actions canadiennes de toutes capitalisations Franklin Bissett Catégorie de société équilibrée d'actions canadiennes de toutes capitalisations Franklin Bissett Fonds canadien équilibré Franklin Bissett Catégorie de société équilibrée canadienne Franklin Bissett Fonds canadien de dividendes Franklin Bissett Catégorie de société canadienne de dividendes Franklin Bissett Fonds d'actions Canada plus Franklin Bissett Fonds d'actions canadiennes Franklin Bissett Catégorie de société d'actions canadiennes Franklin Bissett Fonds de revenu de dividendes Franklin Bissett Catégorie de société de revenu de dividendes Franklin Bissett Fonds de revenu mensuel et de croissance Franklin Bissett	1,00	0,50	1,00	0,50	1,00	s.o.	0,75	s.o.

Nom du Fonds

Commissions de suivi par année (%)

Nom du Fonds	Série A (y compris A [couverte]) ou série T (y compris T-\$US ³)					Série F ou Série FT	Série I ou Série V	Série PF, PF (couverte) ou PFT
	Mode avec frais d'acquisition	Mode avec frais d'acquisition réduits	Titres libres selon le mode avec frais d'acquisition réduits ²	Mode avec frais d'acquisition reportés	Titres libres selon le mode avec frais d'acquisition reportés ¹			
Fonds européen Franklin Mutual Fonds américain d'actions Franklin Mutual Catégorie de société américaine d'actions Franklin Mutual Fonds mondial Découverte Franklin Mutual Catégorie de société mondiale Découverte Franklin Mutual Portefeuille équilibré de croissance Franklin Quotientiel Portefeuille de catégorie de société de croissance équilibrée Franklin Quotientiel Portefeuille équilibré de croissance Franklin Quotientiel Catégorie de société de croissance équilibrée Franklin Quotientiel Portefeuille équilibré de revenu Franklin Quotientiel Portefeuille de catégorie de société de revenu équilibré Franklin Quotientiel Portefeuille d'actions diversifiées Franklin Quotientiel Portefeuille de catégorie de société d'actions diversifiées Franklin Quotientiel Portefeuille de croissance Franklin Quotientiel Portefeuille de catégorie de société de croissance Franklin Quotientiel	1,00	0,50	1,00	0,50	1,00	s.o.	0,75	s.o.

Nom du Fonds

Commissions de suivi par année (%)

	Série A (y compris A [couverte]) ou série T (y compris T-\$US ³)					Série F ou Série FT	Série I ou Série V	Série PF, PF (couverte) ou PFT
	Mode avec frais d'acquisition	Mode avec frais d'acquisition réduits	Titres libres selon le mode avec frais d'acquisition réduits ²	Mode avec frais d'acquisition reportés	Titres libres selon le mode avec frais d'acquisition reportés ¹			
Fonds de croissance Templeton, Ltée Catégorie de société de croissance Templeton	1,00	0,50	1,00	0,50	1,00	s.o.	0,50	s.o.
Tous les autres Fonds, à l'exception du Fonds d'obligations gouvernementales canadiennes Franklin Bissett	1,00	0,50	1,00	0,50	1,00	s.o.	s.o.	s.o.

Note : Si vous avez acheté des titres d'un Fonds aux termes d'un prospectus antérieur de Placements Franklin Templeton, les commissions de suivi pourraient être différentes de celles qui sont indiquées précédemment.

¹ Ne s'applique qu'aux titres libres de série A (y compris A [couverte]) et de série T (y compris T-\$US). Par « titre libre selon le mode avec frais d'acquisition reportés », on entend des titres qui ont été émis et qui sont en circulation depuis plus de six ans.

² Ne s'applique qu'aux titres libres de série A (y compris A [couverte]) et de série T (y compris T-\$US) achetés à compter du 12 juin 2006. Par « titre libre selon le mode avec frais d'acquisition réduits », on entend des titres qui ont été émis et qui sont en circulation depuis plus de trois ans.

³ La série T-USD est une série distincte de titres et non un mode de souscription, veuillez consulter la rubrique *Modes de souscription* à la page 26.

Frais de gestion intersociétés

À titre de placeur principal pour les titres des séries F, FT, O, OT, PF et PF (couverte), le gestionnaire verse des frais de gestion intersociétés de 0,20 % pour ces titres à notre société affiliée, Services aux investisseurs FTC Inc.

Programmes de soutien à la commercialisation

Nous prenons en charge le coût des documents de commercialisation que nous fournissons aux courtiers pour qu'ils nous aident à vendre nos Fonds. Ces documents peuvent comprendre des rapports et des commentaires sur les marchés financiers, les valeurs mobilières en général ou sur les Fonds directement. De plus, nous pouvons organiser et présenter des conférences d'information à l'intention des courtiers ou payer leurs frais d'inscription pour qu'ils puissent assister à des conférences offertes par d'autres parties.

Nous pouvons payer une partie des coûts engagés par les courtiers pour publier ou distribuer leurs outils de commercialisation aux épargnants, organiser et présenter des colloques pour informer les épargnants au sujet des OPC, ou organiser et présenter des conférences ou des colloques auxquels les courtiers peuvent assister.

Nous pouvons effectuer des opérations de courtage par l'entremise de courtiers ayant fourni d'autres services aux Fonds, tels que des recherches en placement, l'exécution d'ordres ou le placement de titres de Fonds. Cependant, nous ferons appel à un courtier que si ce dernier est le mieux placé pour exécuter les opérations, conformément à notre politique. Pour plus d'information, consultez la notice annuelle.

Rémunération des courtiers payée à partir des frais de gestion

Nous avons versé aux courtiers environ 36,04 % de la totalité des frais de gestion que nous avons reçus à l'égard de tous les Fonds au cours de notre dernier exercice terminé. Ce montant comprend les courtages et les commissions de suivi, ainsi que notre apport aux activités promotionnelles.

Incidences fiscales pour les épargnants

La présente section est un sommaire général des règles relatives à l'impôt fédéral sur le revenu au Canada. Ce résumé suppose que vous êtes un particulier résident du Canada (autre qu'une fiducie), que vous traitez sans lien de dépendance avec les Fonds et que vous détenez vos titres à titre d'immobilisations. Vous trouverez des renseignements plus détaillés dans la notice annuelle. Le présent sommaire ne traite pas de tous les aspects fiscaux et vous devriez donc consulter votre conseiller fiscal relativement à votre situation personnelle.

Si vous détenez vos Fonds dans un régime enregistré

Les titres du Fonds de croissance asiatique Templeton et du Fonds de marchés frontaliers Templeton ne constituent pas des placements admissibles pour les régimes enregistrés en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)* [la « Loi de l'impôt »], et des incidences fiscales négatives surviendront si les titres de ces Fonds sont acquis et détenus par un régime enregistré. Les titres des autres Fonds sont ou devraient être des placements admissibles pour les régimes enregistrés en vertu de la Loi de l'impôt. Si vous détenez des titres d'un Fonds dans un régime enregistré tel qu'un REER, un FERR, un REEE, un régime de participation différée aux bénéficiaires (un « RPDB ») ou un régime enregistré d'épargne-invalidité (« REEI »), les distributions ou les dividendes versés par le Fonds et les gains en capital tirés de la disposition des titres sont généralement à l'abri de l'impôt jusqu'à ce que vous décidiez d'effectuer des retraits du régime. Si vous détenez les titres d'un Fonds dans un CELI, les distributions ou les dividendes que le Fonds verse, ainsi que les gains en capital provenant de la disposition des titres, sont à l'abri de l'impôt.

Le Fonds de croissance asiatique Templeton, le Fonds de marchés frontaliers Templeton, le Fonds d'obligations gouvernementales canadiennes Franklin Bissett et le Portefeuille de titres à revenu fixe Franklin Quotientiel ne peuvent être admissibles à titre de « fiducie de fonds commun de placement » aux fins de l'impôt parce qu'ils ne comptent actuellement pas assez d'épargnants. Si, ultérieurement, les Fonds ne sont pas admissibles à titre de fiducie de fonds commun de placement, les Fonds pourraient devenir assujettis à un impôt minimum de remplacement et aux

impôts prévus à la partie X.2 et à la partie XII.2, et n'auront pas droit au remboursement de gains en capital. Les conseillers en valeurs feront de leur mieux pour gérer les placements de ces Fonds de sorte qu'ils ne soient pas assujettis à ces impôts.

Un rentier d'une fiducie régie par un REER ou un FERR, le détenteur d'un CELI ou d'un REEI ou le souscripteur d'un REEE peut être assujetti à une pénalité fiscale à l'égard des Fonds détenus par le REER, le FERR, le CELI, le REEI ou le REEE si les Fonds constituent des « placements interdits » en vertu de la Loi de l'impôt. Tant que le rentier du REER ou du FERR, le détenteur du CELI ou du REEI ou le souscripteur d'un REEE n'a pas de lien de dépendance avec le Fonds ou qu'il ne détient pas une « participation notable » dans le Fonds, le Fonds ne constituera pas un placement interdit en vertu de la Loi de l'impôt pour le REER, le FERR, le CELI, le REEI ou le REEE. Pour savoir si les titres des Fonds constitueraient des placements interdits pour votre REER, FERR, CELI, REEI ou REEE, communiquez avec votre conseiller fiscal.

Si vous ne détenez pas vos Fonds dans un régime enregistré

Si vous détenez des actions du Fonds de croissance Templeton, Ltée ou des Fonds de catégorie de société à l'extérieur d'un régime enregistré, vous devez inclure dans le calcul de votre revenu aux fins de l'impôt les dividendes qui vous sont versés par le Fonds de croissance Templeton, Ltée ou les Fonds de catégorie de société, que vous les receviez sous forme d'espèces ou qu'ils soient réinvestis dans des actions supplémentaires. Le Fonds de croissance Templeton, Ltée ou les Fonds de catégorie de société peuvent distribuer des dividendes ordinaires et des dividendes sur les

gains en capital. Les dividendes ordinaires seront assujettis aux règles applicables relatives à la majoration et au crédit d'impôt pour dividendes dans le cas des dividendes reçus de sociétés canadiennes imposables. Une majoration et un crédit d'impôt pour dividendes bonifiés sont offerts pour les « dividendes déterminés » versés par une société résidant au Canada et qui sont ainsi désignés par cette dernière. Les dividendes sur les gains en capital, qu'ils soient versés en espèces ou réinvestis, seront imposés comme des gains en capital réalisés entre vos mains puisque ces dividendes constituent des distributions de gains en capital réalisés. Des gains en capital peuvent être réalisés en diverses occasions, y compris lorsque le Fonds de croissance Templeton, Ltée ou un Fonds de catégorie de société dispose d'immobilisations détenues dans son portefeuille et réalise un profit du fait qu'un épargnant s'est départi des titres de ce Fonds. Des dividendes sur les gains en capital peuvent être versés aux épargnants de tout Fonds de catégorie de société, que les gains en capital réalisés découlent directement ou non du portefeuille de placement attribuable à ces Fonds de catégorie de société. Dans certains cas, il pourrait être impossible de se prévaloir des pertes que le Fonds de croissance Templeton, Ltée et la Catégorie Société Franklin Templeton Ltée ont subies et donc de les utiliser pour réduire les gains en capital.

De façon générale, si vous recevez des remises sur les frais de gestion ou autres du gestionnaire à l'égard de frais de gestion ou autres payés par le Fonds de croissance Templeton, Ltée ou les Fonds de catégorie de société, vous devez inclure ces paiements dans le calcul de votre revenu aux fins de l'impôt, que vous ayez reçu le montant en espèces ou sous forme d'actions supplémentaires.

Les dividendes versés à un épargnant d'un Fonds de catégorie de société différeront des dividendes ou des distributions que l'épargnant aurait reçus s'il avait investi dans un OPC qui ne fait pas partie d'une structure à catégories multiples. Puisque la Catégorie Société Franklin Templeton Ltée constitue une seule société de placement à capital variable, son régime d'imposition comprendra, entre autres, les revenus, les frais déductibles, les gains en capital et les pertes en capital des

portefeuilles de placement attribuables à tous les Fonds de catégorie de société et aux diverses séries d'actions des Fonds de catégorie de société. Ainsi, les pertes nettes ou les pertes en capital nettes à l'égard du portefeuille de placement d'un Fonds de catégorie de société peuvent servir à réduire le revenu net ou les gains en capital nets réalisés de la Catégorie Société Franklin Templeton Ltée dans son ensemble. En règle générale, cette situation sera avantageuse pour les épargnants des Fonds de catégorie de société, sauf le Fonds de catégorie de société en question. La Catégorie Société Franklin Templeton Ltée, à son appréciation, attribuera son revenu ou sa perte et les impôts applicables payables à chaque Fonds de catégorie de société. La Catégorie Société Franklin Templeton Ltée peut verser, à son appréciation, des dividendes sur les gains en capital aux actionnaires de tout Fonds de catégorie de société de sorte qu'elle pourra recevoir des remboursements des impôts sur les gains en capital qu'elle a versés. Les impôts sur les gains en capital peuvent être payables lorsqu'un Fonds de catégorie de société dispose d'immobilisations qu'il détient dans son portefeuille et fait un profit lorsqu'un épargnant effectue une substitution pour se départir des actions de ce Fonds de catégorie de société. Le montant des dividendes sur les gains en capital que doit verser un Fonds de catégorie de société sera touché par le nombre de rachats de l'ensemble des Fonds de catégorie de société, ainsi que les gains ou les pertes cumulés de la Catégorie Société Franklin Templeton Ltée dans son ensemble.

Les distributions versées par un des Fonds de catégorie de société qui constituent un remboursement de capital ne seront pas imposables pour vous, mais elles réduiront le prix de base rajusté (le « PBR ») de vos actions. Si les montants déduits font en sorte que le PBR de vos actions de cette catégorie est inférieur à zéro, le montant de ce PBR négatif sera considéré comme un gain en capital réalisé. Le PBR de vos actions de cette catégorie sera alors ramené à zéro. Toute déduction future qui fait en sorte que le PBR est inférieur à zéro sera par ailleurs considérée comme un gain en capital réalisé et entraînera le rajustement ultérieur du PBR de vos actions. Les distributions mensuelles versées par les Fonds sur les titres des

séries FT, OT, PFT, T, T-\$US et V devraient se composer d'un remboursement de capital et auront les incidences fiscales décrites précédemment. Pour obtenir plus de détails à ce sujet, veuillez communiquer avec votre conseiller en fiscalité.

Si vous détenez des titres de l'un des autres Fonds à l'extérieur d'un régime enregistré, vous devez inclure dans le calcul de votre revenu aux fins de l'impôt le montant du revenu net et la portion imposable des gains en capital nets qui vous sont payés ou payables par le Fonds au cours de l'année, que vous receviez ces distributions sous forme d'espèces ou qu'elles soient réinvesties dans des titres supplémentaires. Dans la mesure où ces Fonds font la désignation appropriée aux termes de la Loi de l'impôt, les distributions de gains en capital nets, les dividendes imposables sur les actions de sociétés canadiennes imposables et le revenu de source étrangère d'un Fonds qui vous sont payés ou payables par le Fonds conserveront de fait leur caractère entre vos mains et seront assujettis au traitement fiscal spécial applicable au revenu de cette nature.

Dans la mesure où les distributions qui vous sont versées par ces Fonds au cours d'une année quelconque sont supérieures à votre quote-part du revenu net et des gains en capital nets réalisés du Fonds pour l'année, ces distributions (sauf s'il s'agit d'un produit de disposition) constitueront un remboursement de capital. Les distributions qui constituent un remboursement de capital ne seront pas imposables pour vous mais réduiront le PBR de vos titres. Si le PBR de vos titres devient inférieur à zéro, vous réaliserez un gain en capital dans la mesure où le PBR est inférieur à zéro, et le PBR des titres sera augmenté en fonction du montant de ce gain. Les distributions mensuelles du Fonds canadien de dividendes Franklin Bissett Franklin Bissett peuvent comprendre un remboursement de capital, et les distributions mensuelles que versent les Fonds sur les titres des séries FT, OT, PFT, T, T-\$US et V devraient se composer d'un remboursement de capital et auront les incidences fiscales décrites précédemment. Nous vous fournissons les renseignements concernant les distributions qui représentent un

remboursement de capital. Pour obtenir plus de détails à ce sujet, veuillez communiquer avec votre conseiller fiscal.

Certains Fonds peuvent avoir des épargnants qui possèdent une importante quantité de titres du Fonds, comme il est décrit à la rubrique *Risque propre aux grands investisseurs* à la page 10. Les rachats importants qu'effectuent ces épargnants peuvent entraîner la constatation d'un nombre accru de gains qui pourra augmenter les distributions d'un Fonds.

Tel qu'il est décrit à la rubrique *Risque propre aux grands investisseurs*, à la page 10, de nouvelles règles relatives à la restriction des pertes fiscales s'appliquent à un Fonds chaque fois que le Fonds fait l'objet d'un « fait lié à restriction de pertes » aux fins de l'impôt. Si un Fonds fait l'objet d'un fait lié à la restriction de pertes, il peut verser une distribution imprévue de revenu et de gains en capital qui doit être incluse dans le calcul de votre revenu aux fins de l'impôt. Le montant des distributions versées par le Fonds à la suite d'un fait lié à la restriction de pertes peut être plus élevé qu'il ne l'aurait autrement été du fait de la reconnaissance et de l'échéance de toutes les pertes (les pertes nettes réalisées et non réalisées des gains non réalisés sélectionnés) au moment du fait lié à la restriction de pertes.

Lorsque vous investissez dans un Fonds, le prix par titre peut comprendre les gains en capital accumulés mais non réalisés ainsi que le revenu et les gains en capital réalisés mais qui n'ont pas été distribués ou versés en tant que dividende, selon le cas. Vous pourriez devoir payer de l'impôt sur ces montants lorsqu'ils sont distribués ou versés en tant que dividende, selon le cas. Si vous investissez dans un Fonds avant une date de distribution ou de dividende, vous devrez payer de l'impôt relativement à toute distribution de revenu ou de gains en capital ou de dividende qui vous auront été versés même si la distribution ou le dividende se rapporte à un revenu ou à des gains en capital qui ont été gagnés avant que vous achetiez vos titres.

La déclaration de fiducie prévoit la distribution automatique aux porteurs de parts d'un montant

suffisant du revenu net et des gains en capital nets réalisés du Fonds pour chaque année d'imposition (y compris une année d'imposition qui est réputée prendre fin) pour que le Fonds ne soit pas assujéti à l'impôt en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt, mis à part l'impôt minimum de remplacement. La déclaration de fiducie prévoit aussi que cette distribution est réinvestie de façon automatique dans des parts du Fonds et que ces parts sont immédiatement consolidées dans la valeur liquidative précédant la distribution.

Tel qu'il est prescrit par l'Agence du revenu du Canada, nous vous enverrons tous les ans un relevé aux fins de l'impôt indiquant les montants de revenu, de gains en capital ou de remboursement de capital que nous vous avons distribués au cours de l'année précédente et les montants de dividendes imposables et de dividendes sur les gains en capital que nous vous avons versés au cours de l'année précédente, s'il y a lieu.

Dispositions et substitutions visant des Fonds non détenus dans un régime enregistré

Si vous vendez des titres ou si vous substituez à des titres d'un Fonds ceux d'un autre Fonds, vous pouvez réaliser un gain en capital ou subir une perte en capital. Le gain (la perte) en capital correspondra à la différence entre le montant que vous recevez de la vente ou de la substitution, déduction faite de tous frais (comme les frais de rachat), et le PBR des titres vendus.

Une substitution de titres d'une série d'un Fonds pour obtenir des titres d'une autre série du même Fonds n'entraînera pas, en soi, un gain ou une perte en capital; autre qu'une substitution de titres en actions de série A (couverte) du Fonds de croissance Templeton, Ltée, ou l'inverse, ou une substitution des parts de série PF (couverte) du Fonds américain de croissance des dividendes Franklin, ou l'inverse, ce qui correspondra alors à une disposition.

Dans le cas d'une disposition de titres, la moitié d'un gain en capital est habituellement utilisée pour calculer votre revenu.

Dans certaines circonstances, lorsqu'un porteur de titres dispose des titres d'un Fonds alors qu'il aurait par ailleurs subi une perte en capital, la perte sera refusée. Dans certaines autres circonstances, lorsqu'un porteur de titres reçoit des dividendes d'un Fonds alors qu'il aurait par ailleurs subi une perte en capital, le porteur de titres peut devoir réduire le montant de sa perte en capital du montant des dividendes reçus. Pour obtenir de plus amples renseignements, communiquez avec votre conseiller fiscal.

Nous vous fournirons les détails sur le produit tiré de vos ventes ou substitutions. Cependant, pour calculer votre gain ou votre perte, vous devez connaître le PBR de vos titres avant la disposition.

Comment calculer le PBR global de votre placement dans des titres d'une série d'un Fonds

PBR = le coût de votre placement initial, y compris les frais d'acquisition

+ le coût de tout achat supplémentaire, y compris les frais d'acquisition

+ les distributions ou les dividendes réinvestis (y compris les distributions ou les remises sur les frais de gestion)

+ pour un Fonds de catégorie de société, le PBR de toute action du Fonds de catégorie de société ayant été substituée à celle d'un autre Fonds de catégorie de société et la juste valeur marchande de toute action du Fonds de catégorie de société ayant été substituée sur une base imposable à celle d'un autre Fonds de catégorie de société

- le remboursement de capital compris dans toute distribution

- le PBR de tout rachat précédent

- pour un Fonds de catégorie de société, le PBR de toute action du Fonds de catégorie de société ayant été substituée à celle d'un autre Fonds de catégorie de société

Note : Les distributions mensuelles du Fonds canadien de dividendes Franklin Bissett, de même que des parts des séries FT, OT, PFT, T (y compris T-\$US) et V des Fonds peuvent comprendre un remboursement de capital.

Le PBR de vos titres d'un Fonds est déterminé en divisant la valeur comptable de votre placement total dans le Fonds par le nombre de titres de cette série du Fonds dont vous êtes propriétaire.

Les épargnants qui détiennent des titres de série O ou de série OT devraient consulter leurs propres conseillers fiscaux pour savoir si leurs frais de gestion et d'administration versés au gestionnaire à l'extérieur du Fonds sont déductibles.

Renseignements supplémentaires

Obligations d'information internationales

De manière générale, les porteurs de titres seront tenus de communiquer à leur courtier des renseignements comme leur citoyenneté, leur résidence fiscale et, le cas échéant, leur numéro d'identification étranger aux fins de l'impôt. Si un porteur de titres ne fournit pas ces renseignements ou qu'il est identifié comme un citoyen des États-Unis ou un résident des États-Unis, des renseignements (par exemple, les soldes des comptes et le produit brut de la disposition des actifs financiers) sur le placement du porteur de titres dans un Fonds seront généralement communiqués à l'Agence du revenu du Canada, sauf si le placement est détenu par l'intermédiaire d'un régime enregistré. L'ARC est tenue de divulguer ces renseignements à l'*Internal Revenue Service* des États-Unis. De plus, à compter de juillet 2017, afin d'atteindre les objectifs énoncés dans la Norme commune de déclaration (la « NCD ») de l'Organisation de coopération et de développement économiques, les courtiers seront tenus, en vertu de la législation canadienne, de recenser et, à compter de 2018, de déclarer à l'ARC certains renseignements financiers sur les porteurs de titres d'un Fonds qui sont des résidents d'un autre pays que le Canada et les États-Unis ayant adopté la NCD. Plus tard en 2018, l'ARC devrait commencer à fournir ces renseignements aux autorités fiscales des juridictions concernées ayant adopté la NCD.

Quels sont vos droits?

La législation en matière de valeurs mobilières de certaines provinces vous confère un droit de résolution à l'égard d'un contrat d'achat de titres d'organismes de placement collectif, que vous pouvez exercer dans les deux jours ouvrables de la réception du prospectus ou du profil du Fonds, ou un droit d'annulation par rapport à toute souscription, que vous pouvez exercer dans les 48 heures de la réception de la confirmation de votre ordre d'achat.

La législation en matière de valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires vous permet de demander la nullité d'un contrat d'achat de titres d'un organisme de placement collectif et un remboursement, ou des dommages-intérêts par suite d'opérations de placement effectuées avec un prospectus, une notice annuelle, un profil du Fonds ou des états financiers contenant des informations fausses ou trompeuses sur l'organisme de placement collectif. Ces diverses actions doivent habituellement être exercées dans des délais déterminés.

Pour plus d'information, on se reportera à la législation en matière de valeurs mobilières de la province ou du territoire pertinent et on consultera éventuellement un conseiller juridique.

Information propre à chacun des organismes de placement collectif décrits dans le présent document

Introduction

Dans la présente partie du prospectus, vous trouverez tous les renseignements dont vous avez besoin pour vous aider à évaluer et à comparer les Fonds en tenant compte de vos besoins en matière de placement. La description des Fonds, qui commence à la page 72, vous fournit des renseignements précis sur chacun des Fonds.

L'information commune à la plupart des Fonds est décrite ci-après. Vous devriez vous reporter à la présente section lorsque vous lisez la description d'un Fonds pour vous assurer d'avoir une information complète sur un Fonds en particulier. Certains termes et expressions sont définis dans le glossaire.

Détails sur l'organisme de placement collectif

Cette section vous donne de l'information comme le type d'organisme de placement collectif, la date de création du Fonds, la nature des titres offerts par le Fonds (séries de parts ou d'actions), l'admissibilité du Fonds aux régimes enregistrés, ainsi que le nom du conseiller en valeurs ou du sous-conseiller du Fonds.

Le Fonds de croissance Templeton, Ltée et la Catégorie Société Franklin Templeton Ltée sont des sociétés d'investissement à capital variable, et chacun des Fonds de catégorie de société est une catégorie de la Catégorie Société Franklin Templeton, Ltée. Tous les autres Fonds sont des fiducies de fonds commun de placement. Nous indiquons si les titres que vous achetez sont des parts d'une fiducie de fonds commun de placement ou des actions d'une société d'investissement à capital variable.

Tous les Fonds, à l'exception du Fonds de croissance asiatique Templeton et du Fonds de marchés frontaliers Templeton, sont admissibles pour les régimes enregistrés, tels que les REER, les FERR, les RPDB, les REEE, les REEI et les CELI.

Quelle est la différence entre un fonds d'actions mondiales et un fonds d'actions internationales?

Un fonds d'actions mondiales peut investir dans tout pays du monde, y compris le Canada et les États-Unis. Un fonds d'actions internationales peut investir partout à l'extérieur du Canada et des États-Unis.

Quels types de placements l'organisme de placement collectif fait-il?

Cette section comprend l'objectif de placement fondamental du Fonds ainsi que les stratégies de placement qu'il utilise pour s'efforcer d'atteindre son objectif.

Placements dans des instruments dérivés

Qu'est-ce qu'un instrument dérivé?

Un instrument dérivé est un contrat conclu entre deux parties, dont la valeur repose sur un autre titre tel qu'une action ordinaire, une obligation ou une devise, ou sur un indice boursier. Les instruments dérivés les plus courants comprennent, par exemple :

- le contrat à terme de gré à gré, qui est une entente d'acheter ou de vendre une devise, une marchandise ou un titre à un prix convenu et à une date ultérieure. Les contrats à terme de gré à gré sont souvent utilisés pour réduire un risque. Par exemple, si vous saviez que vous alliez acheter dans six mois des biens dont le prix est fixé en dollars américains, vous pourriez acheter aujourd'hui des dollars américains pour les utiliser six mois après, au cas où la valeur du dollar américain augmenterait au cours de cette période. C'est ce qu'on appelle une opération de couverture;

- l'option, qui confère à son acheteur le droit, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre une devise, une marchandise ou un titre à un prix convenu et dans un certain délai. Par exemple, vous pourriez vous couvrir contre le risque de baisse du cours d'une action que vous possédez en achetant une option vous permettant de vendre l'action à son cours actuel durant les six prochains mois. Si le cours de l'action baisse, vous ne perdez que le prix de l'option. Évidemment, si le cours de l'action augmente, vos profits sont réduits du prix de l'option.

Les Fonds peuvent investir dans des instruments dérivés dans la pleine mesure permise par la législation sur les valeurs mobilières au Canada. Les Fonds peuvent investir dans les instruments dérivés des manières suivantes :

- afin de se couvrir contre des pertes pouvant résulter de fluctuations boursières, des devises ou des taux d'intérêt;
- pour obtenir indirectement une exposition à des titres, à des marchés ou à d'autres placements, au lieu d'acheter directement les titres sous-jacents ou les autres placements;
- pour tenter d'obtenir un revenu supplémentaire.

Les Fonds, sauf les fonds du marché monétaire, ont reçu une dispense des autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'égard de certaines des règles relatives aux instruments dérivés prescrites par la législation canadienne en valeurs mobilières. Cette dispense permet à chacun des Fonds de faire ce qui suit :

- conclure des swaps de taux d'intérêt, des swaps sur défaillance de crédit ou, si l'opération est effectuée à des fins de couverture, des contrats de change à terme de gré à gré ou des swaps de devises assortis, dans chaque cas, d'une durée restante supérieure à trois ans avant leur échéance;
- utiliser à des fins de couverture des obligations, des débentures, des billets et d'autres titres de créance qui sont liquides, des titres de créance à taux variable ou des titres de nos fonds du marché monétaire;

- utiliser à des fins de couverture, lorsqu'un Fonds a une position acheteur sur un titre assimilable à un titre de créance qui comporte une composante consistant en une position acheteur sur un contrat à terme de gré à gré ou sur un contrat à terme standardisé, ou en un contrat à terme de gré à gré, ou lorsqu'un Fonds a le droit de recevoir des paiements aux termes d'un swap, d'un droit ou d'une obligation de vendre une quantité équivalente de la participation sous-jacente dans le contrat à terme standardisé, le contrat à terme de gré à gré ou le swap.

Pour obtenir plus de détails sur cette dispense, veuillez vous reporter à la notice annuelle.

Dans la description des Fonds, nous vous indiquons les Fonds qui peuvent investir dans des instruments dérivés. Les contrats à terme ne peuvent être conclus que par les Fonds dont les conseillers en valeurs : i) sont inscrits pour donner des conseils en matière de contrats à terme (« inscription relative aux contrats à terme »); ii) ont reçu une dispense à l'égard de l'obligation d'inscription relative aux contrats à terme. La Société de Placements Franklin Templeton et la Société Fiduciary Trust du Canada ont obtenu leur inscription relative aux contrats à terme et trois autres conseillers en valeurs ont reçu une dispense à l'égard de l'obligation d'inscription relative aux contrats à terme. Nous avons fait expressément mention des placements dans les contrats à terme dans les stratégies de placement des Fonds susceptibles d'investir dans de tels contrats.

Prêt de titres, mise en pension de titres et prise en pension de titres

Les Fonds peuvent se livrer à des opérations comme le prêt de titres, la mise en pension de titres et la prise en pension de titres afin d'accroître leur revenu. Dans le cas du prêt de titres, le Fonds prête des titres à des emprunteurs admissibles qui ont fourni des biens en garantie. Le Fonds conserve une exposition aux fluctuations de la valeur des titres prêtés tout en gagnant un revenu supplémentaire.

Dans le cas d'une opération de mise en pension, un Fonds vend des titres à un prix et s'engage à racheter les titres de la même partie à un prix fixe. Le Fonds conserve son exposition aux fluctuations

de la valeur des titres en portefeuille, mais il gagne également un revenu pour sa participation à l'opération de mise en pension. Dans le cas d'une opération de prise en pension, un Fonds achète des titres à un prix et convient de les revendre à la même partie à un prix supérieur. La différence entre le prix d'achat des titres pour le Fonds et le prix de revente fournit un revenu supplémentaire au Fonds.

Vente à découvert

Les Fonds peuvent, ultérieurement, vendre un nombre limité de titres à découvert. Actuellement, le gestionnaire modifie ses politiques et ses procédures afin qu'elles correspondent aux exigences prévues par la loi canadienne en ce qui a trait aux ventes à découvert.

Dans une vente à découvert, un Fonds emprunte des titres auprès d'un prêteur et vend ces titres sur le marché libre (la « vente à découvert »). À une date ultérieure, le Fonds doit racheter les titres et les retourner au prêteur. Dans l'intervalle, le produit de la vente à découvert est déposé chez le prêteur, à qui le Fonds verse des intérêts sur les titres empruntés. Si la valeur des titres diminue entre le moment où la vente à découvert initiale a lieu et celui où le Fonds rachète et retourne les titres au prêteur, le Fonds réalise un profit sur la différence (une fois déduits les intérêts à payer au prêteur). La vente à découvert offre aux Fonds un plus grand nombre de possibilités de gain lorsque les marchés sont généralement volatils ou en baisse.

Les Fonds ont recours à la vente à découvert en respectant certains contrôles et restrictions. Les titres ne sont vendus à découvert qu'en échange d'espèces. Au moment où les titres d'un émetteur particulier sont vendus à découvert par un Fonds :

- i) le Fonds a emprunté les titres de l'émetteur auprès d'un prêteur qualifié ou a pris des ententes préalables avec ce dernier pour emprunter les titres de l'émetteur;
- ii) la valeur au marché globale de tous les titres de cet émetteur vendus à découvert ne doit pas dépasser 5 % de l'actif net total du Fonds;
- iii) la valeur au marché globale de tous les titres vendus à découvert par le Fonds ne dépasse pas 20 % de l'actif net total du Fonds.

Un Fonds détiendra aussi une « couverture en espèces » (au sens du Règlement 81-102) d'un montant, qui inclut les actifs du Fonds déposés auprès de prêteurs à titre de sûreté dans le cadre des opérations de vente à découvert, égal à au moins 150 % de la valeur au marché globale de tous les titres qu'il a vendus à découvert suivant leur évaluation quotidienne à la valeur du marché. Le Fonds ne pourra utiliser le produit des ventes à découvert pour acheter des positions acheteur autres qu'une couverture en espèces.

Taux de rotation des titres en portefeuille supérieur à 70 %

Plus le taux de rotation des titres en portefeuille d'un Fonds est élevé au cours de l'exercice, plus les frais d'opérations qu'il doit payer sont élevés, et plus la chance que vous receviez une distribution ou un dividende sur les gains en capital du Fonds devant être inclus dans le calcul de votre revenu aux fins de l'impôt pour l'exercice en question est grande. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation des titres en portefeuille élevé et le rendement d'un Fonds. Lorsqu'un Fonds, autre qu'un fonds du marché monétaire, a un taux de rotation des titres en portefeuille supérieur à 70 %, il en est fait mention dans la section relative aux stratégies de placement de la description du Fonds visé.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'organisme de placement collectif?

Cette section dresse sous forme succincte la liste des principaux risques propres à la stratégie de placement d'un Fonds, par ordre d'importance. Les Fonds qui investissent dans d'autres Fonds sont exposés aux mêmes risques que les Fonds dans lesquels ils investissent. Vous trouverez une description complète de chacun des types de risques dans la première partie du présent prospectus sous la rubrique *Différents genres d'organismes de placement collectif comportent différents risques* à la page 2.

Qui devrait investir dans cet organisme de placement collectif?

La section *Qui devrait investir dans cet organisme de placement collectif?* de la page de description de chaque Fonds vous indique à quel type d'épargnants s'adresse le Fonds. **Ces renseignements sont donnés à titre indicatif**

seulement. Lorsque vous cherchez à effectuer des placements, vous devriez, avec votre conseiller financier, garder à l'esprit votre portefeuille dans son ensemble, vos objectifs de placement, votre horizon de placement et votre niveau de tolérance aux risques.

Méthode de classification des risques d'investissement

Aux rubriques « *Qui devrait investir dans cet organisme de placement collectif?* » et « *Quel est le degré de risque?* » du dernier aperçu du fonds déposé, nous classons les risques de chaque Fonds afin de vous aider, votre conseiller financier et vous-même, à déterminer si le Fonds vous convient. **Les renseignements qui suivent sont seulement un guide. Lorsque votre conseiller financier et vous-même cherchez à effectuer des placements, vous devriez garder à l'esprit votre portefeuille dans son ensemble, votre horizon de placement et votre niveau de tolérance aux risques.**

On attribue à chaque Fonds un niveau de risque d'investissement selon l'échelle suivante : faible, de faible à modéré, modéré, de modéré à élevé ou élevé. Le classement des risques a été établi au moyen d'une méthode qui évalue le risque lié à la volatilité antérieure d'un Fonds, telle qu'elle est mesurée par l'écart-type du rendement du Fonds. Cependant, tout comme le rendement antérieur d'un Fonds ne peut garantir les rendements futurs, la volatilité antérieure d'un Fonds pourrait ne pas être une indication de sa volatilité future. De plus, d'autres types de risque pouvant avoir une incidence sur le rendement d'un Fonds existent. Nous déterminons le niveau de risque de chaque Fonds à l'aide du processus suivant :

1. En déterminant l'écart-type annualisé sur cinq ans de la série de chaque Fonds ayant le plus long historique de rendement au moyen des données sur l'écart-type déterminées par le groupe d'analyse du rendement et des risques de placement de Franklin Templeton;
2. En déterminant le niveau de risque provisoire de chaque Fonds en comparant l'écart-type annualisé sur cinq ans du Fonds avec les fourchettes sur l'écart-type figurant dans les « Directives d'application

facultatives concernant la classification du risque de volatilité à l'intention des gestionnaires d'organismes de placement collectif » de l'Institut des fonds d'investissement du Canada (les « directives »);

3. En comparant le niveau de risque provisoire de chaque Fonds assigné à l'étape 2 ci-dessus au niveau de risque découlant de la comparaison des écarts-types annualisés sur trois ans et dix ans aux fourchettes d'écarts-types figurant dans les directives;
4. En déterminant si le niveau de risque final attribué à chaque Fonds est approprié ou si un ajustement est nécessaire compte tenu de l'analyse effectuée à l'étape 3 ci-dessus;
5. Si le niveau de risque final attribué au Fonds à l'étape 4 est inférieur à celui de la période précédente, mais que l'écart-type annualisé sur cinq ans du Fonds se situe au plus à 0,5 de la valeur la plus élevée de cette fourchette d'écarts-types plus basse, alors le niveau de risque du Fonds ne change pas par rapport à la période précédente.

En ce qui concerne les Fonds ayant un historique de rendement inférieur à cinq ans ou les Fonds dont l'objectif de placement a changé (un « Nouveau Fonds »), nous attribuons un niveau de risque au Nouveau Fonds en fonction : i) de l'écart-type annualisé sur cinq ans d'un fonds Franklin Templeton offert dans un territoire étranger ayant le même gestionnaire de portefeuille et les mêmes objectifs et stratégies de placement (un « Fonds étranger ») que le Nouveau Fonds; ii) de l'écart-type annualisé sur cinq ans de l'indice de référence du Nouveau Fonds, s'il n'y a pas de Fonds étranger équivalent au Nouveau Fonds. Comme les fonds étrangers sont libellés en devises, lorsque l'écart-type annualisé sur cinq ans d'un fonds étranger est utilisé pour attribuer un niveau de risque au Fonds, les rendements du fonds étranger sont convertis en dollars canadiens avant le calcul de son écart-type. Que nous recourions à l'écart-type annualisé sur cinq ans d'un fonds étranger ou à l'indice de référence du Fonds pour établir le niveau de risque, nous suivons les étapes 1 à 5 ci-dessus.

Étant donné que le niveau de risque attribué à chaque Fonds est fondé sur l'écart-type annualisé

du Fonds sur une période de temps limitée et qu'il peut comprendre ou non les périodes de temps au cours desquelles les marchés boursiers ont été volatils, le fait d'inclure ou non les périodes de volatilité sur le marché dans le calcul de l'écart-type aura une incidence sur le niveau de risque d'un Fonds. Même si notre méthode d'évaluation du risque a recours à certains aspects des directives, comme les fourchettes d'écart-types, elle diffère de celle figurant dans les directives à d'autres égards.

Nous examinons le classement des risques des Fonds chaque année et lorsqu'un changement important est apporté au Fonds. Vous pouvez obtenir la description complète de la méthode que nous utilisons pour déterminer le classement des risques des Fonds sur demande et sans frais, en composant le numéro sans frais 1 800 897-7281, par courrier électronique à l'adresse service@franklintempleton.ca ou par la poste à l'adresse Société de Placements Franklin Templeton, 5000, rue Yonge, bureau 900, Toronto (Ontario) M2N 0A7.

Politique en matière de distributions

Cette section vous indique à quel moment vous pourriez recevoir des dividendes (d'une société d'investissement à capital variable) ou des distributions (d'une fiducie de fonds commun de placement). Nous pourrions décider de verser des distributions à d'autres moments, notamment lorsque vous faites racheter des titres.

Les dividendes ou les distributions sur les titres détenus dans les régimes enregistrés Placements Franklin Templeton sont toujours réinvestis dans des titres supplémentaires des Fonds. Les dividendes ou les distributions sur les titres détenus dans d'autres régimes enregistrés ou dans des comptes non enregistrés sont réinvestis de façon automatique dans des titres supplémentaires du Fonds, à moins que vous ne nous avisiez par écrit que vous préférez recevoir des dividendes ou des distributions en espèces.

Les dividendes ou les distributions sur les titres des séries FT, OT et T (y compris T-\$US) détenus dans des comptes non enregistrés sont automatiquement réinvestis, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez recevoir

ces dividendes ou distributions en espèces. Grâce à notre solution flexible série T, vous pouvez aussi choisir de recevoir une partie de vos dividendes ou de vos distributions en espèces et de réinvestir le solde. Veuillez communiquer avec votre conseiller en placements pour obtenir plus de renseignements sur la solution flexible série T.

Bien que les titres de série T-\$US soient libellés en dollars canadiens, les distributions mensuelles sur les titres de série T-\$US correspondent à un montant fixe en dollars américains et ne fluctueront donc pas en fonction du taux de change du dollar canadien. Les distributions sur les titres de série T-\$US (et la valeur liquidative) seront par conséquent différentes des distributions sur les titres de série T en dollars canadiens.

Vous serez imposé sur les dividendes ou les distributions (sauf un remboursement de capital) versés même si ceux-ci sont réinvestis pour faire l'acquisition de titres supplémentaires, à moins que votre placement ne soit détenu dans un régime enregistré.

Frais de l'organisme de placement collectif pris en charge indirectement par les épargnants

Les OPC paient leurs frais au moyen de leurs actifs. Ainsi, les épargnants d'un OPC paient indirectement ces frais en subissant une réduction des rendements. Pour les Fonds qui ont plus d'une série de titres, les frais de chaque série sont inscrits de façon distincte.

En ce qui concerne les séries O et OT, il n'y a aucuns frais pris en charge indirectement par les épargnants.

Le tableau vous permet de comparer le coût d'un placement dans le Fonds et le coût d'un placement dans d'autres OPC. Il indique les frais cumulatifs que vous aurez à payer sur diverses périodes si vous :

- effectuez un placement de 1 000 \$ dans les titres des séries A, A (couverte), F, FT, I, PF, PF (couverte), PFT, T, T-\$US ou V d'un Fonds;
- réalisez un rendement annuel total de 5 %, lequel peut être différent du rendement véritable de la série au cours d'une année donnée et ne sert qu'à titre indicatif, comme

l'exigent les organismes de réglementation des valeurs mobilières;

- payez chaque année le même ratio des frais de gestion que vous avez payé au cours du dernier exercice terminé du Fonds.

Pour plus d'information sur le coût d'un placement dans les titres des séries O et OT des Fonds, reportez-vous à la rubrique *Frais* à la page 37 du présent prospectus.

Templeton

Groupe de gestion des actions mondiales Templeton

Depuis plus de 70 ans, Templeton est associée à la gestion des placements à l'échelle mondiale, ce qui lui permet d'assurer la gestion de sa gamme de fonds d'actions, de fonds équilibrés et de fonds de revenu. Grâce à une équipe d'analystes expérimentés répartis aux quatre coins du globe, nous sommes en mesure de parcourir le monde pour dénicher les sociétés sous-évaluées et maintenir une présence locale en effectuant des visites approfondies en personne dans des milliers de sociétés, chaque année.

Stratégie de placement Templeton

Recherche à l'échelle mondiale

Templeton a toujours estimé que lorsqu'il est question de dénicher les meilleures occasions de placement, les bonnes affaires n'ont pas de frontière. Pour trouver les sociétés les plus prometteuses pour nos portefeuilles, nous mettons à profit notre expérience et notre infrastructure de ressources, élaborées au cours des 70 dernières années, notamment nos analystes et nos bureaux répartis sur cinq continents, de l'Asie à l'Europe en passant par l'Amérique.

Recherche de valeur

À titre d'investisseurs axés sur la valeur, nous parcourons le monde pour trouver des actions dont le cours est, selon nous, faible par rapport à leur valeur réelle. Les actions sont habituellement sous-évaluées pour une raison précise, et nos analystes doivent distinguer une action bon marché d'une vraie bonne affaire.

Des recherches fondamentales et ascendantes

Nos recherches commencent par la société. Nous effectuons des visites en personne et nous menons des recherches fondamentales exhaustives visant à modéliser le potentiel d'une société quant à ses bénéfices, à ses flux de trésorerie et à la valeur de ses actifs par rapport à son cours. Ensuite, nous confrontons ces résultats à ceux d'autres sociétés du secteur et de sociétés situées dans la région et partout dans le monde afin de déterminer si un cours est sous-évalué.

Investir patiemment et à long terme

Nous avons toujours pensé qu'il est préférable de suivre un plan d'investissement rigoureux que de passer d'un marché à l'autre. En tant qu'investisseurs disciplinés, nous évaluons les possibilités de bénéfices et de croissance d'une société sur une période de cinq ans. Nous croyons que cette discipline est synonyme de résultats plus uniformes à long terme, tant au chapitre de la faible volatilité que des solides rendements. Selon les termes utilisés par Sir John, nous préférons acheter lorsque d'autres « vendent par découragement » et vendre quand d'autres « achètent avidement ».

Groupe de gestion des actions de marchés émergents Templeton

En général, le Groupe de gestion des actions de marchés émergents suit la même approche globale que Templeton, mais en étant axé sur les occasions dans les marchés émergents et les marchés frontaliers, où le Groupe peut tirer parti de son expérience, de sa présence sur le terrain et du potentiel de croissance économique dynamique de ces pays. Fonds de croissance asiatique Templeton

Fonds de croissance asiatique Templeton

Détails sur l'organisme de placement collectif

La série O est actuellement plafonnée (aucun nouvel épargnant ne peut souscrire de titres). Elle pourrait être offerte à nouveau, à la discrétion du gestionnaire.

Type d'organisme de placement collectif :	Fonds d'actions de l'Asie-Pacifique, à l'exception du Japon
Date de création :	Parts de série O : le 31 décembre 2010
Nature des titres :	Parts de série O d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible pour les régimes enregistrés :	Non
Conseiller en valeurs :	Société de Placements Franklin Templeton, Toronto (Ontario)
Sous-conseiller :	Templeton Asset Management Ltd., Singapour

- qui tirent au moins 50 % de leurs bénéfices totaux de biens ou de services produits ou vendus dans les pays asiatiques;
- dont au moins 50 % de leurs actifs sont investis dans des pays asiatiques;
- qui sont liées aux devises des pays asiatiques;
- qui sont constituées en vertu des lois des pays asiatiques, ou dont les bureaux sont situés dans cette région.

Quels types de placements l'organisme de placement collectif fait-il?

Objectif de placement

- Appréciation du capital à long terme en investissant principalement dans des titres participatifs de sociétés situées en Asie, notamment à Hong Kong, en Inde, en Indonésie, en Corée, en Malaisie, en Chine, au Pakistan, aux Philippines, à Singapour, au Sri Lanka, à Taïwan, en Thaïlande, au Vietnam et dans des sociétés qui devraient tirer profit du développement des économies de cette région.

L'objectif de placement fondamental ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des porteurs de parts obtenue à une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Nos principes de placement fondamentaux sont décrits à la page 72.

Les sociétés asiatiques (« sociétés asiatiques ») sont celles :

- dont les principaux marchés de valeurs mobilières sont situés dans les pays asiatiques;

Le Fonds :

- investira, dans des conditions normales de marché, au moins 80 % de ses actifs dans des titres participatifs de sociétés asiatiques;
- peut investir dans des certificats américains, internationaux et européens d'actions étrangères, lesquels sont des certificats généralement émis par une banque ou une société de fiducie qui donnent aux détenteurs le droit de recevoir des titres de sociétés étrangères ou nationales;
- peut investir dans des actions chinoises de catégorie A cotées et négociées à la Bourse de Shanghai par l'entremise du programme Stock Connect;
- peut effectuer des placements dans des titres d'émetteurs qui ne sont pas situés dans des pays asiatiques, notamment l'Australie, la Nouvelle-Zélande ou le Japon;
- peut investir dans des titres de créance de sociétés ou de pays asiatiques;
- sélectionne des placements dans différents secteurs et dans des sociétés de tailles différentes;
- peut détenir une partie de ses actifs en liquidités, dans des titres du marché monétaire ou dans des organismes de placement collectif du marché monétaire tout en recherchant des occasions de placement ou à des fins de protection;
- peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de

Fonds de croissance asiatique Templeton

titres et investir dans des instruments dérivés, y compris les contrats à terme de gré à gré, les contrats d'options (d'achat ou de vente) et les swaps (tels qu'ils sont décrits aux pages 66 à 68). Ces opérations et placements dans des instruments dérivés seront utilisés conjointement avec les autres stratégies de placement du Fonds de la façon jugée la plus appropriée pour atteindre les objectifs de placement d'ensemble du Fonds et améliorer son rendement. Ces placements sont autorisés par les règlements en valeurs mobilières, et la dispense à l'égard de certaines règles portant sur les instruments dérivés accordée au Fonds est décrite à la rubrique *Placements dans des instruments dérivés* à la page 67.

Le Fonds peut effectuer un nombre limité de ventes à découvert. Ces opérations seront utilisées conjointement avec les autres stratégies de placement, de la façon jugée la plus appropriée pour atteindre l'objectif de placement d'ensemble du Fonds et améliorer son rendement. Reportez-vous à la rubrique *Vente à découvert*, à la page 68, pour obtenir de plus amples renseignements.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'organisme de placement collectif?

- le risque propre aux marchés émergents
- le risque propre aux titres participatifs
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre aux petites sociétés
- le risque propre à la spécialisation
- le risque propre aux certificats représentatifs d'actions étrangères
- le risque propre aux grands investisseurs
- le risque propre à la gestion de portefeuille
- le risque de liquidité
- le risque propre aux instruments dérivés
- le risque propre aux conventions de mise en pension et de prise en pension
- le risque propre aux prêts de titres
- le risque propre aux ventes à découvert
- le risque propre à la cybersécurité

Au 18 mai 2017, le Portefeuille équilibré de croissance Franklin Quotientiel détenait 41,94 % du Fonds, le Portefeuille équilibré de revenu

Franklin Quotientiel détenait 12,53 % du Fonds, le Portefeuille de croissance Franklin Quotientiel détenait 12,31 % du Fonds et le Portefeuille de catégorie de société de croissance équilibrée Franklin Quotientiel détenait 10,90 % du Fonds.

Reportez-vous à la page 2 pour obtenir une description complète de ces risques.

En plus des risques énumérés ci-dessus, le TCOF pourrait, de temps à autre, à la fin de la période de blocage, éprouver des retards à combler les demandes de rachat en raison de certaines restrictions imposées par les règlements en valeurs mobilières de la RPC relativement au rapatriement d'actifs investis dans des actions chinoises de catégorie A. Ces retards potentiels pourraient influencer négativement sur la capacité du Fonds à racheter des actifs du TCOF.

Qui devrait investir dans cet organisme de placement collectif?

Des épargnants qui :

- recherchent un potentiel de gains en capital supérieur à la moyenne pour un fonds qui investit principalement en Asie, considéré seul ou comme une partie restreinte d'un portefeuille bien diversifié;
- comptent conserver leur placement à long terme.

Ce Fonds correspond aux épargnants qui sont prêts à accepter un niveau de risque de modéré à l'égard de cette partie de leur portefeuille. Cependant, ce Fonds pourrait faire partie d'un portefeuille dont le risque global peut être inférieur ou supérieur au risque propre à cette partie. Veuillez consulter la rubrique *Méthode de classification des risques d'investissement*, à la page 69, pour obtenir une description de la façon selon laquelle nous classifions les risques d'investissement de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

Le Fonds distribue le revenu et les gains en capital nets réalisés tous les ans en décembre et peut verser des distributions à d'autres moments au cours de l'année.

Les distributions sont réinvesties de façon automatique dans des parts supplémentaires du Fonds, à moins que vous ne nous avisiez par écrit que vous préférez les recevoir en espèces. Veuillez consulter la page 70 pour obtenir de plus amples renseignements.

Frais de l'organisme de placement collectif pris en charge indirectement par les épargnants pour un placement initial de 1 000 \$ (en \$)

Veillez consulter la rubrique *Frais de l'organisme de placement collectif pris en charge indirectement par les épargnants*, à la page 70.

Catégorie de société de croissance asiatique Templeton

Détails sur l'organisme de placement collectif

La série I n'accepte actuellement plus de nouvelles souscriptions (fermée aux nouveaux épargnants), mais les épargnants qui détiennent actuellement des titres peuvent continuer d'en acheter. Elle pourrait être offerte de nouveau aux nouveaux épargnants sur décision du gestionnaire.

Type d'organisme de placement collectif :	Fonds d'actions de l'Asie-Pacifique, à l'exception du Japon
Date de création :	Actions des séries A, F, I et O : le 31 décembre 2010
Nature des titres :	Actions des séries A, F, I et O d'une société d'investissement à capital variable
Admissible pour les régimes enregistrés :	Oui
Conseiller en valeurs :	Société de Placements Franklin Templeton, Toronto (Ontario), est le conseiller en valeurs du Fonds et du Fonds sous-jacent
Sous-conseiller :	Templeton Asset Management Ltd., Singapour, est le sous-conseiller du Fonds sous-jacent

Quels types de placements l'organisme de placement collectif fait-il?

Objectif de placement

- Appréciation du capital à long terme en investissant la presque totalité de ses actifs dans des parts du Fonds de croissance asiatique Templeton (le « Fonds sous-jacent »).

L'objectif de placement fondamental ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des actionnaires obtenue à une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Fonds :

- investit dans des parts du Fonds de croissance asiatique Templeton, dont l'objectif de placement est l'appréciation du capital à long terme en investissant principalement dans des titres participatifs de sociétés situées en Asie, notamment à Hong Kong, en Inde, en Indonésie, en Corée, en

Malaisie, en Chine, au Pakistan, aux Philippines, à Singapour, au Sri Lanka, à Taïwan, en Thaïlande, au Vietnam et dans des sociétés qui devraient tirer profit du développement des économies de cette région;

- investit jusqu'à la totalité de ses actifs dans des parts du Fonds de croissance asiatique Templeton et, par conséquent, le prix des actions de la Catégorie de société de croissance asiatique Templeton fluctue en fonction du prix des parts du Fonds sous-jacent. Il peut y avoir des décalages quant au rendement ou des erreurs de suivi à l'égard du placement du Fonds dans le Fonds sous-jacent, qui pourraient faire en sorte que le prix des actions de la Catégorie de société de croissance asiatique Templeton ne suive pas précisément le prix des parts du Fonds sous-jacent.

Pour obtenir une description complète des *Stratégies de placement* du Fonds de croissance asiatique Templeton, reportez-vous à la page 74.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'organisme de placement collectif?

Reportez-vous à la page 75 pour obtenir une liste des risques associés à un placement du Fonds dans le Fonds de croissance asiatique Templeton. Le Fonds comporte les risques supplémentaires suivants :

- le risque propre à la réplique
- le risque propre aux séries
- le risque propre aux fonds de catégorie de société
- le risque propre à l'imposition

Au 18 mai 2017, un porteur de titres détenait 20,43 % du Fonds.

Catégorie de société de croissance asiatique Templeton

Reportez-vous à la page 2 pour obtenir une description complète de ces risques.

Qui devrait investir dans cet organisme de placement collectif?

Des épargnants qui :

- recherchent un potentiel de gains en capital supérieur à la moyenne pour un fonds qui investit principalement en Asie, considéré seul ou comme une partie restreinte d'un portefeuille bien diversifié;
- comptent conserver leur placement à long terme.

Ce Fonds correspond aux épargnants qui sont prêts à accepter un niveau de risque modéré à l'égard de cette partie de leur portefeuille. Cependant, ce Fonds pourrait faire partie d'un portefeuille dont le risque global peut être inférieur ou supérieur au risque propre à cette partie. Veuillez consulter la rubrique *Méthode de classification des risques d'investissement*, à la page 69, pour savoir comment nous classifions les risques d'investissement de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

Le Fonds peut verser des dividendes ordinaires imposables au cours de l'année et des dividendes sur les gains en capital en janvier ou en février de chaque année.

Les distributions ou les dividendes sont réinvestis de façon automatique dans des actions supplémentaires du Fonds, à moins que vous ne nous avisiez par écrit que vous préférez les recevoir en espèces. Veuillez consulter la page 70 pour obtenir de plus amples renseignements.

Frais de l'organisme de placement collectif pris en charge indirectement par les épargnants pour un placement initial de 1 000 \$ (en \$)

	<i>Un an</i>	<i>Trois ans</i>	<i>Cinq ans</i>	<i>Dix ans</i>
Frais payables sur :				
<i>Série A</i>	31,40	98,97	173,48	394,89
<i>Série F</i>	20,16	63,55	111,40	253,57
<i>Série I</i>	25,83	81,43	142,73	324,89

Les hypothèses requises utilisées dans le tableau qui précède, qui ne reflètent pas le rendement réel du Fonds, sont décrites à la rubrique *Frais de l'organisme de placement collectif pris en charge indirectement par les épargnants*, à la page 70.

Fonds de marchés développés EAFE Templeton

Détails sur l'organisme de placement collectif

Type d'organisme de placement collectif :	Fonds d'actions internationales
Date de création :	Parts de série F : le 2 janvier 1994 Parts des séries A et O : le 24 novembre 2000 Parts de série PF : 3 octobre 2016
Nature des titres :	Parts des séries A, F, O et PF d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible pour les régimes enregistrés :	Oui
Conseiller en valeurs :	Société de Placements Franklin Templeton, Toronto (Ontario)

Quels types de placements l'organisme de placement collectif fait-il?

Objectif de placement

- Appréciation du capital à long terme en investissant surtout dans un portefeuille diversifié d'actions internationales de sociétés qui ne sont pas situées en Amérique du Nord.

L'objectif de placement fondamental ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des porteurs de parts obtenue à une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Nos principes de placement fondamentaux sont décrits à la page 72.

Le Fonds :

- choisit des placements dans différents secteurs et pays afin d'améliorer le rendement et de réduire les risques;
- peut investir dans des sociétés provenant d'un seul pays ou d'un seul secteur;
- peut investir dans des certificats américains, internationaux et européens d'actions étrangères, lesquels sont des certificats généralement émis par une banque ou une société de fiducie qui donnent aux détenteurs le droit de recevoir des titres de sociétés étrangères ou nationales;

- peut, à l'occasion, adopter des stratégies de gestion des devises de manière à couvrir l'exposition à l'incidence des fluctuations des taux de change. Ces stratégies de gestion des devises sont mises en œuvre en investissant dans des contrats de change à terme. La couverture limitera les occasions de gains qui pourraient être réalisés advenant une appréciation des monnaies américaine et étrangères par rapport au dollar canadien.
- peut détenir une partie de ses actifs en liquidités, dans des titres du marché monétaire ou dans des organismes de placement collectif du marché monétaire tout en recherchant des occasions de placement ou à des fins de protection;
- peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres et investir dans des instruments dérivés, y compris les contrats à terme de gré à gré, les contrats d'options (d'achat ou de vente) et les swaps (tels qu'ils sont décrits aux pages 66 à 68). Ces opérations et placements dans des instruments dérivés seront utilisés conjointement avec les autres stratégies de placement du Fonds de la façon jugée la plus appropriée pour atteindre les objectifs de placement d'ensemble du Fonds et améliorer son rendement. Ces placements sont autorisés par les règlements en valeurs mobilières et la dispense à l'égard de certaines règles portant sur les instruments dérivés accordée au Fonds et décrite à la rubrique *Placements dans des instruments dérivés* à la page 67.

Le Fonds peut effectuer un nombre limité de ventes à découvert. Ces opérations seront utilisées conjointement avec les autres stratégies de placement, de la façon jugée la plus appropriée pour atteindre l'objectif de placement d'ensemble du Fonds et améliorer son rendement. Reportez-vous à la rubrique *Vente à découvert*, à la page 68, pour obtenir de plus amples renseignements.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'organisme de placement collectif?

- le risque propre aux titres participatifs
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre aux certificats représentatifs d'actions étrangères
- le risque propre aux grands investisseurs
- le risque propre aux instruments dérivés
- le risque propre à la gestion de portefeuille
- le risque propre aux conventions de mise en pension et de prise en pension
- le risque propre aux séries
- le risque propre aux ventes à découvert
- le risque propre aux prêts de titres
- le risque propre à la cybersécurité

Au 18 mai 2017, le Franklin Templeton Institutional Balanced Trust détenait 46,21 % du Fonds et le Fonds canadien équilibré Franklin Bissett détenait 24,00 % du Fonds.

Reportez-vous à la page 2 pour obtenir une description complète de ces risques.

Qui devrait investir dans cet organisme de placement collectif?

Des épargnants qui :

- recherchent un fonds principal international bien diversifié ayant une exposition minimale ou aucune exposition aux marchés émergents ou aux petites sociétés;
- comptent conserver leur placement à moyen ou à long terme.

Ce Fonds correspond aux épargnants qui sont prêts à accepter un niveau de risque modéré à l'égard de cette partie de leur portefeuille. Cependant, ce Fonds pourrait faire partie d'un portefeuille dont le risque global peut être inférieur ou supérieur au risque propre à cette partie. Veuillez consulter la rubrique *Méthode de classification des risques d'investissement*, à la page 69, pour savoir comment nous classifions les risques d'investissement de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

Le Fonds distribue le revenu et les gains en capital nets réalisés tous les ans en décembre et peut effectuer des distributions à d'autres moments au cours de l'année.

Les distributions sont réinvesties de façon automatique dans des parts supplémentaires du Fonds, à moins que vous ne nous avisiez par écrit que vous préférez les recevoir en espèces. Veuillez consulter la page 70 pour obtenir de plus amples renseignements.

Frais de l'organisme de placement collectif pris en charge indirectement par les épargnants pour un placement initial de 1 000 \$ (en \$)

	<i>Un an</i>	<i>Trois ans</i>	<i>Cinq ans</i>	<i>Dix ans</i>
Frais payables sur :				
<i>Série A</i>	27,20	85,73	150,27	342,06
<i>Série F</i>	15,44	48,66	85,29	194,14
<i>Série PF</i>	11,34	35,75	62,66	142,63

Les hypothèses requises utilisées dans le tableau qui précède, qui ne reflètent pas le rendement réel du Fonds, sont décrites à la rubrique *Frais de l'organisme de placement collectif pris en charge indirectement par les épargnants*, à la page 70.

Fonds de marchés émergents Templeton

Détails sur l'organisme de placement collectif

La série I n'accepte actuellement plus de nouvelles souscriptions (fermée aux nouveaux épargnants), mais les épargnants qui détiennent actuellement des titres peuvent continuer d'en acheter. Elle pourrait être offerte de nouveau aux nouveaux épargnants sur décision du gestionnaire.

Type d'organisme de placement collectif :	Fonds d'actions de marchés émergents
Date de création :	Parts de série A : le 20 septembre 1991 Parts des séries F, I et O : le 24 novembre 2000 Parts de série PF : 3 octobre 2016
Nature des titres :	Parts des séries A, F, I, O et PF d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible pour les régimes enregistrés :	Oui
Conseiller en valeurs :	Société de Placements Franklin Templeton, Toronto (Ontario)
Sous-conseiller :	Templeton Asset Management Ltd., Singapour
	Franklin Templeton Investment Management Limited, Londres, Royaume-Uni

Le Fonds peut faire des placements dans des titres participatifs de sociétés :

- qui tirent au moins 50 % de leurs revenus ou bénéfices totaux de biens ou de services vendus ou produits dans les pays émergents; ou
- dont au moins 50 % de leurs actifs sont investis dans des pays émergents.

On entend par « marché émergent » tout pays ayant :

- une capitalisation boursière de moins de 3 % de l'indice mondial Morgan Stanley Capital International (MSCI) au moment de l'achat;
- une économie à revenu faible ou intermédiaire, au sens donné à cette expression par la Banque internationale pour la reconstruction et le développement. Parmi les pays à revenu faible ou intermédiaire, on trouve l'Indonésie, la Colombie, le Pérou, les Philippines, l'Afrique du Sud et la Thaïlande.

Quels types de placements l'organisme de placement collectif fait-il?

Objectif de placement

- Appréciation du capital à long terme en investissant surtout dans des titres participatifs de sociétés de marchés émergents.

L'objectif de placement fondamental ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des porteurs de parts obtenue à une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Nos principes de placement fondamentaux sont décrits à la page 72.

Le Fonds :

- choisit des placements parmi un grand nombre de secteurs et de pays à marché émergent différents dans le but d'offrir un portefeuille diversifié de titres de marchés émergents;
- peut investir dans des certificats américains, internationaux et européens d'actions étrangères, lesquels sont des certificats généralement émis par une banque ou une société de fiducie qui donnent aux détenteurs le droit de recevoir des titres de sociétés étrangères ou nationales;
- peut investir dans des actions chinoises de catégorie A cotées et négociées à la Bourse de Shanghai par l'entremise du programme Stock Connect;

Fonds de marchés émergents Templeton

- peut, dans la mesure où la législation en valeurs mobilières l'autorise, investir dans des billets indexés sur actions (des « billets ») afin d'obtenir une exposition à un titre, à un panier de titres ou à un indice boursier en particulier pourvu qu'un placement dans les titres connexes soit admissible comme placement direct et conforme à l'objectif de placement du Fonds. Le rendement du placement dans un billet est habituellement lié au rendement d'un titre ou de titres de participation dont la valeur du billet à l'échéance ou de son coupon est déterminée au moyen des fluctuations de la valeur du titre de participation sous-jacent. En règle générale, la valeur au marché d'un billet devrait correspondre à celle du titre de participation sous-jacent, mais rien ne garantit qu'elle fluctuera dans le même sens. Les billets peuvent être ou non inscrits à une bourse reconnue ou négociés sur le marché réglementé. Ces billets comporteront pour l'essentiel les mêmes risques que les titres de participation « classiques », mais comporteront le risque de crédit de l'émetteur des billets et non celui de l'émetteur du titre de participation sous-jacent;
- peut détenir une partie de ses actifs en espèces, dans des titres du marché monétaire ou dans des OPC du marché monétaire tout en recherchant des occasions de placement ou à des fins de protection;
- peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres et investir dans des instruments dérivés, y compris les contrats à terme de gré à gré, les contrats d'options (d'achat ou de vente) et les swaps (tels qu'ils sont décrits aux pages 66 à 68). Ces opérations et placements dans des instruments dérivés seront utilisés conjointement avec les autres stratégies de placement du Fonds de la façon jugée la plus appropriée pour atteindre les objectifs de placement d'ensemble du Fonds et améliorer son rendement. Ces placements sont autorisés par les règlements en valeurs mobilières et la dispense à l'égard de certaines règles portant sur les instruments dérivés accordée

au Fonds et décrite à la rubrique *Placements dans des instruments dérivés* à la page 67.

Le Fonds peut effectuer un nombre limité de ventes à découvert. Ces opérations seront utilisées conjointement avec les autres stratégies de placement, de la façon jugée la plus appropriée pour atteindre l'objectif de placement d'ensemble du Fonds et améliorer son rendement. Reportez-vous à la rubrique *Vente à découvert*, à la page 68, pour de plus amples renseignements.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'organisme de placement collectif?

- le risque propre aux marchés émergents
- le risque propre aux titres participatifs
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre aux petites sociétés
- le risque propre aux certificats représentatifs d'actions étrangères
- le risque propre aux grands investisseurs
- le risque de liquidité
- le risque propre à la gestion de portefeuille
- le risque propre aux instruments dérivés
- le risque propre aux conventions de mise en pension et de prise en pension
- le risque propre aux prêts de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre aux ventes à découvert
- le risque propre à la cybersécurité

Reportez-vous à la page 2 pour obtenir une description complète de ces risques.

Qui devrait investir dans cet organisme de placement collectif?

Des épargnants qui :

- recherchent un potentiel de gains en capital supérieur à la moyenne pour un fonds de marchés émergents, considéré seul ou comme une partie restreinte d'un portefeuille bien diversifié;
- cherchent à diminuer leur exposition à l'incidence des fluctuations du taux de change des devises par rapport au dollar canadien;
- comptent conserver leur placement à long terme.

Ce Fonds correspond aux épargnants qui sont prêts à accepter un niveau de risque modéré à l'égard de cette partie de leur portefeuille. Cependant, ce Fonds pourrait faire partie d'un portefeuille dont le risque global peut être inférieur ou supérieur au risque propre à cette partie. Veuillez consulter la rubrique *Méthode de classification des risques d'investissement*, à la page 69, pour savoir comment nous classifions les risques d'investissement de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

Le Fonds distribue tout revenu et tout gain en capital net réalisé tous les ans en décembre et peut effectuer des distributions à d'autres moments au cours de l'année.

Les distributions sont réinvesties de façon automatique dans des parts supplémentaires du Fonds, à moins que vous ne nous avisiez par écrit que vous préférez les recevoir en espèces. Veuillez consulter la page 70 pour obtenir de plus amples renseignements.

Frais de l'organisme de placement collectif pris en charge indirectement par les épargnants pour un placement initial de 1 000 \$ (en \$)

	<i>Un an</i>	<i>Trois ans</i>	<i>Cinq ans</i>	<i>Dix ans</i>
Frais payables sur :				
<i>Série A</i>	30,03	94,67	165,94	377,72
<i>Série F</i>	18,69	58,92	103,27	235,08
<i>Série I</i>	24,26	76,46	134,02	305,08
<i>Série PF</i>	16,17	50,98	89,35	203,39

Les hypothèses requises utilisées dans le tableau qui précède, qui ne reflètent pas le rendement réel du Fonds, sont décrites à la rubrique *Frais de l'organisme de placement collectif pris en charge indirectement par les épargnants*, à la page 70.

Catégorie de société de marchés émergents Templeton

Détails sur l'organisme de placement collectif

Type d'organisme de placement collectif :	Fonds d'actions de marchés émergents
Date de création :	Actions des séries A, F et O : le 18 juin 2001 Actions de série PF : le 15 juin 2015
Nature des titres :	Actions des séries A, F, O et PF d'une société d'investissement à capital variable
Admissible pour les régimes enregistrés :	Oui
Conseiller en valeurs :	Société de Placements Franklin Templeton, Toronto (Ontario), est le conseiller en valeurs du Fonds et du Fonds sous-jacent
Sous-conseiller :	Templeton Asset Management Ltd., Singapour, est le sous-conseiller du Fonds sous-jacent
	Franklin Templeton Investment Management Limited, Londres, Royaume-Uni, est un sous-conseiller du Fonds sous-jacent

Quels types de placements l'organisme de placement collectif fait-il?

Objectif de placement

- Appréciation du capital à long terme en investissant la presque totalité de ses actifs dans des parts du Fonds de marchés émergents Templeton (le « Fonds sous-jacent »).

L'objectif de placement fondamental ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des actionnaires obtenue à une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Fonds :

- investit dans des parts du Fonds de marchés émergents Templeton, dont l'objectif de placement est l'appréciation du capital à long terme en investissant surtout dans des titres

participatifs de sociétés de marchés émergents;

- investit dans des parts du Fonds de marchés émergents Templeton et, par conséquent, le prix des actions de la Catégorie de société de marchés émergents Templeton fluctue en fonction du prix des parts du Fonds sous-jacent. Il peut y avoir des décalages au niveau du rendement ou des erreurs de suivi à l'égard du placement du Fonds dans le Fonds sous-jacent, qui pourraient faire en sorte que le prix des actions de la Catégorie de société de marchés émergents Templeton ne suive pas précisément le prix des parts du Fonds sous-jacent.

Pour obtenir une description complète des *Stratégies de placement* du Fonds de marchés émergents Templeton, reportez-vous à la page 81.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'organisme de placement collectif?

Reportez-vous à la page 82 pour obtenir une liste des risques associés à un placement du Fonds dans le Fonds de marchés émergents Templeton. Le Fonds comporte les risques supplémentaires suivants :

- le risque propre à la réplique
- le risque propre aux fonds de catégorie de société
- le risque propre à l'imposition

Reportez-vous à la page 2 pour obtenir une description complète de ces risques.

Qui devrait investir dans cet organisme de placement collectif?

Des épargnants qui :

- recherchent un potentiel de gains en capital supérieur à la moyenne pour un fonds de marchés émergents, considéré seul ou comme une partie restreinte d'un portefeuille bien diversifié devant principalement être détenu à l'extérieur d'un régime enregistré étant donné qu'il permet aux épargnants imposés d'effectuer une substitution entre les Fonds de catégorie de société sans avoir à payer d'impôt au moment de la substitution;
- comptent conserver leur placement à long terme.

Ce Fonds correspond aux épargnants qui sont prêts à accepter un niveau de risque modéré à l'égard de cette partie de leur portefeuille. Cependant, ce Fonds pourrait faire partie d'un portefeuille dont le risque global peut être inférieur ou supérieur au risque propre à cette partie. Veuillez consulter la rubrique *Méthode de classification des risques d'investissement*, à la page 69, pour savoir comment nous classifions les risques d'investissement de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

Le Fonds peut verser des dividendes ordinaires imposables au cours de l'année et des dividendes sur les gains en capital en janvier ou en février de chaque année.

Les distributions ou les dividendes sont réinvestis de façon automatique dans des actions supplémentaires du Fonds, à moins que vous ne nous avisiez par écrit que vous préférez les recevoir en espèces. Veuillez consulter la page 70 pour obtenir de plus amples renseignements.

Frais de l'organisme de placement collectif pris en charge indirectement par les épargnants pour un placement initial de 1 000 \$ (en \$)

	<i>Un an</i>	<i>Trois ans</i>	<i>Cinq ans</i>	<i>Dix ans</i>
Frais payables sur :				
<i>Série A</i>	30,24	95,33	167,10	380,36
<i>Série F</i>	19,01	59,91	105,01	239,04
<i>Série PF</i>	16,07	50,64	88,77	202,06

Les hypothèses requises utilisées dans le tableau qui précède, qui ne reflètent pas le rendement réel du Fonds, sont décrites à la rubrique *Frais de l'organisme de placement collectif pris en charge indirectement par les épargnants*, à la page 70.

Fonds de marchés frontaliers Templeton

Détails sur l'organisme de placement collectif

La série O est actuellement plafonnée (aucun nouvel épargnant ne peut souscrire de titres). Elle pourrait être offerte à nouveau, à la discrétion du gestionnaire.

Type d'organisme de placement collectif :	Fonds d'actions de marchés émergents
Date de création :	Parts de série O : le 18 juillet 2011
Nature des titres :	Parts de série O d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible pour les régimes enregistrés :	Non
Conseiller en valeurs :	Société de Placements Franklin Templeton, Toronto (Ontario)
Sous-conseiller :	Templeton Asset Management Ltd., Singapour
	Franklin Templeton Investment Management Limited, Londres, Royaume-Uni
	Franklin Templeton Investments (ME) Limited, Dubaï, Émirats arabes unis

Quels types de placements l'organisme de placement collectif fait-il?

Objectif de placement

- Appréciation du capital à long terme en investissant surtout dans des titres participatifs de sociétés situées dans les marchés frontaliers et dans des sociétés qui devraient tirer profit du développement des économies de pays de marchés frontaliers.

L'objectif de placement fondamental ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des porteurs de parts obtenue à une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Nos principes de placement fondamentaux sont décrits à la page 72.

On entend par « pays de marchés frontaliers » :

- des pays dont la capitalisation boursière est inférieure à 3 % de l'indice mondial Morgan Stanley Capital International; et

- un sous-ensemble des pays actuellement considérés comme des pays en voie de développement par la Banque mondiale, la Société financière internationale, les Nations Unies ou les autorités des pays, lesquels se trouvent habituellement dans la région de l'Asie-Pacifique, en Europe centrale et de l'Est, au Moyen-Orient, en Amérique centrale et du Sud, de même qu'en Afrique. Les pays en voie de développement peuvent comprendre le Bangladesh, le Sri Lanka, l'Azerbaïdjan, la Roumanie, la Jordanie, la Tunisie, la Colombie, le Paraguay, le Kenya et la Zambie.

On entend par « sociétés de marchés frontaliers » celles :

- dont les principaux marchés de valeurs mobilières sont situés dans les pays de marchés frontaliers; ou
- qui tirent au moins 50 % de leurs revenus ou bénéfices totaux de biens ou de services produits ou vendus dans les pays de marchés frontaliers; ou
- dont au moins 50 % de leurs actifs sont investis dans des pays de marchés frontaliers;
- qui sont liées aux devises des pays de marchés frontaliers; ou
- qui sont constituées en vertu des lois des pays de marchés frontaliers, ou dont les bureaux sont situés dans ces pays.

Étant donné que les économies et les marchés des capitaux des pays de marchés frontaliers évoluent, les définitions décrites ci-dessus de « pays de marchés frontaliers » et de « sociétés de marchés frontaliers » peuvent varier légèrement à l'occasion.

Le Fonds :

- investira, dans des conditions normales de marché, au moins 80 % de ses actifs dans

des titres participatifs de sociétés de marchés frontaliers;

- peut investir dans des certificats américains, internationaux et européens d'actions étrangères, lesquels sont des certificats généralement émis par une banque ou une société de fiducie qui donnent aux détenteurs le droit de recevoir des titres de sociétés étrangères ou nationales;
- sélectionne des placements dans différents secteurs et dans des sociétés de toute taille, notamment des sociétés à petite capitalisation et à microcapitalisation;
- peut investir dans des titres d'émetteurs qui ne sont pas des sociétés de marchés frontaliers;
- peut investir dans des titres de créance à cote peu élevée ou non cotés d'émetteurs situés dans des pays de marchés frontaliers;
- peut investir dans des titres non liquides;
- peut, dans la mesure où la législation en valeurs mobilières l'autorise, investir dans des billets indexés sur actions (des « billets ») afin d'obtenir une exposition à un titre, à un panier de titres ou à un indice boursier en particulier pourvu qu'un placement dans les titres connexes soit admissible comme placement direct et conforme à l'objectif de placement du Fonds. Le rendement du placement dans un billet est habituellement lié au rendement d'un titre ou de titres de participation dont la valeur du billet à l'échéance ou de son coupon est déterminée au moyen des fluctuations de la valeur du titre de participation sous-jacent. En règle générale, la valeur au marché d'un billet devrait correspondre à celle du titre de participation sous-jacent, mais rien ne garantit qu'elle fluctuera dans le même sens. Les billets peuvent être ou non inscrits à une bourse reconnue ou négociés sur le marché réglementé. Ces billets comporteront pour l'essentiel les mêmes risques que les titres de participation « classiques », mais comporteront le risque de crédit de l'émetteur des billets et non celui de l'émetteur du titre sous-jacent;
- peut détenir une partie de ses actifs en liquidités, dans des titres du marché monétaire ou dans des OPC du marché

monétaire tout en recherchant des occasions de placement ou à des fins de protection;

- peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, et investir dans des instruments dérivés, y compris les contrats à terme de gré à gré, les contrats d'options (d'achat ou de vente) et les swaps (tels qu'ils sont décrits aux pages 66 à 68). Ces opérations et placements dans des instruments dérivés seront utilisés conjointement avec les autres stratégies de placement du Fonds de la façon jugée la plus appropriée pour atteindre les objectifs de placement d'ensemble du Fonds et améliorer le rendement du Fonds. Ces placements sont autorisés par les règlements en valeurs mobilières, et la dispense à l'égard de certaines règles portant sur les instruments dérivés accordée au Fonds est décrite à la rubrique *Placements dans des instruments dérivés* à la page 67.

Le Fonds peut se livrer à un nombre limité de ventes à découvert. Ces opérations seront utilisées conjointement avec les autres stratégies de placement, de la façon jugée la plus appropriée pour atteindre l'objectif de placement d'ensemble du Fonds et améliorer son rendement. Reportez-vous à la rubrique *Vente à découvert*, à la page 68, pour obtenir de plus amples renseignements.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'organisme de placement collectif?

- le risque propre aux marchés émergents
- le risque propre aux titres participatifs
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre aux petites sociétés
- le risque propre à la spécialisation
- le risque propre aux certificats représentatifs d'actions étrangères
- le risque propre aux grands investisseurs
- le risque de liquidité
- le risque propre à la gestion de portefeuille
- le risque de taux d'intérêt
- le risque propre aux titres ayant une cote peu élevée
- le risque de crédit
- le risque propre aux instruments dérivés

- le risque propre aux conventions de mise en pension et de prise en pension
- le risque propre aux prêts de titres
- le risque propre aux ventes à découvert
- le risque propre à la cybersécurité

Au 18 mai 2017, le Portefeuille équilibré de croissance Franklin Quotientiel détenait 35,24 % du Fonds, la Catégorie de société de marchés frontaliers Templeton détenait 19,27 % du Fonds, le Portefeuille équilibré de revenu Franklin Quotientiel détenait 10,56 % du Fonds et le Portefeuille de croissance Franklin Quotientiel détenait 10,31 % du Fonds.

Reportez-vous à la page 2 pour obtenir une description complète de ces risques.

Qui devrait investir dans cet organisme de placement collectif?

Des épargnants qui :

- recherchent un potentiel de gains en capital supérieur à la moyenne pour un fonds qui investit principalement dans des « pays de marchés frontaliers », considéré seul ou comme une partie restreinte d'un portefeuille bien diversifié;
- comptent conserver leur placement à long terme.

Ce Fonds correspond aux épargnants qui sont prêts à accepter un niveau de risque modéré à l'égard de cette partie de leur portefeuille. Cependant, ce Fonds pourrait faire partie d'un portefeuille dont le risque global peut être inférieur ou supérieur au risque propre à cette partie. Veuillez consulter la rubrique *Méthode de classification des risques d'investissement*, à la page 69, pour savoir comment nous classifions les risques d'investissement de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

Le Fonds distribue le revenu et les gains en capital nets réalisés tous les ans en décembre et peut verser des distributions à d'autres moments au cours de l'année.

Les distributions sont réinvesties de façon automatique dans des parts supplémentaires du Fonds, à moins que vous ne nous avisiez par écrit que vous préférez les recevoir en espèces. Veuillez consulter la page 70 pour obtenir de plus amples renseignements.

Frais de l'organisme de placement collectif pris en charge indirectement par les épargnants pour un placement initial de 1 000 \$ (en \$)

Veuillez consulter la rubrique *Frais de l'organisme de placement collectif pris en charge indirectement par les épargnants*, à la page 70.

Catégorie de société de marchés frontaliers Templeton

Détails sur l'organisme de placement collectif

Toutes les séries sont actuellement plafonnées (aucun nouvel épargnant ne peut souscrire de titres). Elles pourraient être offertes à nouveau, à la discrétion du gestionnaire.

Type d'organisme de placement collectif :	Fonds d'actions de marchés émergents
Date de création :	Actions des séries A, F et O : le 18 juillet 2011
Nature des titres :	Actions des séries A, F et O d'une société d'investissement à capital variable
Admissible pour les régimes enregistrés :	Oui
Conseiller en valeurs :	Société de Placements Franklin Templeton, Toronto (Ontario), est le conseiller en valeurs du Fonds et du Fonds sous-jacent
Sous-conseiller :	Franklin Templeton Investment Management Limited, Londres, Royaume-Uni, est un sous-conseiller du Fonds sous-jacent Franklin Templeton Investments (ME) Limited, Dubaï, Émirats arabes unis, est un sous-conseiller du Fonds sous-jacent

Quels types de placements l'organisme de placement collectif fait-il?

Objectif de placement

- Appréciation du capital à long terme en investissant la presque totalité de ses actifs dans des parts du Fonds de marchés frontaliers Templeton (le « Fonds sous-jacent »).

L'objectif de placement fondamental ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des actionnaires obtenue à une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Fonds :

- investit dans des parts du Fonds de marchés frontaliers Templeton dont l'objectif est l'appréciation du capital à long terme en investissant surtout dans des titres participatifs de sociétés situées dans les

pays de marchés frontaliers et dans des sociétés qui devraient tirer profit du développement des économies de pays de marchés frontaliers;

- investit jusqu'à la totalité de ses actifs dans des parts du Fonds de marchés frontaliers Templeton et, par conséquent, le prix des actions de la Catégorie de société de marchés frontaliers Templeton fluctue en fonction du prix des parts du Fonds sous-jacent. Il peut y avoir des décalages quant au rendement ou des erreurs de suivi à l'égard du placement du Fonds dans le Fonds sous-jacent, qui pourraient faire en sorte que le prix des actions de la Catégorie de société de marchés frontaliers Templeton ne suive pas précisément le prix des parts du Fonds sous-jacent.

Pour obtenir une description complète des Stratégies de placement du Fonds de marchés frontaliers Templeton, reportez-vous à la page 86.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'organisme de placement collectif?

Reportez-vous à la page 87 pour obtenir une liste des risques associés à un placement du Fonds dans le Fonds de marchés frontaliers Templeton. Le Fonds comporte les risques supplémentaires suivants :

- le risque propre à la réplique
- le risque propre aux séries
- le risque propre aux fonds de catégorie de société
- le risque propre à l'imposition

Reportez-vous à la page 2 pour obtenir une description complète de ces risques.

Qui devrait investir dans cet organisme de placement collectif?

Des épargnants qui :

- recherchent un potentiel de gains en capital supérieur à la moyenne pour un fonds qui investit principalement dans des pays de marchés frontaliers, considéré seul ou comme une partie restreinte d'un portefeuille bien diversifié;
- comptent conserver leur placement à long terme.

Ce Fonds correspond aux épargnants qui sont prêts à accepter un niveau de risque modéré à l'égard de cette partie de leur portefeuille. Cependant, ce Fonds pourrait faire partie d'un portefeuille dont le risque global peut être inférieur ou supérieur au risque propre à cette partie. Veuillez consulter la rubrique *Méthode de classification des risques d'investissement*, à la page 69, pour savoir comment nous classifions les risques d'investissement de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

Le Fonds peut verser des dividendes ordinaires imposables au cours de l'année et des dividendes sur les gains en capital en janvier ou en février de chaque année.

Les distributions ou les dividendes sont réinvestis de façon automatique dans des actions supplémentaires du Fonds, à moins que vous ne nous avisiez par écrit que vous préférez les recevoir en espèces. Veuillez consulter la page 70 pour obtenir de plus amples renseignements.

Frais de l'organisme de placement collectif pris en charge indirectement par les épargnants pour un placement initial de 1 000 \$ (en \$)

	<i>Un an</i>	<i>Trois ans</i>	<i>Cinq ans</i>	<i>Dix ans</i>
Frais payables sur :				
<i>Série A</i>	30,98	97,65	171,16	389,60
<i>Série F</i>	19,32	60,91	106,76	243,01

Les hypothèses requises utilisées dans le tableau qui précède, qui ne reflètent pas le rendement réel du Fonds, sont décrites à la rubrique *Frais de l'organisme de placement collectif pris en charge indirectement par les épargnants*, à la page 70.

Fonds mondial équilibré Templeton

Détails sur l'organisme de placement collectif

La série I n'accepte actuellement plus de nouvelles souscriptions (fermée aux nouveaux épargnants), mais les épargnants qui détiennent actuellement des titres peuvent continuer d'en acheter. Elle pourrait être offerte de nouveau aux nouveaux épargnants sur décision du gestionnaire.

Type d'organisme de placement collectif :	Fonds équilibré neutre mondial
Date de création :	Parts des séries F, O et T : le 12 décembre 2005 Parts des séries A et T-\$US : le 26 juin 2008 Parts de série FT : le 21 juin 2010 Parts des séries I et PF : le 7 juillet 2014 Parts des séries PFT et V : le 26 février 2015 Parts de série OT : le 3 février 2017
Nature des titres :	Parts des séries A, F, FT, I, O, OT, PF, PFT, T, T-\$US et V d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible pour les régimes enregistrés :	Oui
Conseiller en valeurs :	Société de Placements Franklin Templeton, Toronto (Ontario)
Sous-conseiller :	Placements en titres à revenu fixe : Franklin Advisers, Inc., San Mateo (Californie) Placements en actions : Templeton Global Advisors Limited, Nassau, Bahamas

Quels types de placements l'organisme de placement collectif fait-il?

Objectif de placement

- Un revenu courant tout en préservant les perspectives de plus-value du capital en investissant surtout dans des titres de créance et des titres de participation émis partout dans le monde.

L'objectif de placement fondamental ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des porteurs de parts obtenue à une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Fonds :

- cherche à obtenir un revenu en investissant dans un ensemble de titres de créance d'entreprises, d'organismes et de gouvernements émis dans de nombreux pays, y compris des pays développés et en voie de développement et des marchés émergents, ainsi que dans des actions qui offrent ou pourraient offrir un taux de rendement des actions intéressant;
- recherche une plus-value du capital en investissant dans des titres de participation de sociétés de divers secteurs d'activité, comme les services publics, le pétrole, le gaz et les biens de consommation, situés partout dans le monde, y compris sur des marchés émergents, mais peut, à l'occasion et en fonction de la conjoncture économique, effectuer des placements importants dans un secteur en particulier;
- peut investir dans des titres de créance dont la cote n'est pas de bonne qualité, appelés parfois « obligations de pacotille » ou titres « à rendement élevé »;
- peut investir dans des titres rattachés à des actions, notamment des bons de souscription
- peut, à l'occasion, adopter des stratégies de gestion des devises de manière à couvrir le risque de change. Ces stratégies de gestion des devises peuvent comprendre les options sur devises et des couvertures croisées lorsque le Fonds cherche à maintenir une position acheteur nette à l'égard d'une devise donnée par rapport à une deuxième devise (en vendant des contrats à terme de gré à gré même si le Fonds ne détient pas de titres libellés dans la deuxième devise;
- peut conclure des contrats de swap sur taux d'intérêt afin d'obtenir une exposition à certains taux d'intérêt et à des fins de

Fonds mondial équilibré Templeton

couverture, afin de réduire la position de risque du Fonds. Les contrats de swap, comme les swaps sur taux d'intérêt, sont des contrats conclus entre le Fonds et, habituellement, une maison de courtage, une banque ou une autre institution financière (la contrepartie au swap) pour des périodes allant de quelques jours à plusieurs années. Lors d'une opération de swap de base, le Fonds s'entend avec sa contrepartie pour échanger les rendements (ou les écarts de taux de rendement) gagnés ou réalisés à l'égard d'un « montant nominal » particulier d'instruments sous-jacents. Le montant nominal est le montant prévu sélectionné par les parties comme étant la base utilisée pour calculer les obligations que les parties ont convenu d'échanger;

- peut détenir la totalité de ses actifs en espèces, dans des titres du marché monétaire ou dans des organismes de placement collectif du marché monétaire tout en recherchant des occasions de placement ou à des fins de protection; peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres et investir dans des instruments dérivés, y compris les contrats à terme de gré à gré, les contrats d'options (d'achat ou de vente), les swaps, les billets liés à la valeur du crédit, les billets indexés sur actions et les obligations structurées adossées à des emprunts (tels qu'ils sont décrits aux pages 66 à 68). Ces opérations et placements dans des instruments dérivés seront utilisés conjointement avec les autres stratégies de placement du Fonds de la façon jugée la plus appropriée pour atteindre les objectifs de placement d'ensemble du Fonds et améliorer son rendement. Ces placements sont autorisés par les règlements en valeurs mobilières et la dispense à l'égard de certaines règles portant sur les instruments dérivés accordée au Fonds et décrite à la rubrique *Placements dans des instruments dérivés* à la page 67.

Le Fonds peut effectuer un nombre limité de ventes à découvert. Ces opérations seront utilisées conjointement avec les autres stratégies

de placement, de la façon jugée la plus appropriée pour atteindre l'objectif de placement d'ensemble du Fonds et améliorer son rendement. Reportez-vous à la rubrique *Vente à découvert*, à la page 68, pour de plus amples renseignements.

Le Fonds peut également investir, à l'occasion, dans des actions chinoises de catégorie A, soit directement par l'entremise de Stock Connect, soit indirectement au moyen des titres du Templeton China Opportunities Fund (« TCOF »), un sous-fonds de Franklin Templeton Selected Markets Funds.

En vertu d'une exception aux restrictions habituelles sur les placements des organismes de placement collectif, le Fonds a reçu des autorités canadiennes en valeurs mobilières l'autorisation :

- d'investir jusqu'à 7,5 % de son actif net, tel qu'il est établi à la valeur au marché au moment du placement, dans des titres du TCOF. Le TCOF cherche l'appréciation du capital en investissant la totalité ou la quasi-totalité de ses actifs dans des actions chinoises de catégorie A de sociétés chinoises cotées sur les Bourses de Shanghai et de Shenzhen. En raison des restrictions imposées aux investisseurs étrangers sur le marché des actions chinoises de catégorie A, pendant une durée d'un an après le placement initial, le TCOF est sujet à une période de blocage durant laquelle le capital investi ne peut être rapatrié (la « période de blocage »). Le TCOF est géré par une société membre du groupe du gestionnaire et est constitué sous le régime des lois du Luxembourg à titre de société d'investissement à capital variable. Aux termes des lois du Luxembourg, le TCOF est considéré comme l'équivalent d'un organisme de placement collectif en valeurs mobilières (« OPCVM ») et gère son portefeuille conformément aux restrictions en matière de placement applicables aux OPCVM. Les restrictions en matière de placement applicables aux OPCVM sont essentiellement semblables à celles régissant le Fonds au Canada. S'inscrivant dans sa stratégie de placement, les

placements dans le TCOF permettent au Fonds d'accéder aux actions chinoises cotées sur les Bourses de la République populaire de Chine (« RPC ») et d'exploiter pleinement les possibilités offertes par l'économie chinoise.

- d'investir plus de 10 % de son actif destiné aux placements dans des titres à revenu fixe émis ou garantis par divers gouvernements ou organismes internationaux autorisés qui sont négociés sur des marchés liquides et établis, à condition que l'acquisition de ces titres soit conforme aux objectifs de placement du Fonds. Dans le cadre de notre stratégie de placement, cette option nous donne une plus grande souplesse pour choisir les placements les plus appropriés pour le Fonds.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'organisme de placement collectif?

- le risque propre aux titres participatifs
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque de crédit
- le risque propre aux titres ayant une cote peu élevée
- le risque propre aux petites sociétés
- le risque propre aux sociétés orientées sur les dividendes
- le risque propre aux grands investisseurs
- le risque propre à l'épuisement du capital (parts des séries FT, OT, PFT, T, T-\$US et V seulement)
- le risque propre à la gestion de portefeuille
- le risque propre aux instruments dérivés
- le risque de liquidité
- le risque de taux d'intérêt
- le risque propre aux conventions de mise en pension et de prise en pension
- le risque propre aux séries
- le risque propre aux ventes à découvert
- le risque propre aux prêts de titres
- le risque propre aux obligations liées à l'inflation
- le risque propre à la cybersécurité

Reportez-vous à la page 2 pour obtenir une description complète de ces risques.

En plus des risques énumérés ci-dessus, le TCOF pourrait, de temps à autre, à la fin de la

période de blocage, éprouver des retards à combler les demandes de rachat en raison de certaines restrictions imposées par les règlements en valeurs mobilières de la RPC relativement au rapatriement d'actifs investis dans des actions chinoises de catégorie A. Ces retards potentiels pourraient influencer négativement sur la capacité du Fonds à racheter des actifs du TCOF.

Qui devrait investir dans cet organisme de placement collectif?

Des épargnants qui :

- recherchent un revenu courant auprès d'émetteurs mondiaux et des perspectives de gains en capital;
- comptent conserver leur placement à moyen terme;
- recherchent, pour ce qui est des parts des séries FT, OT, PFT, T, T-\$US et V, des rentrées de fonds mensuelles régulières à partir de placements détenus à l'extérieur d'un régime enregistré.

Ce Fonds correspond aux épargnants qui sont prêts à accepter un niveau de risque de faible à modéré à l'égard de cette partie de leur portefeuille. Cependant, ce Fonds pourrait faire partie d'un portefeuille dont le risque global peut être inférieur ou supérieur au risque propre à cette partie. Veuillez consulter la rubrique *Méthode de classification des risques d'investissement*, à la page 69, pour savoir comment nous classifions les risques d'investissement de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

- Pour ce qui est des parts des séries A, F, I, O et PF, le Fonds distribue tout revenu et tout gain en capital net réalisé tous les ans en décembre et peut effectuer des distributions à d'autres moments au cours de l'année.
- Pour ce qui est des parts des séries FT, OT, PFT, T, T-\$US et V, le Fonds distribue tout revenu ou fait un remboursement de capital le dernier jour ouvrable de chaque mois (sauf en décembre, où il peut être distribué plus tôt) et distribue tout revenu ou tout gain en capital réalisé tous les ans en décembre. Les distributions annuelles composées de revenu et de gains en capital sont nécessairement réinvesties dans des parts supplémentaires

Fonds mondial équilibré Templeton

du Fonds et ne peuvent être versées en espèces. Le Fonds peut aussi effectuer des distributions à d'autres moments au cours de l'année.

placement collectif pris en charge indirectement par les épargnants, à la page 70.

Les distributions sont réinvesties de façon automatique dans des parts supplémentaires du Fonds, à moins que vous ne nous avisiez par écrit que vous préférez les recevoir en espèces. Veuillez consulter la page 70 pour obtenir de plus amples renseignements.

Les remboursements de capital ne reflètent pas nécessairement le rendement du Fonds et ne devraient pas être confondus avec les notions de « rendement » ou de « revenu ». Vous ne devriez pas tirer de conclusions à propos du rendement du Fonds en vous fiant au montant de la distribution.

Les remboursements de capital réduiront le montant de votre placement initial et peuvent donner lieu au remboursement de votre placement initial. Un remboursement de capital qui vous est versé n'est pas imposable immédiatement, mais il réduira le PBR des titres visés. Vous devriez consulter votre conseiller fiscal au sujet des conséquences fiscales que pourrait entraîner le versement d'un remboursement de capital sur les parts des séries FT, OT, PFT, T, T-\$US et V.

Frais de l'organisme de placement collectif pris en charge indirectement par les épargnants pour un placement initial de 1 000 \$ (en \$)

	<i>Un an</i>	<i>Trois ans</i>	<i>Cinq ans</i>	<i>Dix ans</i>
<i>Frais payables sur :</i>				
<i>Série A</i>	24,47	77,13	135,18	307,72
<i>Série F</i>	12,60	39,72	69,62	158,48
<i>Série FT</i>	12,92	40,71	71,36	162,44
<i>Série I</i>	19,43	61,24	107,34	244,33
<i>Série PF</i>	10,50	33,10	58,02	132,07
<i>Série PFT</i>	10,40	32,77	57,44	130,75
<i>Série T</i>	24,36	76,80	134,60	306,40
<i>Série T-\$US</i>	23,94	75,47	132,28	301,12
<i>Série V</i>	18,59	58,59	102,69	233,76

Les hypothèses requises utilisées dans le tableau qui précède, qui ne reflètent pas le rendement réel du Fonds, sont décrites à la rubrique *Frais de l'organisme de*

Fonds mondial d'obligations Templeton

Détails sur l'organisme de placement collectif

La série I n'accepte actuellement plus de nouvelles souscriptions (fermée aux nouveaux épargnants), mais les épargnants qui détiennent actuellement des titres peuvent continuer d'en acheter. Elle pourrait être offerte de nouveau aux nouveaux épargnants sur décision du gestionnaire.

Type d'organisme de placement collectif :	Fonds de titres à revenu fixe mondiaux
Date de création :	Parts de série A : le 15 juillet 1988 Parts des séries F, I et O : le 18 juin 2001 Parts de série PF : le 7 juillet 2014
Nature des titres :	Parts des séries A, F, I, O et PF d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible pour les régimes enregistrés :	Oui
Conseiller en valeurs :	Société de Placements Franklin Templeton, Toronto (Ontario)
Sous-conseiller :	Franklin Advisers, Inc., San Mateo (Californie)

Quels types de placements l'organisme de placement collectif fait-il?

Objectif de placement

- Revenu courant élevé et appréciation du capital en investissant surtout dans des titres à revenu fixe et des actions privilégiées émis partout dans le monde.

L'objectif de placement fondamental ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des porteurs de parts obtenue à une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Fonds :

- ne peut investir plus de 25 % de la valeur totale des actifs placés (à l'exclusion des espèces) dans un secteur en particulier;
- adopte, à la discrétion du conseiller en valeurs, des stratégies de gestion des devises de manière à couvrir le risque de change. Ces stratégies de gestion des devises peuvent comprendre des placements dans des contrats de change à terme et l'utilisation de couvertures de substitution lorsque le Fonds cherche à maintenir une position acheteur nette à

l'égard d'une devise donnée par rapport à une deuxième devise qui devrait se comporter comme la première (en vendant des contrats à terme de gré à gré) même si le Fonds ne détient pas de titres libellés dans la deuxième devise;

- peut investir dans des titres de créance qui ont une cote inférieure à celle d'un placement de qualité, titres qui sont appelés parfois « obligations de pacotille » ou titres « à rendement élevé »;
- peut conclure des contrats de swap sur taux d'intérêt afin d'obtenir une exposition à certains taux d'intérêt et à des fins de couverture, afin de réduire la position de risque du Fonds. Les contrats de swap, comme les swaps sur taux d'intérêt, sont des contrats conclus entre le Fonds et, habituellement, une maison de courtage, une banque ou une autre institution financière (la contrepartie au swap) pour des périodes allant de quelques jours à plusieurs années. Lors d'une opération de swap de base, le Fonds s'entend avec sa contrepartie pour échanger les rendements (ou les écarts de taux de rendement) gagnés ou réalisés à l'égard d'un « montant nominal » particulier d'instruments sous-jacents. Le montant nominal est le montant prévu sélectionné par les parties comme étant la base utilisée pour calculer les obligations que les parties ont convenu d'échanger;
- peut détenir une partie de ses actifs en espèces, dans des titres du marché monétaire ou dans des organismes de placement collectif du marché monétaire tout en recherchant des occasions de placement ou à des fins de protection;
- peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres et investir dans des instruments dérivés, y compris les contrats à terme de gré à gré, les contrats d'options (d'achat ou de vente), les swaps et les billets liés à la

Fonds mondial d'obligations Templeton

valeur du crédit (tels qu'ils sont décrits aux pages 66 à 68). Ces opérations et placements dans des instruments dérivés seront utilisés conjointement avec les autres stratégies de placement du Fonds de la façon jugée la plus appropriée pour atteindre les objectifs de placement d'ensemble du Fonds et améliorer son rendement. Ces placements sont autorisés par les règlements en valeurs mobilières et la dispense à l'égard de certaines règles portant sur les instruments dérivés accordée au Fonds et décrite à la rubrique *Placements dans des instruments dérivés*, à la page 67.

Le Fonds peut effectuer un nombre limité de ventes à découvert. Ces opérations seront utilisées conjointement avec les autres stratégies de placement, de la façon jugée la plus appropriée pour atteindre l'objectif de placement d'ensemble du Fonds et améliorer son rendement. Reportez-vous à la rubrique *Vente à découvert*, à la page 68, pour de plus amples renseignements.

En vertu d'une exception aux restrictions habituelles sur les placements dans les organismes de placement collectif, le Fonds a reçu des organismes de réglementation canadiens des valeurs mobilières l'autorisation d'investir plus de 10 % de l'actif du Fonds dans des titres émis ou garantis par divers gouvernements ou organismes internationaux autorisés qui sont négociés sur des marchés liquides et établis, à condition que l'acquisition de ces titres soit conforme aux objectifs de placement du Fonds. Cette option, qui fait partie de notre stratégie de placement, nous donne une plus grande souplesse pour choisir les placements les plus appropriés pour le Fonds.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'organisme de placement collectif?

- le risque propre aux placements étrangers
- le risque de taux d'intérêt
- le risque de crédit
- le risque propre à la concentration
- le risque propre aux titres ayant une cote peu élevée
- le risque propre aux grands investisseurs
- le risque propre à la gestion de portefeuille

- le risque propre aux instruments dérivés
- le risque propre aux conventions de mise en pension et de prise en pension
- le risque propre aux prêts de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre aux ventes à découvert
- le risque propre aux obligations liées à l'inflation
- le risque propre à la cybersécurité

Au 18 mai 2017, le Fonds mondial d'obligations Templeton (couvert) détenait 15,68 % du Fonds.

Reportez-vous à la page 2 pour obtenir une description complète de ces risques.

Qui devrait investir dans cet organisme de placement collectif?

Des épargnants qui :

- recherchent surtout un revenu courant provenant d'émetteurs mondiaux;
- comptent conserver leur placement à moyen terme ou à long terme.

Ce Fonds correspond aux épargnants qui sont prêts à accepter un niveau de risque de faible à modéré à l'égard de cette partie de leur portefeuille. Cependant, ce Fonds pourrait faire partie d'un portefeuille dont le risque global peut être inférieur ou supérieur au risque propre à cette partie. Veuillez consulter la rubrique *Méthode de classification des risques d'investissement*, à la page 69, pour savoir comment nous classifions les risques d'investissement de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

Le Fonds distribue le revenu le dernier jour ouvrable de chaque mois (sauf en décembre, où il peut être distribué plus tôt). Il distribue tout gain en capital net réalisé tous les ans en décembre et peut effectuer des distributions à d'autres moments au cours de l'année.

Les distributions sont réinvesties de façon automatique dans des parts supplémentaires du Fonds, à moins que vous ne nous avisiez par écrit que vous préférez les recevoir en espèces. Veuillez consulter la page 70 pour obtenir de plus amples renseignements.

Frais de l'organisme de placement collectif pris en charge indirectement par les épargnants pour un placement initial de 1 000 \$ (en \$)

	<i>Un an</i>	<i>Trois ans</i>	<i>Cinq ans</i>	<i>Dix ans</i>
Frais payables sur :				
<i>Série A</i>	17,33	54,62	95,73	217,91
<i>Série F</i>	11,45	36,08	63,24	143,95
<i>Série I</i>	15,96	50,31	88,19	200,74
<i>Série PF</i>	10,19	32,11	56,28	128,11

Les hypothèses requises utilisées dans le tableau qui précède, qui ne reflètent pas le rendement réel du Fonds, sont décrites à la rubrique *Frais de l'organisme de placement collectif pris en charge indirectement par les épargnants*, à la page 70.

Fonds mondial d'obligations Templeton (couvert)

Détails sur l'organisme de placement collectif

La série I n'accepte actuellement plus de nouvelles souscriptions (fermée aux nouveaux épargnants), mais les épargnants qui détiennent actuellement des titres peuvent continuer d'en acheter. Elle pourrait être offerte de nouveau aux nouveaux épargnants sur décision du gestionnaire.

Type d'organisme de placement collectif :	Fonds de titres à revenu fixe mondiaux
Date de création :	Parts des séries A, F, I et O : le 19 août 2013 Parts de série PF : le 15 juin 2015
Nature des titres :	Parts des séries A, F, I, O et PF d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible pour les régimes enregistrés :	Oui
Conseiller en valeurs :	Société de Placements Franklin Templeton, Toronto (Ontario), est le conseiller en valeurs du Fonds et du Fonds sous-jacent
Sous-conseiller :	Franklin Advisers, Inc., San Mateo (Californie), est le sous-conseiller du Fonds sous-jacent

Quels types de placements l'organisme de placement collectif fait-il?

Objectif de placement

- Revenu courant élevé et appréciation du capital à long terme en investissant la presque totalité de ses actifs dans des parts du Fonds mondial d'obligations Templeton (le « Fonds sous-jacent »). Le Fonds investit dans des instruments dérivés en vue d'éliminer l'incidence des fluctuations du taux de change du dollar canadien par rapport au dollar américain.

L'objectif de placement fondamental ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des porteurs de parts obtenue à une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Fonds :

- investit dans des parts du Fonds mondial d'obligations Templeton, dont l'objectif de placement est un revenu courant élevé et

une appréciation du capital en investissant surtout dans des titres à revenu fixe et des actions privilégiées émis partout dans le monde;

- investit dans des contrats à terme de gré à gré afin de couvrir au maximum le Fonds contre les fluctuations des taux de change du dollar américain par rapport au dollar canadien. Par conséquent, la fluctuation de la valeur du dollar américain par rapport au dollar canadien n'aura aucune incidence sur le Fonds. Les placements dans des contrats à terme de gré à gré visant à couvrir au maximum le Fonds contre les fluctuations des taux de change du dollar américain par rapport au dollar canadien n'annuleront pas complètement l'incidence des fluctuations des devises. Les rendements du Fonds différeront des rendements en dollar américain du Fonds sous-jacent.

Stratégies de placement du Fonds sous-jacent

Le Fonds sous-jacent :

- ne peut investir plus de 25 % de la valeur totale des actifs placés (à l'exclusion des liquidités) dans un secteur en particulier;
- adopte, à la discrétion du conseiller en valeurs, des stratégies de gestion des devises de manière à couvrir le risque de change. Ces stratégies de gestion des devises peuvent comprendre des placements dans des contrats de change à terme et l'utilisation de couvertures de substitution lorsque le Fonds sous-jacent cherche à maintenir une position acheteur nette à l'égard d'une devise donnée par rapport à une deuxième devise qui devrait se comporter comme la première (en vendant des contrats à terme de gré à gré) même si le Fonds sous-jacent ne détient pas de titres libellés dans la deuxième devise;

Fonds mondial d'obligations Templeton (couvert)

- peut investir dans des titres de créance qui ont une cote inférieure à celle d'un placement de qualité, titres qui sont appelés parfois « obligations de pacotille » ou titres « à rendement élevé »;
- peut détenir une partie de ses actifs en liquidités, dans des titres du marché monétaire ou dans des OPC du marché monétaire tout en recherchant des occasions de placement ou à des fins de protection;
- peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres et investir dans des instruments dérivés, y compris les contrats à terme de gré à gré, les options d'achat, les options de vente et les swaps (tels qu'ils sont décrits aux pages 66 à 68). Ces opérations et placements dans des instruments dérivés seront utilisés conjointement avec les autres stratégies de placement du Fonds sous-jacent de la façon jugée la plus appropriée pour atteindre les objectifs de placement d'ensemble du Fonds sous-jacent et améliorer son rendement. Ces placements sont autorisés par les règlements en valeurs mobilières et la dispense à l'égard de certaines règles portant sur les instruments dérivés accordée au Fonds sous-jacent et décrite à la rubrique *Placements dans des instruments dérivés* à la page 67.

Le Fonds sous-jacent peut se livrer à un nombre limité de ventes à découvert. Ces opérations seront utilisées conjointement avec les autres stratégies de placement, de la façon jugée la plus appropriée pour atteindre l'objectif de placement d'ensemble du Fonds sous-jacent et améliorer son rendement. Reportez-vous à la rubrique *Vente à découvert*, à la page 68, pour obtenir de plus amples renseignements.

En vertu d'une exception aux restrictions habituelles sur les placements dans les OPC, le Fonds sous-jacent a obtenu des organismes de réglementation canadiens des valeurs mobilières l'autorisation d'investir plus de 10 % de son actif dans des titres émis ou garantis par divers gouvernements ou organismes internationaux autorisés qui sont négociés sur des marchés liquides et établis, à condition que l'acquisition de ces titres soit conforme à

l'objectif de placement du Fonds sous-jacent. Dans le cadre de notre stratégie de placement, cette option nous donne une plus grande souplesse pour choisir les placements les plus appropriés pour le Fonds sous-jacent.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'organisme de placement collectif?

Puisque le Fonds investit dans des parts du Fonds sous-jacent, le prix des parts du Fonds fluctue en fonction du prix des parts du Fonds sous-jacent. Il peut y avoir des décalages quant au rendement ou des erreurs de suivi à l'égard du placement du Fonds dans le Fonds sous-jacent, qui pourraient faire en sorte que le prix des parts du Fonds ne suive pas précisément le prix des parts du Fonds sous-jacent.

Les placements dans des contrats à terme de gré à gré visant à couvrir au maximum le Fonds contre les fluctuations des taux de change du dollar américain par rapport au dollar canadien n'annuleront pas complètement l'incidence des fluctuations des devises. Les rendements du Fonds différeront des rendements en dollar américain du Fonds sous-jacent. La couverture limitera les occasions de gains qui pourraient être réalisés advenant une appréciation du dollar américain par rapport au dollar canadien. Pendant les périodes de très grande tension ou de volatilité sur les marchés, le Fonds peut ne pas être en mesure d'empêcher les pertes résultant de l'exposition au dollar américain.

Reportez-vous à la page 96 pour obtenir une liste des risques associés à un placement du Fonds dans le Fonds sous-jacent.

Au 18 mai 2017, cinq porteurs de titres détenaient respectivement 18,26 %, 16,53 %, 14,82 %, 12,39 % et 12,25 % du Fonds.

Reportez-vous à la page 2 pour obtenir une description complète de ces risques.

Fonds mondial d'obligations Templeton (couvert)

Qui devrait investir dans cet organisme de placement collectif?

Des épargnants qui :

- recherchent surtout un revenu courant provenant d'émetteurs mondiaux;
- comptent conserver leur placement à moyen ou à long terme;
- cherchent à diminuer le risque de fluctuation des taux de change du dollar américain par rapport au dollar canadien.

Ce Fonds correspond aux épargnants qui sont prêts à accepter un faible niveau de risque à l'égard de cette partie de leur portefeuille. Cependant, ce Fonds pourrait faire partie d'un portefeuille dont le risque global peut être inférieur ou supérieur au risque propre à cette partie. Veuillez consulter la rubrique *Méthode de classification des risques d'investissement*, à la page 69, pour savoir comment nous classifions les risques d'investissement de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

Le Fonds distribue le revenu le dernier jour ouvrable de chaque trimestre (sauf en décembre, où il peut être distribué plus tôt). Il peut distribuer tout gain en capital net réalisé tous les ans en décembre et peut effectuer des distributions à d'autres moments au cours de l'année.

Les distributions sont réinvesties de façon automatique dans des parts supplémentaires du Fonds, à moins que vous ne nous avisiez par écrit que vous préférez les recevoir en espèces. Veuillez consulter la page 70 pour obtenir de plus amples renseignements.

Frais de l'organisme de placement collectif pris en charge indirectement par les épargnants pour un placement initial de 1 000 \$ (en \$)

	Un an	Trois ans	Cinq ans	Dix ans
Frais payables sur :				
Série A	17,33	54,62	95,73	217,91
Série F	11,55	36,41	62,82	145,28
Série I	16,49	51,97	91,09	207,35
Série PF	10,29	32,44	56,86	129,43

Les hypothèses requises utilisées dans le tableau qui précède, qui ne reflètent pas le rendement réel du Fonds, sont décrites à la rubrique *Frais de l'organisme de placement collectif pris en charge indirectement par les épargnants*, à la page 70.

Fonds mondial de petites sociétés Templeton

Détails sur l'organisme de placement collectif

La série I n'accepte actuellement plus de nouvelles souscriptions (fermée aux nouveaux épargnants), mais les épargnants qui détiennent actuellement des titres peuvent continuer d'en acheter. Elle pourrait être offerte de nouveau aux nouveaux épargnants sur décision du gestionnaire.

Type d'organisme de placement collectif :	Fonds d'actions mondiales
Date de création :	Parts de série A : le 3 janvier 1989 Parts des séries F, I et O : le 24 novembre 2000 Parts de série PF : 3 octobre 2016
Nature des titres :	Parts des séries A, F, I, O et PF d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible pour les régimes enregistrés :	Oui
Conseiller en valeurs :	Société de Placements Franklin Templeton, Toronto (Ontario)
Sous-conseiller :	Templeton Investment Counsel, LLC, Fort Lauderdale (Floride)

Les titres continueront d'être admissibles aux achats supplémentaires. Dans des conditions de marché normales, on s'attend à ce que 80 % du portefeuille du Fonds soit investi dans de petites sociétés.

Le Fonds :

- détiendra surtout, à l'exclusion des espèces, des titres participatifs de petites sociétés de pays développés ainsi que de sociétés de marchés émergents;
- détermine la proportion de ses placements qu'il affecte à un pays ou à un secteur particulier;
- choisit des placements parmi un grand nombre de secteurs et de pays différents dans le but d'accroître les rendements et de réduire les risques;
- peut, à l'occasion et en fonction de la conjoncture économique, investir dans des titres sans droit de participation, y compris les titres de créance;
- peut investir dans des certificats américains, internationaux et européens d'actions étrangères, lesquels sont des certificats généralement émis par une banque ou une société de fiducie qui donnent aux détenteurs le droit de recevoir des titres de sociétés étrangères ou nationales;
- peut détenir une partie de ses actifs en espèces, dans des titres du marché monétaire ou dans des organismes de placement collectif du marché monétaire tout en recherchant des occasions de placement ou à des fins de protection;
- peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres et investir dans des instruments dérivés, y compris les contrats à terme de gré à gré, les contrats d'options (d'achat ou de vente) et les swaps (tels qu'ils sont décrits aux pages 66 à 68). Ces opérations

Quels types de placements l'organisme de placement collectif fait-il?

Objectif de placement

- Appréciation du capital à long terme en investissant surtout dans des titres participatifs de petites sociétés situées partout dans le monde.

L'objectif de placement fondamental ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des porteurs de parts obtenue à une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Nos principes de placement fondamentaux sont décrits à la page 72.

Les petites sociétés sont celles dont la capitalisation boursière ne dépasse pas la capitalisation boursière la plus élevée de l'indice de référence, l'indice MSCI Monde tous pays petite capitalisation, au moment de l'achat initial.

et placements dans des instruments dérivés seront utilisés conjointement avec les autres stratégies de placement du Fonds de la façon jugée la plus appropriée pour atteindre les objectifs de placement d'ensemble du Fonds et améliorer son rendement. Ces placements sont autorisés par les règlements en valeurs mobilières et la dispense à l'égard de certaines règles portant sur les instruments dérivés accordée au Fonds et décrite à la rubrique *Placements dans des instruments dérivés* à la page 67.

Le Fonds peut effectuer un nombre limité de ventes à découvert. Ces opérations seront utilisées conjointement avec les autres stratégies de placement, de la façon jugée la plus appropriée pour atteindre l'objectif de placement d'ensemble du Fonds et améliorer son rendement. Reportez-vous à la rubrique *Vente à découvert*, à la page 68, pour de plus amples renseignements.

Le Fonds peut également investir, à l'occasion, dans des actions chinoises de catégorie A, soit directement par l'entremise de Stock Connect, soit indirectement au moyen des titres du Templeton China Opportunities Fund (« TCOF »), un sous-fonds de Franklin Templeton Selected Markets Funds.

En vertu d'une exception aux restrictions habituelles sur les placements des organismes de placement collectif, le Fonds a reçu des autorités canadiennes en valeurs mobilières l'autorisation d'investir jusqu'à 7,5 % de son actif net, tel qu'il est établi à la valeur au marché au moment du placement, dans des titres du TCOF. Le TCOF cherche l'appréciation du capital en investissant la totalité ou la quasi-totalité de ses actifs dans des actions chinoises de catégorie A de sociétés chinoises cotées sur les Bourses de Shanghai et de Shenzhen. En raison des restrictions imposées aux investisseurs étrangers sur le marché des actions chinoises de catégorie A, pendant une durée d'un an après le placement initial, le TCOF est sujet à une période de blocage durant laquelle le capital investi ne peut être rapatrié (la « période de blocage »). Le TCOF est géré par une société membre du groupe du

gestionnaire et est constitué sous le régime des lois du Canada à titre de société d'investissement à capital variable. Aux termes des lois du Canada, le TCOF est considéré comme l'équivalent d'un organisme de placement collectif en valeurs mobilières (« OPCVM ») et gère son portefeuille conformément aux restrictions en matière de placement applicables aux OPCVM. Les restrictions en matière de placement applicables aux OPCVM sont essentiellement semblables à celles régissant le Fonds au Canada. S'inscrivant dans sa stratégie de placement, les placements dans le TCOF permettent au Fonds d'accéder aux actions chinoises cotées sur les Bourses de la République populaire de Chine (« RPC ») et d'exploiter pleinement les possibilités offertes par l'économie chinoise.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'organisme de placement collectif?

- le risque propre aux titres participatifs
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre aux marchés émergents
- le risque propre aux petites sociétés
- le risque propre aux certificats représentatifs d'actions étrangères
- le risque propre aux grands investisseurs
- le risque propre à la gestion de portefeuille
- le risque propre aux instruments dérivés
- le risque propre aux conventions de mise en pension et de prise en pension
- le risque propre aux prêts de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre aux ventes à découvert
- le risque de liquidité
- le risque propre à la cybersécurité

Reportez-vous à la page 2 pour obtenir une description complète de ces risques.

En plus des risques énumérés ci-dessus, le TCOF pourrait, de temps à autre, à la fin de la période de blocage, éprouver des retards à combler les demandes de rachat en raison de certaines restrictions imposées par les règlements en valeurs mobilières de la RPC relativement au rapatriement d'actifs investis dans des actions chinoises de catégorie A. Ces retards potentiels pourraient influencer

négativement sur la capacité du Fonds à racheter des actifs du TCOF.

Qui devrait investir dans cet organisme de placement collectif?

Des épargnants qui :

- recherchent un potentiel de gains en capital supérieur à la moyenne pour un fonds de petites sociétés, considéré seul ou comme une partie restreinte d'un portefeuille plus conservateur;
- comptent conserver leur placement à long terme.

Ce Fonds correspond aux épargnants qui sont prêts à accepter un niveau de risque de modéré à élevé à l'égard de cette partie de leur portefeuille. Cependant, ce Fonds pourrait faire partie d'un portefeuille dont le risque global peut être inférieur ou supérieur au risque propre à cette partie. Veuillez consulter la rubrique *Méthode de classification des risques d'investissement*, à la page 69, pour savoir comment nous classifions les risques d'investissement de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

Le Fonds verse tout revenu et tout gain en capital net réalisé tous les ans en décembre et peut effectuer des distributions à d'autres moments au cours de l'année.

Les distributions sont réinvesties de façon automatique dans des parts supplémentaires du Fonds, à moins que vous ne nous avisiez par écrit que vous préférez les recevoir en espèces. Veuillez consulter la page 70 pour obtenir de plus amples renseignements.

Frais de l'organisme de placement collectif pris en charge indirectement par les épargnants pour un placement initial de 1 000 \$ (en \$)

	<i>Un an</i>	<i>Trois ans</i>	<i>Cinq ans</i>	<i>Dix ans</i>
Frais payables sur :				
<i>Série A</i>	27,51	86,73	152,01	346,02
<i>Série F</i>	15,86	49,98	87,61	199,42
<i>Série I</i>	18,48	58,26	102,11	232,44
<i>Série PF</i>	12,50	39,39	69,04	157,16

Les hypothèses requises utilisées dans le tableau qui précède, qui ne reflètent pas le rendement réel du Fonds, sont décrites à la rubrique *Frais de l'organisme de placement collectif pris en charge indirectement par les épargnants*, à la page 70.

Catégorie de société mondiale de petites sociétés Templeton

Détails sur l'organisme de placement collectif

La série I n'accepte actuellement plus de nouvelles souscriptions (fermée aux nouveaux épargnants), mais les épargnants qui détiennent actuellement des titres peuvent continuer d'en acheter. Elle pourrait être offerte de nouveau aux nouveaux épargnants sur décision du gestionnaire.

Type d'organisme de placement collectif :	Fonds d'actions mondiales
Date de création :	Actions des séries A, F, I et O : le 18 juin 2001
Nature des titres :	Actions des séries A, F, I et O d'une société d'investissement à capital variable
Admissible pour les régimes enregistrés :	Oui
Conseiller en valeurs :	Société de Placements Franklin Templeton, Toronto (Ontario), est le conseiller en valeurs du Fonds et du Fonds sous-jacent
Sous-conseiller :	Templeton Investment Counsel, LLC, Fort Lauderdale (Floride), est le sous-conseiller du Fonds sous-jacent

Quels types de placements l'organisme de placement collectif fait-il?

Objectif de placement

- Appréciation du capital à long terme en investissant la presque totalité de ses actifs dans des parts du Fonds mondial de petites sociétés Templeton (le « Fonds sous-jacent »).

L'objectif de placement fondamental ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des actionnaires obtenue à une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Fonds :

- investit dans des parts du Fonds mondial de petites sociétés Templeton, dont l'objectif de placement est l'appréciation du capital à long terme en investissant surtout dans des titres participatifs de petites sociétés situées partout dans le monde;
- investit dans des parts du Fonds mondial de petites sociétés Templeton et, par conséquent, le prix des actions de la

Catégorie de société mondiale de petites sociétés Templeton fluctue en fonction du prix des parts du Fonds sous-jacent. Il peut y avoir des décalages au niveau du rendement ou des erreurs de suivi à l'égard du placement du Fonds dans le Fonds sous-jacent qui pourraient faire en sorte que le prix des actions de la Catégorie de société mondiale de petites sociétés Templeton ne suive pas précisément le prix des parts du Fonds sous-jacent.

Pour obtenir une description complète des Stratégies de placement du Fonds mondial de petites sociétés Templeton, reportez-vous à la page 101.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'organisme de placement collectif?

Reportez-vous à la page 102 pour obtenir une liste des risques associés à un placement du Fonds dans le Fonds mondial de petites sociétés Templeton. Le Fonds comporte les risques supplémentaires suivants :

- le risque propre à la réplication
- le risque propre aux fonds de catégorie de société
- le risque propre à l'imposition

Reportez-vous à la page 2 pour obtenir une description complète de ces risques.

Qui devrait investir dans cet organisme de placement collectif?

Des épargnants qui :

- recherchent un potentiel de gains en capital supérieur à la moyenne pour un fonds de petites sociétés, considéré seul ou comme une partie restreinte d'un portefeuille plus conservateur devant principalement être détenu à l'extérieur d'un régime enregistré étant donné qu'il permet aux épargnants

Catégorie de société mondiale de petites sociétés Templeton

imposables d'effectuer une substitution entre les Fonds de catégorie de société sans avoir à payer d'impôt au moment de la substitution;

- comptent conserver leur placement à long terme.

Ce Fonds correspond aux épargnants qui sont prêts à accepter un niveau de risque de modéré à élevé à l'égard de cette partie de leur portefeuille. Cependant, ce Fonds pourrait faire partie d'un portefeuille dont le risque global peut être inférieur ou supérieur au risque propre à cette partie. Veuillez consulter la rubrique *Méthode de classification des risques d'investissement*, à la page 69, pour savoir comment nous classifions les risques d'investissement de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

Le Fonds peut verser des dividendes ordinaires imposables au cours de l'année et des dividendes sur les gains en capital en janvier ou en février de chaque année.

Les distributions ou les dividendes sont réinvestis de façon automatique dans des actions supplémentaires du Fonds, à moins que vous ne nous avisiez par écrit que vous préférez les recevoir en espèces. Veuillez consulter la page 70 pour obtenir de plus amples renseignements.

Frais de l'organisme de placement collectif pris en charge indirectement par les épargnants pour un placement initial de 1 000 \$ (en \$)

Un an Trois ans Cinq ans Dix ans

Frais payables sur :				
Série A	27,93	88,05	154,33	351,30
Série F	16,07	50,64	88,77	202,06
Série I	19,11	60,24	105,60	240,36

Les hypothèses requises utilisées dans le tableau qui précède, qui ne reflètent pas le rendement réel du Fonds, sont décrites à la rubrique *Frais de l'organisme de placement collectif pris en charge indirectement par les épargnants*, à la page 70.

Fonds de croissance Templeton, Ltée

Détails sur l'organisme de placement collectif

La série I n'accepte actuellement plus de nouvelles souscriptions (fermée aux nouveaux épargnants), mais les épargnants qui détiennent actuellement des titres peuvent continuer d'en acheter. Elle pourrait être offerte de nouveau aux nouveaux épargnants sur décision du gestionnaire.

Type d'organisme de placement collectif :	Fonds d'actions mondiales
Date de création :	Actions de série A : le 29 novembre 1954 Actions des séries F, I et O : le 24 novembre 2000 Actions de série A (couverte) : le 28 mars 2013 Actions de série PF : le 15 juin 2015
Nature des titres :	Actions des séries A, A (couverte), F, I, O et PF d'une société d'investissement à capital variable
Admissible pour les régimes enregistrés :	Oui
Conseiller en valeurs :	Société de Placements Franklin Templeton, Toronto (Ontario)
Sous-conseiller :	Templeton Global Advisors Limited, Nassau, Bahamas

Quels types de placements l'organisme de placement collectif fait-il?

Objectif de placement

- Appréciation du capital à long terme, surtout au moyen de placements dans des titres participatifs de sociétés du monde entier et des titres à revenu fixe émis par des gouvernements ou des sociétés de n'importe quel pays.

L'objectif de placement fondamental ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des actionnaires obtenue à une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Nos principes de placement fondamentaux sont décrits à la page 72.

Le conseiller en valeurs choisit des placements parmi un grand nombre de secteurs et de pays

différents dans le but d'accroître les rendements et de réduire les risques.

Le Fonds :

- détermine la proportion de ses placements qu'il affecte à un pays ou à un secteur particulier. Même si le Fonds cherche à investir dans un grand nombre de pays et de secteurs, il peut, à l'occasion et en fonction de la conjoncture économique, détenir des positions importantes dans des pays et des secteurs particuliers;
- investit principalement dans des titres participatifs de sociétés à capitalisation moyenne et élevée de pays développés, mais peut aussi investir dans des sociétés à faible capitalisation et dans diverses sociétés de marchés émergents;
- peut détenir des titres participatifs et des titres à revenu fixe dans la proportion qu'il détermine, pourvu que, dans des conditions normales du marché, au moins 75 % de ses actifs investis (mis à part les espèces et les titres du marché monétaire) le soient dans des titres participatifs;
- peut investir dans des certificats américains, internationaux et européens d'actions étrangères, lesquels sont des certificats généralement émis par une banque ou une société de fiducie qui donnent aux détenteurs le droit de recevoir des titres de sociétés étrangères ou nationales;
- dans le cas des parts de série A (couverte), investit dans des contrats à terme de gré à gré afin de couvrir au maximum le Fonds contre les fluctuations des taux de change du dollar canadien par rapport aux devises détenues par le Fonds (« devises de placement ») dans la partie de l'actif net du Fonds attribuable aux actions de série A (couverte) en circulation. Par conséquent, la fluctuation de la valeur des devises de

placement par rapport au dollar canadien n'aura aucune incidence sur les actions de série A (couverte). Les placements dans des contrats à terme de gré à gré visant à couvrir au maximum le Fonds contre les fluctuations des taux de change des devises de placement par rapport au dollar canadien n'annuleront pas complètement l'incidence des fluctuations des devises; peut détenir une partie de ses actifs en espèces, dans des titres du marché monétaire ou dans des organismes de placement collectif du marché monétaire tout en recherchant des occasions de placement ou à des fins de protection;

- peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres et investir dans des instruments dérivés, y compris les contrats à terme de gré à gré, les contrats d'options (d'achat ou de vente) et les swaps (tels qu'ils sont décrits aux pages 66 à 68). Ces opérations et placements dans des instruments dérivés seront utilisés conjointement avec les autres stratégies de placement du Fonds de la façon jugée la plus appropriée pour atteindre les objectifs de placement d'ensemble du Fonds et améliorer son rendement. Ces placements sont autorisés par les règlements en valeurs mobilières et la dispense à l'égard de certaines règles portant sur les instruments dérivés accordée au Fonds et décrite à la rubrique *Placements dans des instruments dérivés* à la page 67.

Le Fonds peut effectuer un nombre limité de ventes à découvert. Ces opérations seront utilisées conjointement avec les autres stratégies de placement, de la façon jugée la plus appropriée pour atteindre l'objectif de placement d'ensemble du Fonds et améliorer son rendement. Reportez-vous à la rubrique *Vente à découvert*, à la page 68, pour de plus amples renseignements.

Le Fonds peut également investir, à l'occasion, dans des actions chinoises de catégorie A, soit directement par l'entremise de Stock Connect, soit indirectement au moyen des titres du Templeton China Opportunities Fund

(« TCOF »), un sous-fonds de Franklin Templeton Selected Markets Funds.

En vertu d'une exception aux restrictions habituelles sur les placements des organismes de placement collectif, le Fonds a reçu des autorités canadiennes en valeurs mobilières l'autorisation d'investir jusqu'à 7,5 % de son actif net, tel qu'il est établi à la valeur au marché au moment du placement, dans des titres du TCOF. Le TCOF cherche l'appréciation du capital en investissant la totalité ou la quasi-totalité de ses actifs dans des actions chinoises de catégorie A de sociétés chinoises cotées sur les Bourses de Shanghai et de Shenzhen. En raison des restrictions imposées aux investisseurs étrangers sur le marché des actions chinoises de catégorie A, pendant une durée d'un an après le placement initial, le TCOF est sujet à une période de blocage durant laquelle le capital investi ne peut être rapatrié (la « période de blocage »). Le TCOF est géré par une société membre du groupe du gestionnaire et est constitué sous le régime des lois du Luxembourg à titre de société d'investissement à capital variable. Aux termes des lois du Luxembourg, le TCOF est considéré comme l'équivalent d'un organisme de placement collectif en valeurs mobilières (« OPCVM ») et gère son portefeuille conformément aux restrictions en matière de placement applicables aux OPCVM. Les restrictions en matière de placement applicables aux OPCVM sont essentiellement semblables à celles régissant le Fonds au Canada. S'inscrivant dans sa stratégie de placement, les placements dans le TCOF permettent au Fonds d'accéder aux actions chinoises cotées sur les Bourses de la République populaire de Chine (« RPC ») et d'exploiter pleinement les possibilités offertes par l'économie chinoise.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'organisme de placement collectif?

- le risque propre aux titres participatifs
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque de taux d'intérêt
- le risque propre aux marchés émergents

- le risque propre aux certificats représentatifs d'actions étrangères
- le risque propre aux petites sociétés
- le risque propre aux grands investisseurs
- le risque propre à la gestion de portefeuille
- le risque propre aux instruments dérivés
- le risque propre aux conventions de mise en pension et de prise en pension
- le risque propre aux prêts de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre à l'imposition
- le risque propre aux ventes à découvert
- le risque de liquidité
- le risque propre à la cybersécurité

Reportez-vous à la page 2 pour obtenir une description complète de ces risques.

En plus des risques énumérés ci-dessus, le TCOF pourrait, de temps à autre, à la fin de la période de blocage, éprouver des retards à combler les demandes de rachat en raison de certaines restrictions imposées par les règlements en valeurs mobilières de la RPC relativement au rapatriement d'actifs investis dans des actions chinoises de catégorie A. Ces retards potentiels pourraient influencer négativement sur la capacité du Fonds à racheter des actifs du TCOF.

Dans le cas de la série A (couverte), les placements effectués par le Fonds de croissance Templeton, Ltée dans des contrats à terme de gré à gré visant à couvrir au maximum le Fonds contre les fluctuations des taux de change du dollar canadien par rapport aux devises de placement dans la partie de l'actif net du Fonds attribuable aux actions de série A (couverte) en circulation n'annuleront pas complètement l'incidence des fluctuations des devises. Les rendements de la série A (couverte) différeront des rendements de la série A. La couverture limitera les occasions de gains qui pourraient être réalisés advenant une appréciation des devises de placement par rapport au dollar canadien. Pendant les périodes de très grande tension ou de volatilité sur les marchés, le Fonds peut ne pas être en mesure d'empêcher les pertes de la série A (couverte) résultant de l'exposition aux devises de placement.

Qui devrait investir dans cet organisme de placement collectif?

Des épargnants qui :

- recherchent un fonds principal d'actions mondiales bien diversifié;
- comptent conserver leur placement à moyen terme ou à long terme.

Ce Fonds correspond aux épargnants qui sont prêts à accepter un niveau de risque modéré à l'égard de cette partie de leur portefeuille. Cependant, ce Fonds pourrait faire partie d'un portefeuille dont le risque global peut être inférieur ou supérieur au risque propre à cette partie. Veuillez consulter la rubrique *Méthode de classification des risques d'investissement*, à la page 69, pour savoir comment nous classifions les risques d'investissement de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

Le Fonds peut verser des dividendes ordinaires imposables au cours de l'année et des dividendes sur les gains en capital en juin de chaque année.

Les distributions ou les dividendes sont réinvestis de façon automatique dans des actions supplémentaires du Fonds, à moins que vous ne nous avisiez par écrit que vous préférez les recevoir en espèces. Veuillez consulter la page 70 pour obtenir de plus amples renseignements.

Frais de l'organisme de placement collectif pris en charge indirectement par les épargnants pour un placement initial de 1 000 \$ (en \$)

	<i>Un an</i>	<i>Trois ans</i>	<i>Cinq ans</i>	<i>Dix ans</i>
Frais payables sur :				
<i>Série A</i>	25,73	81,10	142,15	323,57
<i>Série A (couverte)</i>	26,36	83,08	145,63	331,49
<i>Série F</i>	14,28	45,02	78,91	179,61
<i>Série I</i>	14,39	45,35	79,49	180,93
<i>Série PF</i>	11,13	35,09	61,50	139,99

Les hypothèses requises utilisées dans le tableau qui précède, qui ne reflètent pas le rendement réel du Fonds, sont décrites à la rubrique *Frais de l'organisme de placement collectif pris en charge indirectement par les épargnants*, à la page 70.

Catégorie de société de croissance Templeton

Détails sur l'organisme de placement collectif

La série I n'accepte actuellement plus de nouvelles souscriptions (fermée aux nouveaux épargnants), mais les épargnants qui détiennent actuellement des titres peuvent continuer d'en acheter. Elle pourrait être offerte de nouveau aux nouveaux épargnants sur décision du gestionnaire.

Type d'organisme de placement collectif :	Fonds d'actions mondiales
Date de création :	Actions des séries A, F, I et O : le 18 juin 2001 Actions de série PF : le 7 juillet 2014
Nature des titres :	Actions des séries A, F, I, O et PF d'une société d'investissement à capital variable
Admissible pour les régimes enregistrés :	Oui
Conseiller en valeurs :	Société de Placements Franklin Templeton, Toronto (Ontario), est le conseiller en valeurs du Fonds et du Fonds sous-jacent
Sous-conseiller :	Templeton Global Advisors Limited, Nassau, Bahamas, est le sous-conseiller du Fonds sous-jacent

Quels types de placements l'organisme de placement collectif fait-il?

Objectif de placement

- Appréciation du capital à long terme en investissant la presque totalité de ses actifs dans des actions du Fonds de croissance Templeton, Ltée (le « Fonds sous-jacent »).

L'objectif de placement fondamental ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des actionnaires obtenue à une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Fonds :

- investit dans des actions du Fonds de croissance Templeton, Ltée, dont l'objectif de placement est l'appréciation du capital à long terme en investissant surtout dans des titres participatifs de sociétés du monde entier et des titres à revenu fixe émis par des gouvernements ou des sociétés de n'importe

- quel pays;
- investit dans des actions du Fonds de croissance Templeton, Ltée et, par conséquent, le prix des actions de la Catégorie de société de croissance Templeton fluctue en fonction du prix des actions du Fonds sous-jacent. Il peut y avoir des décalages au niveau du rendement ou des erreurs de suivi à l'égard du placement du Fonds dans le Fonds sous-jacent, qui pourraient faire en sorte que le prix des actions de la Catégorie de société de croissance Templeton ne suive pas précisément le prix des actions du Fonds sous-jacent.

Pour obtenir une description complète des *Stratégies de placement* du Fonds de croissance Templeton, Ltée, reportez-vous à la page 106.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'organisme de placement collectif?

Reportez-vous à la page 107 pour obtenir une liste des risques associés à un placement du Fonds dans le Fonds de croissance Templeton, Ltée. Le Fonds comporte les risques supplémentaires suivants :

- le risque propre à la répliation
- le risque propre aux fonds de catégorie de société
- le risque propre à l'imposition

Reportez-vous à la page 2 pour obtenir une description complète de ces risques.

Catégorie de société de croissance Templeton

Qui devrait investir dans cet organisme de placement collectif?

Des épargnants qui :

- recherchent un fonds principal d'actions mondiales bien diversifié devant être surtout détenu à l'extérieur d'un régime enregistré étant donné qu'il permet aux épargnants imposables d'effectuer une substitution entre les Fonds de catégorie de société sans avoir à payer d'impôt au moment de la substitution;
- comptent conserver leur placement à moyen terme ou à long terme.

Ce Fonds correspond aux épargnants qui sont prêts à accepter un niveau de risque modéré à l'égard de cette partie de leur portefeuille. Cependant, ce Fonds pourrait faire partie d'un portefeuille dont le risque global peut être inférieur ou supérieur au risque propre à cette partie. Veuillez consulter la rubrique *Méthode de classification des risques d'investissement*, à la page 69, pour savoir comment nous classifions les risques d'investissement de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

Le Fonds peut verser des dividendes ordinaires imposables au cours de l'année et des dividendes sur les gains en capital en janvier ou en février de chaque année.

Les distributions ou les dividendes sont réinvestis de façon automatique dans des actions supplémentaires du Fonds, à moins que vous ne nous avisiez par écrit que vous préférez les recevoir en espèces. Veuillez consulter la page 70 pour obtenir de plus amples renseignements.

Frais de l'organisme de placement collectif pris en charge indirectement par les épargnants pour un placement initial de 1 000 \$ (en \$)

	Un an	Trois ans	Cinq ans	Dix ans
Frais payables sur :				
Série A	24,05	75,80	132,86	302,44
Série F	14,07	44,36	77,75	176,97
Série I	15,96	50,31	88,19	200,74
Série PF	11,34	35,75	62,66	142,63

Les hypothèses requises utilisées dans le tableau qui précède, qui ne reflètent pas le rendement réel du Fonds, sont décrites à la rubrique *Frais de l'organisme de placement collectif pris en charge indirectement par les épargnants*, à la page 70.

Fonds international d'actions Templeton

Détails sur l'organisme de placement collectif

La série I n'accepte actuellement plus de nouvelles souscriptions (fermée aux nouveaux épargnants), mais les épargnants qui détiennent actuellement des titres peuvent continuer d'en acheter. Elle pourrait être offerte de nouveau aux nouveaux épargnants sur décision du gestionnaire.

Type d'organisme de placement collectif :	Fonds d'actions internationales
Date de création :	Parts de série A : le 3 janvier 1989 Parts des séries F, I et O : le 24 novembre 2000 Parts de série T : le 17 juin 2002 Parts des séries PF et PFT : 3 octobre 2016
Nature des titres :	Parts des séries A, F, I, O, PF, PFT et T d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible pour les régimes enregistrés :	Oui
Conseiller en valeurs :	Société de Placements Franklin Templeton, Toronto (Ontario)

- peut, malgré son mandat qui est d'investir surtout à l'extérieur du Canada et des États-Unis, investir dans des titres à revenu fixe ou des titres du marché monétaire canadiens ou américains;
- détient principalement des titres participatifs de sociétés à capitalisation moyenne et élevée de pays développés, mais il peut aussi investir dans des sociétés à faible capitalisation et dans diverses sociétés de marchés émergents;
- peut, à l'occasion, adopter des stratégies de gestion des devises de manière à couvrir l'exposition à l'incidence des fluctuations des taux de change. Ces stratégies de gestion des devises sont mises en œuvre en investissant dans des contrats de change à terme. La couverture limitera les occasions de gains qui pourraient être réalisés advenant une appréciation des monnaies américaine et étrangères par rapport au dollar canadien.
- peut détenir une partie de ses actifs en espèces, dans des titres du marché monétaire ou dans des organismes de placement collectif du marché monétaire tout en recherchant des occasions de placement ou à des fins de protection;
- peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres et investir dans des instruments dérivés, y compris les contrats à terme de gré à gré, les contrats d'options (d'achat ou de vente) et les swaps (tels qu'ils sont décrits aux pages 66 à 68). Ces opérations et placements dans des instruments dérivés seront utilisés conjointement avec les autres stratégies de placement du Fonds de la façon jugée la plus appropriée pour atteindre les objectifs de placement d'ensemble du Fonds et améliorer son rendement. Ces placements sont autorisés par les règlements en valeurs mobilières et la

Quels types de placements l'organisme de placement collectif fait-il?

Objectif de placement

- Appréciation du capital à long terme en investissant surtout dans des titres participatifs de sociétés situées à l'extérieur du Canada et des États-Unis.

L'objectif de placement fondamental ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des porteurs de parts obtenue à une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Nos principes de placement fondamentaux sont décrits à la page 72.

Le Fonds :

- choisit des placements parmi un grand nombre de secteurs et de pays différents dans le but d'accroître les rendements et de réduire les risques;
- peut investir dans des sociétés provenant d'un seul pays ou d'un seul secteur;

dispense à l'égard de certaines règles portant sur les instruments dérivés accordée au Fonds et décrite à la rubrique *Placements dans des instruments dérivés* à la page 67.

Le Fonds peut effectuer un nombre limité de ventes à découvert. Ces opérations seront utilisées conjointement avec les autres stratégies de placement, de la façon jugée la plus appropriée pour atteindre l'objectif de placement d'ensemble du Fonds et améliorer son rendement. Reportez-vous à la rubrique *Vente à découvert*, à la page 68, pour de plus amples renseignements.

Le Fonds peut également investir, à l'occasion, dans des actions chinoises de catégorie A, soit directement par l'entremise de Stock Connect, soit indirectement au moyen des titres du Templeton China Opportunities Fund (« TCOF »), un sous-fonds de Franklin Templeton Selected Markets Funds.

En vertu d'une exception aux restrictions habituelles sur les placements des organismes de placement collectif, le Fonds a reçu des autorités canadiennes en valeurs mobilières l'autorisation d'investir jusqu'à 7,5 % de son actif net, tel qu'il est établi à la valeur au marché au moment du placement, dans des titres du TCOF. Le TCOF cherche l'appréciation du capital en investissant la totalité ou la quasi-totalité de ses actifs dans des actions chinoises de catégorie A de sociétés chinoises cotées sur les Bourses de Shanghai et de Shenzhen. En raison des restrictions imposées aux investisseurs étrangers sur le marché des actions chinoises de catégorie A, pendant une durée d'un an après le placement initial, le TCOF est sujet à une période de blocage durant laquelle le capital investi ne peut être rapatrié (la « période de blocage »). Le TCOF est géré par une société membre du groupe du gestionnaire et est constitué sous le régime des lois du Luxembourg à titre de société d'investissement à capital variable. Aux termes des lois du Luxembourg, le TCOF est considéré comme l'équivalent d'un organisme de placement collectif en valeurs mobilières (« OPCVM ») et gère son portefeuille conformément aux restrictions en matière de placement applicables aux OPCVM. Les restrictions en matière de

placement applicables aux OPCVM sont essentiellement semblables à celles régissant le Fonds au Canada. S'inscrivant dans sa stratégie de placement, les placements dans le TCOF permettent au Fonds d'accéder aux actions chinoises cotées sur les Bourses de la République populaire de Chine (« RPC ») et d'exploiter pleinement les possibilités offertes par l'économie chinoise.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'organisme de placement collectif?

- le risque propre aux titres participatifs
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque de taux d'intérêt
- le risque propre aux marchés émergents
- le risque propre aux certificats représentatifs d'actions étrangères
- le risque propre aux petites sociétés
- le risque propre aux grands investisseurs
- le risque propre à l'épuisement du capital (parts des séries PFT et T seulement)
- le risque propre à la gestion de portefeuille
- le risque propre aux instruments dérivés
- le risque propre aux conventions de mise en pension et de prise en pension
- le risque propre aux prêts de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre aux ventes à découvert
- le risque de liquidité
- le risque propre à la cybersécurité

Au 18 mai 2017, la Catégorie de société internationale d'actions Templeton détenait 13,10 % du Fonds.

Reportez-vous à la page 2 pour obtenir une description complète de ces risques.

En plus des risques énumérés ci-dessus, le TCOF pourrait, de temps à autre, à la fin de la période de blocage, éprouver des retards à combler les demandes de rachat en raison de certaines restrictions imposées par les règlements en valeurs mobilières de la RPC relativement au rapatriement d'actifs investis dans des actions chinoises de catégorie A. Ces retards potentiels pourraient influencer négativement sur la capacité du Fonds à racheter des actifs du TCOF.

Fonds international d'actions Templeton

Qui devrait investir dans cet organisme de placement collectif?

Des épargnants qui :

- recherchent un fonds principal d'actions internationales bien diversifié;
- recherchent une diversification géographique à l'extérieur de l'Amérique du Nord;
- cherchent à diminuer leur exposition à l'incidence des fluctuations du taux de change des devises par rapport au dollar canadien;
- comptent conserver leur placement à moyen terme ou à long terme;
- pour ce qui est des parts des séries PFT et T, recherchent des rentrées de fonds mensuelles régulières à partir de placements détenus à l'extérieur d'un régime enregistré.

Ce Fonds correspond aux épargnants qui sont prêts à accepter un niveau de risque modéré à l'égard de cette partie de leur portefeuille. Cependant, ce Fonds pourrait faire partie d'un portefeuille dont le risque global peut être inférieur ou supérieur au risque propre à cette partie. Veuillez consulter la rubrique *Méthode de classification des risques d'investissement*, à la page 69, pour savoir comment nous classifions les risques d'investissement de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

- Pour ce qui est des parts des séries A, F, I, O et PF, le Fonds distribue tout revenu et tout gain en capital net réalisé tous les ans en décembre et peut verser des distributions à d'autres moments au cours de l'année.
- Pour ce qui est des parts de série PFT et T, le Fonds peut distribuer tout revenu ou faire un remboursement de capital le dernier jour ouvrable de chaque mois (sauf en décembre, où il peut être distribué plus tôt) et il peut distribuer tout revenu ou tout gain en capital réalisé tous les ans en décembre. Les distributions annuelles composées de revenu et de gains en capital sont nécessairement réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds et ne peuvent être versées en espèces. Le Fonds peut aussi effectuer des distributions sur les parts

des séries PFT et T à d'autres moments au cours de l'année.

Les distributions sont réinvesties de façon automatique dans des parts supplémentaires du Fonds, à moins que vous ne nous avisiez par écrit que vous préférez les recevoir en espèces. Veuillez consulter la page 70 pour obtenir de plus amples renseignements.

Les remboursements de capital ne reflètent pas nécessairement le rendement du Fonds et ne devraient pas être confondus avec les notions de « rendement » ou de « revenu ». Vous ne devriez pas tirer de conclusions à propos du rendement du Fonds en vous fiant au montant de la distribution.

Les remboursements de capital réduiront le montant de votre placement initial et peuvent donner lieu au remboursement de votre placement initial. Un remboursement de capital qui vous est versé n'est pas imposable immédiatement, mais il réduira le PBR des titres visés. Vous devriez consulter votre conseiller fiscal au sujet des conséquences fiscales que pourrait entraîner le versement d'un remboursement de capital sur les parts des séries PFT et T.

Frais de l'organisme de placement collectif pris en charge indirectement par les épargnants pour un placement initial de 1 000 \$ (en \$)

	Un an	Trois ans	Cinq ans	Dix ans
Frais payables sur :				
Série A	27,20	85,73	150,27	342,06
Série F	15,65	49,32	86,45	196,78
Série I	18,90	59,58	104,43	237,72
Série PF	11,34	35,75	62,66	142,63
Série PFT	11,24	35,42	62,08	141,31
Série T	27,72	87,39	153,17	348,66

Les hypothèses requises utilisées dans le tableau qui précède, qui ne reflètent pas le rendement réel du Fonds, sont décrites à la rubrique *Frais de l'organisme de placement collectif pris en charge indirectement par les épargnants*, à la page 70.

Catégorie de société internationale d'actions Templeton

Détails sur l'organisme de placement collectif

La série I n'accepte actuellement plus de nouvelles souscriptions (fermée aux nouveaux épargnants), mais les épargnants qui détiennent actuellement des titres peuvent continuer d'en acheter. Elle pourrait être offerte de nouveau aux nouveaux épargnants sur décision du gestionnaire.

Type d'organisme de placement collectif :	Fonds d'actions internationales
Date de création :	Actions des séries A, F, I et O : le 18 juin 2001 Actions de série T : le 27 septembre 2007 Actions de série PF : le 15 juin 2015
Nature des titres :	Actions des séries A, F, I, O, PF et T d'une société d'investissement à capital variable
Admissible pour les régimes enregistrés :	Oui
Conseiller en valeurs :	Société de Placements Franklin Templeton, Toronto (Ontario), est le conseiller en valeurs du Fonds et du Fonds sous-jacent

Quels types de placements l'organisme de placement collectif fait-il?

Objectif de placement

- Appréciation du capital à long terme en investissant la presque totalité de ses actifs dans des parts du Fonds international d'actions Templeton (le « Fonds sous-jacent »).

L'objectif de placement fondamental ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des actionnaires obtenue à une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Fonds :

- investit dans des parts du Fonds international d'actions Templeton, dont l'objectif de placement est l'appréciation du capital à long terme en investissant surtout dans des titres participatifs de sociétés

situées à l'extérieur du Canada et des États-Unis;

- investit dans des parts du Fonds international d'actions Templeton et, par conséquent, le prix des actions de la Catégorie de société internationale d'actions Templeton fluctue en fonction du prix des parts du Fonds sous-jacent. Il peut y avoir des décalages au niveau du rendement ou des erreurs de suivi à l'égard du placement du Fonds dans le Fonds sous-jacent, qui pourraient faire en sorte que le prix des actions de la Catégorie de société internationale d'actions Templeton ne suive pas précisément le prix des parts du Fonds sous-jacent.

Pour obtenir une description complète des *Stratégies de placement* du Fonds international d'actions Templeton, reportez-vous à la page 111.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'organisme de placement collectif?

Reportez-vous à la page 112 pour obtenir une liste des risques associés à un placement du Fonds dans le Fonds international d'actions Templeton. Le Fonds comporte les risques supplémentaires suivants :

- le risque propre à la répliation
- le risque propre aux fonds de catégorie de société
- le risque propre à l'imposition

Reportez-vous à la page 2 pour obtenir une description complète de ces risques.

Qui devrait investir dans cet organisme de placement collectif?

Des épargnants qui :

Catégorie de société internationale d'actions Templeton

- recherchent un fonds principal d'actions internationales bien diversifié devant surtout être détenu à l'extérieur d'un régime enregistré étant donné qu'il permet aux épargnants imposables d'effectuer une substitution entre les Fonds de catégorie de société sans avoir à payer d'impôt au moment de la substitution;
- recherchent une diversification géographique à l'extérieur de l'Amérique du Nord;
- comptent conserver leur placement à moyen terme ou à long terme;
- pour ce qui est des actions de série T, recherchent des rentrées de fonds mensuelles régulières à partir de placements détenus à l'extérieur d'un régime enregistré.

Ce Fonds correspond aux épargnants qui sont prêts à accepter un niveau de risque modéré à l'égard de cette partie de leur portefeuille. Cependant, ce Fonds pourrait faire partie d'un portefeuille dont le risque global peut être inférieur ou supérieur au risque propre à cette partie. Veuillez consulter la rubrique *Méthode de classification des risques d'investissement*, à la page 69, pour savoir comment nous classifions les risques d'investissement de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

- Le Fonds peut verser des dividendes ordinaires imposables au cours de l'année et des dividendes sur les gains en capital en janvier ou en février de chaque année.
- Pour ce qui est des actions de série T, le Fonds peut également distribuer tout remboursement de capital le dernier jour ouvrable de chaque mois (sauf en décembre, où il peut être distribué plus tôt). Pour ce qui est des actions de série T, les versements annuels de dividendes ordinaires imposables ou de dividendes sur les gains en capital ne peuvent être réinvestis que dans des actions supplémentaires du Fonds et ne peuvent être versés en espèces.

Les distributions ou les dividendes sont réinvestis de façon automatique dans des actions supplémentaires du Fonds, à moins que vous ne nous avisiez par écrit que vous préférez les recevoir en espèces. Veuillez consulter la

page 70 pour obtenir de plus amples renseignements.

Les remboursements de capital ne reflètent pas nécessairement le rendement du Fonds et ne devraient pas être confondus avec les notions de « rendement » ou de « revenu ». Vous ne devriez pas tirer de conclusions à propos du rendement du Fonds en vous fiant au montant de la distribution.

Les remboursements de capital réduiront le montant de votre placement initial et peuvent donner lieu au remboursement de votre placement initial. Un remboursement de capital qui vous est versé n'est pas imposable immédiatement, mais il réduira le PBR des titres visés. Vous devriez consulter votre conseiller fiscal au sujet des conséquences fiscales que pourrait entraîner le versement d'un remboursement de capital sur les actions de série T.

Frais de l'organisme de placement collectif pris en charge indirectement par les épargnants pour un placement initial de 1 000 \$ (en \$)

	<i>Un an</i>	<i>Trois ans</i>	<i>Cinq ans</i>	<i>Dix ans</i>
<i>Frais payables sur :</i>				
<i>Série A</i>	27,41	86,39	151,43	344,70
<i>Série F</i>	15,96	50,31	88,19	200,74
<i>Série I</i>	19,32	60,91	106,76	243,01
<i>Série PF</i>	10,29	32,44	56,86	129,43
<i>Série T</i>	27,93	88,05	154,33	351,30

Les hypothèses requises utilisées dans le tableau qui précède, qui ne reflètent pas le rendement réel du Fonds, sont décrites à la rubrique *Frais de l'organisme de placement collectif pris en charge indirectement par les épargnants*, à la page 70.

Franklin

Groupe des titres à revenu fixe Franklin Templeton

Cette plateforme intégrée de titres à revenu fixe mondiaux compte plus de 100 professionnels des placements dans des bureaux situés partout dans le monde. Le groupe a lancé son premier portefeuille de titres à revenu fixe voilà plus de 40 ans et gère de l'argent pour le marché institutionnel depuis plus de 30 ans.

En tant que chef de file dans les titres à revenu fixe mondiaux, le groupe possède une expérience vaste et approfondie dans tous les principaux secteurs du marché des titres à revenu fixe, notamment les obligations de sociétés de bonne qualité et à rendement élevé, les dettes souveraines mondiales et des marchés émergents, les titres hypothécaires et adossés à des créances, les prêts bancaires et les titres municipaux.

Le Groupe des titres à revenu fixe Franklin Templeton est une plateforme intégrée uniforme de titres à revenu fixe mondiaux qui gère une gamme diversifiée de stratégies de placement régulières et personnalisées. Fort de plus de 40 années d'expérience dans les placements, le Groupe des titres à revenu fixe est composé de 148 professionnels des placements en poste à Londres, à New York, à San Mateo et à Singapour, et d'équipes de gestion de l'actif à l'échelle locale situées en Corée du Sud, en Inde, en Chine, au Brésil, au Japon, au Vietnam, en Malaisie et aux Émirats arabes unis. Il est stratégiquement positionné pour repérer les occasions de rendement excédentaire dans tous les principaux secteurs du marché, et ce, en raison de sa taille, de sa présence mondiale et de l'étendue de ses compétences. Il tire également parti de sa très bonne compréhension du rapport entre le contexte économique mondiale et les marchés obligataires mondiaux.

Comité des politiques sur les titres à revenu fixe

Le Comité des politiques sur les titres à revenu fixe détermine les thèmes de placement macroéconomique à long terme qui guident le processus de constitution de portefeuille de l'ensemble des stratégies de titres à revenu fixe. Composé du chef des placements du Groupe des titres à revenu fixe et d'autres principaux professionnels des placements en titres à revenu fixe expérimentés faisant partie des équipes susmentionnées, le Comité des politiques se réunit chaque semaine et discute en alternance de macroéconomie et de secteurs. Le point de vue et les recommandations du comité servent d'assises aux décisions concernant la mise en œuvre des stratégies.

Équipes de spécialistes des secteurs

Le Groupe des titres à revenu fixe consacre de vastes ressources à la recherche, et les équipes d'analystes misent sur les principaux secteurs de titres à revenu fixe suivants :

- titres de créance aux sociétés (de première qualité et à rendement élevé);
- prêts bancaires;
- dettes souveraines mondiales et des marchés émergents;
- créances hypothécaires et financement structuré;

- obligations du Trésor américain;
- obligations municipales.

Les analystes en recherche effectuent des analyses fondamentales en profondeur des problèmes de crédit du gouvernement américain et des autres gouvernements, et recommandent des placements et des pondérations sectorielles précis aux équipes chargées des stratégies pendant le processus de constitution du portefeuille.

Équipes chargées des stratégies

En mettant en œuvre les thèmes de placement et les recommandations élaborés par le Comité des politiques sur les titres à revenu fixe, les gestionnaires de portefeuille principaux de chaque stratégie optimisent le processus de constitution du portefeuille. Ils prennent des décisions de mise en œuvre descendantes en ce qui concerne la durée et la courbe de rendement, et quant à la répartition par pays, devise et secteur. De plus, les analyses sectorielles approfondies des analystes et les mesures de gestion des risques recommandées par les analystes quantitatifs sont prises en compte dans ces décisions.

Groupe de recherche quantitative

L'équipe de recherche quantitative se consacre au Groupe des titres à revenu fixe et collabore étroitement avec les gestionnaires de portefeuille au processus de constitution de portefeuille. Occupant une position stratégique dans les pupitres de négociation, les analystes quantitatifs fournissent aux équipes chargées des stratégies des outils de gestion des risques et d'analyse des portefeuilles, des données sur les optimisations des portefeuilles et sur la répartition des rendements. Ils formulent également des recommandations visant à générer des rendements excédentaires et donnent leur point de vue relativement à la gestion des risques lors des réunions périodiques d'examen des portefeuilles.

Groupe de gestion des actions Franklin

Voilà plus de 65 ans que le Groupe de gestion des actions Franklin aide les épargnants de partout dans le monde à atteindre leurs objectifs à long terme. Le groupe offre aux épargnants une gamme d'options de placement gérées par des équipes compétentes et fondées sur un processus de sélection des titres ascendant, une gestion intégrée et disciplinée des risques, et un engagement inébranlable pour offrir de solides rendements à long terme à ses actionnaires. Même si toutes les équipes de placement ont une philosophie et un processus de placement uniques, elles partagent des principes fondamentaux qui soutiennent leurs efforts de recherche collectifs.

Nous privilégions la recherche

La constitution de tous les portefeuilles d'actions Franklin s'articule principalement autour d'une recherche exhaustive. Au moyen de modèles de recherche exclusifs, les gestionnaires de portefeuille et les analystes de Franklin effectuent des recherches qualitatives et quantitatives rigoureuses sur les sociétés pour en analyser les éléments fondamentaux et évaluer leur potentiel de croissance. Les visites des lieux sont une partie intégrante et régulière de notre

processus de recherche, avant et après l'achat de l'action. Les tendances du secteur et de la consommation ayant une incidence sur les perspectives à long terme des sociétés sont également évaluées. De plus, les équipes responsables des portefeuilles tirent parti des recherches internes sur les titres de créance, lesquelles donnent un aperçu supplémentaire de la santé financière d'une société.

Notre savoir-faire est bien ancré

Fondé en 1947, le Groupe de gestion des actions Franklin compte 70 professionnels des placements répartis aux quatre coins du globe dont le mandat dure en moyenne 11 ans. Plus de 30 spécialistes sectoriels dévoués et organisés en équipes chargées d'un secteur composent une robuste plateforme de recherche qui tire parti des équipes responsables des portefeuilles du Groupe de gestion des actions Franklin.

Nous évaluons et gérons les risques

Nous nous efforçons d'offrir aux épargnants de solides rendements rajustés en fonction du risque à long terme en ayant recours à un processus de gestion des risques intégré et discipliné qui contribue à surveiller, à évaluer et à gérer les risques des portefeuilles de l'ensemble des équipes.

Nous offrons des solutions complètes de placement en actions

Les épargnants ont accès à l'expertise en matière de placement du Groupe de gestion des actions Franklin par l'intermédiaire des produits qui couvrent la capitalisation boursière, les secteurs et les risques pour répondre à de multiples besoins en matière de placement.

Stratégies de base et hybrides Franklin

Nos stratégies de base et hybrides Franklin, qui comprennent le Fonds américain de revenu mensuel Franklin (auparavant, le Fonds de revenu Franklin) et le Fonds d'actions essentielles américaines Franklin, ont recours à un principe de placement fondé sur la découverte de placements qui offrent un compromis attrayant entre le risque et le rendement potentiel. Recourant à notre méthode de recherche ascendante, nous tentons de tirer parti des opinions fondamentales qui diffèrent du marché général en ce qui a trait au potentiel de croissance ou au cours. Certaines de ces occasions peuvent être des titres sous-évalués ou en défaveur qui offrent un revenu courant élevé ou un bon potentiel d'appréciation du capital à long terme. Pour ce qui est de nos fonds hybrides, nous examinons une vaste gamme de placements, notamment les actions, les titres à revenu fixe et les titres convertibles, et ce, afin d'atteindre nos objectifs de placement.

Stratégies de croissance Franklin

Nos stratégies de croissance Franklin, qui comprennent le Fonds d'opportunités américaines Franklin (auparavant, le Fonds de croissance à capitalisation variable Franklin), sont constituées en mettant l'accent sur de solides sociétés de croissance tirant parti d'avantages

concurrentiels durables, affichant de solides projections et produits d'exploitation ou dotées de produits ou de procédés de pointe. D'autres indicateurs de croissance, comme une technologie exclusive ou des éléments de propriété intellectuelle exclusifs, un créneau de marketing unique, un positionnement bien défini parmi les chefs de file du secteur, et des dirigeants qui voient loin, sont également pris en compte. Les placements peuvent être effectués dans des sociétés de toutes les catégories de capitalisation boursière et de divers secteurs.

Stratégies de valeur Franklin

Nos stratégies de valeur Franklin ont recours à un cadre de placement qui met l'accent sur les sociétés de première qualité ayant un cours attrayant, un faible niveau d'endettement, de solides équipes de gestion et, dans le cas du Fonds américain de croissance des dividendes Franklin, d'excellents antécédents de croissance constante des dividendes et un potentiel de croissance future des dividendes. Nous faisons preuve de patience et adoptons une stratégie d'achat à long terme qui entraîne habituellement un faible taux de rotation du portefeuille.

Fonds de croissance mondiale Franklin

Détails sur l'organisme de placement collectif

Type d'organisme de placement collectif :	Fonds d'actions mondiales
Date de création :	Parts de série O : le 10 mars 2008 Parts des séries A, F et T : le 24 juin 2011 Parts de série PF : 3 octobre 2016
Nature des titres :	Parts des séries A, F, O, PF et T d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible pour les régimes enregistrés :	Oui
Conseiller en valeurs :	Société de Placements Franklin Templeton, Toronto (Ontario)
Sous-conseiller :	Franklin Templeton Institutional, LLC, New York (New York)

Quels types de placements l'organisme de placement collectif fait-il?

Objectif de placement

- Appréciation du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de participation de sociétés de croissance de capitalisation boursière de toutes tailles situées dans le monde entier.

L'objectif de placement fondamental ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des porteurs de parts obtenue à une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Nos principes de placement fondamentaux sont décrits à la page 116.

Le sous-conseiller a recours à une approche de placement stricte, selon une méthode ascendante, pour cibler les occasions de placement intéressantes dont la croissance prévue des revenus et des bénéfices est supérieure à celle de leurs homologues. Le sous-conseiller a recours à un style de placement axé sur la croissance et à une recherche fondamentale approfondie pour cibler des sociétés de grande qualité, dans tous les secteurs, affichant un modèle de gestion durable

qui offre la combinaison la plus attrayante entre la croissance et la qualité.

En plus de choisir des titres du Canada, des États-Unis et d'autres pays industrialisés compris dans l'indice mondial Morgan Stanley Capital International, le Fonds peut investir jusqu'à 20 % de son actif dans des actions ordinaires d'émetteurs situés dans des pays émergents.

Le Fonds :

- peut également investir, lorsque l'occasion s'y prête, dans de premiers appels publics à l'épargne de titres;
- peut investir une partie restreinte de son actif dans des sociétés fermées ou des titres non liquides;
- peut détenir une partie de ses actifs en liquidités, dans des titres du marché monétaire ou dans des organismes de placement collectif du marché monétaire tout en recherchant des occasions de placement ou à des fins de protection;
- peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres et investir dans des instruments dérivés, y compris les contrats à terme de gré à gré, les options d'achat, les options de vente et les swaps (tels qu'ils sont décrits aux pages 66 à 68). Ces opérations et placements dans des instruments dérivés seront utilisés conjointement avec les autres stratégies de placement du Fonds de la façon jugée la plus appropriée pour atteindre les objectifs de placement d'ensemble du Fonds et améliorer son rendement. Ces placements sont autorisés par les règlements en valeurs mobilières et la dispense à l'égard de certaines règles portant sur les instruments dérivés accordée au Fonds et décrite à la rubrique *Placements dans des instruments dérivés* à la page 67.

Le Fonds peut effectuer un nombre limité de ventes à découvert. Ces opérations seront utilisées conjointement avec les autres stratégies de placement, de la façon jugée la plus appropriée pour atteindre l'objectif de placement

d'ensemble du Fonds et améliorer son rendement. Reportez-vous à la rubrique *Vente à découvert*, à la page 68, pour obtenir de plus amples renseignements.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'organisme de placement collectif?

- le risque propre aux titres participatifs
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à la concentration régionale
- le risque propre aux marchés émergents
- le risque propre aux petites sociétés
- le risque propre aux FPI
- le risque propre à l'épuisement du capital (parts de série T seulement)
- le risque de liquidité
- le risque propre à la gestion de portefeuille
- le risque découlant de la réglementation
- le risque propre aux instruments dérivés
- le risque propre aux conventions de mise en pension et de prise en pension
- le risque propre aux grands investisseurs
- le risque propre aux séries
- le risque propre aux ventes à découvert
- le risque propre aux prêts de titres
- le risque propre à la cybersécurité

Au 18 mai 2017, la Catégorie de société de croissance mondiale Franklin détenait 53,52 % du Fonds, le Portefeuille d'actions diversifiées Franklin Quotientiel détenait 11,81 % du Fonds et un porteur de titres détenait 10,63 % du Fonds.

Reportez-vous à la page 2 pour obtenir une description complète de ces risques.

Qui devrait investir dans cet organisme de placement collectif?

Des épargnants qui :

- recherchent un fonds de croissance qui investit dans des sociétés dont les perspectives de croissance sont très élevées et situées partout dans le monde;
- comptent conserver leur placement à moyen ou à long terme;
- pour ce qui est des parts de série T, recherchent des rentrées de fonds mensuelles régulières à partir de placements détenus à l'extérieur d'un régime enregistré.

Ce Fonds correspond aux épargnants qui sont prêts à accepter un niveau de risque modéré à l'égard de cette partie de leur portefeuille. Cependant, ce Fonds pourrait faire partie d'un portefeuille dont le risque global peut être inférieur ou supérieur au risque propre à cette partie. Veuillez consulter la rubrique *Méthode de classification des risques d'investissement*, à la page 69, pour savoir comment nous classifions les risques d'investissement de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

- Pour ce qui est des parts des séries A, F,O et PF, le Fonds distribue le revenu et les gains en capital nets réalisés tous les ans en décembre et peut effectuer des distributions à d'autres moments au cours de l'année.
- Pour ce qui est des parts de série T, le Fonds distribue tout revenu ou fait un remboursement de capital le dernier jour ouvrable de chaque mois (sauf en décembre, où il peut être distribué plus tôt) et distribue tout revenu ou tous gains en capital réalisés tous les ans en décembre. Les distributions annuelles composées de revenu et de gains en capital sont nécessairement réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds et ne peuvent être versées en espèces. Le Fonds peut aussi effectuer des distributions à d'autres moments au cours de l'année.

Les distributions sont réinvesties de façon automatique dans des parts supplémentaires du Fonds, à moins que vous ne nous avisiez par écrit que vous préférez les recevoir en espèces. Veuillez consulter la page 70 pour obtenir de plus amples renseignements.

Les remboursements de capital ne reflètent pas nécessairement le rendement du Fonds et ne devraient pas être confondus avec les notions de « rendement » ou de « revenu ». Vous ne devriez pas tirer de conclusions à propos du rendement du Fonds en vous fiant au montant de la distribution.

Les remboursements de capital réduiront le montant de votre placement initial et peuvent donner lieu au remboursement de votre placement initial. Un remboursement de capital qui vous est versé n'est pas

imposable immédiatement, mais il réduira le PBR des titres visés. Vous devriez consulter votre conseiller fiscal au sujet des conséquences fiscales que pourrait entraîner le versement d'un remboursement de capital sur les parts de série T.

Frais de l'organisme de placement collectif pris en charge indirectement par les épargnants pour un placement initial de 1 000 \$ (en \$)

	<i>Un an</i>	<i>Trois ans</i>	<i>Cinq ans</i>	<i>Dix ans</i>
<i>Frais payables sur :</i>				
<i>Série A</i>	26,99	85,07	149,11	339,42
<i>Série F</i>	15,23	48,00	84,13	191,50
<i>Série PF</i>	11,45	36,08	63,24	143,95
<i>Série T</i>	26,36	83,08	145,63	331,49

Les hypothèses requises utilisées dans le tableau qui précède, qui ne reflètent pas le rendement réel du Fonds, sont décrites à la rubrique *Frais de l'organisme de placement collectif pris en charge indirectement par les épargnants*, à la page 70.

Catégorie de société de croissance mondiale Franklin

Détails sur l'organisme de placement collectif

Type d'organisme de placement collectif :	Fonds d'actions mondiales
Date de création :	Actions des séries A, F et O : le 18 juin 2001 Actions de série T : le 24 juin 2011
Nature des titres :	Actions des séries A, F, O et T d'une société d'investissement à capital variable
Admissible pour les régimes enregistrés :	Oui
Conseiller en valeurs :	Société de Placements Franklin Templeton, Toronto (Ontario), est le conseiller en valeurs du Fonds et du Fonds sous-jacent
Sous-conseiller :	Franklin Templeton Institutional, LLC, New York (New York), est le sous-conseiller du Fonds sous-jacent

Quels types de placements l'organisme de placement collectif fait-il?

Objectif de placement

- Appréciation du capital à long terme en investissant la quasi-totalité de son actif dans des parts du Fonds de croissance mondiale Franklin (le « Fonds sous-jacent »).

L'objectif de placement fondamental ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des actionnaires obtenue à une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Fonds :

- investit dans des parts du Fonds de croissance mondiale Franklin, dont l'objectif de placement est l'appréciation du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de participation de sociétés de croissance de capitalisation boursière de toutes tailles situées dans le monde entier;
- investit dans des parts du Fonds de croissance mondiale Franklin et, par conséquent, le prix des actions de la Catégorie de société de croissance mondiale Franklin fluctue en fonction du prix des parts du Fonds sous-jacent. Il peut y avoir des

décalages au niveau du rendement ou des erreurs de suivi à l'égard du placement du Fonds dans le Fonds sous-jacent, qui pourraient faire en sorte que le prix des actions de la Catégorie de société de croissance mondiale Franklin ne suive pas précisément le prix des parts du Fonds sous-jacent.

Pour obtenir une description complète des *Stratégies de placement* du Fonds de croissance mondiale Franklin, reportez-vous à la page 120.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'organisme de placement collectif?

Reportez-vous à la page 121 pour obtenir la liste des risques associés à un placement du Fonds dans le Fonds de croissance mondiale Franklin. Le Fonds comporte les risques supplémentaires suivants :

- le risque propre à la répllication
- le risque propre aux fonds de catégorie de société
- le risque propre à l'imposition

Au 18 mai 2017, trois porteurs de titres détenaient respectivement 30,84 %, 27,30 % et 23,76 % du Fonds.

Reportez-vous à la page 2 pour obtenir une description complète de ces risques.

Qui devrait investir dans cet organisme de placement collectif?

Des épargnants qui :

- recherchent un fonds de croissance qui investit dans des sociétés dont les perspectives de croissance sont très élevées et situées partout dans le monde devant être principalement détenues à l'extérieur d'un régime enregistré étant donné qu'il permet aux épargnants imposables d'effectuer une substitution entre les Fonds de catégorie de société sans avoir à payer d'impôt au moment de la substitution;
- comptent conserver leur placement à moyen ou à long terme;
- recherchent, pour ce qui est des actions de série T, des rentrées de fonds mensuelles régulières à partir de placements détenus à l'extérieur d'un régime enregistré.

Ce Fonds correspond aux épargnants qui sont prêts à accepter un niveau de risque modéré à l'égard de cette partie de leur portefeuille. Cependant, ce Fonds pourrait faire partie d'un portefeuille dont le risque global peut être inférieur ou supérieur au risque propre à cette partie. Veuillez consulter la rubrique *Méthode de classification des risques d'investissement*, à la page 69, pour savoir comment nous classifions les risques d'investissement de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

- Le Fonds peut verser des dividendes ordinaires imposables au cours de l'année et des dividendes sur les gains en capital en janvier ou en février de chaque année.
- Pour ce qui est des actions de série T, le Fonds peut également distribuer tout remboursement de capital le dernier jour ouvrable de chaque mois (sauf en décembre, où il peut être distribué plus tôt). Pour ce qui est des actions de série T, les versements annuels de dividendes ordinaires imposables ou de dividendes sur les gains en capital ne peuvent être réinvestis que dans des actions supplémentaires du Fonds et ne peuvent être versés en espèces.

Les distributions ou les dividendes sont réinvestis de façon automatique dans des actions supplémentaires du Fonds, à moins que vous ne nous avisiez par écrit que vous préférez les recevoir en espèces. Veuillez consulter la page 70 pour obtenir de plus amples renseignements.

Les remboursements de capital ne reflètent pas nécessairement le rendement du Fonds et ne devraient pas être confondus avec les notions de « rendement » ou de « revenu ». Vous ne devriez pas tirer de conclusions à propos du rendement du Fonds en vous fiant au montant de la distribution.

Les remboursements de capital réduiront le montant de votre placement initial et peuvent donner lieu au remboursement de votre placement initial. Un remboursement de capital qui vous est versé n'est pas imposable immédiatement, mais il réduira le PBR des titres visés. Vous devriez consulter votre conseiller fiscal au sujet des conséquences fiscales que pourrait entraîner le versement d'un remboursement de capital sur les actions de série T.

Frais de l'organisme de placement collectif pris en charge indirectement par les épargnants pour un placement initial de 1 000 \$ (en \$)

	<i>Un an</i>	<i>Trois ans</i>	<i>Cinq ans</i>	<i>Dix ans</i>
Frais payables sur :				
<i>Série A</i>	27,30	86,06	150,85	343,38
<i>Série F</i>	15,75	49,65	87,03	198,10
<i>Série T</i>	27,41	86,39	151,43	344,70

Les hypothèses requises utilisées dans le tableau qui précède, qui ne reflètent pas le rendement réel du Fonds, sont décrites à la rubrique *Frais de l'organisme de placement collectif pris en charge indirectement par les épargnants*, à la page 70.

Fonds mondial de petites et moyennes sociétés Franklin

Détails sur l'organisme de placement collectif

La série I n'accepte actuellement plus de nouvelles souscriptions (fermée aux nouveaux épargnants), mais les épargnants qui détiennent actuellement des titres peuvent continuer d'en acheter. Elle pourrait être offerte de nouveau aux nouveaux épargnants sur décision du gestionnaire.

Type d'organisme de placement collectif :	Fonds d'actions mondiales de sociétés à petite et à moyenne capitalisation
Date de création :	Parts des séries A, F, I, O et PF : le 7 juillet 2014
Nature des titres :	Parts des séries A, F, I, O et PF d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible pour les régimes enregistrés :	Oui
Conseiller en valeurs :	Société de Placements Franklin Templeton, Toronto (Ontario)
Sous-conseiller :	Franklin Templeton Institutional, LLC, New York (New York)

rendements attrayants et ont un plus faible risque de perte.

Le Fonds :

- investit principalement dans des titres de participation d'émetteurs constitués ou réalisant leurs principales activités dans n'importe quel pays partout dans le monde et qui ont une capitalisation boursière au moment de l'achat : i) supérieure à 100 millions de dollars américains et inférieure à 8 milliards de dollars américains ou l'équivalent en monnaies locales; ii) ne dépassant pas la meilleure capitalisation boursière de l'indice mondial Morgan Stanley Capital International (MSCI) des sociétés à petite capitalisation;
- peut investir dans des titres rattachés à des actions, notamment des bons de souscription, des titres convertibles et des titres de fiducies de placement immobilier;
- investit dans des sociétés à petite et à moyenne capitalisation qui, de l'avis du sous-conseiller, ont un avantage concurrentiel à long terme, affichent un bilan solide, possèdent des équipes de gestion expérimentées et dont les actions se négocient à des cours intéressants;
- cherche à investir dans des sociétés qui tendent à avoir des produits et des services exclusifs, qui peuvent soutenir un avantage concurrentiel à plus long terme, et qui sont plus susceptibles de conserver un excellent bilan ou de produire des flux de trésorerie;
- peut investir dans tous les pays et tous les secteurs selon toute proportion;
- peut effectuer des placements dans différentes industries et régions et dans différents pays en fonction de la conjoncture économique et des perspectives pour les titres dans ces marchés, mais peut, à l'occasion, effectuer des placements

Quels types de placements l'organisme de placement collectif fait-il?

Objectif de placement

- Appréciation du capital à long terme en investissant surtout dans des actions ou des titres rattachés à des actions (y compris des bons de souscription et des titres convertibles) de sociétés à petite et à moyenne capitalisation situées partout dans le monde.

L'objectif de placement fondamental ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des porteurs de parts obtenue à une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Lorsqu'il choisit les placements en actions, le sous-conseiller du Fonds a recours à une approche fondamentale ascendante comportant des analyses approfondies exclusives de titres participatifs individuels. En réduisant la gamme de placements admissibles, le sous-conseiller a recours à une approche quantitative et qualitative pour cibler les petites sociétés mondiales qui, selon lui, possèdent un potentiel de générer des

- importants dans une industrie, un secteur ou un pays en particulier;
- peut détenir une importante partie de ses actifs en liquidités, dans des titres du marché monétaire ou dans des OPC du marché monétaire tout en recherchant des occasions de placement ou à des fins de protection;
 - peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres et investir dans des instruments dérivés, y compris les contrats à terme de gré à gré, les contrats d'options (d'achat ou de vente) et les swaps (tels qu'ils sont décrits aux pages 66 à 68). Ces opérations et placements dans des instruments dérivés seront utilisés conjointement avec les autres stratégies de placement du Fonds de la façon jugée la plus appropriée pour atteindre les objectifs de placement d'ensemble du Fonds et améliorer son rendement. Ces placements sont autorisés par les règlements en valeurs mobilières, et la dispense à l'égard de certaines règles portant sur les instruments dérivés accordée au Fonds et décrite à la rubrique *Placements dans des instruments dérivés* à la page 67.

Le Fonds peut se livrer à un nombre limité de ventes à découvert. Ces opérations seront utilisées conjointement avec les autres stratégies de placement, de la façon jugée la plus appropriée pour atteindre l'objectif de placement d'ensemble du Fonds et améliorer son rendement. Reportez-vous à la rubrique *Vente à découvert*, à la page 68, pour obtenir de plus amples renseignements.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'organisme de placement collectif?

- le risque propre aux titres participatifs
- le risque propre aux petites sociétés
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre aux marchés émergents
- le risque propre à la concentration régionale
- le risque propre à la gestion de portefeuille
- le risque propre aux FPI
- le risque découlant de la réglementation
- le risque propre aux grands investisseurs
- le risque de liquidité
- le risque propre aux séries

- le risque propre aux instruments dérivés
- le risque propre aux conventions de mise en pension et de prise en pension
- le risque propre aux prêts de titres
- le risque propre aux ventes à découvert
- le risque propre à la cybersécurité

Au 18 mai 2017, deux porteurs de titres détenaient respectivement 46,39 % et 41,53 % du Fonds.

Reportez-vous à la page 2 pour obtenir une description complète de ces risques.

Qui devrait investir dans cet organisme de placement collectif?

Des épargnants qui :

- recherchent un potentiel de gains en capital supérieur à la moyenne pour un fonds de petites et moyennes sociétés, considéré seul ou comme une partie restreinte d'un portefeuille plus conservateur;
- comptent conserver leur placement à long terme.

Ce Fonds correspond aux épargnants qui sont prêts à accepter un niveau de risque de modéré à l'égard de cette partie de leur portefeuille. Cependant, ce Fonds pourrait faire partie d'un portefeuille dont le risque global peut être inférieur ou supérieur au risque propre à cette partie. Veuillez consulter la rubrique *Méthode de classification des risques d'investissement*, à la page 69, pour savoir comment nous classifions les risques d'investissement de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

Le Fonds distribue le revenu et les gains en capital nets réalisés tous les ans en décembre et peut verser des distributions à d'autres moments au cours de l'année.

Les distributions sont réinvesties de façon automatique dans des parts supplémentaires du Fonds, à moins que vous ne nous avisiez par écrit que vous préférez les recevoir en espèces. Veuillez consulter la page 70 pour obtenir de plus amples renseignements.

Fonds mondial de petites et moyennes sociétés Franklin

Frais de l'organisme de placement collectif pris en charge indirectement par les épargnants pour un placement initial de 1 000 \$ (en \$)

	<i>Un an</i>	<i>Trois ans</i>	<i>Cinq ans</i>	<i>Dix ans</i>
Frais payables sur :				
<i>Série A</i>	27,30	86,06	150,85	343,38
<i>Série F</i>	15,65	49,32	86,45	196,78

<i>Série I</i>	21,53	67,86	118,94	270,74
<i>Série PF</i>	12,71	40,05	70,20	159,80

Les hypothèses requises utilisées dans le tableau qui précède, qui ne reflètent pas le rendement réel du Fonds, sont décrites à la rubrique *Frais de l'organisme de placement collectif pris en charge indirectement par les épargnants*, à la page 70.

Fonds de revenu élevé Franklin

Détails sur l'organisme de placement collectif

La série I n'accepte actuellement plus de nouvelles souscriptions (fermée aux nouveaux épargnants), mais les épargnants qui détiennent actuellement des titres peuvent continuer d'en acheter. Elle pourrait être offerte de nouveau aux nouveaux épargnants sur décision du gestionnaire.

Type d'organisme de placement collectif :	Fonds de titres à revenu fixe mondiaux à rendement élevé
Date de création :	Parts des séries A, F et O : le 17 février 2003 Parts de série I : le 3 juillet 2009 Parts de série PF : le 15 juin 2015
Nature des titres :	Parts des séries A, F, I, O et PF d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible pour les régimes enregistrés :	Oui
Conseiller en valeurs :	Société de Placements Franklin Templeton, Toronto (Ontario)
Sous-conseiller :	Franklin Advisers, Inc., San Mateo (Californie)

Quels types de placements l'organisme de placement collectif fait-il?

Objectif de placement

- Revenu courant élevé et une certaine plus-value du capital à long terme en investissant surtout dans des titres de créance à rendement élevé et à faible cote émis aux États-Unis et partout dans le monde.

L'objectif de placement fondamental ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des porteurs de parts à une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Nos principes de placement fondamentaux sont décrits à la page 116.

Dans des conditions habituelles de marché, le Fonds investit principalement dans des actions privilégiées et des titres de créance à rendement élevé et à faible cote émis par des sociétés et

des gouvernements de tout pays développé ou en voie de développement.

Le Fonds :

- peut investir dans des obligations, des billets, des débetures, des titres convertibles et des actions privilégiées émis par des sociétés et des gouvernements de partout dans le monde;
- a généralement recours à des stratégies de gestion des devises de manière à couvrir l'exposition à l'incidence des fluctuations des taux de change. Ces stratégies de gestion des devises peuvent comprendre des placements dans des contrats de change à terme et des couvertures croisées lorsque le Fonds cherche à maintenir une position acheteur nette à l'égard d'une devise donnée par rapport à une deuxième devise (en vendant des contrats à terme de gré à gré) même si le Fonds ne détient pas de titres libellés dans la deuxième devise. La couverture limitera les occasions de gains qui pourraient être réalisés advenant une appréciation des monnaies américaine et étrangères par rapport au dollar canadien.
- peut investir dans des prêts et des prêts participatifs, parfois appelés « prêts aux sociétés ou prêts consortiaux », consentis aux sociétés et à d'autres entités commerciales par des banques et d'autres institutions financières. Ces prêts peuvent comprendre les prêts à terme, dans la mesure autorisée par la réglementation en valeurs mobilières, les facilités de crédit renouvelables, les prêts à terme synthétiques, les prêts à terme à retrait différé et les mécanismes d'achat de créances. Dans un prêt participatif, le Fonds achète du prêteur une partie d'un prêt plus important accordé par le prêteur à un

emprunteur. Généralement, ces prêts aux sociétés paient des intérêts, dont le taux est recalculé de façon périodique en fonction d'un taux débiteur de base flottant tel que le taux interbancaire offert à Londres (TIOOL), majoré d'une prime;

- peut, dans la mesure autorisée par la réglementation en valeurs mobilières, investir dans des titres dérivés reliés au crédit, dont les swaps sur défaillance et les titres et billets liés à la valeur du crédit, à des fins autres que de couverture, afin d'obtenir une exposition à des sociétés ou à des marchés financiers et à des fins de couverture, afin de réduire la position de risque du Fonds. Les accords de swap, comme les swaps sur défaillance, sont des contrats conclus entre le Fonds et, habituellement, une maison de courtage, une banque ou une autre institution financière (la contrepartie au swap) pour une période qui peut s'étendre de quelques jours à plusieurs années. Lors d'une opération de swap de base, le Fonds s'entend avec sa contrepartie pour échanger les rendements (ou les écarts de taux de rendement) gagnés ou réalisés à l'égard d'un « montant nominal » particulier d'instruments sous-jacents. Le montant nominal est le montant prévu sélectionné par les parties comme étant la base utilisée pour calculer les obligations que les parties ont convenu d'échanger. Le rendement du placement dans des titres et billets liés à la valeur du crédit est habituellement lié au rendement d'un actif de référence dont la valeur de ces titres ou billets à l'échéance ou de leur coupon est déterminée au moyen des fluctuations de la valeur de l'actif de référence;
- peut investir dans des titres de créance qui ont des échéanciers de paiements flottants ou variables. Ces titres comprennent des obligations à taux variable émises par des gouvernements et des sociétés émettrices, des prêts bancaires à taux variable garantis, des obligations Treasury Inflation Indexed (TIP) et des titres adossés à des créances mobilières à taux variable;
- puisque bon nombre des placements du Fonds sont libellés en dollars américains, dans des conditions normales de marché, le

Fonds a recours à des contrats de change à terme pour se couvrir contre les fluctuations du taux de change du dollar américain par rapport au dollar canadien. Par conséquent, la fluctuation de la valeur du dollar américain par rapport au dollar canadien n'aura aucune incidence sur le Fonds. Les placements dans des contrats à terme de gré à gré visant à couvrir le Fonds contre les fluctuations des taux de change du dollar américain par rapport au dollar canadien n'annuleront pas complètement l'incidence des fluctuations des devises;

- peut investir dans des titres de créance de premier rang et subordonnés, et dans des obligations à coupon zéro;
- peut investir la totalité de ses actifs dans des titres de créance qui ont une cote inférieure à celle d'un placement de qualité, titres qui sont appelés parfois « obligations de pacotille » ou titres « à rendement élevé » et dont certains sont des titres de créance qui sont en défaut;
- peut à l'occasion détenir : i) des titres de participation qui ont été émis en échange de titres de créance par des sociétés ayant récemment subi une restructuration financière ou étant placées devant une restructuration, qui proviennent de la conversion de titres convertibles ou qui ont été reçus dans le cadre d'un placement d'obligations et ii) des bons de souscription ou des droits émis par des sociétés ayant récemment subi une restructuration financière ou étant placées devant une restructuration;
- peut détenir la totalité ou une partie de ses actifs en espèces, dans des titres du marché monétaire ou dans des organismes de placement collectif du marché monétaire tout en recherchant des occasions de placement ou à des fins de protection;
- peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres et investir dans des instruments dérivés, y compris les contrats à terme de gré à gré, les contrats d'options (d'achat ou de vente) et les swaps, y compris les swaps de taux d'intérêt et les swaps sur défaillance (tels qu'ils sont décrits aux pages 66 à 68). Ces opérations et placements dans des instruments dérivés seront utilisés

conjointement avec les autres stratégies de placement du Fonds de la façon jugée la plus appropriée pour atteindre les objectifs de placement d'ensemble du Fonds et améliorer son rendement. Ces placements sont autorisés par les règlements en valeurs mobilières et la dispense à l'égard de certaines règles portant sur les instruments dérivés accordée au Fonds et décrite à la rubrique *Placements dans des instruments dérivés* à la page 67.

Le Fonds peut effectuer un nombre limité de ventes à découvert. Ces opérations seront utilisées conjointement avec les autres stratégies de placement, de la façon jugée la plus appropriée pour atteindre l'objectif de placement d'ensemble du Fonds et améliorer son rendement. Reportez-vous à la rubrique *Vente à découvert*, à la page 68, pour de plus amples renseignements.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'organisme de placement collectif?

- le risque de taux d'intérêt
- le risque de crédit
- le risque propre aux titres ayant une cote peu élevée
- le risque de liquidité
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre aux marchés émergents
- le risque propre aux grands investisseurs
- le risque propre à la gestion de portefeuille
- le risque propre aux instruments dérivés
- le risque propre aux conventions de mise en pension et de prise en pension
- le risque propre aux séries
- le risque propre aux ventes à découvert
- le risque propre aux prêts de titres
- le risque propre à la cybersécurité

Reportez-vous à la page 2 pour obtenir une description complète de ces risques.

Qui devrait investir dans cet organisme de placement collectif?

Des épargnants qui :

- recherchent un revenu courant élevé et une certaine croissance du capital;

- cherchent à diminuer leur exposition à l'incidence des fluctuations du taux de change des devises par rapport au dollar canadien;
- comptent conserver leur placement à moyen terme ou à long terme.

Ce Fonds correspond aux épargnants qui sont prêts à accepter un niveau de risque de faible à modéré à l'égard de cette partie de leur portefeuille. Cependant, ce Fonds pourrait faire partie d'un portefeuille dont le risque global peut être inférieur ou supérieur au risque propre à cette partie. Veuillez consulter la rubrique *Méthode de classification des risques d'investissement*, à la page 69, pour savoir comment nous classifions les risques d'investissement de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

Le Fonds distribue le revenu le dernier jour ouvrable de chaque mois (sauf en décembre, où il peut être distribué plus tôt). Il distribue les gains en capital nets réalisés tous les ans en décembre et peut effectuer des distributions à d'autres moments au cours de l'année.

Les distributions sont réinvesties de façon automatique dans des parts supplémentaires du Fonds, à moins que vous ne nous avisiez par écrit que vous préférez les recevoir en espèces. Veuillez consulter la page 70 pour obtenir de plus amples renseignements.

Frais de l'organisme de placement collectif pris en charge indirectement par les épargnants pour un placement initial de 1 000 \$ (en \$)

	Un an	Trois ans	Cinq ans	Dix ans
Frais payables sur :				
Série A	17,01	53,62	93,99	213,95
Série F	11,24	35,42	62,08	141,31
Série I	15,44	48,66	85,29	194,14
Série PF	10,19	32,11	56,28	128,11

Les hypothèses requises utilisées dans le tableau qui précède, qui ne reflètent pas le rendement réel du Fonds, sont décrites à la rubrique *Frais de l'organisme de placement collectif pris en charge indirectement par les épargnants*, à la page 70.

Fonds de revenu stratégique Franklin

Détails sur l'organisme de placement collectif

La série I n'accepte actuellement plus de nouvelles souscriptions (fermée aux nouveaux épargnants), mais les épargnants qui détiennent actuellement des titres peuvent continuer d'en acheter. Elle pourrait être offert de nouveau aux nouveaux épargnants sur décision du gestionnaire.

Type d'organisme de placement collectif :	Fonds de titres à revenu fixe mondiaux
Date de création :	Parts des séries A, F et O : le 17 février 2003 Parts de série I : le 3 juillet 2009 Parts de série PF : le 15 juin 2015
Nature des titres :	Parts des séries A, F, I, O et PF d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible pour les régimes enregistrés :	Oui
Conseiller en valeurs :	Société de Placements Franklin Templeton, Toronto (Ontario)
Sous-conseiller :	Franklin Advisers, Inc., San Mateo (Californie)

- peut investir dans des obligations d'entreprise à rendement élevé et de bonne qualité et des actions privilégiées d'émetteurs situés aux États-Unis et dans des pays étrangers, y compris des pays de marchés émergents, des obligations gouvernementales et d'organismes de pays développés, des obligations gouvernementales et d'organismes de marchés émergents, des titres hypothécaires et autres titres adossés à des créances et des titres convertibles, y compris des obligations et des actions privilégiées;
- a généralement recours à des stratégies de gestion des devises de manière à couvrir l'exposition à l'incidence des fluctuations des taux de change. Ces stratégies de gestion des devises peuvent comprendre des placements dans des contrats de change à terme et des couvertures croisées lorsque le Fonds cherche à maintenir une position acheteur nette à l'égard d'une devise donnée par rapport à une deuxième devise (en vendant des contrats à terme de gré à gré) même si le Fonds ne détient pas de titres libellés dans la deuxième devise. La couverture limitera les occasions de gains qui pourraient être réalisés advenant une appréciation des monnaies américaine et étrangères par rapport au dollar canadien.
- peut investir dans des prêts et des prêts participatifs, parfois appelés « prêts aux sociétés ou prêts consortiaux », consentis aux sociétés et à d'autres entités commerciales par des banques et d'autres institutions financières. Ces prêts peuvent comprendre les prêts à terme, dans la mesure autorisée par la réglementation en valeurs mobilières, les facilités de crédit renouvelables, les prêts à terme synthétiques, les prêts à terme à retrait différé et les mécanismes d'achat de créances. Dans un prêt participatif, le Fonds achète du prêteur une partie d'un prêt plus important accordé par le prêteur à un emprunteur. Les prêts aux sociétés paient habituellement des intérêts, dont le taux est

Quels types de placements l'organisme de placement collectif fait-il?

Objectif de placement

- Revenu courant élevé et une certaine appréciation du capital à long terme en investissant surtout dans des titres à revenu fixe émis aux États-Unis et partout dans le monde.

L'objectif de placement fondamental ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des porteurs de parts à une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Nos principes de placement fondamentaux sont décrits à la page 116.

Dans des conditions habituelles de marché, le Fonds investit au moins 65 % de ses actifs dans des titres de créance américains et mondiaux, y compris de marchés émergents. Les titres de créance comprennent l'ensemble des divers titres à revenu fixe et à taux variable, y compris les obligations, les créances hypothécaires, les prêts aux sociétés et les prêts participatifs et autres titres adossés à des créances et titres convertibles.

Le Fonds :

recalculé de façon périodique en fonction d'un taux débiteur de base flottant tel que le taux interbancaire offert à Londres (TIOL), majoré d'une prime;

- peut, dans la mesure autorisée par la réglementation en valeurs mobilières, investir dans des titres dérivés reliés au crédit, dont les swaps sur défaillance et les titres et billets liés à la valeur du crédit, à des fins autres que de couverture, afin d'obtenir une exposition à des sociétés ou à des marchés financiers et à des fins de couverture, afin de réduire la position de risque du Fonds. Les accords de swap, comme les swaps sur défaillance, sont des contrats conclus entre le Fonds et, habituellement, une maison de courtage, une banque ou une autre institution financière (la contrepartie au swap) pour une période qui peut s'étendre de quelques jours à plusieurs années. Lors d'une opération de swap de base, le Fonds s'entend avec sa contrepartie pour échanger les rendements (ou les écarts de taux de rendement) gagnés ou réalisés à l'égard d'un « montant nominal » particulier d'instruments sous-jacents. Le montant nominal est le montant prévu sélectionné par les parties comme étant la base utilisée pour calculer les obligations que les parties ont convenu d'échanger. Le rendement du placement dans des titres et billets liés à la valeur du crédit est habituellement lié au rendement d'un actif de référence dont la valeur de ces titres ou billets à l'échéance ou de leur coupon est déterminée au moyen des fluctuations de la valeur de l'actif de référence;
- peut investir dans des titres de créance qui ont des échéanciers de paiements flottants ou variables. Ces titres comprennent des obligations à taux variable émises par des gouvernements et des sociétés émettrices, des prêts bancaires à taux variable garantis, des obligations Treasury Inflation Indexed (TIP) et des titres adossés à des créances mobilières à taux variable;
- peut investir la de ses actifs dans des titres de créance dont la cote est inférieure à celle de titres de bonne qualité, titres qui sont appelés « obligations de pacotille » ou titres « à rendement élevé » et dont certains sont des titres de créance qui sont en défaut;
- peut effectuer des placements importants dans des titres hypothécaires émis par des fonds parrainés par des organismes comme la Federal Home Loan Mortgage Corporation (FHLMC), la Federal National Mortgage Association (FNMA) et la Government National Mortgage Association (GNMA);
- puisque bon nombre des placements du Fonds sont libellés en dollars américains, dans des conditions normales de marché, le Fonds a recours à des contrats de change à terme pour se couvrir contre les fluctuations du taux de change du dollar américain par rapport au dollar canadien. Par conséquent, la fluctuation de la valeur du dollar américain par rapport au dollar canadien n'aura aucune incidence sur le Fonds. Les placements dans des contrats à terme de gré à gré visant à couvrir le Fonds contre les fluctuations des taux de change du dollar américain par rapport au dollar canadien n'annuleront pas complètement l'incidence des fluctuations des devises;
- peut à l'occasion détenir : i) des titres de participation qui ont été émis en échange de titres de créance par des sociétés ayant récemment subi une restructuration financière ou étant placées devant une restructuration, qui proviennent de la conversion de titres convertibles ou qui ont été reçus dans le cadre d'un placement d'obligations et ii) des bons de souscription ou des droits émis par des sociétés ayant récemment subi une restructuration financière ou étant placées devant une restructuration;
- peut détenir la totalité ou une partie de ses actifs en espèces, dans des titres du marché monétaire ou dans des organismes de placement collectif du marché monétaire tout en recherchant des occasions de placement ou à des fins de protection;
- peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres et investir dans des instruments dérivés, y compris les contrats à terme de gré à gré, les contrats d'options (d'achat ou de vente), les obligations structurées adossées à des emprunts et les swaps, y compris swaps de taux d'intérêt, les swaps sur devises, les swaps sur rendement total des titres à revenu fixe et les swaps sur défaillance (tels qu'ils sont décrits aux pages 66 à 68). Ces opérations et placements dans des instruments dérivés seront utilisés conjointement avec les autres stratégies de placement du Fonds de la façon jugée la plus

appropriée pour atteindre les objectifs de placement d'ensemble du Fonds et améliorer son rendement. Ces placements sont autorisés par les règlements en valeurs mobilières et la dispense à l'égard de certaines règles portant sur les instruments dérivés accordée au Fonds et décrite à la rubrique *Placements dans des instruments dérivés* à la page 67.

Le Fonds peut effectuer un nombre limité de ventes à découvert. Ces opérations seront utilisées conjointement avec les autres stratégies de placement, de la façon jugée la plus appropriée pour atteindre l'objectif de placement d'ensemble du Fonds et améliorer son rendement. Reportez-vous à la rubrique *Vente à découvert*, à la page 68, pour de plus amples renseignements.

En vertu d'une exception aux restrictions habituelles sur les placements dans les OPC, le Fonds a obtenu des organismes de réglementation canadiens des valeurs mobilières l'autorisation d'investir plus de 10 % de son actif dans des titres émis ou garantis par divers gouvernements ou organismes internationaux autorisés qui sont négociés sur des marchés liquides et établis, à condition que l'acquisition de ces titres soit conforme aux objectifs de placement du Fonds. Dans le cadre de notre stratégie de placement, cette option nous donne une plus grande souplesse pour choisir les placements les plus appropriés pour le Fonds.

Le taux de rotation des titres en portefeuille du Fonds peut être supérieur à 70 %. Plus le taux de rotation des titres en portefeuille d'un Fonds est élevé :

- plus la chance que vous receviez une distribution du Fonds devant être incluse dans le calcul de votre revenu aux fins de l'impôt est grande;
- plus les frais d'opérations que le Fonds doit payer sont élevés. Ces frais d'opérations constituent des frais à la charge du Fonds et sont acquittés au moyen de l'actif du Fonds, ce qui pourrait réduire vos rendements.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'organisme de placement collectif?

- le risque de taux d'intérêt
- le risque de crédit

- le risque propre aux titres ayant une cote peu élevée
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre aux marchés émergents
- le risque de liquidité
- le risque propre à la gestion de portefeuille
- le risque propre aux grands investisseurs
- le risque propre aux instruments dérivés
- le risque propre aux conventions de mise en pension et de prise en pension
- le risque propre aux séries
- le risque propre aux ventes à découvert
- le risque propre aux prêts de titres
- le risque propre aux obligations liées à l'inflation
- le risque propre à la cybersécurité

Au 18 mai 2017, le Portefeuille de revenu diversifié Franklin Quotientiel détenait 25,43 % du Fonds, le Portefeuille de catégorie de société de revenu diversifié Franklin Quotientiel détenait 23,16 % du Fonds, le Portefeuille équilibré de croissance Franklin Quotientiel détenait 19,15 % du Fonds et le Portefeuille équilibré de revenu Franklin Quotientiel détenait 13,55 % du Fonds.

Reportez-vous à la page 2 pour obtenir une description complète de ces risques.

Qui devrait investir dans cet organisme de placement collectif?

Des épargnants qui :

- recherchent un revenu courant élevé et certains gains en capital;
- cherchent à diminuer leur exposition à l'incidence des fluctuations du taux de change des devises par rapport au dollar canadien;
- comptent conserver leur placement à moyen terme ou à long terme.

Ce Fonds correspond aux épargnants qui sont prêts à accepter un faible niveau de risque à l'égard de cette partie de leur portefeuille. Cependant, ce Fonds pourrait faire partie d'un portefeuille dont le risque global peut être inférieur ou supérieur au risque propre à cette partie. Veuillez consulter la rubrique *Méthode de classification des risques d'investissement*, à la page 69, pour savoir comment nous classifions les risques d'investissement de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

Le Fonds distribue le revenu le dernier jour ouvrable de chaque mois (sauf en décembre, où il peut être distribué plus tôt). Il distribue les gains en capital nets réalisés tous les ans en décembre et peut effectuer des distributions à d'autres moments au cours de l'année.

Les distributions sont réinvesties de façon automatique dans des parts supplémentaires du Fonds, à moins que vous ne nous avisiez par écrit que vous préférez les recevoir en espèces. Veuillez consulter la page 70 pour obtenir de plus amples renseignements.

Frais de l'organisme de placement collectif pris en charge indirectement par les épargnants pour un placement initial de 1 000 \$ (en \$)

	<i>Un an</i>	<i>Trois ans</i>	<i>Cinq ans</i>	<i>Dix ans</i>
Frais payables sur :				
<i>Série A</i>	17,12	53,96	94,57	215,27
<i>Série F</i>	11,45	36,08	63,24	143,95
<i>Série I</i>	15,23	48,00	84,13	191,50
<i>Série PF</i>	9,98	31,45	55,12	125,47

Les hypothèses requises utilisées dans le tableau qui précède, qui ne reflètent pas le rendement réel du Fonds, sont décrites à la rubrique *Frais de l'organisme de placement collectif pris en charge indirectement par les épargnants*, à la page 70.

Fonds d'actions essentielles américaines Franklin

Détails sur l'organisme de placement collectif

Type d'organisme de placement collectif :	Fonds d'actions américaines
Date de création :	Parts des séries A, F et O : le 1 ^{er} août 2007 Parts de série PF : 3 octobre 2016
Nature des titres :	Parts des séries A, F, O et PF d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible pour les régimes enregistrés :	Oui
Conseiller en valeurs :	Société de Placements Franklin Templeton, Toronto (Ontario)
Sous-conseiller :	Franklin Advisers, Inc., San Mateo (Californie)

Quels types de placements l'organisme de placement collectif fait-il?

Objectif de placement

- Plus-value du capital à long terme, surtout au moyen de placements dans des titres participatifs de sociétés des États-Unis.

L'objectif de placement fondamental ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des porteurs de parts obtenue à une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Nos principes de placement fondamentaux sont décrits à la page 116.

Le Fonds :

- dans des conditions normales du marché, investira dans des titres participatifs de sociétés à grande capitalisation;
- cherche à conserver un portefeuille composé des titres d'environ 20 à 50 sociétés;
- peut investir dans tout secteur ou toute industrie;
- a recours à une approche de placement opportuniste et à contre-courant, cherchant à repérer les sociétés à prix moyen grâce à l'analyse fondamentale, et misant sur les sociétés qui, de l'avis de l'équipe de placement, offrent le meilleur compromis entre

- les perspectives de croissance, les risques commerciaux et financiers, et le cours;
- peut détenir une partie de ses actifs en espèces, dans des titres du marché monétaire ou dans des OPC du marché monétaire tout en recherchant des occasions de placement ou à des fins de protection;
 - peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres et investir dans des instruments dérivés, y compris les contrats à terme de gré à gré, les contrats d'options (d'achat ou de vente), les billets indexés sur actions et les swaps (tels qu'ils sont décrits aux pages 66 à 68). Ces opérations et placements dans des instruments dérivés seront utilisés conjointement avec les autres stratégies de placement du Fonds de la façon jugée la plus appropriée pour atteindre les objectifs de placement d'ensemble du Fonds et améliorer son rendement. Ces placements sont autorisés par les règlements en valeurs mobilières et la dispense à l'égard de certaines règles portant sur les instruments dérivés accordée au Fonds et décrite à la rubrique *Placements dans des instruments dérivés* à la page 67.

Le Fonds peut effectuer un nombre limité de ventes à découvert. Ces opérations seront utilisées conjointement avec les autres stratégies de placement, de la façon jugée la plus appropriée pour atteindre l'objectif de placement d'ensemble du Fonds et améliorer son rendement. Reportez-vous à la rubrique *Vente à découvert*, à la page 68, pour de plus amples renseignements.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'organisme de placement collectif?

- le risque propre aux titres participatifs
- le risque découlant de la réglementation
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à la concentration
- le risque propre aux grands investisseurs
- le risque propre à la gestion de portefeuille
- le risque propre aux instruments dérivés

Fonds d'actions essentielles américaines Franklin

- le risque propre aux conventions de mise en pension et de prise en pension
- le risque propre aux séries
- le risque propre aux ventes à découvert
- le risque propre aux prêts de titres
- le risque propre à la cybersécurité

Au 18 mai 2017, le Portefeuille équilibré de croissance Franklin Quotentiel détenait 31,68 % du Fonds.

Reportez-vous à la page 2 pour une description complète de ces risques.

Qui devrait investir dans cet organisme de placement collectif?

Des épargnants qui :

- recherchent un fonds fondamental (ou de convergence) qui investit surtout dans des actions américaines;
- comptent conserver leur placement à moyen terme ou à long terme.

Ce Fonds correspond aux épargnants qui sont prêts à accepter un niveau de risque modéré à l'égard de cette partie de leur portefeuille. Cependant, ce Fonds pourrait faire partie d'un portefeuille dont le risque global peut être inférieur ou supérieur au risque propre à cette partie. Veuillez consulter la rubrique *Méthode de classification des risques d'investissement*, à la page 69, pour savoir comment nous classifions les risques d'investissement de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

Le Fonds distribue tout revenu et tout gain en capital net réalisé chaque année en décembre et peut effectuer des distributions à d'autres moments au cours de l'année.

Les distributions sont réinvesties de façon automatique dans des parts supplémentaires du Fonds, à moins que vous ne nous avisiez par écrit que vous préférez les recevoir en espèces. Veuillez consulter la page 70 pour obtenir de plus amples renseignements.

Frais de l'organisme de placement collectif pris en charge indirectement par les épargnants pour un placement initial de 1 000 \$ (en \$)

	<i>Un an</i>	<i>Trois ans</i>	<i>Cinq ans</i>	<i>Dix ans</i>
Frais payables sur :				
<i>Série A</i>	26,57	83,75	146,79	334,13
<i>Série F</i>	14,81	46,67	81,81	186,22
<i>Série PF</i>	10,72	33,80	59,24	134,84

Les hypothèses requises utilisées dans le tableau qui précède, qui ne reflètent pas le rendement réel du Fonds, sont décrites à la rubrique *Frais de l'organisme de placement collectif pris en charge indirectement par les épargnants*, à la page 70.

Fonds américain de revenu mensuel Franklin

Détails sur l'organisme de placement collectif

La série I n'accepte actuellement plus de nouvelles souscriptions (fermée aux nouveaux épargnants), mais les épargnants qui détiennent actuellement des titres peuvent continuer d'en acheter. Elle pourrait être offerte de nouveau aux nouveaux épargnants sur décision du gestionnaire.

Type d'organisme de placement collectif :	Fonds équilibré neutre mondial
Date de création :	Parts des séries A, F, FT, I, O, OT, T et T-\$US : le 28 juin 2013 Parts des séries PF et PFT : 3 octobre 2016
Nature des titres :	Parts des séries A, F, FT, I, O, OT, PF, PFT, T et T-\$US d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible pour les régimes enregistrés :	Oui
Conseiller en valeurs :	Franklin Advisers, Inc., San Mateo (Californie)

Quels types de placements l'organisme de placement collectif fait-il?

Objectif de placement

- Maximisation du revenu tout en préservant les perspectives d'appréciation du capital à long terme en investissant surtout dans un portefeuille diversifié de titres de créance et de titres de participation émis aux États-Unis.

L'objectif de placement fondamental ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des porteurs de parts obtenue à une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Nos principes de placement fondamentaux sont décrits à la page 116.

Dans des conditions normales de marché, le Fonds investit dans un portefeuille diversifié de titres de créance et de titres de participation. En fonction de l'analyse de placement du conseiller en valeurs, le Fonds peut changer les investissements d'une catégorie d'actif à une autre pour saisir les meilleures occasions, dans un marché donné.

Les titres de participation dans lesquels le Fonds investit se composent principalement d'actions

ordinaires et privilégiées, de même que de titres convertibles, et les placements en titres de créance comprennent l'ensemble des divers titres de créance à taux fixe, flottant ou variable, notamment les obligations garanties et non garanties, les prêts privilégiés à taux flottant et à terme, les titres adossés à des prêts hypothécaires et autres titres adossés à des créances, les débetures, les obligations à coupon zéro, les billets, et les titres de créance à court terme.

Lorsqu'il analyse les titres de créance et les titres de participation, le conseiller en valeurs tient compte des facteurs suivants :

- la valeur relative d'une société par rapport aux facteurs comme le rendement boursier, le flux de trésorerie prévu, la couverture de l'intérêt ou des dividendes, la couverture par l'actif et les perspectives de bénéfices;
- l'expérience et la détermination des dirigeants de la société;
- la situation financière changeante de la société et la prise en compte de ces changements sur le marché;
- la sensibilité de la société aux fluctuations des taux d'intérêt et à la conjoncture;
- le tableau d'échéance des dettes de la société et les exigences d'emprunt.

Le Fonds :

- cherche à obtenir un revenu en investissant dans des obligations de sociétés, des obligations étrangères et des obligations du Trésor américain, de même que dans des actions assorties d'un rendement boursier jugées attrayantes par le conseiller en valeurs;
- vise une appréciation du capital en investissant dans des actions ordinaires de sociétés de divers secteurs d'activités, mais peut, à l'occasion et en fonction de la conjoncture économique, détenir d'importants investissements dans des secteurs particuliers;

- investit surtout aux États-Unis, mais peut aussi investir jusqu'à 25 % de son actif dans des titres d'autres pays, directement ou indirectement par l'intermédiaire de certificats représentatif d'actions étrangères, lesquels sont des certificats généralement émis par une banque ou une société de fiducie qui donnent aux détenteurs le droit de recevoir des titres de sociétés étrangères ou nationales;
- peut investir la totalité de son actif dans des titres de créance qui ont une cote inférieure à celle d'un placement de qualité, titres qui sont appelés parfois « obligations de pacotille » ou titres « à rendement élevé » et dont certains sont des titres de créance qui sont en défaut; peut investir dans des prêts et des prêts participatifs, parfois appelés « prêts aux sociétés ou prêts consortiaux », consentis aux sociétés et à d'autres entités commerciales par des banques et d'autres institutions financières. Ces prêts peuvent comprendre les prêts à terme, dans la mesure autorisée par la réglementation en valeurs mobilières, les facilités de crédit renouvelables, les prêts à terme synthétiques, les prêts à terme à retrait différé et les mécanismes d'achat de créances. Lorsqu'il s'agit de prêts participatifs, le Fonds achète du prêteur une partie d'un prêt plus important accordé par le prêteur à un emprunteur. Généralement, les prêts aux sociétés ou prêts consortiaux paient des intérêts, dont le taux est recalculé de façon périodique en fonction d'un taux débiteur de base flottant tel que le taux interbancaire offert à Londres (TIOL), majoré d'une prime;
- peut investir dans des titres de créance de premier rang et subordonnés, et dans des obligations à coupon zéro;
- peut investir dans des titres de créance qui ont des échéanciers de paiements flottants ou variables. Ces titres comprennent des obligations à taux variable émises par des gouvernements et des sociétés émettrices, des prêts bancaires à taux variable garantis, des obligations Treasury Inflation Indexed (TIP) et des titres adossés à des créances mobilières à taux variable;
- peut, à l'occasion, chercher à se couvrir contre le risque propre aux marchés en ayant recours à différents instruments dérivés. Le conseiller en valeurs tient compte de divers facteurs, comme la disponibilité et les coûts, lorsque vient le temps de décider s'il veut effectuer des opérations sur instruments dérivés, le moment auquel il veut effectuer ces opérations et la proportion de celles-ci;
- peut, à l'occasion, adopter des stratégies de gestion des devises de manière à couvrir le risque de change;
- peut, dans la mesure où la législation en valeurs mobilières l'autorise, investir dans des billets indexés sur actions (des « billets ») afin d'obtenir une exposition à un titre, à un panier de titres ou à un indice boursier en particulier pourvu qu'un placement dans les titres connexes soit admissible comme placement direct et conforme à l'objectif de placement du Fonds. Le rendement du placement dans un billet est habituellement lié au rendement d'un titre ou de titres de participation dont la valeur du billet à l'échéance ou de son coupon est déterminée au moyen des fluctuations de la valeur du titre de participation sous-jacent. En règle générale, la valeur au marché d'un billet devrait correspondre à celle du titre de participation sous-jacent, mais rien ne garantit qu'elle fluctuera dans le même sens. Les billets peuvent être ou non inscrits à une bourse reconnue ou négociés sur le marché réglementé. Ces billets comporteront pour l'essentiel les mêmes risques que les titres de participation « classiques », mais comporteront le risque de crédit de l'émetteur des billets et non celui de l'émetteur du titre sous-jacent;
- peut investir dans des titres non liquides comme l'autorisent les règlements en valeurs mobilières du Canada;
- peut détenir une partie de ses actifs en liquidités, dans des titres du marché monétaire ou dans des OPC du marché monétaire tout en recherchant des occasions de placement ou à des fins de protection;

- peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, et investir dans des instruments dérivés, y compris les contrats à terme de gré à gré, les contrats à terme, les options d'achat, les options de vente et les swaps (tels qu'ils sont décrits aux pages 66 à 68). Ces opérations et placements dans des instruments dérivés seront utilisés conjointement avec les autres stratégies de placement du Fonds de la façon jugée la plus appropriée pour atteindre les objectifs de placement d'ensemble du Fonds et améliorer le rendement du Fonds. Ces placements sont autorisés par les règlements en valeurs mobilières, et la dispense à l'égard de certaines règles portant sur les instruments dérivés accordée au Fonds est décrite à la rubrique *Placements dans des instruments dérivés* à la page 67.

Le Fonds peut se livrer à un nombre limité de ventes à découvert. Ces opérations seront utilisées conjointement avec les autres stratégies de placement, de la façon jugée la plus appropriée pour atteindre les objectifs de placement d'ensemble du Fonds et améliorer son rendement. Reportez-vous à la rubrique *Vente à découvert*, à la page 68, pour obtenir de plus amples renseignements.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'organisme de placement collectif?

- le risque de taux d'intérêt
- le risque de crédit
- le risque propre aux titres ayant une cote peu élevée
- le risque propre aux titres participatifs
- le risque propre aux réinvestissements
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre aux sociétés orientées sur les dividendes
- le risque propre à la concentration
- le risque découlant de la réglementation
- le risque propre aux instruments dérivés
- le risque propre à la gestion de portefeuille
- le risque de liquidité
- le risque propre aux grands investisseurs

- le risque propre à l'épuisement du capital (parts des séries FT, OT, PFT, T et T-\$US seulement)
- le risque propre aux conventions de mise en pension et de prise en pension
- le risque propre aux séries
- le risque propre aux ventes à découvert
- le risque propre aux prêts de titres
- le risque propre à la cybersécurité

Au 18 mai 2017, la Catégorie de société américaine de revenu mensuel Franklin détenait 36,53 % du Fonds et la Catégorie couverte de société américaine de revenu mensuel Franklin détenait 12,31 % du Fonds.

Reportez-vous à la page 2 pour obtenir une description complète de ces risques.

Qui devrait investir dans cet organisme de placement collectif?

Des épargnants qui :

- recherchent une exposition aux titres américains générant des revenus et des perspectives d'appréciation du capital;
- veulent avoir accès à un portefeuille de titres participatifs et de titres à revenu fixe en investissant dans un seul Fonds;
- comptent conserver leur placement à moyen ou à long terme;
- recherchent, pour ce qui est des parts des séries FT, OT, PFT, T et T-\$US, des rentrées de fonds mensuelles régulières à partir de placements détenus à l'extérieur d'un régime enregistré.

Ce Fonds correspond aux épargnants qui sont prêts à accepter un niveau de risque de faible à modéré à l'égard de cette partie de leur portefeuille. Cependant, ce Fonds pourrait faire partie d'un portefeuille dont le risque global peut être inférieur ou supérieur au risque propre à cette partie. Veuillez consulter la rubrique *Méthode de classification des risques d'investissement*, à la page 69, pour savoir comment nous classifions les risques d'investissement de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

- Pour ce qui est des parts des séries A, F, I, O et PF, le Fonds distribue tout revenu le dernier jour ouvrable de chaque mois (sauf en décembre, où il peut être distribué plus tôt) et il distribue tout gain en capital net réalisé tous les ans en décembre et peut verser des distributions à d'autres moments au cours de l'année.
- Pour ce qui est des parts des séries FT, OT, PFT, T et T-\$US, le Fonds distribue tout revenu ou fait un remboursement de capital le dernier jour ouvrable de chaque mois (sauf en décembre, où il peut être distribué plus tôt) et distribue tout revenu ou tout gain en capital réalisé tous les ans en décembre. Les distributions annuelles composées de revenu et de gains en capital sont nécessairement réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds et ne peuvent être versées en espèces. Le Fonds peut aussi verser des distributions à d'autres moments au cours de l'année.

Les distributions sont réinvesties de façon automatique dans des parts supplémentaires du Fonds, à moins que vous ne nous avisiez par écrit que vous préférez les recevoir en espèces. Veuillez consulter la page 70 pour obtenir de plus amples renseignements.

Les remboursements de capital ne reflètent pas nécessairement le rendement du Fonds et ne devraient pas être confondus avec les notions de « rendement » ou de « revenu ». Vous ne devriez pas tirer de conclusions à propos du rendement du Fonds en vous fiant au montant de la distribution.

Les remboursements de capital réduiront le montant de votre placement initial et peuvent donner lieu au remboursement de votre placement initial. Un remboursement de capital qui vous est versé n'est pas imposable immédiatement, mais il réduira le PBR des titres visés. Vous devriez consulter votre conseiller fiscal au sujet des conséquences fiscales que pourrait entraîner le versement d'un remboursement de capital sur les parts des séries FT, OT, PFT, T et T-\$US.

Frais de l'organisme de placement collectif pris en charge indirectement par les épargnants pour un placement initial de 1 000 \$ (en \$)

	<i>Un an</i>	<i>Trois ans</i>	<i>Cinq ans</i>	<i>Dix ans</i>
Frais payables sur :				
<i>Série A</i>	24,15	76,13	133,44	303,76
<i>Série F</i>	12,29	38,73	67,88	154,52
<i>Série FT</i>	12,50	39,39	69,04	157,16
<i>Série I</i>	18,59	58,59	102,69	233,76
<i>Série PF</i>	10,08	31,78	55,70	126,79
<i>Série PFT</i>	10,08	31,78	55,70	126,79
<i>Série T</i>	23,94	75,47	132,28	301,12
<i>Série T-\$US</i>	22,67	71,50	125,32	285,27

Les hypothèses requises utilisées dans le tableau qui précède, qui ne reflètent pas le rendement réel du Fonds, sont décrites à la rubrique *Frais de l'organisme de placement collectif pris en charge indirectement par les épargnants*, à la page 70.

Catégorie de société américaine de revenu mensuel Franklin

Détails sur l'organisme de placement collectif

La série I n'accepte actuellement plus de nouvelles souscriptions (fermée aux nouveaux épargnants), mais les épargnants qui détiennent actuellement des titres peuvent continuer d'en acheter. Elle pourrait être offerte de nouveau aux nouveaux épargnants sur décision du gestionnaire.

Type d'organisme de placement collectif :	Fonds équilibré neutre mondial
Date de création :	Actions des séries A, F, FT, I, O, OT, T et T-\$US : le 28 juin 2013 Actions de série PF : le 26 février 2015
Nature des titres :	Actions des séries A, F, FT, I, OT, PF, T et T-\$US d'une société d'investissement à capital variable
Admissible pour les régimes enregistrés :	Oui
Conseiller en valeurs :	Société de Placements Franklin Templeton, Toronto (Ontario), est le conseiller en valeurs du Fonds Franklin Advisers, Inc., San Mateo (Californie), est le conseiller en valeurs du Fonds sous-jacent

Quels types de placements l'organisme de placement collectif fait-il?

Objectif de placement

- Appréciation du capital à long terme en investissant la presque totalité de ses actifs dans des parts du Fonds américain de revenu mensuel Franklin (le « Fonds sous-jacent »).

L'objectif de placement fondamental ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des actionnaires obtenue à une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Fonds :

- investit dans des parts du Fonds américain de revenu mensuel Franklin, dont l'objectif de placement est la maximisation du revenu tout en préservant les perspectives d'appréciation du capital à long terme en investissant surtout dans un portefeuille diversifié de titres de créance et de titres de participation émis aux États-Unis;
- investit dans des parts du Fonds américain de revenu mensuel Franklin et, par conséquent, le prix des actions de la

Catégorie de société américaine de revenu mensuel Franklin fluctue en fonction du prix des parts du Fonds sous-jacent. Il peut y avoir des décalages quant au rendement ou des erreurs de suivi à l'égard du placement du Fonds dans le Fonds sous-jacent, qui pourraient faire en sorte que le prix des actions de la Catégorie de société de revenu mensuel Franklin ne suive pas précisément le prix des parts du Fonds sous-jacent.

Pour obtenir une description complète des *Stratégies de placement* du Fonds américain de revenu mensuel Franklin, reportez-vous à la page 137.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'organisme de placement collectif?

Reportez-vous à la page 139 pour obtenir une liste des risques associés à un placement du Fonds dans le Fonds américain de revenu mensuel Franklin. Le Fonds comporte les risques supplémentaires suivants :

- le risque propre à la réplique
- le risque propre aux fonds de catégorie de société
- le risque propre à l'imposition

Reportez-vous à la page 2 pour obtenir une description complète de ces risques.

Qui devrait investir dans cet organisme de placement collectif?

Des épargnants qui :

- recherchent une exposition aux titres américains générant des revenus et des perspectives d'appréciation du capital dans un fonds devant être surtout détenu à l'extérieur d'un régime enregistré, étant donné qu'il permet aux épargnants imposés d'effectuer une substitution entre les Fonds de catégorie de société sans avoir à payer d'impôt au moment de la substitution;

Catégorie de société américaine de revenu mensuel Franklin

- veulent avoir accès à un portefeuille de titres participatifs et de titres à revenu fixe en investissant dans un seul Fonds;
- comptent conserver leur placement à moyen ou à long terme;
- recherchent, pour ce qui est des actions des séries FT, OT, T et T-\$US, des rentrées de fonds mensuelles régulières à partir de placements détenus à l'extérieur d'un régime enregistré.

Ce Fonds correspond aux épargnants qui sont prêts à accepter un niveau de risque de faible à modéré à l'égard de cette partie de leur portefeuille. Cependant, ce Fonds pourrait faire partie d'un portefeuille dont le risque global peut être inférieur ou supérieur au risque propre à cette partie. Veuillez consulter la rubrique *Méthode de classification des risques d'investissement*, à la page 69, pour savoir comment nous classifions les risques d'investissement de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

- Le Fonds peut verser des dividendes ordinaires imposables au cours de l'année et des dividendes sur les gains en capital en janvier ou en février de chaque année.
- Pour ce qui est des actions des séries FT, OT, T et T-\$US, le Fonds peut également distribuer tout remboursement de capital le dernier jour ouvrable de chaque mois (sauf en décembre, où il peut être distribué plus tôt). Pour ce qui est des actions des séries FT, OT, T et T-\$US, les distributions annuelles de dividendes ordinaires imposables et de dividendes sur les gains en capital ne peuvent être réinvesties que dans des actions supplémentaires du Fonds et ne peuvent être versées en espèces.

Les distributions ou les dividendes sont réinvestis de façon automatique dans des actions supplémentaires du Fonds, à moins que vous ne nous avisiez par écrit que vous préférez les recevoir en espèces. Veuillez consulter la page 70 pour obtenir de plus amples renseignements.

Les remboursements de capital ne reflètent pas nécessairement le rendement du Fonds et ne devraient pas être confondus avec les notions de « rendement » ou de « revenu ». Vous ne devriez pas tirer de conclusions à propos du rendement du Fonds en vous fiant au montant de la distribution.

Les remboursements de capital réduiront le montant de votre placement initial et peuvent donner lieu au remboursement de votre placement initial. Un remboursement de capital qui vous est versé n'est pas imposable immédiatement, mais il réduira le PBR des titres visés. Vous devriez consulter votre conseiller fiscal au sujet des conséquences fiscales que pourrait entraîner le versement d'un remboursement de capital sur les actions des séries FT, OT, T et T-\$US.

Frais de l'organisme de placement collectif pris en charge indirectement par les épargnants pour un placement initial de 1 000 \$ (en \$)

	<i>Un an</i>	<i>Trois ans</i>	<i>Cinq ans</i>	<i>Dix ans</i>
<i>Frais payables sur :</i>				
<i>Série A</i>	24,36	76,80	134,60	306,40
<i>Série F</i>	12,39	39,06	68,46	155,84
<i>Série FT</i>	12,08	38,07	66,72	151,88
<i>Série I</i>	18,69	58,92	103,27	235,08
<i>Série PF</i>	10,19	32,11	56,28	128,11
<i>Série T</i>	24,05	75,80	132,86	302,44
<i>Série T-\$US</i>	24,05	75,80	132,86	302,44

Les hypothèses requises utilisées dans le tableau qui précède, qui ne reflètent pas le rendement réel du Fonds, sont décrites à la rubrique *Frais de l'organisme de placement collectif pris en charge indirectement par les épargnants*, à la page 70.

Catégorie couverte de société américaine de revenu mensuel Franklin

Détails sur l'organisme de placement collectif

La série I n'accepte actuellement plus de nouvelles souscriptions (fermée aux nouveaux épargnants), mais les épargnants qui détiennent actuellement des titres peuvent continuer d'en acheter. Elle pourrait être offerte de nouveau aux nouveaux épargnants sur décision du gestionnaire.

Type d'organisme de placement collectif :	Fonds équilibré neutre mondial
Date de création :	Actions des séries A, F, FT, I, O, OT et T : le 28 juin 2013 Actions de série PF : le 15 juin 2015
Nature des titres :	Actions des séries A, F, FT, I, O, OT, PF et T d'une société d'investissement à capital variable
Admissible pour les régimes enregistrés :	Oui
Conseiller en valeurs :	Société de Placements Franklin Templeton, Toronto (Ontario), est le conseiller en valeurs du Fonds Franklin Advisers, Inc., San Mateo (Californie), est le conseiller en valeurs du Fonds sous-jacent

Quels types de placements l'organisme de placement collectif fait-il?

Objectif de placement

- Appréciation du capital à long terme en investissant la presque totalité de son actif dans des parts du Fonds américain de revenu mensuel Franklin (le « Fonds sous-jacent »). Le Fonds investit dans des instruments dérivés en vue d'éliminer l'incidence des fluctuations du taux de change du dollar canadien par rapport au dollar américain.

L'objectif de placement fondamental ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des actionnaires obtenue à une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Fonds :

- investit dans des parts du Fonds américain de revenu mensuel Franklin, dont l'objectif de placement est la maximisation du revenu tout en préservant les perspectives d'appréciation du capital à long terme en

investissant surtout dans un portefeuille diversifié de titres de créance et de titres de participation émis aux États-Unis;

- investit dans des contrats à terme de gré à gré afin de couvrir au maximum le Fonds contre les fluctuations des taux de change du dollar américain par rapport au dollar canadien. Par conséquent, la fluctuation de la valeur du dollar américain par rapport au dollar canadien n'aura aucune incidence sur le Fonds. Les placements dans des contrats à terme de gré à gré visant à couvrir au maximum le Fonds contre les fluctuations des taux de change du dollar américain par rapport au dollar canadien n'annuleront pas complètement l'incidence des fluctuations des devises. Les rendements du Fonds différeront des rendements en dollars américains du Fonds sous-jacent.

Pour obtenir une description complète des stratégies de placement du Fonds américain de revenu mensuel Franklin, reportez-vous à la page 137.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'organisme de placement collectif?

Puisque le Fonds investit dans des parts du Fonds sous-jacent, le prix des actions du Fonds fluctue en fonction du prix des parts du Fonds sous-jacent. Il peut y avoir des décalages quant au rendement ou des erreurs de suivi à l'égard du placement du Fonds dans le Fonds sous-jacent, qui pourraient faire en sorte que le prix des actions du Fonds ne suive pas précisément le prix des parts du Fonds sous-jacent.

Les placements dans des contrats à terme de gré à gré visant à couvrir au maximum le Fonds contre les fluctuations des taux de change du dollar américain par rapport au dollar canadien n'annuleront pas complètement l'incidence des

Catégorie couverte de société américaine de revenu mensuel Franklin

fluctuations des devises. Les rendements du Fonds différeront des rendements en dollars américains du Fonds sous-jacent. La couverture limitera les occasions de gains qui pourraient être réalisés advenant une appréciation du dollar américain par rapport au dollar canadien. Pendant les périodes de très grande tension ou de volatilité sur les marchés, le Fonds peut ne pas être en mesure d'empêcher les pertes résultant de l'exposition au dollar américain.

Reportez-vous à la page 139 pour obtenir une liste des risques associés à un placement du Fonds dans le Fonds américain de revenu mensuel Franklin. Le Fonds comporte les risques supplémentaires suivants :

- le risque propre à la réplification
- le risque propre aux fonds de catégorie de société
- le risque propre à l'imposition

Reportez-vous à la page 2 pour obtenir une description complète de ces risques.

Qui devrait investir dans cet organisme de placement collectif?

Des épargnants qui :

- recherchent une exposition aux titres américains générant des revenus et des perspectives d'appréciation du capital dans un fonds devant être surtout détenu à l'extérieur d'un régime enregistré, étant donné qu'il permet aux épargnants imposés d'effectuer une substitution entre les Fonds de catégorie de société sans avoir à payer d'impôt au moment de la substitution;
- veulent avoir accès à un portefeuille de titres participatifs et de titres à revenu fixe en investissant dans un seul Fonds;
- comptent conserver leur placement à moyen ou à long terme;
- cherchent à diminuer le risque de fluctuation des taux de change du dollar américain par rapport au dollar canadien;
- recherchent, pour ce qui est des actions des séries FT, OT et T, des rentrées de fonds mensuelles régulières à partir de placements détenus à l'extérieur d'un régime enregistré.

Ce Fonds correspond aux épargnants qui sont prêts à accepter un faible niveau de risque à l'égard de cette partie de leur portefeuille. Cependant, ce Fonds pourrait faire partie d'un portefeuille dont le risque global peut être inférieur ou supérieur au risque propre à cette partie. Veuillez consulter la rubrique *Méthode de classification des risques d'investissement*, à la page 69, pour savoir comment nous classifions les risques d'investissement de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

- Le Fonds peut verser des dividendes ordinaires imposables au cours de l'année et des dividendes sur les gains en capital en janvier ou en février de chaque année.
- Pour ce qui est des actions des séries R, S et T, le Fonds peut également distribuer tout remboursement de capital le dernier jour ouvrable de chaque mois (sauf en décembre, où il peut être distribué plus tôt). Pour ce qui est des actions des séries R, S et T, les distributions annuelles de dividendes ordinaires imposables et de dividendes sur les gains en capital sont nécessairement réinvesties dans des actions supplémentaires du Fonds et ne peuvent être versées en espèces.

Les distributions ou les dividendes sont réinvestis de façon automatique dans des actions supplémentaires du Fonds, à moins que vous ne nous avisiez par écrit que vous préférez les recevoir en espèces. Veuillez consulter la page 70 pour obtenir de plus amples renseignements.

Les remboursements de capital ne reflètent pas nécessairement le rendement du Fonds et ne devraient pas être confondus avec les notions de « rendement » ou de « revenu ». Vous ne devriez pas tirer de conclusions à propos du rendement du Fonds en vous fiant au montant de la distribution.

Catégorie couverte de société américaine de revenu mensuel Franklin

Les remboursements de capital réduiront le montant de votre placement initial et peuvent donner lieu au remboursement de votre placement initial. Un remboursement de capital qui vous est versé n'est pas imposable immédiatement, mais il réduira le PBR des titres visés. Vous devriez consulter votre conseiller fiscal au sujet des conséquences fiscales que pourrait entraîner le versement d'un remboursement de capital sur les actions des séries FT, OT et T.

Frais de l'organisme de placement collectif pris en charge indirectement par les épargnants pour un placement initial de 1 000 \$ (en \$)

	<i>Un an</i>	<i>Trois ans</i>	<i>Cinq ans</i>	<i>Dix ans</i>
<i>Frais payables sur :</i>				
<i>Série A</i>	24,57	77,46	135,77	309,04
<i>Série F</i>	12,18	38,40	67,30	153,20
<i>Série FT</i>	12,60	39,72	69,62	158,48
<i>Série I</i>	19,43	61,24	107,34	244,33
<i>Série PF</i>	10,61	33,43	58,60	133,39
<i>Série T</i>	24,78	78,12	136,93	311,68

Les hypothèses requises utilisées dans le tableau qui précède, qui ne reflètent pas le rendement réel du Fonds, sont décrites à la rubrique *Frais de l'organisme de placement collectif pris en charge indirectement par les épargnants*, à la page 70.

Fonds d'opportunités américaines Franklin (auparavant, le Fonds de croissance à capitalisation variable Franklin)

Détails sur l'organisme de placement collectif

Type d'organisme de placement collectif :	Fonds d'actions américaines
Date de création :	Parts de série A : le 14 avril 1997 Parts des séries F et O : le 24 novembre 2000 Parts de série PF : 3 octobre 2016
Nature des titres :	Parts des séries A, F, O et PF d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible pour les régimes enregistrés :	Oui
Conseiller en valeurs :	Société de Placements Franklin Templeton, Toronto (Ontario)
Sous-conseiller :	Franklin Advisers, Inc., San Mateo (Californie)

Quels types de placements l'organisme de placement collectif fait-il?

Objectif de placement

- Appréciation du capital en investissant surtout dans des actions de sociétés américaines présentant une croissance en progression, une rentabilité accrue ou une croissance ou un potentiel de croissance supérieur à la moyenne comparativement à l'ensemble de l'économie.

L'objectif de placement fondamental ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des porteurs de parts obtenue à une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Nos principes de placement fondamentaux sont décrits à la page 116.

Le sous-conseiller se concentrera sur les sociétés de qualité supérieure ayant de solides équipes de gestion et une bonne santé financière, et qui ont un potentiel de croissance durable au cours d'un cycle complet du marché. Même si le Fonds détiendra probablement des titres de sociétés provenant de divers secteurs,

il pourrait détenir des positions importantes dans les secteurs suivants :

- la technologie, y compris les entreprises offrant des services de technologie et de technologie électronique;
- les soins de santé et la biotechnologie;
- les industries;
- la consommation discrétionnaire.

Le Fonds :

- investit surtout des actions de sociétés américaines, mais il pourrait aussi investir jusqu'à 25 % de son actif total dans des titres d'autres pays;
- peut investir dans de premiers appels publics à l'épargne, des placements privés ou des titres non liquides par exemple, dans le cadre de financement de sociétés de capitaux à risque au dernier stade de leur développement, comme l'autorisent les règlements en valeurs mobilières;
- peut investir dans des sociétés de toutes tailles, notamment les petites et moyennes sociétés afin de tirer profit des occasions de croissance;
- peut détenir une partie de ses actifs en espèces, dans des titres du marché monétaire ou dans des organismes de placement collectif du marché monétaire tout en recherchant des occasions de placement ou à des fins de protection;
- peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres et investir dans des instruments dérivés, y compris les contrats à terme de gré à gré, les contrats d'options (d'achat ou de vente) et les swaps (tels qu'ils sont décrits aux pages 66 à 68). Ces opérations et placements dans des instruments dérivés seront utilisés conjointement avec les autres stratégies de placement du Fonds de la façon jugée la plus appropriée pour atteindre les objectifs de placement d'ensemble du Fonds et améliorer son rendement. Ces placements sont autorisés par les règlements en valeurs mobilières et la dispense à l'égard de

Fonds d'opportunités américaines Franklin (auparavant, le Fonds de croissance à capitalisation variable Franklin)

certaines règles portant sur les instruments dérivés accordée au Fonds et décrite à la rubrique *Placements dans des instruments dérivés* à la page 67.

Le Fonds peut effectuer un nombre limité de ventes à découvert. Ces opérations seront utilisées conjointement avec les autres stratégies de placement, de la façon jugée la plus appropriée pour atteindre l'objectif de placement d'ensemble du Fonds et améliorer son rendement. Reportez-vous à la rubrique *Vente à découvert*, à la page 68, pour de plus amples renseignements.

Le taux de rotation des titres en portefeuille du Fonds peut être supérieur à 70 %. Plus le taux de rotation des titres en portefeuille d'un Fonds est élevé :

- plus la chance que vous receviez une distribution du Fonds devant être incluse dans le calcul de votre revenu aux fins de l'impôt est grande;
- plus les frais d'opérations que le Fonds doit payer sont élevés. Ces frais d'opérations constituent des frais à la charge du Fonds et sont acquittés au moyen de l'actif du Fonds, ce qui pourrait réduire vos rendements.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'organisme de placement collectif?

- le risque propre aux titres participatifs
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre aux petites sociétés
- le risque de liquidité
- le risque découlant de la réglementation
- le risque propre aux grands investisseurs
- le risque propre à la gestion de portefeuille
- le risque propre aux instruments dérivés
- le risque propre aux conventions de mise en pension et de prise en pension
- le risque propre aux séries
- le risque propre aux ventes à découvert
- le risque propre aux prêts de titres
- le risque propre à la cybersécurité

Au 18 mai 2017, le Portefeuille équilibré de croissance Franklin Quotientiel détenait 35,48 % du Fonds.

Reportez-vous à la page 2 pour obtenir une description complète de ces risques.

Qui devrait investir dans cet organisme de placement collectif?

Des épargnants qui :

- recherchent un portefeuille de titres de sociétés américaines ayant un potentiel de croissance durable et élevée;
- recherchent un fonds d'actions américaines qui regroupe des placements dans des sociétés de toutes les tailles;
- comptent conserver leur placement à moyen terme ou à long terme.

Ce Fonds correspond aux épargnants qui sont prêts à accepter un niveau de risque modéré à l'égard de cette partie de leur portefeuille. Cependant, ce Fonds pourrait faire partie d'un portefeuille dont le risque global peut être inférieur ou supérieur au risque propre à cette partie. Veuillez consulter la rubrique *Méthode de classification des risques d'investissement*, à la page 69, pour savoir comment nous classifions les risques d'investissement de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

Le Fonds distribue tout revenu et tout gain en capital net réalisé tous les ans en décembre et peut effectuer des distributions à d'autres moments au cours de l'année.

Les distributions sont réinvesties de façon automatique dans des parts supplémentaires du Fonds, à moins que vous ne nous avisiez par écrit que vous préférez les recevoir en espèces. Veuillez consulter la page 70 pour obtenir de plus amples renseignements.

Fonds d'opportunités américaines Franklin
(auparavant, le Fonds de croissance à capitalisation variable Franklin)

***Frais de l'organisme de placement collectif
pris en charge indirectement par les
épargnants pour un placement initial de
1 000 \$ (en \$)***

	<i>Un an</i>	<i>Trois ans</i>	<i>Cinq ans</i>	<i>Dix ans</i>
<i>Frais payables sur :</i>				
<i>Série A</i>	26,46	83,42	146,21	332,81
<i>Série F</i>	14,60	46,01	80,65	183,58
<i>Série PF</i>	10,72	33,80	59,24	134,84

Les hypothèses requises utilisées dans le tableau qui précède, qui ne reflètent pas le rendement réel du Fonds, sont décrites à la rubrique *Frais de l'organisme de placement collectif pris en charge indirectement par les épargnants*, à la page 70.

Catégorie de société d'opportunités américaines Franklin (auparavant, la Catégorie de société de croissance à capitalisation variable Franklin)

Détails sur l'organisme de placement collectif

Type d'organisme de placement collectif :	Fonds d'actions américaines
Date de création :	Actions des séries A, F et O : le 18 juin 2001
Nature des titres :	Actions des séries A, F et O d'une société d'investissement à capital variable
Admissible pour les régimes enregistrés :	Oui
Conseiller en valeurs :	Société de Placements Franklin Templeton, Toronto (Ontario), est le conseiller en valeurs du Fonds et du Fonds sous-jacent
Sous-conseiller :	Franklin Advisers, Inc., San Mateo (Californie), est le sous-conseiller du Fonds sous-jacent

Quels types de placements l'organisme de placement collectif fait-il?

Objectif de placement

- Appréciation du capital à long terme en investissant la quasi-totalité de son actif dans des parts du Fonds d'opportunités américaines Franklin (le « Fonds sous-jacent »).

L'objectif de placement fondamental ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des actionnaires obtenue à une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Fonds :

- investit dans des parts du Fonds d'opportunités américaines Franklin dont l'objectif de placement est l'appréciation du capital en investissant surtout dans des actions de sociétés américaines présentant une croissance en progression, une rentabilité accrue ou une croissance ou un potentiel de croissance supérieur à la moyenne comparativement à l'ensemble de l'économie;

- investit dans des parts du Fonds d'opportunités américaines Franklin et, par conséquent, le prix des actions de la Catégorie de société d'opportunités américaines Franklin fluctue en fonction du prix des parts du Fonds sous-jacent. Il peut y avoir des décalages au niveau du rendement ou des erreurs de suivi à l'égard du placement du Fonds dans le Fonds sous-jacent, qui pourraient faire en sorte que le prix des actions de la Catégorie de société d'opportunités américaines Franklin ne suive pas précisément le prix des parts du Fonds sous-jacent.

Pour obtenir une description complète des *Stratégies de placement* du Fonds d'opportunités américaines Franklin, reportez-vous à la page 146.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'organisme de placement collectif?

Reportez-vous à la page 147 pour obtenir une liste des risques associés à un placement du Fonds dans le Fonds d'opportunités américaines Franklin. Le Fonds comporte les risques supplémentaires suivants :

- le risque propre à la réplication
- le risque propre aux fonds de catégorie de société
- le risque propre à l'imposition

Reportez-vous à la page 2 pour obtenir une description complète de ces risques.

Qui devrait investir dans cet organisme de placement collectif?

Des épargnants qui :

- recherchent un portefeuille de titres de sociétés américaines ayant un potentiel de croissance durable et élevée qui sera détenu principalement à l'extérieur d'un régime enregistré étant donné qu'il permet aux épargnants imposables d'effectuer une substitution entre Fonds de catégorie de

Catégorie de société d'opportunités américaines Franklin (auparavant, la Catégorie de société de croissance à capitalisation variable Franklin)

société sans avoir à payer de l'impôt au moment de la substitution;

- recherchent un fonds d'actions américaines qui regroupe des placements dans des sociétés de toutes les tailles et qui est axé sur les sociétés dont la capitalisation boursière s'établit entre 5 et 20 milliards de dollars;
- comptent conserver leur placement à moyen terme ou à long terme.

Ce Fonds correspond aux épargnants qui sont prêts à accepter un niveau de risque modéré à l'égard de cette partie de leur portefeuille. Cependant, ce Fonds pourrait faire partie d'un portefeuille dont le risque global peut être inférieur ou supérieur au risque propre à cette partie. Veuillez consulter la rubrique *Méthode de classification des risques d'investissement*, à la page 69, pour savoir comment nous classifions les risques d'investissement de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

Le Fonds peut verser des dividendes ordinaires imposables au cours de l'année et des dividendes sur les gains en capital en janvier ou en février de chaque année.

Les distributions ou les dividendes sont réinvestis de façon automatique dans des actions supplémentaires du Fonds, à moins que vous ne nous avisiez par écrit que vous préférez les recevoir en espèces. Veuillez consulter la page 70 pour obtenir de plus amples renseignements.

Frais de l'organisme de placement collectif pris en charge indirectement par les épargnants pour un placement initial de 1 000 \$ (en \$)

	<i>Un an</i>	<i>Trois ans</i>	<i>Cinq ans</i>	<i>Dix ans</i>
Frais payables sur :				
<i>Série A</i>	26,67	84,08	147,37	335,45
<i>Série F</i>	15,12	47,67	83,55	190,18

Les hypothèses requises utilisées dans le tableau qui précède, qui ne reflètent pas le rendement réel du Fonds, sont décrites à la rubrique *Frais de l'organisme de placement collectif pris en charge indirectement par les épargnants*, à la page 70.

Fonds américain de croissance des dividendes Franklin

Détails sur l'organisme de placement collectif

Type d'organisme de placement collectif :	Fonds d'actions américaines
Date de création :	Parts de série F : le 1 ^{er} décembre 1984 Parts des séries A et O : le 24 novembre 2000 Parts de série T : le 14 juin 2007 Parts des séries PF et PFT : 3 octobre 2016 Parts de série PF (couverte) : 9 juin 2017
Nature des titres :	Parts des séries A, F, O, PF, PF (couverte) et T d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible pour les régimes enregistrés :	Oui
Conseiller en valeurs :	Société de Placements Franklin Templeton, Toronto (Ontario)
Sous-conseiller :	Franklin Advisory Services, LLC, Ridgefield Park (New Jersey)

Quels types de placements l'organisme de placement collectif fait-il?

Objectif de placement

- Appréciation du capital à long terme en investissant surtout dans un portefeuille diversifié d'actions américaines, axé sur les placements dans des sociétés qui ont toujours versé des dividendes en croissance.

L'objectif de placement fondamental ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des porteurs de parts obtenue à une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Nos principes de placement fondamentaux sont décrits à la page 116.

Dans les conditions normales du marché, le Fonds investit au moins 80 % de son actif net dans des sociétés qui ont toujours versé des dividendes en croissance. Parmi celles-ci, on compte les sociétés qui versent des dividendes sur leurs actions ordinaires et ont conservé ou augmenté leur dernier versement de dividendes à un moment quelconque au cours des quatre dernières années consécutives.

Le Fonds investit au moins 65 % de son actif net dans des titres de sociétés américaines :

- qui ont constamment augmenté leurs dividendes au cours d'au moins 8 des 10 dernières années et qui ne les ont pas diminués au cours de cette période;
- qui ont augmenté considérablement leurs dividendes (au moins 100 %) au cours des 10 dernières années;
- qui ont réinvesti leurs bénéfices et versé moins de 65 % des bénéfices courants sous forme de dividendes (sauf dans le cas des sociétés de services publics);
- dont la dette à long terme représente au plus 50 % de la structure des capitaux (sauf dans le cas des sociétés de services publics) ou dont la dette de premier rang a obtenu la cote de premier ordre de la part d'au moins une agence de notation d'obligations importante;
- dont le cours des actions est intéressant, 1) parce qu'il se situe dans la moitié inférieure de la fourchette des ratios cours/bénéfice depuis les 10 dernières années ou 2) parce qu'il est inférieur au ratio cours/bénéfice de l'indice Standard & Poor's^{MD} (ce critère s'applique uniquement au moment de l'achat).

Le Fonds :

- peut détenir des positions importantes dans des secteurs particuliers;
- peut investir dans des titres participatifs de sociétés de toutes les tailles, y compris des sociétés faisant partie des catégories à petite capitalisation (en général, les sociétés dont la capitalisation boursière est inférieure à 4 milliards de dollars américains) et à moyenne capitalisation (en général, les sociétés dont la capitalisation boursière s'établit entre 4 milliards de dollars américains et 20 milliards de dollars américains);
- peut détenir une partie importante de son actif en espèces, dans des titres du marché monétaire ou dans des organismes de placement collectif du marché monétaire tout en recherchant des occasions de placement ou à des fins de protection;

- Dans le cas de la série PF (couverte), investit dans des contrats à terme de gré à gré visant à couvrir au maximum le Fonds contre les fluctuations des taux de change du dollar canadien par rapport aux devises de placement dans la partie de l'actif net du Fonds attribuable aux actions de série PF (couverte) en circulation (« stratégie de couverture du change »). Par conséquent, la fluctuation de la valeur du dollar américain par rapport au dollar canadien n'aura généralement aucune incidence sur les parts de série PF (couverte). Par conséquent, les parts de série PF (couverte) Les placements dans des contrats à terme de gré à gré visant à couvrir au maximum le Fonds contre les fluctuations des taux de change du dollar américain par rapport au dollar canadien n'annuleront pas complètement l'incidence des fluctuations des devises. La stratégie de couverture du change relative aux parts de série PF (couverte) ne peut être modifiée qu'avec l'approbation de la majorité des porteurs de parts obtenue à une assemblée convoquée à cette fin.
- peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres et investir dans des instruments dérivés, y compris les contrats à terme de gré à gré, les contrats d'options (d'achat ou de vente) et les swaps (tels qu'ils sont décrits aux pages 66 à 68). Ces opérations et placements dans des instruments dérivés seront utilisés conjointement avec les autres stratégies de placement du Fonds de la façon jugée la plus appropriée pour atteindre les objectifs de placement généraux du Fonds et améliorer son rendement. Ces placements sont autorisés par les règlements en valeurs mobilières et la dispense à l'égard de certaines règles portant sur les instruments dérivés accordée au Fonds et décrite à la rubrique *Placements dans des instruments dérivés* à la page 67.

Le Fonds peut effectuer un nombre limité de ventes à découvert. Ces opérations seront utilisées conjointement avec les autres stratégies de placement, de la façon jugée la plus appropriée pour atteindre l'objectif de placement d'ensemble du Fonds et améliorer son rendement. Reportez-vous à la rubrique *Vente à découvert*, à la page 68, pour de plus amples renseignements.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'organisme de placement collectif?

- le risque propre aux titres participatifs
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre aux sociétés orientées sur les dividendes
- le risque propre aux petites sociétés
- le risque découlant de la réglementation
- le risque propre aux grands investisseurs
- le risque propre à l'épuisement du capital (parts des séries PFT et T seulement)
- le risque propre à la gestion de portefeuille
- le risque propre aux marchés émergents
- le risque de liquidité
- le risque propre à la concentration
- le risque propre aux instruments dérivés
- le risque propre aux conventions de mise en pension et de prise en pension
- le risque propre aux séries
- le risque propre aux ventes à découvert
- le risque propre aux prêts de titres
- le risque propre à la cybersécurité

Au 18 mai 2017, la Catégorie de société américaine de croissance des dividendes Franklin détenait 12,25 % du Fonds et le Portefeuille équilibré de croissance Franklin Quotientiel détenait 12,00 % du Fonds.

Reportez-vous à la page 2 pour obtenir une description complète de ces risques.

Dans le cas de la série PF (couverte), les placements effectués par le Fonds américain de croissance des dividendes Franklin dans des contrats à terme de gré à gré visant à couvrir au maximum le Fonds contre les fluctuations des taux de change du dollar canadien par rapport aux devises de placement dans la partie de l'actif net du Fonds attribuable aux actions de série PF (couverte) en circulation n'annuleront pas complètement l'incidence des fluctuations des devises. Le rendement de la série PF (couverte) différera du rendement de la série PF. La couverture limitera les occasions de gains qui pourraient être réalisés en cas de hausse de la valeur du dollar américain par rapport au dollar canadien. Pendant les périodes de très grande tension ou de volatilité sur les marchés, le Fonds peut ne pas être en mesure d'empêcher les pertes de la série PF (couverte) résultant de l'exposition au dollar américain.

Qui devrait investir dans cet organisme de placement collectif?

Des épargnants qui :

- recherchent un fonds principal d’actions américaines;
- comptent conserver leur placement à moyen terme ou à long terme;
- recherchent, dans le cas des parts des séries PFT et T, des flux de trésorerie mensuels réguliers provenant de placements détenus à l’extérieur d’un régime enregistré.

Ce Fonds correspond aux épargnants qui sont prêts à accepter un niveau de risque de faible à modéré à l’égard de cette partie de leur portefeuille. Cependant, ce Fonds pourrait faire partie d’un portefeuille dont le risque global peut être inférieur ou supérieur au risque propre à cette partie. Veuillez consulter la rubrique *Méthode de classification des risques d’investissement*, à la page 69, pour savoir comment nous classifions les risques d’investissement de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

- Pour ce qui est des parts des séries A, F, O, PF et PF (couverte) le Fonds distribue le revenu et les gains en capital nets réalisés tous les ans en décembre et peut effectuer des distributions à d’autres moments au cours de l’année.
- Dans le cas des parts des séries PFT et T, le Fonds distribue le revenu ou fait un remboursement de capital le dernier jour ouvrable de chaque mois (sauf en décembre, où il peut être distribué plus tôt) et distribue le revenu ou les gains en capital réalisés chaque année en décembre. Les distributions annuelles qui comprennent un revenu et des gains en capital ne peuvent être réinvesties que dans des parts supplémentaires du Fonds et ne peuvent être versées en espèces. Le Fonds peut effectuer des distributions à d’autres moments au cours de l’année.

Les distributions sont réinvesties de façon automatique dans des parts supplémentaires du Fonds, à moins que vous ne nous avisiez par écrit que vous préférez les recevoir en espèces. Veuillez consulter la page 70 pour obtenir de plus amples renseignements.

Les remboursements de capital ne reflètent pas nécessairement le rendement du Fonds et ne devraient pas être confondus avec les notions de « rendement » ou de « revenu ». Vous ne devriez pas tirer de conclusions à propos du rendement du Fonds en vous fiant au montant de la distribution.

Les remboursements de capital réduiront le montant de votre placement initial et peuvent donner lieu au remboursement de votre placement initial. Un remboursement de capital qui vous est versé n’est pas imposable immédiatement, mais il réduira le PBR des titres visés. Vous devriez consulter votre conseiller fiscal au sujet des conséquences fiscales que pourrait entraîner le versement d’un remboursement de capital sur les parts des séries PFT et T.

Frais de l’organisme de placement collectif pris en charge indirectement par les épargnants pour un placement initial de 1 000 \$ (en \$)

	Un an	Trois ans	Cinq ans	Dix ans
Frais payables sur :				
Série A	26,36	83,08	145,63	331,49
Série F	14,70	46,34	81,23	184,90
Série PF	10,71	33,76	59,18	134,71
Série PFT	10,40	32,77	57,44	130,75
Série T	26,78	84,41	147,95	336,77

Les hypothèses requises utilisées dans le tableau qui précède, qui ne reflètent pas le rendement réel du Fonds, sont décrites à la rubrique *Frais de l’organisme de placement collectif pris en charge indirectement par les épargnants*, à la page 70.

Catégorie de société américaine de croissance des dividendes Franklin

Détails sur l'organisme de placement collectif

La série I n'accepte actuellement plus de nouvelles souscriptions (fermée aux nouveaux épargnants), mais les épargnants qui détiennent actuellement des titres peuvent continuer d'en acheter. Elle pourrait être offerte de nouveau aux nouveaux épargnants sur décision du gestionnaire.

Type d'organisme de placement collectif :	Fonds d'actions américaines
Date de création :	Actions des séries A, F et O : le 16 janvier 2006 Actions de série T : le 27 septembre 2007 Actions des séries I et PF : le 7 juillet 2014
Nature des titres :	Actions des séries A, F, I, O, PF et T d'une société d'investissement à capital variable
Admissible pour les régimes enregistrés :	Oui
Conseiller en valeurs :	Société de Placements Franklin Templeton, Toronto (Ontario), est le conseiller en valeurs du Fonds et du Fonds sous-jacent
Sous-conseiller :	Franklin Advisory Services, LLC, Ridgefield Park (New Jersey), est le sous-conseiller du Fonds sous-jacent

des sociétés qui ont toujours versé des dividendes en croissance;

- investit dans des parts du Fonds américain de croissance des dividendes Franklin et, par conséquent, le prix des actions de la Catégorie de société américaine de croissance des dividendes Franklin fluctue en fonction du prix des parts du Fonds sous-jacent. Il peut y avoir des décalages au niveau du rendement ou des erreurs de suivi à l'égard du placement du Fonds dans le Fonds sous-jacent, qui pourraient faire en sorte que le prix des actions de la Catégorie de société américaine de croissance des dividendes Franklin ne suive pas précisément le prix des parts du Fonds sous-jacent.

Pour obtenir une description complète des stratégies de placement du Fonds américain de croissance des dividendes Franklin, reportez-vous à la page 151.

Quels types de placements l'organisme de placement collectif fait-il?

Objectif de placement

- Appréciation du capital à long terme en investissant la presque totalité de son actif dans des parts du Fonds américain de croissance des dividendes Franklin (le « Fonds sous-jacent »).

L'objectif de placement fondamental ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des actionnaires obtenue à une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Fonds :

- investit dans des parts du Fonds américain de croissance des dividendes Franklin, dont l'objectif de placement est l'appréciation du capital à long terme en investissant surtout dans un portefeuille diversifié d'actions américaines, axé sur les placements dans

Quels sont les risques associés à un placement dans l'organisme de placement collectif?

Reportez-vous à la page 152 pour obtenir une liste des risques associés à un placement du Fonds dans le Fonds américain de croissance des dividendes Franklin. Le Fonds comporte les risques supplémentaires suivants :

- le risque propre à la répliation
- le risque propre aux fonds de catégorie de société
- le risque propre à l'imposition

Reportez-vous à la page 2 pour obtenir une description complète de ces risques.

Qui devrait investir dans cet organisme de placement collectif?

Des épargnants qui :

- recherchent un fonds principal d'actions américaines devant être surtout détenu à l'extérieur d'un régime enregistré, étant

Catégorie de société américaine de croissance des dividendes Franklin

donné qu'il permet aux épargnants imposables d'effectuer une substitution entre les Fonds de catégorie de société sans avoir à payer d'impôt au moment de la substitution;

- comptent conserver leur placement à moyen terme ou à long terme;
- pour ce qui est des actions de série T, recherchent des rentrées de fonds mensuelles régulières à partir de placements détenus à l'extérieur d'un régime enregistré.

Ce Fonds correspond aux épargnants qui sont prêts à accepter un niveau de risque de faible à modéré à l'égard de cette partie de leur portefeuille. Cependant, ce Fonds pourrait faire partie d'un portefeuille dont le risque global peut être inférieur ou supérieur au risque propre à cette partie. Veuillez consulter la rubrique *Méthode de classification des risques d'investissement*, à la page 69, pour savoir comment nous classifions les risques d'investissement de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

- Le Fonds peut verser des dividendes ordinaires imposables au cours de l'année et des dividendes sur les gains en capital en janvier ou en février de chaque année.
- Pour ce qui est des actions de série T, le Fonds peut également distribuer tout remboursement de capital le dernier jour ouvrable de chaque mois (sauf en décembre, où il peut être distribué plus tôt). Pour ce qui est des actions de série T, les versements annuels de dividendes ordinaires imposables ou de dividendes sur les gains en capital ne peuvent être réinvestis que dans des actions supplémentaires du Fonds et ne peuvent être versés en espèces.

Les distributions ou les dividendes sont réinvestis de façon automatique dans des actions supplémentaires du Fonds, à moins que vous ne nous avisiez par écrit que vous préférez les recevoir en espèces. Veuillez consulter la page 70 pour obtenir de plus amples renseignements.

Les remboursements de capital ne reflètent pas nécessairement le rendement du Fonds et ne devraient pas être confondus avec les notions de « rendement » ou de « revenu ». Vous ne devriez pas tirer de conclusions à propos du rendement du Fonds en vous fiant au montant de la distribution.

Les remboursements de capital réduiront le montant de votre placement initial et peuvent donner lieu au remboursement de votre placement initial. Un remboursement de capital qui vous est versé n'est pas imposable immédiatement, mais il réduira le PBR des titres visés. Vous devriez consulter votre conseiller fiscal au sujet des conséquences fiscales que pourrait entraîner le versement d'un remboursement de capital sur les actions de série T.

Frais de l'organisme de placement collectif pris en charge indirectement par les épargnants pour un placement initial de 1 000 \$ (en \$)

	<i>Un an</i>	<i>Trois ans</i>	<i>Cinq ans</i>	<i>Dix ans</i>
Frais payables sur :				
<i>Série A</i>	26,67	84,08	147,37	335,45
<i>Série F</i>	14,91	47,00	82,39	187,54
<i>Série I</i>	19,64	61,90	108,50	246,97
<i>Série PF</i>	10,82	34,09	59,76	136,03
<i>Série T</i>	26,57	83,75	146,79	334,13

Les hypothèses requises utilisées dans le tableau qui précède, qui ne reflètent pas le rendement réel du Fonds, sont décrites à la rubrique *Frais de l'organisme de placement collectif pris en charge indirectement par les épargnants*, à la page 70.

Catégorie couverte de société américaine de croissance des dividendes Franklin

Détails sur l'organisme de placement collectif

Type d'organisme de placement collectif :	Fonds d'actions américaines
Date de création :	Actions des séries A, F, O et T : le 29 octobre 2012
Nature des titres :	Actions des séries A, F, O et T d'une société d'investissement à capital variable
Admissible pour les régimes enregistrés :	Oui
Conseiller en valeurs :	Société de Placements Franklin Templeton, Toronto (Ontario), est le conseiller en valeurs du Fonds et du Fonds sous-jacent
Sous-conseiller :	Franklin Advisory Services, LLC, Ridgefield Park (New Jersey), est le sous-conseiller du Fonds sous-jacent

Quels types de placements l'organisme de placement collectif fait-il?

Objectif de placement

- Appréciation du capital à long terme en investissant la presque totalité de son actif dans des parts du Fonds américain de croissance des dividendes Franklin (le « Fonds sous-jacent »). Le Fonds investit dans des instruments dérivés en vue d'éliminer l'incidence des fluctuations du taux de change du dollar américain par rapport au dollar canadien.

L'objectif de placement fondamental ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des actionnaires obtenue à une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Fonds :

- investit dans des parts du Fonds américain de croissance des dividendes Franklin, dont l'objectif de placement est l'appréciation du capital à long terme en investissant surtout dans un portefeuille diversifié d'actions américaines, axé sur les placements dans

des sociétés qui ont toujours versé des dividendes en croissance;

- investit dans des contrats à terme de gré à gré afin de couvrir au maximum le Fonds contre les fluctuations des taux de change du dollar américain par rapport au dollar canadien. Par conséquent, la fluctuation de la valeur du dollar américain par rapport au dollar canadien n'aura aucune incidence sur le Fonds. Les placements dans des contrats à terme de gré à gré visant à couvrir au maximum le Fonds contre les fluctuations des taux de change du dollar américain par rapport au dollar canadien n'annuleront pas complètement l'incidence des fluctuations des devises. Les rendements du Fonds différeront des rendements en dollar américain du Fonds sous-jacent.

Pour obtenir une description complète des stratégies de placement du Fonds sous-jacent, reportez-vous à la page 151.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'organisme de placement collectif?

Puisque le Fonds investit dans des parts du Fonds sous-jacent, le prix des actions du Fonds fluctue en fonction du prix des parts du Fonds sous-jacent. Il peut y avoir des décalages quant au rendement ou des erreurs de suivi à l'égard du placement du Fonds dans le Fonds sous-jacent, qui pourraient faire en sorte que le prix des actions du Fonds ne suive pas précisément le prix des parts du Fonds sous-jacent.

Les placements dans des contrats à terme de gré à gré visant à couvrir au maximum le Fonds contre les fluctuations des taux de change du dollar américain par rapport au dollar canadien n'annuleront pas complètement l'incidence des fluctuations des devises. Les rendements du Fonds différeront des rendements en dollar américain du Fonds sous-jacent. La couverture

Catégorie couverte de société américaine de croissance des dividendes Franklin

limitera les occasions de gains qui pourraient être réalisés advenant une appréciation du dollar américain par rapport au dollar canadien. Pendant les périodes de très grande tension ou de volatilité sur les marchés, le Fonds peut ne pas être en mesure d'empêcher les pertes résultant de l'exposition au dollar américain.

Reportez-vous à la page 152 pour obtenir une liste des risques associés à un placement du Fonds dans le Fonds américain de croissance des dividendes Franklin. Le Fonds comporte les risques supplémentaires suivants :

- le risque propre à la réplique
- le risque propre aux fonds de catégorie de société
- le risque propre à l'imposition

Reportez-vous à la page 2 pour obtenir une description complète de ces risques.

Qui devrait investir dans cet organisme de placement collectif?

Des épargnants qui :

- recherchent un fonds principal d'actions américaines;
- comptent conserver leur placement à moyen ou à long terme;
- cherchent à diminuer le risque de fluctuation des taux de change du dollar américain par rapport au dollar canadien;
- pour ce qui est des actions de série T, recherchent des rentrées de fonds mensuelles régulières à partir de placements détenus à l'extérieur d'un régime enregistré.

Ce Fonds correspond aux épargnants qui sont prêts à accepter un niveau de risque de faible à modéré à l'égard de cette partie de leur portefeuille. Cependant, ce Fonds pourrait faire partie d'un portefeuille dont le risque global peut être inférieur ou supérieur au risque propre à cette partie. Veuillez consulter la rubrique *Méthode de classification des risques d'investissement*, à la page 69, pour savoir comment nous classifions les risques d'investissement de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

- Le Fonds peut verser des dividendes ordinaires imposables au cours de l'année et des dividendes sur les gains en capital en janvier ou en février de chaque année.
- Pour ce qui est des actions de série T, le Fonds peut également distribuer tout remboursement de capital le dernier jour ouvrable de chaque mois (sauf en décembre, où il peut être distribué plus tôt). Pour ce qui est des actions de série T, les distributions annuelles de dividendes ordinaires imposables et de dividendes sur les gains en capital ne peuvent être réinvesties que dans des actions supplémentaires du Fonds et ne peuvent être versées en espèces.

Les distributions ou les dividendes sont réinvestis de façon automatique dans des actions supplémentaires du Fonds, à moins que vous ne nous avisiez par écrit que vous préférez les recevoir en espèces. Veuillez consulter la page 70 pour obtenir de plus amples renseignements.

Les remboursements de capital ne reflètent pas nécessairement le rendement du Fonds et ne devraient pas être confondus avec les notions de « rendement » ou de « revenu ». Vous ne devriez pas tirer de conclusions à propos du rendement du Fonds en vous fiant au montant de la distribution.

Les remboursements de capital réduiront le montant de votre placement initial et peuvent donner lieu au remboursement de votre placement initial. Un remboursement de capital qui vous est versé n'est pas imposable immédiatement, mais il réduira le PBR des titres visés. Vous devriez consulter votre conseiller fiscal au sujet des conséquences fiscales que pourrait entraîner le versement d'un remboursement de capital sur les actions de série T.

Catégorie couverte de société américaine de croissance des dividendes Franklin

Frais de l'organisme de placement collectif pris en charge indirectement par les épargnants pour un placement initial de 1 000 \$ (en \$)

	<i>Un an</i>	<i>Trois ans</i>	<i>Cinq ans</i>	<i>Dix ans</i>
Frais payables sur :				
<i>Série A</i>	26,99	85,07	149,11	339,42
<i>Série F</i>	15,02	47,33	82,97	188,86
<i>Série T</i>	26,46	83,42	146,21	332,81

Les hypothèses requises utilisées dans le tableau qui précède, qui ne reflètent pas le rendement réel du Fonds, sont décrites à la rubrique *Frais de l'organisme de placement collectif pris en charge indirectement par les épargnants*, à la page 70.

Franklin Bissett

Approche disciplinée

Depuis plus de 30 ans, Gestion de placements Franklin Bissett* utilise une approche disciplinée pour la constitution de fonds d'actions, de fonds de titres à revenu fixe et de fonds équilibrés. Nos premiers objectifs sont : i) un rendement supérieur rajusté en fonction du risque pendant tout un cycle du marché; ii) que notre recherche fondamentale, qui est dictée par des styles de placement éprouvés au fil du temps et une solide exécution des opérations de portefeuille, se traduira par des fonds présentant des rendements supérieurs à moyen et à long terme.

Portefeuilles d'actions

En harmonie avec notre démarche avérée de croissance à un prix raisonnable, l'équipe des actions de Franklin Bissett cherche à repérer des entreprises de grande qualité et bien gérées qui ont un parcours jalonné de succès et qui affichent un modèle de gestion durable. Nous croyons que ces entreprises sont en mesure de procurer des bénéfices soutenus et une croissance des dividendes et, par ricochet, une appréciation du cours des actions. Nous sommes essentiellement axés sur la recherche et mettons l'accent sur le rendement supérieur des capitaux propres, la santé financière et les évaluations intéressantes, ainsi que sur les produits d'exploitation constants et supérieurs à la moyenne et la croissance des bénéfices et des flux de trésorerie sur l'ensemble du cycle. Puisque nous mettons l'accent sur la gestion des risques, nous profitons de l'avantage supplémentaire d'une volatilité inférieure à celle des indices respectifs.

Portefeuilles de titres à revenu fixe

L'équipe des titres à revenu fixe de Franklin Bissett a également recours à l'analyse fondamentale comme volet principal de son processus de décision. L'objectif des fonds à revenu fixe de Franklin Bissett est de générer un revenu stable et prévisible tout en protégeant le capital. Nous croyons qu'un portefeuille diversifié capable de déceler des occasions de valeur relative que présentent les obligations fédérales et provinciales et les obligations d'entreprise de bonne qualité augmentera la valeur à long terme. Les risques associés au taux d'intérêt et à la courbe de rendement sont atténués par une gestion prudente des caractéristiques de duration et de durée jusqu'à l'échéance des fonds.

Portefeuilles équilibrés

Le comité de répartition de l'actif de Franklin Bissett élabore soigneusement des répartitions d'actifs stratégiques pour nos fonds équilibrés. À l'intérieur de chaque portefeuille, nous utilisons l'expertise de Franklin Bissett dans le domaine des actions et des titres à revenu fixe que vient compléter l'expérience en mandats étrangers dont se fait forte la famille Placements Franklin Templeton, tout en tenant compte de la stratégie de placement du fonds équilibré. Nous avons alors recours à un processus permanent et dynamique de répartition de l'actif qui met l'accent sur la valeur relative de chaque catégorie d'actifs et perfectionnons les répartitions à moyen terme. Cette discipline se reflète dans nos fonds équilibrés, qui conviennent aux épargnants qui recherchent à la fois croissance et revenu.

* partie de la Société de Placements Franklin Templeton

Fonds équilibré d'actions canadiennes de toutes capitalisations Franklin Bissett

Détails sur l'organisme de placement collectif

La série I n'accepte actuellement plus de nouvelles souscriptions (fermée aux nouveaux épargnants), mais les épargnants qui détiennent actuellement des titres peuvent continuer d'en acheter. Elle pourrait être offerte de nouveau aux nouveaux épargnants sur décision du gestionnaire.

Type d'organisme de placement collectif :	Fonds canadien équilibré
Date de création :	Parts des séries A, F, I, O et T : le 12 janvier 2009 Parts de série PF : 3 octobre 2016
Nature des titres :	Parts des séries A, F, I, O, PF et T d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible pour les régimes enregistrés :	Oui
Conseiller en valeurs :	Gestion de placements Franklin Bissett, Calgary (Alberta)

Quels types de placements l'organisme de placement collectif fait-il?

Objectif de placement

- Équilibre du revenu courant et de l'appréciation du capital à long terme en investissant surtout dans un portefeuille diversifié d'actions et de titres à revenu fixe canadiens et, dans une moindre mesure, dans des titres à revenu fixe émis partout dans le monde.

L'objectif de placement fondamental ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des porteurs de parts obtenue à une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Nos principes de placement fondamentaux sont décrits à la page 159.

Le Fonds :

- investit habituellement environ 65 % de son actif dans des titres participatifs canadiens de toute capitalisation boursière et le reste dans des titres à revenu fixe;
- peut avoir une répartition dans les actions par rapport aux titres à revenu fixe variée selon les changements dans les cours du marché

ou la façon dont le gestionnaire de portefeuille perçoit le marché;

- peut investir jusqu'à 30 % de ses actifs dans des titres étrangers, y compris dans les titres des marchés développés et émergents;
- dans sa composante en titres à revenu fixe investit principalement dans des titres de créance de qualité. Les titres de créance comprennent l'ensemble des divers titres à revenu fixe et à taux variable, notamment les obligations d'État, les obligations de sociétés, les obligations adossées à des créances hypothécaires, les autres actifs et les prêts aux sociétés;
- peut investir jusqu'à 25 % de son actif dans des titres de créance qui ont une cote inférieure à celle d'un placement de qualité, titres qui sont appelés parfois « obligations de pacotille » ou « titres à rendement élevé »;
- peut investir dans des prêts et des prêts participatifs, parfois appelés « prêts aux sociétés ou prêts consortiaux », consentis aux sociétés et à d'autres entités commerciales par les banques et les autres institutions financières. Lorsqu'il s'agit de prêts participatifs, le Fonds achète du prêteur une partie d'un prêt plus important accordé par le prêteur à un emprunteur. Généralement, les prêts aux sociétés ou prêts consortiaux paient des intérêts, dont le taux est recalculé de façon périodique en fonction d'un taux débiteur de base flottant tel que le taux interbancaire offert à Londres (TIOL), majoré d'une prime;
- peut détenir une partie de ses actifs en espèces, dans des titres du marché monétaire (y compris du papier commercial adossé à des actifs émis par des banques) ou dans des OPC du marché monétaire à titre de catégorie d'actifs stratégique ou à des fins tactiques ou de liquidité;
- peut, dans la mesure autorisée par la réglementation en valeurs mobilières, investir dans des titres dérivés liés au crédit, dont

les swaps sur défaillance et les titres et billets liés à la valeur du crédit, à des fins autres que de couverture, afin d'obtenir une exposition à des sociétés ou à des marchés financiers et à des fins de couverture, afin de réduire la position de risque du Fonds. Les accords de swap, comme les swaps sur défaillance, sont des contrats conclus entre le Fonds et, habituellement, une maison de courtage, une banque ou une autre institution financière (la contrepartie au swap) pour une période qui peut s'étendre de quelques jours à plusieurs années. Lors d'une opération de swap de base, le Fonds s'entend avec sa contrepartie pour échanger les rendements (ou les écarts de taux de rendement) gagnés ou réalisés à l'égard d'un « montant nominal » particulier d'instruments sous-jacents. Le montant nominal est le montant prévu sélectionné par les parties comme étant la base utilisée pour calculer les obligations que les parties ont convenu d'échanger. Le rendement du placement dans des titres et billets liés à la valeur du crédit est habituellement lié au rendement d'un actif de référence dont la valeur de ces titres ou billets à l'échéance ou de leur coupon est déterminée au moyen des fluctuations de la valeur de l'actif de référence;

- peut adopter des stratégies de gestion des devises au moyen de contrats de change à terme de manière à couvrir le risque de change ou à y être exposé;
- peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres et investir dans des instruments dérivés, y compris les contrats à terme de gré à gré, les contrats d'options (d'achat ou de vente) et les swaps (tels qu'ils sont décrits aux pages 66 à 68). Ces opérations et placements dans des instruments dérivés seront utilisés conjointement avec les autres stratégies de placement du Fonds de la façon jugée la plus appropriée pour atteindre les objectifs de placement d'ensemble du Fonds et améliorer son rendement. Ces placements sont autorisés par les règlements en valeurs mobilières et la dispense à l'égard de certaines règles portant sur les instruments dérivés accordée au Fonds et décrite à la rubrique *Placements dans des instruments dérivés* à la page 67.

Le Fonds peut effectuer un nombre limité de ventes à découvert. Ces opérations seront

utilisées conjointement avec les autres stratégies de placement, de la façon jugée la plus appropriée pour atteindre l'objectif de placement d'ensemble du Fonds et améliorer le rendement du Fonds. Reportez-vous à la rubrique *Vente à découvert*, à la page 68, pour de plus amples renseignements.

Le Fonds pourra investir dans des contrats à terme sur devises, à des fins de couverture ou autre, afin d'atténuer les risques ou de tirer parti des occasions en lien avec les variations des taux de change. Le Fonds pourra également investir dans des contrats à terme sur instrument financier, à des fins de couverture ou autre, afin de faciliter les changements de durée du portefeuille ou de risque lié au taux d'intérêt ou à la courbe des taux. Un contrat à terme est une entente exécutoire standardisée qui se négocie à la bourse pour acheter ou vendre une quantité donnée d'un instrument ou actif sous-jacent à un prix déterminé à une date future convenue.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'organisme de placement collectif?

- le risque propre aux titres participatifs
- le risque de taux d'intérêt
- le risque de crédit
- le risque propre aux petites sociétés
- le risque propre aux sociétés orientées sur les dividendes
- le risque lié à la liquidité
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre aux réinvestissements
- le risque propre à l'épuisement du capital (parts de série T seulement)
- le risque propre aux titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires
- le risque découlant de la réglementation
- le risque propre aux grands investisseurs
- le risque propre à la gestion de portefeuille
- le risque propre aux instruments dérivés
- le risque propre aux conventions de mise en pension et de prise en pension
- le risque propre aux séries
- le risque propre aux ventes à découvert
- le risque propre aux prêts de titres
- le risque propre à la cybersécurité

Au 18 mai 2017, la Catégorie de société équilibrée d'actions canadiennes de toutes capitalisations Franklin Bissett détenait 30,96 % du Fonds.

Reportez-vous à la page 2 pour obtenir une description complète de ces risques.

Qui devrait investir dans cet organisme de placement collectif?

Des épargnants qui :

- recherchent un fonds canadien équilibré ayant une certaine exposition aux titres à revenu fixe mondiaux;
- comptent conserver leur placement à moyen terme ou à long terme;
- recherchent, dans le cas des parts de série T, des flux de trésorerie mensuels réguliers provenant de placements détenus à l'extérieur d'un régime enregistré.

Ce Fonds correspond aux épargnants qui sont prêts à accepter un niveau de risque de faible à modéré à l'égard de cette partie de leur portefeuille. Cependant, ce Fonds pourrait faire partie d'un portefeuille dont le risque global peut être inférieur ou supérieur au risque propre à cette partie. Veuillez consulter la rubrique *Méthode de classification des risques d'investissement*, à la page 69, pour savoir comment nous classifions les risques d'investissement de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

- Pour ce qui est des parts des séries A, F, I, O et PF, le Fonds distribue tout revenu et tout gain en capital net réalisé tous les ans en décembre et peut effectuer des distributions à d'autres moments au cours de l'année.
- Dans le cas des parts de série T, le Fonds distribue le revenu ou fait un remboursement de capital le dernier jour ouvrable de chaque mois (sauf en décembre, où il peut être distribué plus tôt) et distribue le revenu ou les gains en capital réalisés chaque année en décembre. Les distributions annuelles qui comprennent un revenu et des gains en capital ne peuvent être réinvesties que dans des parts supplémentaires du Fonds et ne peuvent être versées en espèces. Le Fonds peut effectuer des distributions à d'autres moments au cours de l'année.

Les distributions sont réinvesties de façon automatique dans des parts supplémentaires du Fonds, à moins que vous ne nous avisiez par écrit que vous préférez les recevoir en espèces.

Veuillez consulter la page 70 pour obtenir de plus amples renseignements.

Les remboursements de capital ne reflètent pas nécessairement le rendement du Fonds et ne devraient pas être confondus avec les notions de « rendement » ou de « revenu ». Vous ne devriez pas tirer de conclusions à propos du rendement du Fonds en vous fiant au montant de la distribution.

Les remboursements de capital réduiront le montant de votre placement initial et peuvent donner lieu au remboursement de votre placement initial. Un remboursement de capital qui vous est versé n'est pas imposable immédiatement, mais il réduira le PBR des titres visés. Vous devriez consulter votre conseiller fiscal au sujet des conséquences fiscales que pourrait entraîner le versement d'un remboursement de capital sur les parts de série T.

Frais de l'organisme de placement collectif pris en charge indirectement par les épargnants pour un placement initial de 1 000 \$ (en \$)

	<i>Un an</i>	<i>Trois ans</i>	<i>Cinq ans</i>	<i>Dix ans</i>
Frais payables sur :				
<i>Série A</i>	23,73	74,81	131,12	298,48
<i>Série F</i>	12,39	39,06	68,46	155,84
<i>Série I</i>	17,43	54,95	96,31	219,23
<i>Série PF</i>	9,98	31,45	55,12	125,47
<i>Série T</i>	23,10	72,82	127,64	290,55

Les hypothèses requises utilisées dans le tableau qui précède, qui ne reflètent pas le rendement réel du Fonds, sont décrites à la rubrique *Frais de l'organisme de placement collectif pris en charge indirectement par les épargnants*, à la page 70.

Catégorie de société équilibrée d'actions canadiennes de toutes capitalisations Franklin Bissett

Détails sur l'organisme de placement collectif

La série I n'accepte actuellement plus de nouvelles souscriptions (fermée aux nouveaux épargnants), mais les épargnants qui détiennent actuellement des titres peuvent continuer d'en acheter. Elle pourrait être offerte de nouveau aux nouveaux épargnants sur décision du gestionnaire.

Type d'organisme de placement collectif :	Fonds canadien équilibré
Date de création :	Actions des séries A, F, I, O et T : le 12 janvier 2009
Nature des titres :	Actions des séries A, F, I, O et T d'une société d'investissement à capital variable
Admissible pour les régimes enregistrés :	Oui
Conseiller en valeurs :	Société de Placements Franklin Templeton, Toronto (Ontario), est le conseiller en valeurs du Fonds Gestion de placements Franklin Bissett, Calgary (Alberta), est le conseiller en valeurs du Fonds sous-jacent

Quels types de placements l'organisme de placement collectif fait-il?

Objectif de placement

- Équilibre du revenu courant et de l'appréciation du capital à long terme en investissant la presque totalité de ses actifs dans des parts du Fonds équilibré d'actions canadiennes de toutes capitalisations Franklin Bissett (le « Fonds sous-jacent »).

L'objectif de placement fondamental ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des actionnaires obtenue à une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Fonds :

- investit dans des parts du Fonds équilibré d'actions canadiennes de toutes capitalisations Franklin Bissett, dont l'objectif

de placement vise un équilibre du revenu courant et de l'appréciation du capital à long terme en investissant surtout dans un portefeuille diversifié d'actions et de titres à revenu fixe canadiens et, dans une moindre mesure, dans des titres à revenu fixe émis partout dans le monde;

- investit dans des parts du Fonds équilibré d'actions canadiennes de toutes capitalisations Franklin Bissett et, par conséquent, le prix des actions de la Catégorie de société équilibrée d'actions canadiennes de toutes capitalisations Franklin Bissett fluctue en fonction du prix des parts du Fonds sous-jacent. Il peut y avoir des décalages quant au rendement ou des erreurs de suivi à l'égard du placement du Fonds dans le Fonds sous-jacent en conséquence desquels le prix des actions de la Catégorie de société équilibrée d'actions canadiennes de toutes capitalisations Franklin Bissett pourrait ne pas reproduire avec précision le prix des parts du Fonds sous-jacent.

Pour obtenir une description complète des stratégies de placement du Fonds équilibré d'actions canadiennes de toutes capitalisations Franklin Bissett, reportez-vous à la page 160.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'organisme de placement collectif?

Reportez-vous à la page 161 pour obtenir une liste des risques associés à un placement du Fonds dans le du Fonds équilibré d'actions canadiennes de toutes capitalisations Franklin Bissett. Le Fonds comporte les risques supplémentaires suivants :

- le risque propre à la réplcation

Catégorie de société équilibrée d'actions canadiennes de toutes capitalisations Franklin Bissett

- le risque propre aux fonds de catégorie de société
- le risque propre à l'imposition

Reportez-vous à la page 2 pour obtenir une description complète de ces risques.

Qui devrait investir dans cet organisme de placement collectif?

Des épargnants qui :

- recherchent un fonds équilibré canadien ayant une certaine exposition aux titres à revenu fixe mondiaux qui doit être détenu principalement à l'extérieur d'un régime enregistré étant donné qu'il permet aux épargnants imposables d'effectuer une substitution entre les Fonds de catégorie de société sans avoir à payer d'impôt au moment de la substitution;
- comptent conserver leur placement à moyen terme ou à long terme;
- pour ce qui est des actions de série T, recherchent des rentrées de fonds mensuelles régulières à partir de placements détenus à l'extérieur d'un régime enregistré.

Ce Fonds correspond aux épargnants qui sont prêts à accepter un niveau de risque de faible à modéré à l'égard de cette partie de leur portefeuille. Cependant, ce Fonds pourrait faire partie d'un portefeuille dont le risque global peut être inférieur ou supérieur au risque propre à cette partie. Veuillez consulter la rubrique *Méthode de classification des risques d'investissement*, à la page 69, pour savoir comment nous classifions les risques d'investissement de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

- Le Fonds peut verser des dividendes ordinaires imposables au cours de l'année et des dividendes sur les gains en capital en janvier ou en février de chaque année.
- Pour ce qui est des actions de série T, le Fonds peut distribuer tout remboursement de capital le dernier jour ouvrable de chaque mois (sauf en décembre, où il peut être distribué plus tôt). Pour ce qui est des actions de série T, les versements annuels de dividendes ordinaires imposables ou de

dividendes sur les gains en capital ne peuvent être réinvestis que dans des actions supplémentaires du Fonds et ne peuvent être versés en espèces.

Les distributions ou les dividendes sont réinvestis de façon automatique dans des actions supplémentaires du Fonds, à moins que vous ne nous avisiez par écrit que vous préférez les recevoir en espèces. Veuillez consulter la page 70 pour obtenir de plus amples renseignements.

Les remboursements de capital ne reflètent pas nécessairement le rendement du Fonds et ne devraient pas être confondus avec les notions de « rendement » ou de « revenu ». Vous ne devriez pas tirer de conclusions à propos du rendement du Fonds en vous fiant au montant de la distribution.

Les remboursements de capital réduiront le montant de votre placement initial et peuvent donner lieu au remboursement de votre placement initial. Un remboursement de capital qui vous est versé n'est pas imposable immédiatement, mais il réduira le PBR des titres visés. Vous devriez consulter votre conseiller fiscal au sujet des conséquences fiscales que pourrait entraîner le versement d'un remboursement de capital sur les actions de série T.

Frais de l'organisme de placement collectif pris en charge indirectement par les épargnants pour un placement initial de 1 000 \$ (en \$)

	Un an	Trois ans	Cinq ans	Dix ans
Frais payables sur :				
<i>Série A</i>	24,57	77,46	135,77	309,04
<i>Série F</i>	13,13	41,38	72,52	165,09
<i>Série I</i>	18,59	58,59	102,69	233,76
<i>Série T</i>	23,94	75,47	132,28	301,12

Les hypothèses requises utilisées dans le tableau qui précède, qui ne reflètent pas le rendement réel du Fonds, sont décrites à la rubrique *Frais de l'organisme de placement collectif pris en charge indirectement par les épargnants*, à la page 70.

Fonds canadien équilibré Franklin Bissett

Détails sur l'organisme de placement collectif

La série I n'accepte actuellement plus de nouvelles souscriptions (fermée aux nouveaux épargnants), mais les épargnants qui détiennent actuellement des titres peuvent continuer d'en acheter. Elle pourrait être offerte de nouveau aux nouveaux épargnants sur décision du gestionnaire.

Type d'organisme de placement collectif :	Fonds canadien équilibré
Date de création :	Parts de série F : le 6 septembre 1991 Parts des séries A, I et O : le 24 novembre 2000 Parts de série T : le 17 juin 2002 Parts des séries PF et PFT : 3 octobre 2016
Nature des titres :	Parts des séries A, F, I, O, PF, PFT et T d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible pour les régimes enregistrés :	Oui
Conseiller en valeurs :	Gestion de placements Franklin Bissett, Calgary (Alberta)

Quels types de placements l'organisme de placement collectif fait-il?

Objectif de placement

- Équilibre du revenu courant et de la plus-value du capital à long terme en investissant surtout dans un portefeuille de Fonds Franklin Bissett pour atteindre l'équilibre entre les placements à revenu fixe et les placements en actions.

L'objectif de placement fondamental ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des porteurs de parts obtenue à une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Nos principes de placement fondamentaux sont décrits à la page 159.

Le Fonds :

- présente, dans des conditions normales de marché, une composition optimale de l'actif selon des fourchettes de 30 à 50 % pour les

titres de participation canadiens, de 30 à 50 % pour les titres à revenu fixe canadiens et de 15 à 40 % pour les titres mondiaux/américains. Le conseiller en valeurs peut réviser et rajuster la composition optimale de l'actif, à sa seule appréciation, en fonction de la conjoncture économique et de la valeur relative des titres à revenu fixe et des titres de participation;

- investit dans des OPC gérés par le gestionnaire. Le conseiller en valeurs peut, à sa seule appréciation, modifier la composition optimale de l'actif et le pourcentage des avoirs d'un OPC quelconque, retirer un OPC ou en ajouter d'autres;
- peut investir jusqu'à 40 % de son actif dans des titres étrangers;
- peut, à l'occasion, investir une partie de ses actifs directement dans des titres de participation et des titres à revenu fixe;
- peut détenir une partie de ses actifs en espèces, dans des titres du marché monétaire ou dans des organismes de placement collectif du marché monétaire tout en recherchant des occasions de placement ou à des fins de protection.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'organisme de placement collectif?

- le risque propre aux titres participatifs
- le risque de taux d'intérêt
- le risque de crédit
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre aux sociétés orientées sur les dividendes
- le risque propre aux petites sociétés
- le risque de liquidité
- le risque propre à l'épuisement du capital (parts de série T seulement)
- le risque propre aux instruments dérivés

- le risque propre à la répartition de l'actif
- le risque propre à la gestion de portefeuille
- le risque propre aux grands investisseurs
- le risque propre aux conventions de mise en pension et de prise en pension
- le risque propre aux prêts de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre aux obligations liées à l'inflation
- le risque propre à la cybersécurité

Au 18 mai 2017, deux porteurs de titres détenaient respectivement 19,49 % et 14,81 % du Fonds.

Reportez-vous à la page 2 pour obtenir une description complète de ces risques.

Qui devrait investir dans cet organisme de placement collectif?

Des épargnants qui :

- recherchent un fonds fondamental équilibré, bien diversifié en fonction de la catégorie d'actifs, de la région géographique et de la capitalisation boursière;
- comptent conserver leur placement à moyen terme;
- pour ce qui est des parts de série T, recherchent des rentrées de fonds mensuelles régulières à partir de placements détenus à l'extérieur d'un régime enregistré.

Ce Fonds correspond aux épargnants qui sont prêts à accepter un faible niveau de risque à l'égard de cette partie de leur portefeuille. Cependant, ce Fonds pourrait faire partie d'un portefeuille dont le risque global peut être inférieur ou supérieur au risque propre à cette partie. Veuillez consulter la rubrique *Méthode de classification des risques d'investissement*, à la page 69, pour savoir comment nous classifions les risques d'investissement de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

- Pour ce qui est des parts des séries A, F, I, O et PF, le Fonds distribue tout revenu et tout gain en capital net réalisé tous les ans en décembre et peut effectuer des distributions à d'autres moments au cours de l'année.
- Pour ce qui est des parts des séries PFT et T, le Fonds distribue tout revenu ou fait un remboursement de capital le dernier jour ouvrable de chaque mois (sauf en décembre, où il peut être distribué plus tôt) et distribue tout revenu ou tout gain en capital réalisé tous les ans en décembre. Les distributions annuelles composées de revenu et de gains en capital sont nécessairement réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds et ne peuvent être versées en espèces. Le Fonds peut aussi effectuer des distributions à d'autres moments au cours de l'année.

Les distributions sont réinvesties de façon automatique dans des parts supplémentaires du Fonds, à moins que vous ne nous avisiez par écrit que vous préférez les recevoir en espèces. Veuillez consulter la page 70 pour obtenir de plus amples renseignements.

Les remboursements de capital ne reflètent pas nécessairement le rendement du Fonds et ne devraient pas être confondus avec les notions de « rendement » ou de « revenu ». Vous ne devriez pas tirer de conclusions à propos du rendement du Fonds en vous fiant au montant de la distribution.

Les remboursements de capital réduiront le montant de votre placement initial et peuvent donner lieu au remboursement de votre placement initial. Un remboursement de capital qui vous est versé n'est pas imposable immédiatement, mais il réduira le PBR des titres visés. Vous devriez consulter votre conseiller fiscal au sujet des conséquences fiscales que pourrait entraîner le versement d'un remboursement de capital sur les parts des séries PFT et T.

Frais de l'organisme de placement collectif pris en charge indirectement par les épargnants pour un placement initial de 1 000 \$ (en \$)

Un an Trois ans Cinq ans Dix ans

Frais payables sur :				
Série A	23,63	74,48	130,54	297,15
Série F	11,24	35,42	62,08	141,31
Série I	17,85	56,27	98,63	224,52
Série PF	9,56	30,12	52,80	120,18
Série PFT	9,35	29,46	51,64	117,54
Série T	23,94	75,47	132,28	301,12

Les hypothèses requises utilisées dans le tableau qui précède, qui ne reflètent pas le rendement réel du Fonds, sont décrites à la rubrique *Frais de l'organisme de placement collectif pris en charge indirectement par les épargnants*, à la page 70.

Catégorie de société équilibrée canadienne Franklin Bissett

Détails sur l'organisme de placement collectif

La série I n'accepte actuellement plus de nouvelles souscriptions (fermée aux nouveaux épargnants), mais les épargnants qui détiennent actuellement des titres peuvent continuer d'en acheter. Elle pourrait être offerte de nouveau aux nouveaux épargnants sur décision du gestionnaire.

Type d'organisme de placement collectif :	Fonds équilibré canadien
Date de création :	Actions des séries A, F et O : le 18 décembre 2006 Actions de série T : le 27 septembre 2007 Actions des séries I et PF : le 7 juillet 2014
Nature des titres :	Actions des séries A, F, I, O, PF et T d'une société d'investissement à capital variable
Admissible pour les régimes enregistrés :	Oui
Conseiller en valeurs :	Gestion de placements Franklin Bissett, Calgary (Alberta)

Quels types de placements l'organisme de placement collectif fait-il?

Objectif de placement

- Équilibre du revenu courant et de la plus-value du capital à long terme en investissant surtout dans un portefeuille de Fonds Franklin Bissett pour atteindre l'équilibre entre les placements à revenu fixe et les placements en actions.

L'objectif de placement fondamental ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des actionnaires obtenue à une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Nos principes de placement fondamentaux sont décrits à la page 159.

Le Fonds :

- présente, dans des conditions normales de marché, une composition optimale de l'actif selon des fourchettes de 30 à 50 % pour les titres de participation canadiens, de 30 à 50 % pour les titres à revenu fixe canadiens et de 15 à 40 % pour les titres

mondiaux/américains. Le conseiller en valeurs peut réviser et rajuster la composition optimale de l'actif, à sa seule appréciation, en fonction de la conjoncture économique et de la valeur relative des titres à revenu fixe et des titres de participation;

- investit dans des OPC gérés par le gestionnaire. Le conseiller en valeurs peut, à sa seule appréciation, modifier la composition optimale de l'actif et le pourcentage des avoirs d'un OPC quelconque, retirer un OPC ou en ajouter d'autres;
- peut investir jusqu'à 40 % de son actif dans des titres étrangers;
- peut, à l'occasion, investir une partie de ses actifs directement dans des titres de participation et des titres à revenu fixe;
- peut détenir une partie de ses actifs en espèces, dans des titres du marché monétaire ou dans des OPC du marché monétaire tout en recherchant des occasions de placement ou à des fins de protection.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'organisme de placement collectif?

- le risque propre aux titres participatifs
- le risque de taux d'intérêt
- le risque de crédit
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre aux sociétés orientées sur les dividendes
- le risque propre aux petites sociétés
- le risque de liquidité
- le risque propre à l'épuisement du capital (actions de série T seulement)
- le risque propre aux instruments dérivés
- le risque propre à la répartition de l'actif
- le risque propre à la gestion de portefeuille
- le risque propre aux conventions de mise en pension et de prise en pension
- le risque propre aux prêts de titres
- le risque propre aux grands investisseurs

Catégorie de société équilibrée canadienne Franklin Bissett

- le risque propre aux séries
- le risque propre aux fonds de catégorie de société
- le risque propre à l'imposition
- le risque propre aux obligations liées à l'inflation
- le risque propre à la cybersécurité

Reportez-vous à la page 2 pour obtenir une description complète de ces risques.

Qui devrait investir dans cet organisme de placement collectif?

Des épargnants qui :

- recherchent un fonds fondamental équilibré, bien diversifié en fonction de la catégorie d'actifs, de la région et de la capitalisation boursière devant être surtout détenu à l'extérieur d'un régime enregistré, étant donné qu'il permet aux épargnants imposés d'effectuer une substitution entre les Fonds de catégorie de société sans avoir à payer d'impôt au moment de la substitution;
- comptent conserver leur placement à moyen terme;
- pour ce qui est des actions de série T, recherchent des rentrées de fonds mensuelles régulières à partir de placements détenus à l'extérieur d'un régime enregistré.

Ce Fonds correspond aux épargnants qui sont prêts à accepter un faible niveau de risque à l'égard de cette partie de leur portefeuille. Cependant, ce Fonds pourrait faire partie d'un portefeuille dont le risque global peut être inférieur ou supérieur au risque propre à cette partie. Veuillez consulter la rubrique *Méthode de classification des risques d'investissement*, à la page 69, pour savoir comment nous classifions les risques d'investissement de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

- Le Fonds peut verser des dividendes ordinaires imposés au cours de l'année et des dividendes sur les gains en capital en janvier ou en février de chaque année.
- Pour ce qui est des actions de série T, le Fonds peut également distribuer tout remboursement de capital le dernier jour ouvrable de chaque mois (sauf en décembre, où il peut être distribué plus tôt). Pour ce qui

est des actions de série T, les versements annuels de dividendes ordinaires imposés ou de dividendes sur les gains en capital ne peuvent être réinvestis que dans des actions supplémentaires du Fonds et ne peuvent être versés en espèces.

Les distributions ou les dividendes sont réinvestis de façon automatique dans des actions supplémentaires du Fonds, à moins que vous ne nous avisiez par écrit que vous préférez les recevoir en espèces. Veuillez consulter la page 70 pour obtenir de plus amples renseignements.

Les remboursements de capital ne reflètent pas nécessairement le rendement du Fonds et ne devraient pas être confondus avec les notions de « rendement » ou de « revenu ». Vous ne devriez pas tirer de conclusions à propos du rendement du Fonds en vous fiant au montant de la distribution.

Les remboursements de capital réduiront le montant de votre placement initial et peuvent donner lieu au remboursement de votre placement initial. Un remboursement de capital qui vous est versé n'est pas imposable immédiatement, mais il réduira le PBR des titres visés. Vous devriez consulter votre conseiller fiscal au sujet des conséquences fiscales que pourrait entraîner le versement d'un remboursement de capital sur les actions de série T.

Frais de l'organisme de placement collectif pris en charge indirectement par les épargnants pour un placement initial de 1 000 \$ (en \$)

	Un an	Trois ans	Cinq ans	Dix ans
Frais payables sur :				
Série A	24,05	75,80	132,86	302,44
Série F	12,08	38,07	66,72	151,88
Série I	18,38	57,93	101,53	231,12
Série PF	9,56	30,12	52,80	120,18
Série T	23,63	74,48	130,54	297,15

Les hypothèses requises utilisées dans le tableau qui précède, qui ne reflètent pas le rendement réel du Fonds, sont décrites à la rubrique *Frais de l'organisme de placement collectif pris en charge indirectement par les épargnants*, à la page 70.

Fonds canadien de dividendes Franklin Bissett

Détails sur l'organisme de placement collectif

La série I n'accepte actuellement plus de nouvelles souscriptions (fermée aux nouveaux épargnants), mais les épargnants qui détiennent actuellement des titres peuvent continuer d'en acheter. Elle pourrait être offerte de nouveau aux nouveaux épargnants sur décision du gestionnaire.

Type d'organisme de placement collectif :	Fonds d'actions canadiennes axées sur les dividendes et le revenu
Date de création :	Parts des séries A, F et O : le 22 décembre 2003 Parts de série I : le 11 avril 2016 Parts de série PF : 3 octobre 2016
Nature des titres :	Parts des séries A, F, I, O et PF d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible pour les régimes enregistrés :	Oui
Conseiller en valeurs :	Gestion de placements Franklin Bissett, Calgary (Alberta)

- peut détenir une partie de ses actifs en espèces, dans des titres du marché monétaire ou dans des organismes de placement collectif du marché monétaire tout en recherchant des occasions de placement ou à des fins de protection;
- peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres et investir dans des instruments dérivés, y compris les contrats à terme de gré à gré, les contrats d'options (d'achat ou de vente) et les swaps (tels qu'ils sont décrits aux pages 66 à 68). Ces opérations et placements dans des instruments dérivés seront utilisés conjointement avec les autres stratégies de placement du Fonds de la façon jugée la plus appropriée pour atteindre les objectifs de placement d'ensemble du Fonds et améliorer son rendement. Ces placements sont autorisés par les règlements en valeurs mobilières et la dispense à l'égard de certaines règles portant sur les instruments dérivés accordée au Fonds et décrite à la rubrique *Placements dans des instruments dérivés* à la page 67.

Quels types de placements l'organisme de placement collectif fait-il?

Objectif de placement

- Appréciation du capital à long terme en investissant principalement dans des titres canadiens donnant droit à des dividendes ou à un revenu, y compris des actions ordinaires, des parts de fiducie de revenu et des actions privilégiées.

L'objectif de placement fondamental ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des porteurs de parts obtenue à une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Nos principes de placement fondamentaux sont décrits à la page 159.

Le Fonds :

- investit, à des prix raisonnables, dans des titres participatifs de sociétés de qualité qui ont démontré leur capacité à offrir un niveau constant et croissant de dividendes au fil du temps;
- investit dans des fiducies de revenu dont les distributions devraient être stables ou croissantes au fil du temps;
- peut investir dans d'autres titres offrant un revenu;

Le Fonds peut effectuer un nombre limité de ventes à découvert. Ces opérations seront utilisées conjointement avec les autres stratégies de placement, de la façon jugée la plus appropriée pour atteindre l'objectif de placement d'ensemble du Fonds et améliorer son rendement. Reportez-vous à la rubrique *Vente à découvert*, à la page 68, pour de plus amples renseignements.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'organisme de placement collectif?

- le risque propre aux titres participatifs
- le risque propre aux sociétés orientées sur les dividendes
- le risque propre aux petites sociétés
- le risque de liquidité
- le risque propre aux grands investisseurs

- le risque propre à la gestion de portefeuille
- le risque propre aux instruments dérivés
- le risque propre aux conventions de mise en pension et de prise en pension
- le risque propre aux séries
- le risque propre aux ventes à découvert
- le risque propre aux prêts de titres
- le risque propre à la cybersécurité

Reportez-vous à la page 2 pour obtenir une description complète de ces risques.

Qui devrait investir dans cet organisme de placement collectif?

Des épargnants qui :

- recherchent un revenu et certains gains en capital;
- comptent conserver leur placement à moyen ou à long terme.

Ce Fonds correspond aux épargnants qui sont prêts à accepter un niveau de risque de faible à modéré à l'égard de cette partie de leur portefeuille. Cependant, ce Fonds pourrait faire partie d'un portefeuille dont le risque global peut être inférieur ou supérieur au risque propre à cette partie. Veuillez consulter la rubrique *Méthode de classification des risques d'investissement*, à la page 69, pour savoir comment nous classifions les risques d'investissement de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

Le Fonds distribue le revenu et les espèces reçus des titres sous-jacents, moins les frais, le dernier jour ouvrable de chaque mois (sauf en décembre, où ils peuvent être distribués plus tôt). Il distribue les gains en capital nets réalisés tous les ans en décembre et peut effectuer des distributions à d'autres moments au cours de l'année.

Les distributions sont réinvesties de façon automatique dans des parts supplémentaires du Fonds, à moins que vous ne nous avisiez par écrit que vous préférez les recevoir en espèces. Veuillez consulter la page 70 pour obtenir de plus amples renseignements.

Les remboursements de capital ne reflètent pas nécessairement le rendement du Fonds et ne devraient pas être confondus avec les notions de « rendement » ou de « revenu ». Vous ne devriez pas tirer de conclusions à propos du rendement du Fonds en vous fiant au montant de la distribution.

Les remboursements de capital réduiront le montant de votre placement initial et peuvent donner lieu au remboursement de votre placement initial. Un remboursement de capital qui vous est versé n'est pas imposable immédiatement, mais il réduira le PBR des titres visés.

Frais de l'organisme de placement collectif pris en charge indirectement par les épargnants pour un placement initial de 1 000 \$ (en \$)

	Un an	Trois ans	Cinq ans	Dix ans
Frais payables sur :				
Série A	24,47	77,13	135,18	307,72
Série F	12,92	40,71	71,36	162,44
Série I	18,90	59,58	104,43	237,72
Série PF	10,71	33,76	59,18	134,71

Les hypothèses requises utilisées dans le tableau qui précède, qui ne reflètent pas le rendement réel du Fonds, sont décrites à la rubrique *Frais de l'organisme de placement collectif pris en charge indirectement par les épargnants*, à la page 70.

Catégorie de société canadienne de dividendes Franklin Bissett

Détails sur l'organisme de placement collectif

La série I n'accepte actuellement plus de nouvelles souscriptions (fermée aux nouveaux épargnants), mais les épargnants qui détiennent actuellement des titres peuvent continuer d'en acheter. Elle pourrait être offerte de nouveau aux nouveaux épargnants sur décision du gestionnaire.

Type d'organisme de placement collectif :	Fonds d'actions canadiennes axées sur les dividendes et le revenu
Date de création :	Actions des séries A, F, FT, I, O, OT et T : le 27 septembre 2010 Actions de série PF : le 15 juin 2015
Nature des titres :	Actions des séries A, F, FT, I, O, OT, PF et T d'une société d'investissement à capital variable
Admissible pour les régimes enregistrés :	Oui
Conseiller en valeurs :	Société de Placements Franklin Templeton, Toronto (Ontario), est le conseiller en valeurs du Fonds Gestion de placements Franklin Bissett, Calgary (Alberta), est le conseiller en valeurs du Fonds sous-jacent

Quels types de placements l'organisme de placement collectif fait-il?

Objectif de placement

- Appréciation du capital à long terme en investissant la presque totalité de ses actifs dans des parts du Fonds canadien de dividendes Franklin Bissett (le « Fonds sous-jacent »).

L'objectif de placement fondamental ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des actionnaires obtenue à une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Fonds :

- investit dans des parts du Fonds canadien de dividendes Franklin Bissett, dont l'objectif de placement est l'appréciation du capital à long terme en investissant principalement dans des titres canadiens donnant droit à des dividendes ou à un revenu, y compris des actions ordinaires, des parts de fiducie de revenu et des actions privilégiées;
- investit dans des parts du Fonds canadien de dividendes Franklin Bissett et, par conséquent, le prix des actions de la Catégorie de société

canadienne de dividendes Franklin Bissett fluctue en fonction du prix des parts du Fonds sous-jacent. Il peut y avoir des décalages quant au rendement ou des erreurs de suivi à l'égard du placement du Fonds dans le Fonds sous-jacent, qui pourraient faire en sorte que le prix des actions de la Catégorie de société canadienne de dividendes Franklin Bissett ne suive pas précisément le prix des parts du Fonds sous-jacent.

Pour obtenir une description complète des stratégies de placement du Fonds canadien de dividendes Franklin Bissett, reportez-vous à la page 170.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'organisme de placement collectif?

Reportez-vous à la page 170 pour obtenir une liste des risques associés à un placement du Fonds dans le Fonds canadien de dividendes Franklin Bissett. Le Fonds comporte les risques supplémentaires suivants :

- le risque propre à la réplication
- le risque propre à l'épuisement du capital (actions des séries FT, OT et T seulement)
- le risque propre aux fonds de catégorie de société
- le risque propre à l'imposition

Reportez-vous à la page 2 pour obtenir une description complète de ces risques.

Qui devrait investir dans cet organisme de placement collectif?

Des épargnants qui :

- recherchent un revenu et certains gains en capital dans un fonds devant être surtout détenu à l'extérieur d'un régime enregistré, étant donné qu'il permet aux épargnants imposables d'effectuer une substitution entre les Fonds de catégorie de société sans avoir à payer d'impôt au moment de la substitution;

- comptent conserver leur placement à moyen ou à long terme;
- recherchent, pour ce qui est des actions des séries FT, OT et T, des rentrées de fonds mensuelles régulières à partir de placements détenus à l'extérieur d'un régime enregistré.

Ce Fonds correspond aux épargnants qui sont prêts à accepter un niveau de risque de faible à modéré à l'égard de cette partie de leur portefeuille. Cependant, ce Fonds pourrait faire partie d'un portefeuille dont le risque global peut être inférieur ou supérieur au risque propre à cette partie. Veuillez consulter la rubrique *Méthode de classification des risques d'investissement*, à la page 69, pour savoir comment nous classifions les risques d'investissement de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

- Le Fonds peut verser des dividendes ordinaires imposables au cours de l'année et des dividendes sur les gains en capital en janvier ou en février de chaque année.
- Pour ce qui est des actions des séries FT, OT et T, le Fonds peut également distribuer tout remboursement de capital le dernier jour ouvrable de chaque mois (sauf en décembre, où il peut être distribué plus tôt). Pour ce qui est des actions de séries FT, OT et T, les versements annuels de dividendes ordinaires imposables ou de dividendes sur les gains en capital ne peuvent être réinvestis que dans des actions supplémentaires du Fonds et ne peuvent être versés en espèces.

Les distributions ou les dividendes sont réinvestis de façon automatique dans des actions supplémentaires du Fonds, à moins que vous ne nous avisiez par écrit que vous préférez les recevoir en espèces. Veuillez consulter la page 70 pour obtenir de plus amples renseignements.

Les remboursements de capital ne reflètent pas nécessairement le rendement du Fonds et ne devraient pas être confondus avec les notions de « rendement » ou de « revenu ». Vous ne devriez pas tirer de conclusions à propos du rendement du Fonds en vous fiant au montant de la distribution.

Les remboursements de capital réduiront le montant de votre placement initial et peuvent donner lieu au remboursement de votre placement initial. Un remboursement de capital qui vous est versé n'est pas imposable immédiatement, mais il réduira le PBR des titres visés. Vous devriez consulter votre conseiller fiscal au sujet des conséquences fiscales que pourrait entraîner le versement d'un remboursement de capital sur les actions des séries FT, OT et T.

Frais de l'organisme de placement collectif pris en charge indirectement par les épargnants pour un placement initial de 1 000 \$ (en \$)

	<i>Un an</i>	<i>Trois ans</i>	<i>Cinq ans</i>	<i>Dix ans</i>
Frais payables sur :				
<i>Série A</i>	24,68	77,79	136,35	310,36
<i>Série F</i>	13,23	41,71	73,10	166,41
<i>Série FT</i>	12,81	40,38	70,78	161,12
<i>Série I</i>	19,11	60,24	105,60	240,36
<i>Série PF</i>	10,61	33,43	58,60	133,39
<i>Série T</i>	24,47	77,13	135,18	307,72

Les hypothèses requises utilisées dans le tableau qui précède, qui ne reflètent pas le rendement réel du Fonds, sont décrites à la rubrique *Frais de l'organisme de placement collectif pris en charge indirectement par les épargnants*, à la page 70.

Fonds d'actions Canada plus Franklin Bissett

Détails sur l'organisme de placement collectif

Type d'organisme de placement collectif :	Fonds d'actions canadiennes
Date de création :	Parts des séries A, F, O et PF : 17 juillet 2017
Nature des titres :	Parts des séries A, F, O et PF d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible pour les régimes enregistrés :	Oui
Conseiller en valeurs :	Gestion de placements Franklin Bissett, Calgary (Alberta)

Quels types de placements l'organisme de placement collectif fait-il?

Objectif de placement

- Appréciation du capital à long terme en investissant surtout dans un portefeuille diversifié composé d'actions de sociétés canadiennes et américaines dans le but de gérer la volatilité globale du portefeuille.

L'objectif de placement fondamental ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des porteurs de parts obtenue à une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Nos principes de placement fondamentaux sont décrits à la page 159.

Le Fonds :

- investit dans des titres participatifs canadiens et américains qui sont choisis en fonction de notre méthode de placement fondamentale;
- peut investir jusqu'à 49 % de son actif dans des titres étrangers;
- vise une vaste diversification sectorielle en ce qui concerne les actions;
- investit principalement dans les titres participatifs de sociétés de moyenne à

- grande capitalisation, mais peut également investir dans des sociétés de toutes tailles;
- peut, dans la mesure permise par la réglementation en valeurs mobilières, acheter des options de vente sur indices boursiers et fonds indicés négociés en bourse, et mettre en œuvre des stratégies d'écart sur indices boursiers et fonds négociés en bourse à des fins de couverture;
-
- peut adopter des stratégies de gestion des devises de manière à couvrir le risque de change. Ces stratégies de gestion des devises peuvent comprendre l'investissement dans des contrats de change à terme, les options standardisées sur devises, les contrats à terme sur devises et les options sur les contrats à terme sur devises;
- peut détenir jusqu'à 10 % de son actif en liquidités, dans des titres du marché monétaire ou dans des OPC du marché monétaire tout en recherchant des occasions de placement ou à des fins de protection;
- peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres et investir dans des instruments dérivés, y compris les contrats à terme de gré à gré, les options d'achat, les options de vente et les swaps (tels qu'ils sont décrits aux pages 66 à 68). Ces opérations et placements dans des instruments dérivés seront utilisés conjointement avec les autres stratégies de placement du Fonds de la façon jugée la plus appropriée pour atteindre les objectifs de placement d'ensemble du Fonds et améliorer son rendement. Ces placements sont autorisés par les règlements en valeurs mobilières et la dispense à l'égard de certaines règles portant sur les instruments dérivés accordée au Fonds et décrite à la rubrique *Placements dans des instruments dérivés* à la page 67.

Le Fonds peut effectuer un nombre limité de ventes à découvert. Ces opérations seront utilisées conjointement avec les autres stratégies de placement, de la façon jugée la plus appropriée pour atteindre l'objectif de placement d'ensemble du Fonds et améliorer son rendement. Reportez-vous à la rubrique *Vente à découvert*, à la page 68, pour de plus amples renseignements.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'organisme de placement collectif?

- le risque propre aux titres participatifs
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre aux sociétés orientées sur les dividendes
- le risque propre aux grands investisseurs
- le risque propre aux instruments dérivés
- le risque propre à la gestion de portefeuille
- le risque propre aux conventions de mise en pension et de prise en pension
- le risque propre aux séries
- le risque propre aux ventes à découvert
- le risque propre aux prêts de titres
- le risque propre à la cybersécurité

Reportez-vous à la page 2 pour obtenir une description complète de ces risques.

Qui devrait investir dans cet organisme de placement collectif?

Des épargnants qui :

- recherchent un fonds d'actions de base fortement pondéré en actions canadiennes;
- recherchent une protection contre les baisses au moyen de la diversification sectorielle et géographique et du recours aux stratégies d'options;
- comptent conserver leur placement à moyen terme ou à long terme.

Ce Fonds correspond aux épargnants qui sont prêts à accepter un niveau de risque de faible à modéré à l'égard de cette partie de leur portefeuille. Cependant, ce Fonds pourrait faire partie d'un portefeuille dont le risque global peut être inférieur ou supérieur au risque propre à cette partie. Veuillez consulter la rubrique *Méthode de classification des risques*

d'investissement, à la page 69, pour savoir comment nous classifions les risques d'investissement de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

Le Fonds distribue le revenu et les gains en capital nets réalisés tous les ans en décembre et peut effectuer des distributions à d'autres moments au cours de l'année.

Les distributions sont réinvesties de façon automatique dans des parts supplémentaires du Fonds, à moins que vous ne nous avisiez par écrit que vous préférez les recevoir en espèces. Veuillez consulter la page 70 pour obtenir de plus amples renseignements.

Frais de l'organisme de placement collectif pris en charge indirectement par les épargnants pour un placement initial de 1 000 \$ (en \$)

** Ces chiffres ne sont pas disponibles puisqu'il s'agit d'une nouvelle série.*

Fonds d'actions canadiennes Franklin Bissett

Détails sur l'organisme de placement collectif

La série I n'accepte actuellement plus de nouvelles souscriptions (fermée aux nouveaux épargnants), mais les épargnants qui détiennent actuellement des titres peuvent continuer d'en acheter. Elle pourrait être offerte de nouveau aux nouveaux épargnants sur décision du gestionnaire.

Type d'organisme de placement collectif :	Fonds d'actions canadiennes
Date de création :	Parts de série F : le 1 ^{er} mars 1983 Parts des séries A, I et O : le 24 novembre 2000 Parts de série PF : 3 octobre 2016
Nature des titres :	Parts des séries A, F, I et O d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible pour les régimes enregistrés :	Oui
Conseiller en valeurs :	Gestion de placements Franklin Bissett, Calgary (Alberta)

Quels types de placements l'organisme de placement collectif fait-il?

Objectif de placement

- Appréciation du capital à long terme en investissant surtout dans un portefeuille diversifié composé d'actions de sociétés canadiennes de moyenne à grande capitalisation.

L'objectif de placement fondamental ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des porteurs de parts obtenue à une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Nos principes de placement fondamentaux sont décrits à la page 159.

Le Fonds :

- investit dans des titres participatifs canadiens qui sont choisis en fonction de notre méthode de placement fondamentale;
- peut investir jusqu'à 30 % de son actif dans des titres étrangers;
- peut investir jusqu'à 10 % de sa valeur au marché dans des organismes de placement collectif gérés par le gestionnaire ou des tiers;

- peut détenir une partie de son actif en espèces, dans des titres du marché monétaire ou dans des organismes de placement collectif du marché monétaire tout en recherchant des occasions de placement ou à des fins de protection;
- peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres et investir dans des instruments dérivés, y compris les contrats à terme de gré à gré, les options d'achat, les options de vente et les swaps (tels qu'ils sont décrits aux pages 66 à 68). Ces opérations et placements dans des instruments dérivés seront utilisés conjointement avec les autres stratégies de placement du Fonds de la façon jugée la plus appropriée pour atteindre les objectifs de placement d'ensemble du Fonds et améliorer son rendement. Ces placements sont autorisés par les règlements en valeurs mobilières et la dispense à l'égard de certaines règles portant sur les instruments dérivés accordée au Fonds et décrite à la rubrique *Placements dans des instruments dérivés* à la page 67.

Le Fonds peut effectuer un nombre limité de ventes à découvert. Ces opérations seront utilisées conjointement avec les autres stratégies de placement, de la façon jugée la plus appropriée pour atteindre l'objectif de placement d'ensemble du Fonds et améliorer son rendement. Reportez-vous à la rubrique *Vente à découvert*, à la page 68, pour de plus amples renseignements.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'organisme de placement collectif?

- le risque propre aux titres participatifs
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre aux sociétés orientées sur les dividendes

- le risque propre aux grands investisseurs
- le risque propre aux instruments dérivés
- le risque propre à la gestion de portefeuille
- le risque propre aux conventions de mise en pension et de prise en pension
- le risque propre aux séries
- le risque propre aux ventes à découvert
- le risque propre aux prêts de titres
- le risque propre à la cybersécurité

Reportez-vous à la page 2 pour obtenir une description complète de ces risques.

Qui devrait investir dans cet organisme de placement collectif?

Des épargnants qui :

- recherchent un fonds d'actions canadiennes principal;
- comptent conserver leur placement à moyen terme ou à long terme.

Ce Fonds correspond aux épargnants qui sont prêts à accepter un niveau de risque de faible à modéré à l'égard de cette partie de leur portefeuille. Cependant, ce Fonds pourrait faire partie d'un portefeuille dont le risque global peut être inférieur ou supérieur au risque propre à cette partie. Veuillez consulter la rubrique *Méthode de classification des risques d'investissement*, à la page 69, pour savoir comment nous classifions les risques d'investissement de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

Le Fonds distribue le revenu et les gains en capital nets réalisés tous les ans en décembre et peut effectuer des distributions à d'autres moments au cours de l'année.

Les distributions sont réinvesties de façon automatique dans des parts supplémentaires du Fonds, à moins que vous ne nous avisiez par écrit que vous préférez les recevoir en espèces. Veuillez consulter la page 70 pour obtenir de plus amples renseignements.

Frais de l'organisme de placement collectif pris en charge indirectement par les épargnants pour un placement initial de 1 000 \$ (en \$)

	Un an	Trois ans	Cinq ans	Dix ans
Frais payables sur :				
<i>Série A</i>	25,83	81,43	142,73	324,89
<i>Série F</i>	12,08	38,07	66,72	151,88
<i>Série I</i>	16,80	52,96	92,83	211,31
<i>Série PF</i>	10,71	33,76	59,18	134,71

Les hypothèses requises utilisées dans le tableau qui précède, qui ne reflètent pas le rendement réel du Fonds, sont décrites à la rubrique *Frais de l'organisme de placement collectif pris en charge indirectement par les épargnants*, à la page 70.

Catégorie de société d'actions canadiennes Franklin Bissett

Détails sur l'organisme de placement collectif

La série I n'accepte actuellement plus de nouvelles souscriptions (fermée aux nouveaux épargnants), mais les épargnants qui détiennent actuellement des titres peuvent continuer d'en acheter. Elle pourrait être offerte de nouveau aux nouveaux épargnants sur décision du gestionnaire.

Type d'organisme de placement collectif :	Fonds d'actions canadiennes
Date de création :	Actions des séries A, F et O : le 18 juin 2001 Actions des séries I, OT et T : le 15 octobre 2013 Actions de série PF : le 7 juillet 2014
Nature des titres :	Actions des séries A, F, I, O, OT, PF et T d'une société d'investissement à capital variable
Admissible pour les régimes enregistrés :	Oui
Conseiller en valeurs :	Société de Placements Franklin Templeton, Toronto (Ontario), est le conseiller en valeurs du Fonds Gestion de placements Franklin Bissett, Calgary (Alberta), est le conseiller en valeurs du Fonds sous-jacent

sociétés canadiennes de moyenne à grande capitalisation;

- investit dans des parts du Fonds d'actions canadiennes Franklin Bissett et, par conséquent, le prix des actions de la Catégorie de société d'actions canadiennes Franklin Bissett fluctue en fonction du prix des parts du Fonds sous-jacent. Il peut y avoir des décalages au niveau du rendement ou des erreurs de suivi à l'égard du placement du Fonds dans le Fonds sous-jacent, qui pourraient faire en sorte que le prix des actions de la Catégorie de société d'actions canadiennes Franklin Bissett ne suive pas précisément le prix des parts du Fonds sous-jacent.

Pour obtenir une description complète des Stratégies de placement du Fonds d'actions canadiennes Franklin Bissett, reportez-vous à la page 176.

Quels types de placements l'organisme de placement collectif fait-il?

Objectif de placement

- Appréciation du capital à long terme en investissant la presque totalité de ses actifs dans des parts du Fonds d'actions canadiennes Franklin Bissett (le « Fonds sous-jacent »).

L'objectif de placement fondamental ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des actionnaires obtenue à une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Fonds :

- investit dans des parts du Fonds d'actions canadiennes Franklin Bissett, dont l'objectif de placement est l'appréciation du capital à long terme en investissant surtout dans un portefeuille diversifié composé d'actions de

Quels sont les risques associés à un placement dans l'organisme de placement collectif?

Reportez-vous à la page 176 pour obtenir une liste des risques associés à un placement du Fonds dans le Fonds d'actions canadiennes Franklin Bissett. Le Fonds comporte les risques supplémentaires suivants :

- le risque propre à la répliation
- le risque propre à l'épuisement du capital (actions des séries OT et T seulement)
- le risque propre aux fonds de catégorie de société
- le risque propre à l'imposition

Reportez-vous à la page 2 pour obtenir une description complète de ces risques.

Catégorie de société d'actions canadiennes Franklin Bissett

Qui devrait investir dans cet organisme de placement collectif?

Des épargnants qui :

- recherchent un fonds d'actions canadiennes principal devant surtout être détenu à l'extérieur d'un régime enregistré étant donné qu'il permet aux épargnants imposables d'effectuer une substitution entre les Fonds de catégorie de société sans avoir à payer d'impôt au moment de la substitution;
- comptent conserver leur placement à moyen terme ou à long terme;
- recherchent, pour ce qui est des actions des séries OT et T, des rentrées de fonds mensuelles régulières à partir de placements détenus à l'extérieur d'un régime enregistré.

Ce Fonds correspond aux épargnants qui sont prêts à accepter un niveau de risque de faible à modéré à l'égard de cette partie de leur portefeuille. Cependant, ce Fonds pourrait faire partie d'un portefeuille dont le risque global peut être inférieur ou supérieur au risque propre à cette partie. Veuillez consulter la rubrique *Méthode de classification des risques d'investissement*, à la page 69, pour savoir comment nous classifions les risques d'investissement de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

- Le Fonds peut verser des dividendes ordinaires imposables au cours de l'année et des dividendes sur les gains en capital en janvier ou en février de chaque année.
- Pour ce qui est des actions des séries OT et T, le Fonds peut également distribuer tout remboursement de capital le dernier jour ouvrable de chaque mois (sauf en décembre, où il peut être distribué plus tôt). Pour ce qui est des actions des séries OT et T, les distributions annuelles de dividendes ordinaires imposables et de dividendes sur les gains en capital sont nécessairement réinvesties dans des actions supplémentaires du Fonds et ne peuvent être versées en espèces.

Les distributions ou les dividendes sont réinvestis de façon automatique dans des actions supplémentaires du Fonds, à moins que vous ne nous avisiez par écrit que vous préférez les recevoir en espèces. Veuillez consulter la page 70 pour obtenir de plus amples renseignements.

Les remboursements de capital ne reflètent pas nécessairement le rendement du Fonds et ne devraient pas être confondus avec les notions de « rendement » ou de « revenu ». Vous ne devriez pas tirer de conclusions à propos du rendement du Fonds en vous fiant au montant de la distribution.

Les remboursements de capital réduiront le montant de votre placement initial et peuvent donner lieu au remboursement de votre placement initial. Un remboursement de capital qui vous est versé n'est pas imposable immédiatement, mais il réduira le PBR des titres visés. Vous devriez consulter votre conseiller fiscal au sujet des conséquences fiscales que pourrait entraîner le versement d'un remboursement de capital sur les actions des séries OT et T.

Frais de l'organisme de placement collectif pris en charge indirectement par les épargnants pour un placement initial de 1 000 \$ (en \$)

	Un an	Trois ans	Cinq ans	Dix ans
Frais payables sur :				
Série A	25,94	81,76	143,31	326,21
Série F	12,39	39,06	68,46	155,84
Série I	17,85	56,27	98,63	224,52
Série PF	10,50	33,10	58,02	132,07
Série T	25,94	81,76	143,31	326,21

Les hypothèses requises utilisées dans le tableau qui précède, qui ne reflètent pas le rendement réel du Fonds, sont décrites à la rubrique *Frais de l'organisme de placement collectif pris en charge indirectement par les épargnants*, à la page 70.

Fonds d'obligations gouvernementales canadiennes Franklin Bissett

Détails sur l'organisme de placement collectif

Type d'organisme de placement collectif :	Fonds de titres à revenu fixe canadiens
Date de création :	Parts des séries F, O et PF : 14 novembre 2016
Nature des titres :	Parts des séries F, O et PF d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible pour les régimes enregistrés :	Oui
Conseiller en valeurs :	Gestion de placements Franklin Bissett, Calgary (Alberta)

Quels types de placements l'organisme de placement collectif fait-il?

Objectif de placement

- Un revenu courant, la liquidité et une appréciation modeste du capital en investissant principalement dans des obligations émises par les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux, et des organismes gouvernementaux du Canada, ainsi que dans des titres adossés à des créances hypothécaires et des obligations à rendement réel.

L'objectif de placement fondamental ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des porteurs de parts obtenue à une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Nos principes de placement fondamentaux sont décrits à la page 159.

Le Fonds investit surtout dans des titres de créance de premier ordre, dont des titres à revenu fixe et à taux variable, émis ou garantis par tous les paliers de gouvernement au Canada ou des agences de ces gouvernements.

En outre, le Fonds peut :

- investir dans des obligations à rendement réel et des titres adossés à des créances hypothécaires qui sont émis ou garantis par divers paliers de gouvernement au Canada;
- investir jusqu'à 10 % de l'actif du Fonds dans des obligations émises par des

gouvernements étrangers et leurs agences et libellées en dollars canadiens;

- peut détenir une partie de ses actifs en espèces, dans des titres du marché monétaire (y compris du papier commercial adossé à des actifs émis par des banques) ou dans des OPC du marché monétaire à titre de catégorie d'actifs stratégique ou à des fins tactiques ou de liquidité;
- investir dans des contrats à terme sur instrument financier, à des fins de couverture ou autre, afin de faciliter les changements de duration du portefeuille ou de risque lié au taux d'intérêt ou à la courbe des taux. Un contrat à terme est une entente exécutoire standardisée qui se négocie à la bourse pour acheter ou vendre une quantité donnée d'un instrument ou actif sous-jacent à un prix déterminé à une date future convenue;
- peut investir une partie de son actif dans des actions privilégiées de même que dans des actions canadiennes donnant droit à des dividendes;
- peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres et investir dans des instruments dérivés, y compris les contrats à terme de gré à gré, les contrats d'options (d'achat ou de vente) et les swaps, y compris les swaps de taux d'intérêt et les swaps sur rendement total des titres à revenu fixe (tels qu'ils sont décrits aux pages 66 à 68). Ces opérations et placements dans des instruments dérivés seront utilisés conjointement avec les autres stratégies de placement du Fonds de la façon jugée la plus appropriée pour atteindre les objectifs de placement d'ensemble du Fonds et améliorer son rendement. Ces placements sont autorisés par les règlements en valeurs mobilières, et la dispense à l'égard de certaines règles portant sur les instruments dérivés accordée au Fonds est décrite à la rubrique *Placements dans des instruments dérivés* à la page 67.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'organisme de placement collectif?

- le risque de taux d'intérêt
- le risque propre à la concentration

Fonds d'obligations gouvernementales canadiennes Franklin Bissett

- le risque propre aux réinvestissements
- le risque de crédit
- le risque découlant de la réglementation
- le risque propre aux titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires
- le risque propre aux grands investisseurs
- le risque propre à la gestion de portefeuille
- le risque propre aux séries
- le risque propre à la cybersécurité

Au 18 mai 2017, le Portefeuille de revenu diversifié Franklin Quotientiel détenait 22,89 % du Fonds, le Portefeuille de catégorie de société de revenu diversifié Franklin Quotientiel détenait 20,84 % du Fonds, le Portefeuille équilibré de croissance Franklin Quotientiel détenait 23,08 % du Fonds et le Portefeuille équilibré de revenu Franklin Quotientiel détenait 13,87 % du Fonds.

Reportez-vous à la page 2 pour obtenir une description complète de ces risques.

Qui devrait investir dans cet organisme de placement collectif?

Des épargnants qui :

- cherchent un revenu d'intérêts et une certaine appréciation du capital;
- comptent conserver leur placement à moyen terme.

Ce Fonds correspond aux épargnants qui sont prêts à accepter un faible niveau de risque à l'égard de cette partie de leur portefeuille. Cependant, ce Fonds pourrait faire partie d'un portefeuille dont le risque global peut être inférieur ou supérieur au risque propre à cette partie. Veuillez consulter la rubrique *Méthode de classification des risques d'investissement*, à la page 69, pour savoir comment nous classifions les risques d'investissement de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

Le Fonds distribue le revenu le dernier jour ouvrable de chaque mois (sauf en décembre, où il peut être distribué plus tôt). Il distribue les gains en capital nets réalisés tous les ans en décembre et peut effectuer des distributions à d'autres moments au cours de l'année.

Les distributions sont réinvesties de façon automatique dans des parts supplémentaires du Fonds, à moins que vous ne nous avisiez par écrit que vous préférez les recevoir en espèces. Veuillez consulter la page 70 pour obtenir de plus amples renseignements.

Frais de l'organisme de placement collectif pris en charge indirectement par les épargnants pour un placement initial de 1 000 \$ (en \$)

	<i>Un an</i>	<i>Trois ans</i>	<i>Cinq ans</i>	<i>Dix ans</i>
Frais payables sur :				
<i>Série F</i>	7,14	22,51	39,45	89,81
<i>Série PF</i>	5,99	18,87	33,07	75,28

Les hypothèses requises utilisées dans le tableau qui précède, qui ne reflètent pas le rendement réel du Fonds, sont décrites à la rubrique *Frais de l'organisme de placement collectif pris en charge indirectement par les épargnants*, à la page 70.

Fonds d'obligations canadiennes à court terme Franklin Bissett

Détails sur l'organisme de placement collectif

Type d'organisme de placement collectif :	Fonds de titres à revenu fixe canadiens à court terme
Date de création :	Parts des séries A, F et O : le 22 décembre 2003 Parts de série PF : le 15 juin 2015
Nature des titres :	Parts des séries A, F, O et PF d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible pour les régimes enregistrés :	Oui
Conseiller en valeurs :	Gestion de placements Franklin Bissett, Calgary (Alberta)

Quels types de placements l'organisme de placement collectif fait-il?

Objectif de placement

- Un revenu courant élevé et la préservation du capital en investissant surtout dans des titres à revenu fixe canadiens, y compris des obligations des gouvernements fédéral et provinciaux et de sociétés du Canada, des débetures et des billets à court terme.

L'objectif de placement fondamental ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des porteurs de parts obtenue à une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Nos principes de placement fondamentaux sont décrits à la page 159.

Le Fonds investit surtout dans des titres de créance canadiens de qualité. Les titres de créance comprennent l'ensemble des divers titres à revenu fixe et à taux variable, y compris les obligations du gouvernement et de sociétés, les obligations adossées à des créances hypothécaires et à d'autres actifs financiers et les prêts aux sociétés.

En outre, le Fonds :

- aura généralement une durée de 3,5 ans ou moins;
- peut investir jusqu'à 25 % son actif dans des titres de créance qui ont une cote inférieure à celle d'un placement de qualité, titres qui sont appelés titres « à rendement élevé »;

- peut investir jusqu'à 30 % de son actif dans des titres étrangers, y compris des titres de marchés développés et émergents;
- peut investir dans des prêts et des prêts participatifs, parfois appelés « prêts aux sociétés ou prêts consortiaux », consentis aux sociétés et à d'autres entités commerciales par des banques et d'autres institutions financières. Lorsqu'il s'agit de prêts participatifs, le Fonds achète du prêteur une partie d'un prêt plus important accordé par le prêteur à un emprunteur. Généralement, les prêts aux sociétés ou prêts consortiaux paient des intérêts, dont le taux est recalculé de façon périodique en fonction d'un taux débiteur de base flottant tel que le taux interbancaire offert à Londres (TIOL), majoré d'une prime;
- peut investir une partie de son actif dans des actions privilégiées de même que dans des actions canadiennes donnant droit à des dividendes;
- peut, dans la mesure autorisée par la réglementation en valeurs mobilières, investir dans des titres dérivés liés au crédit, dont les swaps sur défaillance et les titres et billets liés à la valeur du crédit, à des fins autres que de couverture, afin d'obtenir une exposition à des sociétés ou à des marchés financiers et à des fins de couverture, afin de réduire la position de risque du Fonds. Les accords de swap, comme les swaps sur défaillance, sont des contrats conclus entre le Fonds et, habituellement, une maison de courtage, une banque ou une autre institution financière (la contrepartie au swap) pour une période qui peut s'étendre de quelques jours à plusieurs années. Lors d'une opération de swap de base, le Fonds s'entend avec sa contrepartie pour échanger les rendements (ou les écarts de taux de rendement) gagnés ou réalisés à l'égard d'un « montant nominal » particulier d'instruments sous-jacents. Le montant nominal est le montant prévu sélectionné par les parties comme étant la base utilisée pour calculer les obligations que les parties ont convenu d'échanger. Le rendement du placement dans des titres et billets liés à la valeur du crédit est habituellement lié au rendement

d'un actif de référence dont la valeur de ces titres ou billets à l'échéance ou de leur coupon est déterminée au moyen des fluctuations de la valeur de l'actif de référence;

- peut, à l'occasion, adopter des stratégies de gestion des devises de manière à couvrir le risque de change;
- peut à l'occasion détenir : i) des titres de participation qui ont été émis en échange de titres de créance par des sociétés ayant récemment subi une restructuration financière ou étant placées devant une restructuration, qui proviennent de la conversion de titres convertibles ou qui ont été reçus dans le cadre d'un placement d'obligations et ii) des bons de souscription ou des droits émis par des sociétés ayant récemment subi une restructuration financière ou étant placées devant une restructuration;
- peut détenir une partie de ses actifs en espèces, dans des titres du marché monétaire (y compris du papier commercial adossé à des actifs émis par des banques) ou dans des OPC du marché monétaire à titre de catégorie d'actifs stratégique ou à des fins tactiques ou de liquidité;
- peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, et investir dans des instruments dérivés, y compris les contrats à terme de gré à gré, les contrats d'options (d'achat ou de vente), y compris les options sur devises, les options sur l'indice du taux de change, les options sur les swaps, les obligations structurées adossées à des emprunts et les swaps, y compris les swaps sur défaillance, les swaps sur devises, les swaps de taux d'intérêt et les swaps sur rendement total des titres à revenu fixe (tels qu'ils sont décrits aux pages 66 à 68). Ces opérations et placements dans des instruments dérivés seront utilisés conjointement avec les autres stratégies de placement du Fonds de la façon jugée la plus appropriée pour atteindre les objectifs de placement d'ensemble du Fonds et améliorer son rendement. Ces placements sont autorisés par les règlements en valeurs mobilières, et la dispense à l'égard de certaines règles portant sur les instruments dérivés accordée au Fonds est décrite à la rubrique *Placements dans des instruments dérivés* à la page 67.

Le Fonds peut se livrer à un nombre limité de ventes à découvert. Ces opérations seront utilisées conjointement avec les autres stratégies de placement, de la façon jugée la plus appropriée pour atteindre l'objectif de placement d'ensemble du Fonds et améliorer son rendement. Reportez-vous à la rubrique *Vente à découvert*, à la page 68, pour obtenir de plus amples renseignements.

Le Fonds pourra investir dans des contrats à terme sur devises, à des fins de couverture ou autre, afin d'atténuer les risques ou de tirer parti des occasions en lien avec les variations des taux de change. Le Fonds pourra également investir dans des contrats à terme sur instrument financier, à des fins de couverture ou autre, afin de faciliter les changements de durée du portefeuille ou de risque lié au taux d'intérêt ou à la courbe des taux. Un contrat à terme est une entente exécutoire standardisée qui se négocie à la bourse pour acheter ou vendre une quantité donnée d'un instrument ou actif sous-jacent à un prix déterminé à une date future convenue.

Le taux de rotation des titres en portefeuille du Fonds peut être supérieur à 70 %. Plus le taux de rotation des titres en portefeuille d'un Fonds est élevé :

- plus la chance que vous receviez une distribution du Fonds devant être incluse dans le calcul de votre revenu aux fins de l'impôt est grande;
- plus les frais d'opérations que le Fonds doit payer sont élevés. Ces frais d'opérations constituent des frais à la charge du Fonds et sont acquittés au moyen de l'actif du Fonds, ce qui pourrait réduire vos rendements.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'organisme de placement collectif?

- le risque de liquidité
- le risque de taux d'intérêt
- le risque de crédit
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre aux réinvestissements
- le risque découlant de la réglementation
- le risque propre aux grands investisseurs
- le risque propre à la gestion de portefeuille
- le risque propre aux instruments dérivés

Fonds d'obligations canadiennes à court terme Franklin Bissett

- le risque propre aux titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires
- le risque propre aux titres participatifs
- le risque propre aux conventions de mise en pension et de prise en pension
- le risque propre aux séries
- le risque propre aux ventes à découvert
- le risque propre aux prêts de titres
- le risque propre à la cybersécurité

Au 18 mai 2017, le Portefeuille de revenu diversifié Franklin Quotientiel détenait 24,62 % du Fonds et le Portefeuille de catégorie de société de revenu diversifié Franklin Quotientiel détenait 22,42 % du Fonds.

Reportez-vous à la page 2 pour obtenir une description complète de ces risques.

Qui devrait investir dans cet organisme de placement collectif?

Des épargnants qui :

- sont prudents et qui recherchent un revenu régulier;
- comptent conserver leur placement à court terme ou à moyen terme.

Ce Fonds correspond aux épargnants qui sont prêts à accepter un faible niveau de risque à l'égard de cette partie de leur portefeuille. Cependant, ce Fonds pourrait faire partie d'un portefeuille dont le risque global peut être inférieur ou supérieur au risque propre à cette partie. Veuillez consulter la rubrique *Méthode de classification des risques d'investissement*, à la page 69, pour savoir comment nous classifions les risques d'investissement de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

Le Fonds distribue le revenu le dernier jour ouvrable de chaque mois (sauf en décembre, où il peut être distribué plus tôt). Il distribue les gains en capital nets réalisés tous les ans en décembre et peut effectuer des distributions à d'autres moments au cours de l'année.

Les distributions sont réinvesties de façon automatique dans des parts supplémentaires du Fonds, à moins que vous ne nous avisiez par écrit que vous préférez les recevoir en espèces. Veuillez consulter la page 70 pour obtenir de plus amples renseignements.

Frais de l'organisme de placement collectif pris en charge indirectement par les épargnants pour un placement initial de 1 000 \$ (en \$)

	<i>Un an</i>	<i>Trois ans</i>	<i>Cinq ans</i>	<i>Dix ans</i>
Frais payables sur :				
<i>Série A</i>	13,97	44,02	77,17	175,65
<i>Série F</i>	8,19	25,82	45,26	103,01
<i>Série PF</i>	7,25	22,84	40,03	91,13

Les hypothèses requises utilisées dans le tableau qui précède, qui ne reflètent pas le rendement réel du Fonds, sont décrites à la rubrique *Frais de l'organisme de placement collectif pris en charge indirectement par les épargnants*, à la page 70.

Fonds d'obligations essentielles plus Franklin Bissett

Détails sur l'organisme de placement collectif

La série I n'accepte actuellement plus de nouvelles souscriptions (fermée aux nouveaux épargnants), mais les épargnants qui détiennent actuellement des titres peuvent continuer d'en acheter. Elle pourrait être offerte de nouveau aux nouveaux épargnants sur décision du gestionnaire.

Type d'organisme de placement collectif :	Fonds de titres à revenu fixe canadiens
Date de création :	Parts de série F : le 1 ^{er} août 1986 Parts des séries A, I et O : le 24 novembre 2000 Parts de série PF : le 15 juin 2015
Nature des titres :	Parts des séries A, F, I, O et PF d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible pour les régimes enregistrés :	Oui
Conseiller en valeurs :	Gestion de placements Franklin Bissett, Calgary (Alberta)

Quels types de placements l'organisme de placement collectif fait-il?

Objectif de placement

- Un revenu courant élevé et une certaine appréciation du capital à long terme en investissant surtout dans des obligations, des débiteures et des billets à court terme des gouvernements fédéral et provinciaux et de sociétés du Canada.

L'objectif de placement fondamental ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des porteurs de parts obtenue à une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Nos principes de placement fondamentaux sont décrits à la page 159.

Le Fonds investit surtout dans des titres de créance canadiens de qualité. Les titres de créance comprennent l'ensemble des divers titres à revenu fixe et à taux variable, y compris les obligations du gouvernement et de sociétés, les obligations adossées à des créances hypothécaires et à d'autres actifs financiers et les prêts aux sociétés.

En outre, le Fonds :

- peut investir jusqu'à 25 % son actif dans des titres de créance qui ont une cote inférieure à celle d'un placement de qualité, titres qui sont appelés titres « à rendement élevé »;
- peut investir jusqu'à 30 % de son actif dans des titres étrangers, y compris des titres de marchés développés et émergents;
- peut investir dans des prêts et des prêts participatifs, parfois appelés « prêts aux sociétés ou prêts consortiaux », consentis aux sociétés et à d'autres entités commerciales par des banques et d'autres institutions financières. Lorsqu'il s'agit de prêts participatifs, le Fonds achète du prêteur une partie d'un prêt plus important accordé par le prêteur à un emprunteur. Généralement, les prêts aux sociétés ou prêts consortiaux paient des intérêts, dont le taux est recalculé de façon périodique en fonction d'un taux débiteur de base flottant tel que le taux interbancaire offert à Londres (TIOL), majoré d'une prime;
- peut investir une partie de son actif dans des actions privilégiées de même que dans des actions canadiennes donnant droit à des dividendes;
- peut, dans la mesure autorisée par la réglementation en valeurs mobilières, investir dans des titres dérivés liés au crédit, dont les swaps sur défaillance et les titres et billets liés à la valeur du crédit, à des fins autres que de couverture, afin d'obtenir une exposition à des sociétés ou à des marchés financiers et à des fins de couverture, afin de réduire la position de risque du Fonds. Les accords de swap, comme les swaps sur défaillance, sont des contrats conclus entre le Fonds et, habituellement, une maison de courtage, une banque ou une autre institution financière (la contrepartie au swap) pour une période qui peut s'étendre de quelques jours à plusieurs années. Lors d'une opération de

swap de base, le Fonds s'entend avec sa contrepartie pour échanger les rendements (ou les écarts de taux de rendement) gagnés ou réalisés à l'égard d'un « montant nominal » particulier d'instruments sous-jacents. Le montant nominal est le montant prévu sélectionné par les parties comme étant la base utilisée pour calculer les obligations que les parties ont convenu d'échanger. Le rendement du placement dans des titres et billets liés à la valeur du crédit est habituellement lié au rendement d'un actif de référence dont la valeur de ces titres ou billets à l'échéance ou de leur coupon est déterminée au moyen des fluctuations de la valeur de l'actif de référence;

- peut, à l'occasion, adopter des stratégies de gestion des devises de manière à couvrir le risque de change;
- peut à l'occasion détenir : i) des titres de participation qui ont été émis en échange de titres de créance par des sociétés ayant récemment subi une restructuration financière ou étant placées devant une restructuration, qui proviennent de la conversion de titres convertibles ou qui ont été reçus dans le cadre d'un placement d'obligations et ii) des bons de souscription ou des droits émis par des sociétés ayant récemment subi une restructuration financière ou étant placées devant une restructuration;
- peut détenir une partie de ses actifs en espèces, dans des titres du marché monétaire (y compris du papier commercial adossé à des actifs émis par des banques) ou dans des OPC du marché monétaire à titre de catégorie d'actifs stratégique ou à des fins tactiques ou de liquidité;
- peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, et investir dans des instruments dérivés, y compris les contrats à terme de gré à gré, les contrats d'options (d'achat ou de vente), y compris les options sur devises, les options sur l'indice du taux de change, les options sur les swaps, les obligations structurées adossées à des emprunts et les swaps, y compris les swaps sur défaillance, les swaps sur devises, les swaps de taux

d'intérêt et les swaps sur rendement total des titres à revenu fixe (tels qu'ils sont décrits aux pages 66 à 68). Ces opérations et placements dans des instruments dérivés seront utilisés conjointement avec les autres stratégies de placement du Fonds de la façon jugée la plus appropriée pour atteindre les objectifs de placement d'ensemble du Fonds et améliorer son rendement. Ces placements sont autorisés par les règlements en valeurs mobilières, et la dispense à l'égard de certaines règles portant sur les instruments dérivés accordée au Fonds est décrite à la rubrique *Placements dans des instruments dérivés* à la page 67.

Le Fonds peut se livrer à un nombre limité de ventes à découvert. Ces opérations seront utilisées conjointement avec les autres stratégies de placement, de la façon jugée la plus appropriée pour atteindre l'objectif de placement d'ensemble du Fonds et améliorer son rendement. Reportez-vous à la rubrique *Vente à découvert*, à la page 68, pour obtenir de plus amples renseignements.

Le Fonds pourra investir dans des contrats à terme sur devises, à des fins de couverture ou autre, afin d'atténuer les risques ou de tirer parti des occasions en lien avec les variations des taux de change. Le Fonds pourra également investir dans des contrats à terme sur instrument financier, à des fins de couverture ou autre, afin de faciliter les changements de durée du portefeuille ou de risque lié au taux d'intérêt ou à la courbe des taux. Un contrat à terme est une entente exécutoire standardisée qui se négocie à la bourse pour acheter ou vendre une quantité donnée d'un instrument ou actif sous-jacent à un prix déterminé à une date future convenue.

Le taux de rotation des titres en portefeuille du Fonds peut être supérieur à 70 %. Plus le taux de rotation des titres en portefeuille d'un Fonds est élevé :

- plus la chance que vous receviez une distribution du Fonds devant être incluse dans le calcul de votre revenu aux fins de l'impôt est grande;
- plus les frais d'opérations que le Fonds doit payer sont élevés. Ces frais d'opérations

constituent des frais à la charge du Fonds et sont acquittés au moyen de l'actif du Fonds, ce qui pourrait réduire vos rendements.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'organisme de placement collectif?

- le risque de liquidité
- le risque de taux d'intérêt
- le risque de crédit
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre aux réinvestissements
- le risque découlant de la réglementation
- le risque propre aux grands investisseurs
- le risque propre à la gestion de portefeuille
- le risque propre aux instruments dérivés
- le risque propre aux titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires
- le risque propre aux titres participatifs
- le risque propre aux conventions de mise en pension et de prise en pension
- le risque propre aux séries
- le risque propre aux ventes à découvert
- le risque propre aux prêts de titres
- le risque propre aux obligations liées à l'inflation
- le risque propre à la cybersécurité

Au 18 mai 2017, le Portefeuille équilibré de croissance Franklin Quotientiel détenait 18,96 % du Fonds, le Portefeuille de revenu diversifié Franklin Quotientiel détenait 15,63 % du Fonds, le Portefeuille de catégorie de société de revenu diversifié Franklin Quotientiel détenait 14,24 % du Fonds et le Portefeuille équilibré de revenu Franklin Quotientiel détenait 13,41 % du Fonds.

Reportez-vous à la page 2 pour obtenir une description complète de ces risques.

Qui devrait investir dans cet organisme de placement collectif?

Des épargnants qui :

- sont prudents et qui recherchent un revenu d'intérêts et certains gains en capital;
- comptent conserver leur placement à moyen terme.

Ce Fonds correspond aux épargnants qui sont prêts à accepter un faible niveau de risque à

l'égard de cette partie de leur portefeuille. Cependant, ce Fonds pourrait faire partie d'un portefeuille dont le risque global peut être inférieur ou supérieur au risque propre à cette partie. Veuillez consulter la rubrique *Méthode de classification des risques d'investissement*, à la page 69, pour savoir comment nous classifions les risques d'investissement de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

Le Fonds distribue le revenu le dernier jour ouvrable de chaque mois (sauf en décembre, où il peut être distribué plus tôt). Les gains en capital nets réalisés sont distribués tous les ans en décembre. Le Fonds peut effectuer des distributions à d'autres moments au cours de l'année.

Les distributions sont réinvesties de façon automatique dans des parts supplémentaires du Fonds, à moins que vous ne nous avisiez par écrit que vous préférez les recevoir en espèces. Veuillez consulter la page 70 pour obtenir de plus amples renseignements.

Frais de l'organisme de placement collectif pris en charge indirectement par les épargnants pour un placement initial de 1 000 \$ (en \$)

	Un an	Trois ans	Cinq ans	Dix ans
Frais payables sur :				
Série A	15,65	49,32	86,45	196,78
Série F	8,30	26,15	45,84	104,33
Série I	12,71	40,05	70,20	159,80
Série PF	7,14	22,51	39,45	89,81

Les hypothèses requises utilisées dans le tableau qui précède, qui ne reflètent pas le rendement réel du Fonds, sont décrites à la rubrique *Frais de l'organisme de placement collectif pris en charge indirectement par les épargnants*, à la page 70.

Fonds d'obligations de sociétés Franklin Bissett

Détails sur l'organisme de placement collectif

La série I n'accepte actuellement plus de nouvelles souscriptions (fermée aux nouveaux épargnants), mais les épargnants qui détiennent actuellement des titres peuvent continuer d'en acheter. Elle pourrait être offerte de nouveau aux nouveaux épargnants sur décision du gestionnaire.

Type d'organisme de placement collectif :	Fonds de titres à revenu fixe canadiens
Date de création :	Parts des séries A, F et O : le 18 décembre 2006 Parts de série I : le 3 juillet 2009 Parts de série PF : le 7 juillet 2014
Nature des titres :	Parts des séries A, F, I, O et PF d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible pour les régimes enregistrés :	Oui
Conseiller en valeurs :	Gestion de placements Franklin Bissett, Calgary (Alberta)

Quels types de placements l'organisme de placement collectif fait-il?

Objectif de placement

- Un revenu courant élevé et une certaine plus-value du capital à long terme en investissant surtout dans des obligations, des débiteures, des billets, des obligations-recettes ainsi que des titres adossés à des créances mobilières et à des créances hypothécaires de sociétés canadiennes.

L'objectif de placement fondamental ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des porteurs de parts obtenue à une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Nos principes de placement fondamentaux sont décrits à la page 159.

Le Fonds investit surtout dans des titres de créance canadiens de qualité. Les titres de créance comprennent l'ensemble des divers titres à revenu fixe et à taux variable, y compris les obligations du gouvernement et de sociétés, les obligations adossées à des créances hypothécaires et à d'autres actifs financiers et les prêts aux sociétés.

En outre, le Fonds :

- peut investir dans des obligations de sociétés et des obligations adossées à des créances hypothécaires et à d'autres actifs;
- peut investir jusqu'à 25 % son actif dans des titres de créance qui ont une cote inférieure à celle d'un placement de qualité, titres qui sont appelés titres « à rendement élevé »;
- peut investir jusqu'à 30 % de son actif dans des titres étrangers, y compris des titres de marchés développés et émergents;
- peut investir dans des prêts et des prêts participatifs, parfois appelés « prêts aux sociétés ou prêts consortiaux », consentis aux sociétés et à d'autres entités commerciales par des banques et d'autres institutions financières. Lorsqu'il s'agit de prêts participatifs, le Fonds achète du prêteur une partie d'un prêt plus important accordé par le prêteur à un emprunteur. Généralement, les prêts aux sociétés ou prêts consortiaux paient des intérêts, dont le taux est recalculé de façon périodique en fonction d'un taux débiteur de base flottant tel que le taux interbancaire offert à Londres (TIOL), majoré d'une prime;
- peut investir une partie de son actif dans des actions privilégiées de même que dans des actions canadiennes donnant droit à des dividendes;
- peut, dans la mesure autorisée par la réglementation en valeurs mobilières, investir dans des titres dérivés liés au crédit, dont les swaps sur défaillance et les titres et billets liés à la valeur du crédit, à des fins autres que de couverture, afin d'obtenir une exposition à des sociétés ou à des marchés financiers et à des fins de couverture, afin de réduire la position de risque du Fonds. Les accords de swap, comme les swaps sur défaillance, sont des contrats conclus entre le Fonds et, habituellement, une maison de courtage, une banque ou une autre institution financière (la contrepartie au swap) pour une période qui peut s'étendre de quelques jours à plusieurs années. Lors d'une opération de

swap de base, le Fonds s'entend avec sa contrepartie pour échanger les rendements (ou les écarts de taux de rendement) gagnés ou réalisés à l'égard d'un « montant nominal » particulier d'instruments sous-jacents. Le montant nominal est le montant prévu sélectionné par les parties comme étant la base utilisée pour calculer les obligations que les parties ont convenu d'échanger. Le rendement du placement dans des titres et billets liés à la valeur du crédit est habituellement lié au rendement d'un actif de référence dont la valeur de ces titres ou billets à l'échéance ou de leur coupon est déterminée au moyen des fluctuations de la valeur de l'actif de référence;

- peut, à l'occasion, adopter des stratégies de gestion des devises de manière à couvrir le risque de change;
- peut à l'occasion détenir : i) des titres de participation qui ont été émis en échange de titres de créance par des sociétés ayant récemment subi une restructuration financière ou étant placées devant une restructuration, qui proviennent de la conversion de titres convertibles ou qui ont été reçus dans le cadre d'un placement d'obligations et ii) des bons de souscription ou des droits émis par des sociétés ayant récemment subi une restructuration financière ou étant placées devant une restructuration;
- peut détenir une partie de ses actifs en espèces, dans des titres du marché monétaire (y compris du papier commercial adossé à des actifs émis par des banques) ou dans des OPC du marché monétaire à titre de catégorie d'actifs stratégique ou à des fins tactiques ou de liquidité;
- peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, et investir dans des instruments dérivés, y compris les contrats à terme de gré à gré, les contrats d'options (d'achat ou de vente), y compris les options sur devises, les options sur l'indice du taux de change, les options sur les swaps, les obligations structurées adossées à des emprunts et les swaps, y compris les swaps sur défaillance, les swaps sur devises, les swaps de taux d'intérêt et les swaps sur rendement total des titres à revenu fixe (tels qu'ils sont décrits aux pages 66 à 68). Ces opérations et

placements dans des instruments dérivés seront utilisés conjointement avec les autres stratégies de placement du Fonds de la façon jugée la plus appropriée pour atteindre les objectifs de placement d'ensemble du Fonds et améliorer son rendement. Ces placements sont autorisés par les règlements en valeurs mobilières et la dispense à l'égard de certaines règles portant sur les instruments dérivés accordée au Fonds et décrite à la rubrique *Placements dans des instruments dérivés* à la page 67.

Le Fonds peut effectuer un nombre limité de ventes à découvert. Ces opérations seront utilisées conjointement avec les autres stratégies de placement, de la façon jugée la plus appropriée pour atteindre l'objectif de placement d'ensemble du Fonds et améliorer son rendement. Reportez-vous à la rubrique *Vente à découvert*, à la page 68, pour de plus amples renseignements.

Le Fonds pourra investir dans des contrats à terme sur devises, à des fins de couverture ou autre, afin d'atténuer les risques ou de tirer parti des occasions en lien avec les variations des taux de change. Le Fonds pourra également investir dans des contrats à terme sur instrument financier, à des fins de couverture ou autre, afin de faciliter les changements de durée du portefeuille ou de risque lié au taux d'intérêt ou à la courbe des taux. Un contrat à terme est une entente exécutoire standardisée qui se négocie à la bourse pour acheter ou vendre une quantité donnée d'un instrument ou actif sous-jacent à un prix déterminé à une date future convenue.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'organisme de placement collectif?

- le risque de liquidité
- le risque de taux d'intérêt
- le risque de crédit
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre aux réinvestissements
- le risque découlant de la réglementation
- le risque propre aux grands investisseurs
- le risque propre à la gestion de portefeuille
- le risque propre aux instruments dérivés
- le risque propre aux titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires
- le risque propre aux titres participatifs

- le risque propre aux conventions de mise en pension et de prise en pension
- le risque propre aux séries
- le risque propre aux ventes à découvert
- le risque propre aux prêts de titres
- le risque propre à la cybersécurité

Au 18 mai 2017, le Fonds canadien équilibré Franklin Bissett détenait 72,75 % du Fonds.

Reportez-vous à la page 2 pour obtenir une description complète de ces risques.

Qui devrait investir dans cet organisme de placement collectif?

Des épargnants qui :

- sont prudents et qui recherchent un revenu d'intérêts et certains gains en capital;
- comptent conserver leur placement à moyen terme.

Ce Fonds correspond aux épargnants qui sont prêts à accepter un faible niveau de risque à l'égard de cette partie de leur portefeuille. Cependant, ce Fonds pourrait faire partie d'un portefeuille dont le risque global peut être inférieur ou supérieur au risque propre à cette partie. Veuillez consulter la rubrique *Méthode de classification des risques d'investissement*, à la page 69, pour savoir comment nous classifions les risques d'investissement de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

Le Fonds distribue le revenu le dernier jour ouvrable de chaque mois (sauf en décembre, où il peut être distribué plus tôt). Les gains en capital nets réalisés sont distribués tous les ans en décembre. Le Fonds peut effectuer des distributions à d'autres moments au cours de l'année.

Les distributions sont réinvesties de façon automatique dans des parts supplémentaires du Fonds, à moins que vous ne nous avisiez par écrit que vous préférez les recevoir en espèces. Veuillez consulter la page 70 pour obtenir de plus amples renseignements.

Frais de l'organisme de placement collectif pris en charge indirectement par les épargnants pour un placement initial de 1 000 \$ (en \$)

	Un an	Trois ans	Cinq ans	Dix ans
Frais payables sur :				
Série A	16,38	51,64	90,51	206,03
Série F	10,29	32,44	56,86	129,43
Série I	12,81	40,38	70,78	161,12
Série PF	7,04	22,18	38,87	88,49

Les hypothèses requises utilisées dans le tableau qui précède, qui ne reflètent pas le rendement réel du Fonds, sont décrites à la rubrique *Frais de l'organisme de placement collectif pris en charge indirectement par les épargnants*, à la page 70.

Fonds de revenu de dividendes Franklin Bissett

Détails sur l'organisme de placement collectif

La série I n'accepte actuellement plus de nouvelles souscriptions (fermée aux nouveaux épargnants), mais les épargnants qui détiennent actuellement des titres peuvent continuer d'en acheter. Elle pourrait être offerte de nouveau aux nouveaux épargnants sur décision du gestionnaire.

Type d'organisme de placement collectif :	Fonds équilibré d'actions canadiennes
Date de création :	Parts de série F : le 31 mai 1988 Parts des séries A, I et O : le 24 novembre 2000 Parts de série T : le 17 juin 2002 Parts de série OT : 3 février 2017 Parts des séries PT et PFT : 3 octobre 2016
Nature des titres :	Parts des séries A, F, I, O, OT, PF, PFT et T d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible pour les régimes enregistrés :	Oui
Conseiller en valeurs :	Gestion de placements Franklin Bissett, Calgary (Alberta)

Quels types de placements l'organisme de placement collectif fait-il?

Objectif de placement

- Un revenu courant élevé en investissant surtout dans des actions privilégiées et des actions ordinaires donnant droit à des dividendes de sociétés canadiennes et américaines et, à l'occasion, dans des obligations, jusqu'à concurrence d'un maximum de 25 % de l'actif total du Fonds.

L'objectif de placement fondamental ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des porteurs de parts obtenue à une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Nos principes de placement fondamentaux sont décrits à la page 159.

Le Fonds :

- investit, à des prix raisonnables, dans des titres participatifs de sociétés canadiennes et américaines de qualité qui ont démontré leur

- capacité à offrir un niveau constant et croissant de dividendes au fil du temps;
- investit dans des obligations du gouvernement et de sociétés, des obligations adossées à des créances hypothécaires, et des actions privilégiées. Il investit surtout dans des titres de qualité et, dans une moindre mesure, dans des titres ayant reçu une cote inférieure à celle d'un titre de qualité, titres qui sont parfois appelés titres « à rendement élevé »;
- peut investir jusqu'à 30 % de son actif dans des actions et des titres à revenu fixe étrangers;
- peut détenir une partie de ses actifs en espèces, dans des titres du marché monétaire ou dans des organismes de placement collectif du marché monétaire tout en recherchant des occasions de placement ou à des fins de protection;
- peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres et investir dans des instruments dérivés, y compris les contrats à terme de gré à gré, les contrats d'options (d'achat ou de vente) et les swaps (tels qu'ils sont décrits aux pages 66 à 68). Ces opérations et placements dans des instruments dérivés seront utilisés conjointement avec les autres stratégies de placement du Fonds de la façon jugée la plus appropriée pour atteindre les objectifs de placement d'ensemble du Fonds et améliorer son rendement. Ces placements sont autorisés par les règlements en valeurs mobilières et la dispense à l'égard de certaines règles portant sur les instruments dérivés accordée au Fonds et décrite à la rubrique *Placements dans des instruments dérivés* à la page 67.

Le Fonds peut effectuer un nombre limité de ventes à découvert. Ces opérations seront utilisées conjointement avec les autres stratégies

de placement, de la façon jugée la plus appropriée pour atteindre l'objectif de placement d'ensemble du Fonds et améliorer son rendement. Reportez-vous à la rubrique *Vente à découvert*, à la page 68, pour de plus amples renseignements.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'organisme de placement collectif?

- le risque propre aux titres participatifs
- le risque de taux d'intérêt
- le risque propre aux sociétés orientées sur les dividendes
- le risque propre aux titres ayant une cote peu élevée
- le risque propre aux petites sociétés
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque de liquidité
- le risque propre à l'épuisement du capital (parts de série T seulement)
- le risque propre à la gestion de portefeuille
- le risque de crédit
- le risque propre aux réinvestissements
- le risque propre aux grands investisseurs
- le risque propre aux instruments dérivés
- le risque propre aux conventions de mise en pension et de prise en pension
- le risque propre aux séries
- le risque propre aux ventes à découvert
- le risque propre aux prêts de titres
- le risque propre à la cybersécurité

Au 18 mai 2017, deux porteurs de titres détenaient respectivement 19,67 % et 15,11 % du Fonds.

Reportez-vous à la page 2 pour obtenir une description complète de ces risques.

Qui devrait investir dans cet organisme de placement collectif?

Des épargnants qui :

- qui recherchent un revenu de dividendes, certains gains en capital et possiblement une certaine part de revenu d'intérêts;
- comptent conserver leur placement à moyen et à long terme;
- pour ce qui est des parts des séries OT, PFT et T, recherchent des rentrées de fonds

mensuelles régulières à partir de placements détenus à l'extérieur d'un régime enregistré.

Ce Fonds correspond aux épargnants qui sont prêts à accepter un niveau de risque de faible à modéré à l'égard de cette partie de leur portefeuille. Cependant, ce Fonds pourrait faire partie d'un portefeuille dont le risque global peut être inférieur ou supérieur au risque propre à cette partie. Veuillez consulter la rubrique *Méthode de classification des risques d'investissement*, à la page 69, pour savoir comment nous classifions les risques d'investissement de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

- Pour ce qui est des parts des séries A, F, I, O et PF, le Fonds distribue le revenu le dernier jour ouvrable de chaque mois (sauf en décembre, où il peut être distribué plus tôt). Il peut distribuer tout gain en capital net réalisé tous les ans en décembre et peut effectuer des distributions à d'autres moments au cours de l'année.
- Pour ce qui est des parts des séries OT, PFT et T, le Fonds distribuera tout revenu ou fera un remboursement de capital le dernier jour ouvrable de chaque mois (sauf en décembre, où il peut être distribué plus tôt) et distribuera tout revenu ou tout gain en capital réalisé tous les ans en décembre. Les distributions annuelles composées de revenu et de gains en capital sont nécessairement réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds et ne peuvent être versées en espèces. Le Fonds peut aussi effectuer des distributions à d'autres moments au cours de l'année.

Les distributions sont réinvesties de façon automatique dans des parts supplémentaires du Fonds, à moins que vous ne nous avisiez par écrit que vous préférez les recevoir en espèces. Veuillez consulter la page 70 pour obtenir de plus amples renseignements.

Les remboursements de capital ne reflètent pas nécessairement le rendement du Fonds et ne devraient pas être confondus avec les notions de « rendement » ou de « revenu ». Vous ne devriez pas tirer de conclusions à

propos du rendement du Fonds en vous fiant au montant de la distribution.

Les remboursements de capital réduiront le montant de votre placement initial et peuvent donner lieu au remboursement de votre placement initial. Un remboursement de capital qui vous est versé n'est pas imposable immédiatement, mais il réduira le PBR des titres visés. Vous devriez consulter votre conseiller fiscal au sujet des conséquences fiscales que pourrait entraîner le versement d'un remboursement de capital sur les parts des séries OT, PFT et T.

Frais de l'organisme de placement collectif pris en charge indirectement par les épargnants pour un placement initial de 1 000 \$ (en \$)

	<i>Un an</i>	<i>Trois ans</i>	<i>Cinq ans</i>	<i>Dix ans</i>
<i>Frais payables sur :</i>				
<i>Série A</i>	24,36	76,80	134,60	306,40
<i>Série F</i>	11,97	37,74	66,14	150,56
<i>Série I</i>	18,69	58,92	103,27	235,08
<i>Série PF</i>	10,08	31,78	55,70	126,79
<i>Série PFT</i>	10,08	31,78	55,70	126,79
<i>Série T</i>	24,26	76,46	134,02	305,08

Les hypothèses requises utilisées dans le tableau qui précède, qui ne reflètent pas le rendement réel du Fonds, sont décrites à la rubrique *Frais de l'organisme de placement collectif pris en charge indirectement par les épargnants*, à la page 70.

Catégorie de société de revenu de dividendes Franklin Bissett

Détails sur l'organisme de placement collectif

La série I n'accepte actuellement plus de nouvelles souscriptions (fermée aux nouveaux épargnants), mais les épargnants qui détiennent actuellement des titres peuvent continuer d'en acheter. Elle pourrait être offerte de nouveau aux nouveaux épargnants sur décision du gestionnaire.

Type d'organisme de placement collectif :	Fonds équilibré d'actions canadiennes
Date de création :	Actions des séries A, F, I, O et T : le 25 juin 2012 Actions de série PF : le 7 juillet 2014
Nature des titres :	Actions des séries A, F, I, O, PF et T d'une société d'investissement à capital variable
Admissible pour les régimes enregistrés :	Oui
Conseiller en valeurs :	Société de Placements Franklin Templeton, Toronto (Ontario), est le conseiller en valeurs du Fonds Gestion de placements Franklin Bissett, Calgary (Alberta), est le conseiller en valeurs du Fonds sous-jacent

Quels types de placements l'organisme de placement collectif fait-il?

Objectif de placement

- Revenu courant élevé en investissant la presque totalité de ses actifs dans des parts du Fonds de revenu de dividendes Franklin Bissett (le « Fonds sous-jacent »).

L'objectif de placement fondamental ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des actionnaires obtenue à une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Fonds :

- investit dans des parts du Fonds de revenu de dividendes Franklin Bissett, dont l'objectif de placement est un revenu courant élevé en investissant surtout dans des actions privilégiées et des actions ordinaires donnant droit à des dividendes de sociétés canadiennes et américaines et, à l'occasion, dans des obligations, jusqu'à concurrence

d'un maximum de 25 % de l'actif total du Fonds;

- investit dans des parts du Fonds de revenu de dividendes Franklin Bissett et, par conséquent, le prix des actions de la Catégorie de société de revenu de dividendes Franklin Bissett fluctue en fonction du prix des parts du Fonds sous-jacent. Il peut y avoir des décalages quant au rendement ou des erreurs de suivi à l'égard du placement du Fonds dans le Fonds sous-jacent, qui pourraient faire en sorte que le prix des actions de la Catégorie de société de revenu de dividendes Franklin Bissett ne suive pas précisément le prix des parts du Fonds sous-jacent.

Pour obtenir une description complète des *Stratégies de placement* du Fonds de revenu de dividendes Franklin Bissett, reportez-vous à la page 191.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'organisme de placement collectif?

Reportez-vous à la page 192 pour obtenir une liste des risques associés à un placement du Fonds dans le Fonds de revenu de dividendes Franklin Bissett. Le Fonds comporte les risques supplémentaires suivants :

- le risque propre à la réplcation
- le risque propre aux fonds de catégorie de société
- le risque propre à l'imposition

Reportez-vous à la page 2 pour obtenir une description complète de ces risques.

Qui devrait investir dans cet organisme de placement collectif?

Des épargnants qui :

- qui recherchent un revenu de dividendes, certains gains en capital et vraisemblablement une certaine part de revenu d'intérêt dans un fonds devant être surtout détenu à l'extérieur d'un régime enregistré, étant donné qu'il permet aux épargnants imposables d'effectuer une substitution entre les Fonds de catégorie de société sans avoir à payer d'impôt au moment de la substitution;
- comptent conserver leur placement à moyen ou à long terme;
- pour ce qui est des actions de série T, recherchent des rentrées de fonds mensuelles régulières à partir de placements détenus à l'extérieur d'un régime enregistré.

Ce Fonds correspond aux épargnants qui sont prêts à accepter un niveau de risque de faible à modéré à l'égard de cette partie de leur portefeuille. Cependant, ce Fonds pourrait faire partie d'un portefeuille dont le risque global peut être inférieur ou supérieur au risque propre à cette partie. Veuillez consulter la rubrique *Méthode de classification des risques d'investissement*, à la page 69, pour savoir comment nous classifions les risques d'investissement de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

- Le Fonds peut verser des dividendes ordinaires imposables au cours de l'année et des dividendes sur les gains en capital en janvier ou en février de chaque année.
- Pour ce qui est des actions de série T, le Fonds peut également distribuer tout remboursement de capital le dernier jour ouvrable de chaque mois (sauf en décembre, où il peut être distribué plus tôt). Pour ce qui est des actions de série T, les versements annuels de dividendes ordinaires imposables ou de dividendes sur les gains en capital ne peuvent être réinvestis que dans des actions supplémentaires du Fonds et ne peuvent être versés en espèces.

Les distributions ou les dividendes sont réinvestis de façon automatique dans des actions supplémentaires du Fonds, à moins que vous ne nous avisiez par écrit que vous préférez les recevoir en espèces. Veuillez consulter la page 70 pour obtenir de plus amples renseignements.

Les remboursements de capital ne reflètent pas nécessairement le rendement du Fonds et ne devraient pas être confondus avec les notions de « rendement » ou de « revenu ». Vous ne devriez pas tirer de conclusions à propos du rendement du Fonds en vous fiant au montant de la distribution.

Les remboursements de capital réduiront le montant de votre placement initial et peuvent donner lieu au remboursement de votre placement initial. Un remboursement de capital qui vous est versé n'est pas imposable immédiatement, mais il réduira le PBR des titres visés. Vous devriez consulter votre conseiller fiscal au sujet des conséquences fiscales que pourrait entraîner le versement d'un remboursement de capital sur les actions de série T.

Frais de l'organisme de placement collectif pris en charge indirectement par les épargnants pour un placement initial de 1 000 \$ (en \$)

	Un an	Trois ans	Cinq ans	Dix ans
Frais payables sur :				
Série A	24,68	77,79	136,35	310,36
Série F	12,39	39,06	68,46	155,84
Série I	19,01	59,91	105,01	239,04
Série PF	10,29	32,44	56,86	129,43
Série T	24,05	75,80	132,86	302,44

Les hypothèses requises utilisées dans le tableau qui précède, qui ne reflètent pas le rendement réel du Fonds, sont décrites à la rubrique *Frais de l'organisme de placement collectif pris en charge indirectement par les épargnants*, à la page 70.

Catégorie de société d'énergie Franklin Bissett

Détails sur l'organisme de placement collectif

Type d'organisme de placement collectif :	Fonds d'actions de ressources naturelles
Date de création :	Actions des séries A, F et O : le 14 juin 2007 Actions de série PF : le 15 juin 2015
Nature des titres :	Actions des séries A, F, O et PF d'une société d'investissement à capital variable
Admissible pour les régimes enregistrés :	Oui
Conseiller en valeurs :	Gestion de placements Franklin Bissett, Calgary (Alberta)

Quels types de placements l'organisme de placement collectif fait-il?

Objectif de placement

- Appréciation du capital à long terme en investissant surtout dans des titres participatifs et d'autres titres d'entités canadiennes qui prennent part directement ou indirectement au secteur de l'énergie.

L'objectif de placement fondamental ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des actionnaires obtenue à une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Nos principes de placement fondamentaux sont décrits à la page 159.

Le Fonds :

- investit principalement dans des titres participatifs de sociétés axées sur la croissance;
- investit principalement dans le secteur de l'énergie, ce qui comprend des entités qui s'occupent de l'exploration, de la production, du raffinage, de la commercialisation, du transport et de la distribution de tous les types d'énergie, ainsi que des entités dont les activités ont trait à l'énergie, notamment les pipelines, les services publics, la fabrication et la construction ou la fourniture d'installations de forage pétrolier,

d'équipement de forage et d'autres services reliés à l'énergie;

- peut détenir la totalité de son actif en espèces, dans des titres du marché monétaire ou dans des OPC du marché monétaire tout en recherchant des occasions de placement ou à des fins de protection;
- peut investir jusqu'à 30 % de son actif dans des titres étrangers;
- peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres et investir dans des instruments dérivés, y compris les contrats à terme de gré à gré, les contrats d'options (d'achat ou de vente) et les swaps (tels qu'ils sont décrits aux pages 66 à 68). Ces opérations et placements dans des instruments dérivés seront utilisés conjointement avec les autres stratégies de placement du Fonds de la façon jugée la plus appropriée pour atteindre les objectifs de placement d'ensemble du Fonds et améliorer son rendement. Ces placements sont autorisés par les règlements en valeurs mobilières et la dispense à l'égard de certaines règles portant sur les instruments dérivés accordée au Fonds et décrite à la rubrique *Placements dans des instruments dérivés* à la page 67.

Le Fonds peut effectuer un nombre limité de ventes à découvert. Ces opérations seront utilisées conjointement avec les autres stratégies de placement, de la façon jugée la plus appropriée pour atteindre l'objectif de placement d'ensemble du Fonds et améliorer son rendement. Reportez-vous à la rubrique *Vente à découvert*, à la page 68, pour de plus amples renseignements.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'organisme de placement collectif?

- le risque propre aux titres participatifs
- le risque propre à la spécialisation
- le risque propre à la concentration
- le risque découlant de la réglementation
- le risque propre aux petites sociétés

- le risque propre aux sociétés orientées sur les dividendes
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre aux grands investisseurs
- le risque propre à la gestion de portefeuille
- le risque propre aux instruments dérivés
- le risque propre aux conventions de mise en pension et de prise en pension
- le risque propre aux séries
- le risque propre aux ventes à découvert
- le risque propre aux prêts de titres
- le risque propre aux fonds de catégorie de société
- le risque propre à l'imposition
- le risque propre à la cybersécurité

Au 18 mai 2017, un porteur de titres détenait 49,03 % du Fonds.

Reportez-vous à la page 2 pour obtenir une description complète de ces risques.

Qui devrait investir dans cet organisme de placement collectif?

Des épargnants qui :

- cherchent à investir dans le secteur canadien de l'énergie;
- ne se préoccupent pas des fluctuations des cours à court terme;
- comptent conserver leur placement à long terme.

Ce Fonds correspond aux épargnants qui sont prêts à accepter un haut niveau de risque à l'égard de cette partie de leur portefeuille. Cependant, ce Fonds pourrait faire partie d'un portefeuille dont le risque global peut être inférieur ou supérieur au risque propre à cette partie. Veuillez consulter la rubrique *Méthode de classification des risques d'investissement*, à la page 69, pour savoir comment nous classifions les risques d'investissement de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

Le Fonds peut verser des dividendes ordinaires imposables au cours de l'année et des dividendes sur les gains en capital en janvier ou en février de chaque année.

Les distributions et les dividendes sont réinvestis de façon automatique dans des actions supplémentaires du Fonds, à moins que vous ne nous avisiez par écrit que vous préférez les recevoir en espèces. Veuillez consulter la page 70 pour obtenir de plus amples renseignements.

Frais de l'organisme de placement collectif pris en charge indirectement par les épargnants pour un placement initial de 1 000 \$ (en \$)

	<i>Un an</i>	<i>Trois ans</i>	<i>Cinq ans</i>	<i>Dix ans</i>
Frais payables sur :				
<i>Série A</i>	27,09	85,40	149,69	340,74
<i>Série F</i>	15,65	49,32	86,45	196,78
<i>Série PF</i>	12,08	38,07	66,72	151,88

Les hypothèses requises utilisées dans le tableau qui précède, qui ne reflètent pas le rendement réel du Fonds, sont décrites à la rubrique *Frais de l'organisme de placement collectif pris en charge indirectement par les épargnants*, à la page 70.

Fonds de sociétés à microcapitalisation Franklin Bissett

Détails sur l'organisme de placement collectif

Type d'organisme de placement collectif :	Fonds d'actions de sociétés canadiennes à petite et à moyenne capitalisation
Date de création :	Parts de série F : le 3 novembre 1997 Parts des séries A et O : le 24 novembre 2000 Parts de série PF : le 3 octobre 2016
Nature des titres :	Parts des séries A, F, O et PF d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible pour les régimes enregistrés :	Oui
Conseiller en valeurs :	Gestion de placements Franklin Bissett, Calgary (Alberta)

Quels types de placements l'organisme de placement collectif fait-il?

Objectif de placement

- Appréciation du capital à long terme en investissant surtout dans des actions de sociétés canadiennes à petite capitalisation.

L'objectif de placement fondamental ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des porteurs de parts obtenue à une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Nos principes de placement fondamentaux sont décrits à la page 159.

Le Fonds :

- investit principalement dans des titres de sociétés dont la capitalisation boursière se situe dans les fourchettes les plus faibles;
- investit dans des sociétés qui ont une direction ayant fait ses preuves et qui ont un plan de croissance à long terme;
- peut investir jusqu'à 30 % de son actif dans des titres étrangers;
- peut détenir une partie de ses actifs en espèces, dans des titres du marché monétaire ou dans des organismes de

placement collectif du marché monétaire tout en recherchant des occasions de placement ou à des fins de protection;

- peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres et investir dans des instruments dérivés, y compris les contrats à terme de gré à gré, les contrats d'options (d'achat ou de vente) et les swaps (tels qu'ils sont décrits aux pages 66 à 68). Ces opérations et placements dans des instruments dérivés seront utilisés conjointement avec les autres stratégies de placement du Fonds de la façon jugée la plus appropriée pour atteindre les objectifs de placement d'ensemble du Fonds et améliorer son rendement. Ces placements sont autorisés par les règlements en valeurs mobilières et la dispense à l'égard de certaines règles portant sur les instruments dérivés accordée au Fonds et décrite à la rubrique *Placements dans des instruments dérivés* à la page 67.

Le Fonds peut effectuer un nombre limité de ventes à découvert. Ces opérations seront utilisées conjointement avec les autres stratégies de placement, de la façon jugée la plus appropriée pour atteindre l'objectif de placement d'ensemble du Fonds et améliorer son rendement. Reportez-vous à la rubrique *Vente à découvert*, à la page 68, pour de plus amples renseignements.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'organisme de placement collectif?

- le risque propre aux titres participatifs
- le risque propre aux petites sociétés
- le risque de liquidité
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre aux grands investisseurs
- le risque propre à la gestion de portefeuille
- le risque propre aux instruments dérivés
- le risque propre aux conventions de mise en pension et de prise en pension
- le risque propre aux séries
- le risque propre aux ventes à découvert

Fonds de sociétés à microcapitalisation Franklin Bissett

- le risque propre aux prêts de titres
- le risque propre à la cybersécurité

Au 18 mai 2017, le Fonds canadien équilibré Franklin Bissett détenait 15,94 % du Fonds.

Reportez-vous à la page 2 pour obtenir une description complète de ces risques.

Qui devrait investir dans cet organisme de placement collectif?

Des épargnants qui :

- recherchent un potentiel de gains en capital supérieur à la moyenne pour un fonds d'actions de petites sociétés comme partie d'un portefeuille plus prudent;
- comptent conserver leur placement à long terme.

Ce Fonds correspond aux épargnants qui sont prêts à accepter un niveau de risque modéré à l'égard de cette partie de leur portefeuille. Cependant, ce Fonds pourrait faire partie d'un portefeuille dont le risque global peut être inférieur ou supérieur au risque propre à cette partie. Veuillez consulter la rubrique *Méthode de classification des risques d'investissement*, à la page 69, pour savoir comment nous classifions les risques d'investissement de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

Le Fonds distribue le revenu et les gains en capital nets réalisés tous les ans en décembre et peut effectuer des distributions à d'autres moments au cours de l'année.

Les distributions sont réinvesties de façon automatique dans des parts supplémentaires du Fonds, à moins que vous ne nous avisiez par écrit que vous préférez les recevoir en espèces. Veuillez consulter la page 70 pour obtenir de plus amples renseignements.

Frais de l'organisme de placement collectif pris en charge indirectement par les épargnants pour un placement initial de 1 000 \$ (en \$)

	<i>Un an</i>	<i>Trois ans</i>	<i>Cinq ans</i>	<i>Dix ans</i>
Frais payables sur :				
<i>Série A</i>	38,64	121,81	213,51	486,01
<i>Série F</i>	25,10	79,11	138,67	315,64
<i>Série PF</i>	23,84	75,14	131,70	299,80

Les hypothèses requises utilisées dans le tableau qui précède, qui ne reflètent pas le rendement réel du Fonds, sont décrites à la rubrique *Frais de l'organisme de placement collectif pris en charge indirectement par les épargnants*, à la page 70.

Fonds du marché monétaire Franklin Bissett

Détails sur l'organisme de placement collectif

La série I n'accepte actuellement plus de nouvelles souscriptions (fermée aux nouveaux épargnants), mais les épargnants qui détiennent actuellement des titres peuvent continuer d'en acheter. Elle pourrait être offerte de nouveau aux nouveaux épargnants sur décision du gestionnaire.

Type d'organisme de placement collectif :	Fonds du marché monétaire canadien
Date de création :	Parts de série F : le 6 septembre 1991 Parts des séries A, I et O : le 24 novembre 2000 Parts de série PF : le 3 octobre 2016
Nature des titres :	Parts des séries A, F, I, O et PF d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible pour les régimes enregistrés :	Oui
Conseiller en valeurs :	Gestion de placements Franklin Bissett, Calgary (Alberta)

Quels types de placements l'organisme de placement collectif fait-il?

Objectif de placement

- Un revenu courant élevé, la liquidité et la préservation du capital en investissant surtout dans des titres du marché monétaire de grande qualité émis par les gouvernements fédéral ou provinciaux et les organismes gouvernementaux du Canada, ainsi que des instruments du marché monétaire à court terme de grande qualité et des acceptations bancaires.

L'objectif de placement fondamental ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des porteurs de parts obtenue à une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Un revenu courant élevé signifie un revenu courant qui est comparable au taux en vigueur des bons du Trésor à 90 jours.

Nos principes de placement fondamentaux sont décrits à la page 159.

Le Fonds :

- investit principalement dans des titres à taux fixe et à taux flottant échéant dans un an ou moins;
- peut aussi investir dans des billets à taux flottant dont les dates de fixation des taux d'intérêt sont comprises dans un délai inférieur à un an;
- peut aussi investir dans du papier commercial et d'autres formes d'endettement de société (y compris du papier commercial adossé à des actifs émis par des banques);
- peut investir jusqu'à 30 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds maintient :

- une durée moyenne pondérée en dollars de 90 jours ou moins. La durée moyenne est calculée d'après la prochaine date de fixation des taux d'intérêt des billets à taux flottant détenus dans le Fonds;
- une échéance moyenne pondérée en dollars de 180 jours ou moins. L'échéance moyenne est calculée d'après la dernière date d'échéance des billets à taux flottant détenus dans le Fonds;
- un prix par part de 10,00 \$ en distribuant des montants de revenu chaque mois.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'organisme de placement collectif?

Le prix par part du Fonds peut fluctuer, même si nous essayons de le maintenir à 10,00 \$. De plus, le Fonds est exposé aux risques suivants :

- le risque de taux d'intérêt
- le risque de concentration
- le risque propre aux réinvestissements
- le risque de crédit
- le risque découlant de la réglementation

- le risque propre aux titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires
- le risque propre aux grands investisseurs
- le risque propre à la gestion de portefeuille
- le risque propre aux séries
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à la cybersécurité

Au 18 mai 2017, Catégorie de société du marché monétaire Franklin Bissett détenait 17,39 % du Fonds.

Reportez-vous à la page 2 pour obtenir une description complète de ces risques.

Qui devrait investir dans cet organisme de placement collectif?

Des épargnants qui :

- recherchent un OPC du marché monétaire canadien;
- comptent conserver leur placement à court terme.

Ce Fonds correspond aux épargnants qui sont prêts à accepter un faible niveau de risque à l'égard de cette partie de leur portefeuille. Cependant, ce Fonds pourrait faire partie d'un portefeuille dont le risque global peut être inférieur ou supérieur au risque propre à cette partie. Veuillez consulter la rubrique *Méthode de classification des risques d'investissement*, à la page 69, pour savoir comment nous classifions les risques d'investissement de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

Le Fonds crédite le revenu quotidiennement aux porteurs de parts et peut effectuer des distributions le dernier jour ouvrable de chaque mois.

Les distributions sont réinvesties de façon automatique dans des parts supplémentaires du Fonds, à moins que vous ne nous avisiez par écrit que vous préférez les recevoir en espèces. Veuillez consulter la page 70 pour obtenir de plus amples renseignements.

Frais de l'organisme de placement collectif pris en charge indirectement par les épargnants pour un placement initial de 1 000 \$ (en \$)

	Un an	Trois ans	Cinq ans	Dix ans
Frais payables sur :				
Série A	8,61	27,14	47,58	108,30
Série F	4,52	14,23	24,95	56,79
Série I	6,93	21,85	38,29	87,17
Série PF	5,25	16,55	29,01	66,03

Les hypothèses requises utilisées dans le tableau qui précède, qui ne reflètent pas le rendement réel du Fonds, sont décrites à la rubrique *Frais de l'organisme de placement collectif pris en charge indirectement par les épargnants*, à la page 70.

Catégorie de société du marché monétaire Franklin Bissett

Détails sur l'organisme de placement collectif

La série I n'accepte actuellement plus de nouvelles souscriptions (fermée aux nouveaux épargnants), mais les épargnants qui détiennent actuellement des titres peuvent continuer d'en acheter. Elle pourrait être offerte de nouveau aux nouveaux épargnants sur décision du gestionnaire.

Type d'organisme de placement collectif :	Fonds du marché monétaire canadien
Date de création :	Actions des séries A, F, I et O : le 18 juin 2001
Nature des titres :	Actions des séries A, F, I et O d'une société d'investissement à capital variable
Admissible pour les régimes enregistrés :	Oui
Conseiller en valeurs :	Société de Placements Franklin Templeton, Toronto (Ontario), est le conseiller en valeurs du Fonds Gestion de placements Franklin Bissett, Calgary (Alberta), est le conseiller en valeurs du Fonds sous-jacent

Quels types de placements l'organisme de placement collectif fait-il?

Objectif de placement

- Un revenu courant élevé, la liquidité et la préservation du capital en investissant la presque totalité de ses actifs dans des parts du Fonds du marché monétaire Franklin Bissett (le « Fonds sous-jacent »).

L'objectif de placement fondamental ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des actionnaires obtenue à une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Fonds :

- investit dans des parts du Fonds du marché monétaire Franklin Bissett, dont l'objectif de placement est un revenu courant élevé, la liquidité et la préservation du capital en investissant surtout dans des titres du marché monétaire de grande qualité émis par les gouvernements fédéral ou provinciaux et les organismes gouvernementaux du

Canada, ainsi que des instruments du marché monétaire à court terme de grande qualité et des acceptations bancaires;

- le Fonds réinvestit les distributions versées par le Fonds sous-jacent dans des parts supplémentaires du Fonds sous-jacent. Le Fonds ne verse pas de dividendes correspondants. Le fait de conserver les parts supplémentaires augmente la valeur des placements du Fonds, ce qui résulte en une hausse du prix de l'action. Tout dividende versé par le Fonds diminuera le prix de l'action;
- ne maintiendra pas son prix par action à un montant constant.

Pour obtenir une description complète des *Stratégies de placement* du Fonds du marché monétaire Franklin Bissett, reportez-vous à la page 200.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'organisme de placement collectif?

Reportez-vous à la page 200 pour obtenir une liste des risques associés à un placement du Fonds dans le Fonds du marché monétaire Franklin Bissett. Le Fonds comporte les risques supplémentaires suivants :

- le risque propre à la réplication
- le risque propre aux fonds de catégorie de société
- le risque propre à l'imposition

Reportez-vous à la page 2 pour obtenir une description complète de ces risques.

Qui devrait investir dans cet organisme de placement collectif?

Des épargnants qui :

- recherchent un OPC du marché monétaire canadien devant principalement être détenu à l'extérieur d'un régime enregistré étant donné qu'il permet aux épargnants imposables d'effectuer une substitution entre les Fonds de catégorie de société sans avoir à payer d'impôt au moment de la substitution;
- comptent conserver leur placement à court terme.

Ce Fonds correspond aux épargnants qui sont prêts à accepter un faible niveau de risque à l'égard de cette partie de leur portefeuille. Cependant, ce Fonds pourrait faire partie d'un portefeuille dont le risque global peut être inférieur ou supérieur au risque propre à cette partie. Veuillez consulter la rubrique *Méthode de classification des risques d'investissement*, à la page 69, pour savoir comment nous classifions les risques d'investissement de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

Le Fonds peut verser des dividendes ordinaires imposables au cours de l'année et des dividendes sur les gains en capital en janvier ou en février de chaque année.

Les distributions ou les dividendes sont réinvestis de façon automatique dans des actions supplémentaires du Fonds, à moins que vous ne nous avisiez par écrit que vous préférez les recevoir en espèces. Veuillez consulter la page 70 pour obtenir de plus amples renseignements.

Frais de l'organisme de placement collectif pris en charge indirectement par les épargnants pour un placement initial de 1 000 \$ (en \$)

	Un an	Trois ans	Cinq ans	Dix ans
Frais payables sur :				
<i>Série A</i>	7,67	24,16	42,35	96,41
<i>Série F</i>	3,47	10,92	19,15	43,58
<i>Série I</i>	6,41	20,19	35,39	80,56

Les hypothèses requises utilisées dans le tableau qui précède, qui ne reflètent pas le rendement réel du Fonds, sont décrites à la rubrique *Frais de l'organisme de placement collectif pris en charge indirectement par les épargnants*, à la page 70.

Fonds de revenu mensuel et de croissance Franklin Bissett

Détails sur l'organisme de placement collectif

La série I n'accepte actuellement plus de nouvelles souscriptions (fermée aux nouveaux épargnants), mais les épargnants qui détiennent actuellement des titres peuvent continuer d'en acheter. Elle pourrait être offerte de nouveau aux nouveaux épargnants sur décision du gestionnaire.

Type d'organisme de placement collectif :	Fonds canadien équilibré
Date de création :	Parts des séries A, F, I, O, PF et T : le 22 juin 2015 Parts de série PFT : le 3 octobre 2016
Nature des titres :	Parts des séries A, F, I, O, PF, PFT et T d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible pour les régimes enregistrés :	Oui
Conseiller en valeurs :	Gestion de placements Franklin Bissett, Calgary (Alberta)

Quels types de placements l'organisme de placement collectif fait-il?

Objectif de placement

- Équilibre entre le revenu et l'appréciation du capital en investissant surtout dans un portefeuille diversifié d'actions canadiennes, américaines et mondiales générant des revenus, de titres rattachés à des actions et de titres à revenu fixe.

L'objectif de placement fondamental ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des porteurs de parts obtenue à une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Nos principes de placement fondamentaux sont décrits à la page 159.

Le Fonds :

- présente, dans des conditions normales de marché, une pondération neutre de l'actif selon des fourchettes de 55 % pour les actions et de 45 % pour les titres à revenu fixe. Le Fonds investit habituellement jusqu'à 30 % de son actif dans des titres étrangers, mais il peut

dépasser cette limite à l'occasion. Le conseiller en valeurs peut, à son entière discrétion, réviser et rajuster la composition optimale de l'actif de plus ou moins 20 %, selon les perspectives et l'attrait des rendements rajustés en fonction du risque attendu de chaque catégorie d'actif au fil du temps;

- s'expose aux actions en investissant surtout dans des titres participatifs nord-américains. Par conséquent, le Fonds :

- investit dans des titres participatifs donnant droit à des dividendes ou à un revenu, y compris les actions ordinaires et privilégiées, les FPI, les fiducies de revenu et les redevances,
- investit dans des titres participatifs de sociétés de qualité supérieure ayant des profils de rentabilité et de croissance à long terme, et qui ont démontré leur capacité à offrir un niveau constant et croissant de dividendes au fil du temps,
 - peut investir dans d'autres titres offrant un revenu,
- peut investir dans des titres participatifs qui ne versent pas ou peu de dividendes si ces titres ont des perspectives de rendement total attrayant,
- vise une vaste diversification sectorielle en ce qui concerne les actions,
- investit principalement dans les titres participatifs de sociétés de moyenne à grande capitalisation, mais peut également investir dans des sociétés de toutes tailles;
- peut également investir dans les titres hybrides, notamment les actions privilégiées et les titres convertibles pour

Fonds de revenu mensuel et de croissance Franklin Bissett

accroître le revenu et atténuer les effets de la volatilité du marché;

- s'expose aux titres à revenu fixe canadiens et étrangers en investissant dans ceux-ci. Pour s'exposer aux titres à revenu fixe, le Fonds :
 - a recours à une approche multisectorielle en investissant dans un vaste éventail de titres à revenu fixe et à taux variable, y compris les obligations du gouvernement et de sociétés, les obligations convertibles, les obligations adossées à des créances hypothécaires et à d'autres actifs financiers et les prêts aux sociétés,
 - investit dans des titres de créance qui ont une cote de qualité supérieure ou une cote inférieure à celle d'un placement de qualité, titres qui sont parfois appelés titres « à rendement élevé »,
 - peut investir dans des obligations des gouvernements fédéral et provinciaux du Canada, des débentures et des billets à court terme,
 - peut investir dans des titres étrangers, y compris ceux des marchés développés et émergents,
 - peut investir dans des prêts consentis aux sociétés et à d'autres entités commerciales par des banques et d'autres institutions financières (les « prêts aux sociétés »). Généralement, ces prêts aux sociétés versent des intérêts, dont le taux est recalculé de façon périodique en fonction d'un taux débiteur de base flottant tel que le taux interbancaire offert à Londres (TIOL), majoré d'une prime,
 - peut investir dans des prêts participatifs et d'autres titres de créance de sociétés directs ou indirects, y compris les cessions de prêts aux sociétés, dans lesquels le Fonds achète du prêteur une partie d'un prêt plus important accordé par le prêteur à un emprunteur. Ces prêts peuvent comprendre les prêts à terme, dans la mesure autorisée par

la réglementation en valeurs mobilières, les facilités de crédit renouvelables, les prêts à terme synthétiques, les prêts à terme à retrait différé et les mécanismes d'achat de créances,

- peut investir dans des titres de créance qui ont des échéanciers de paiements flottants ou variables. Ces titres comprennent des obligations à taux variable émises par des gouvernements et des sociétés émettrices, des prêts bancaires à taux variable garantis, des obligations Treasury Inflation Indexed (TIP), des obligations à rendement réel du gouvernement et des titres adossés à des créances mobilières à taux variable;
- peut, dans la mesure autorisée par la réglementation en valeurs mobilières, investir dans les instruments dérivés à des fins de couverture ou autre. Le Fonds :
 - peut investir dans les options d'achat couvertes sur actions à des fins autres que de couverture, pour accroître le revenu, et à des fins de couverture, pour atténuer les effets de la volatilité du marché,
 - peut vendre des options d'achat couvertes à des fins autres que de couverture, pour accroître le revenu ou permettre l'accès à certains titres au sein de la structure du capital d'un émetteur, et à des fins de couverture, pour réduire la position de risque du Fonds,
 - peut, dans la mesure permise par la réglementation en valeurs mobilières, acheter des options de vente sur indices et fonds indiciaires négociés en bourse, et mettre en œuvre des stratégies d'écart sur indices et fonds négociés en bourse à des fins de couverture,
 - peut investir dans des produits de taux d'intérêt, comme les swaps de taux d'intérêt, les options sur les swaps de taux d'intérêt et les contrats à terme sur instrument financier à des fins de couverture, pour réduire le

- risque associé à l'exposition au taux d'intérêt,
- peut investir dans les dérivés de crédit, comme les swaps sur défaillance, les options sur les swaps sur défaillance et les instruments de crédit titrisés à des fins de couverture, pour réduire la position de risque du Fonds. Les contrats de swap, comme les swaps sur défaillance, sont des contrats conclus entre le Fonds et, habituellement, une maison de courtage, une banque ou une autre institution financière (la contrepartie au swap) pour des périodes allant de quelques jours à plusieurs années. Lors d'une opération de swap de base, le Fonds s'entend avec sa contrepartie pour échanger les rendements (ou les écarts de taux de rendement) gagnés ou réalisés à l'égard d'un « montant nominal » particulier d'instruments sous-jacents. Le montant nominal est le montant prévu sélectionné par les parties comme étant la base utilisée pour calculer les obligations que les parties ont convenu d'échanger,
 - peut adopter des stratégies de gestion des devises de manière à couvrir le risque de change. Ces stratégies de gestion des devises peuvent comprendre l'investissement dans des contrats de change à terme, les options standardisées sur devises, les contrats à terme sur devises et les options sur les contrats à terme sur devises;
 - peut détenir jusqu'à 10 % de son actif en liquidités, dans des titres du marché monétaire ou dans des OPC du marché monétaire tout en recherchant des occasions de placement ou à des fins de protection;
 - peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres et investir dans des instruments dérivés, y compris les contrats à terme de gré à gré, les contrats à terme standardisés, les contrats d'options (d'achat ou de vente), les instruments d'emprunt titrisés et les

swaps, y compris les swaps sur défaillance, les swaps sur devises et les swaps de taux d'intérêt (tels qu'ils sont décrits aux pages 66 à 68). Ces opérations et placements dans des instruments dérivés seront utilisés conjointement avec les autres stratégies de placement du Fonds de la façon jugée la plus appropriée pour atteindre les objectifs de placement d'ensemble du Fonds et améliorer son rendement. Ces placements sont autorisés par les règlements en valeurs mobilières et la dispense à l'égard de certaines règles portant sur les instruments dérivés accordée au Fonds et décrite à la rubrique *Placements dans des instruments dérivés* à la page 67.

Le Fonds peut se livrer à un nombre limité de ventes à découvert. Ces opérations seront utilisées conjointement avec les autres stratégies de placement, de la façon jugée la plus appropriée pour atteindre l'objectif de placement d'ensemble du Fonds et améliorer son rendement. Reportez-vous à la rubrique *Vente à découvert*, à la page 68, pour obtenir de plus amples renseignements.

Le Fonds pourra investir dans des contrats à terme sur devises, à des fins de couverture ou autre, afin d'atténuer les risques ou de tirer parti des occasions en lien avec les variations des taux de change. Le Fonds pourra également investir dans des contrats à terme sur instrument financier, à des fins de couverture ou autre, afin de faciliter les changements de durée du portefeuille ou de risque lié au taux d'intérêt ou à la courbe des taux. Un contrat à terme est une entente exécutoire standardisée qui se négocie à la bourse pour acheter ou vendre une quantité donnée d'un instrument ou actif sous-jacent à un prix déterminé à une date future convenue.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'organisme de placement collectif?

- le risque propre aux titres participatifs
- le risque propre aux petites sociétés
- le risque de liquidité
- le risque de taux d'intérêt

Fonds de revenu mensuel et de croissance Franklin Bissett

- le risque de crédit
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre aux sociétés orientées sur les dividendes
- le risque propre aux réinvestissements
- le risque découlant de la réglementation
- le risque propre aux marchés émergents
- le risque propre aux titres ayant une cote peu élevée
- le risque propre aux grands investisseurs
- le risque propre à la gestion de portefeuille
- le risque propre aux instruments dérivés
- le risque propre aux titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires
- le risque propre aux conventions de mise en pension et de prise en pension
- le risque propre à l'épuisement du capital (parts des séries PFT et T seulement)
- le risque propre aux séries
- le risque propre aux ventes à découvert
- le risque propre aux prêts de titres
- le risque propre à la cybersécurité

Au 18 mai 2017, Fonds canadien équilibré Franklin Bissett détenait 43,70 % du Fonds.

Reportez-vous à la page 2 pour obtenir une description complète de ces risques.

Qui devrait investir dans cet organisme de placement collectif?

Des épargnants qui :

- recherchent un potentiel de rendement ajusté en fonction du risque attrayant et des rentrées de fonds mensuelles durables à partir des placements;
- souhaitent investir dans un fonds qui offre une pondération essentiellement composée d'actions canadiennes, complétée par des actions et des titres à revenu fixe américains et mondiaux;
- comptent conserver leur placement à moyen ou à long terme;
- recherchent, dans le cas des parts de série T, des flux de trésorerie mensuels réguliers provenant de placements détenus à l'extérieur d'un régime enregistré.

Ce Fonds correspond aux épargnants qui sont prêts à accepter un faible niveau de risque à

l'égard de cette partie de leur portefeuille. Cependant, ce Fonds pourrait faire partie d'un portefeuille dont le risque global peut être inférieur ou supérieur au risque propre à cette partie. Veuillez consulter la rubrique *Méthode de classification des risques d'investissement*, à la page 69, pour savoir comment nous classifions les risques d'investissement de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

- Pour ce qui est des parts des séries A, F, I, O et PF, le Fonds distribue le revenu le dernier jour ouvrable de chaque mois (sauf en décembre, où il peut être distribué plus tôt). Il peut distribuer tout gain en capital net réalisé tous les ans en décembre et peut effectuer des distributions à d'autres moments au cours de l'année.
- Pour ce qui est des parts des séries PFT et T, le Fonds distribue tout revenu ou fait un remboursement de capital le dernier jour ouvrable de chaque mois (sauf en décembre, où il peut être distribué plus tôt). Il distribue les gains en capital nets réalisés tous les ans, en décembre. Les distributions annuelles qui comprennent un revenu et des gains en capital ne peuvent être réinvesties que dans des parts supplémentaires du Fonds et ne peuvent être versées en espèces. Le Fonds peut effectuer des distributions à d'autres moments au cours de l'année.

Les distributions sont réinvesties de façon automatique dans des parts supplémentaires du Fonds, à moins que vous ne nous avisiez par écrit que vous préférez les recevoir en espèces. Veuillez consulter la page 70 pour obtenir de plus amples renseignements.

Les remboursements de capital ne reflètent pas nécessairement le rendement du Fonds et ne devraient pas être confondus avec les notions de « rendement » ou de « revenu ». Vous ne devriez pas tirer de conclusions à propos du rendement du Fonds en vous fiant au montant de la distribution.

Les remboursements de capital réduiront le montant de votre placement initial et peuvent donner lieu au remboursement de votre

placement initial. Un remboursement de capital qui vous est versé n'est pas imposable immédiatement, mais il réduira le PBR des titres visés. Vous devriez consulter votre conseiller fiscal au sujet des conséquences fiscales que pourrait entraîner le versement d'un remboursement de capital sur les actions des séries PFT et T.

Frais de l'organisme de placement collectif pris en charge indirectement par les épargnants pour un placement initial de 1 000 \$ (en \$)

	<i>Un an</i>	<i>Trois ans</i>	<i>Cinq ans</i>	<i>Dix ans</i>
<i>Frais payables sur :</i>				
<i>Série A</i>	22,58	71,17	124,74	283,95
<i>Série F</i>	10,92	34,43	60,34	137,35
<i>Série I</i>	18,06	56,93	99,79	227,16
<i>Série PF</i>	9,45	29,79	52,22	118,86
<i>Série PFT</i>	9,45	29,79	52,22	118,86
<i>Série T</i>	22,47	70,84	124,16	282,63

Les hypothèses requises utilisées dans le tableau qui précède, qui ne reflètent pas le rendement réel du Fonds, sont décrites à la rubrique *Frais de l'organisme de placement collectif pris en charge indirectement par les épargnants*, à la page 70.

Fonds de sociétés à petite capitalisation Franklin Bissett

Détails sur l'organisme de placement collectif

Type d'organisme de placement collectif :	Fonds d'actions de sociétés canadiennes à petite et à moyenne capitalisation
Date de création :	Parts de série F : le 30 août 1993 Parts des séries A et O : le 24 novembre 2000 Parts de série PF : le 15 juin 2015
Nature des titres :	Parts des séries A, F, O et PF d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible pour les régimes enregistrés :	Oui
Conseiller en valeurs :	Gestion de placements Franklin Bissett, Calgary (Alberta)

Quels types de placements l'organisme de placement collectif fait-il?

Objectif de placement

- Appréciation du capital à long terme en investissant surtout dans un portefeuille diversifié d'actions de sociétés canadiennes à petite capitalisation.

L'objectif de placement fondamental ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des porteurs de parts obtenue à une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Nos principes de placement fondamentaux sont décrits à la page 159.

Le Fonds :

- investit principalement dans des sociétés dont la capitalisation boursière se situe dans les fourchettes les plus faibles;
- investit dans des sociétés dont la direction a fait ses preuves et qui possèdent un plan de croissance à long terme;
- peut investir jusqu'à 30 % de son actif dans des titres étrangers;
- peut détenir une partie de ses actifs en espèces, dans des titres du marché monétaire ou dans des organismes de placement collectif du marché monétaire tout

- en recherchant des occasions de placement ou à des fins de protection;
- peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres et investir dans des instruments dérivés, y compris les contrats à terme de gré à gré, les contrats d'options (d'achat ou de vente) et les swaps (tels qu'ils sont décrits aux pages 66 à 68). Ces opérations et placements dans des instruments dérivés seront utilisés conjointement avec les autres stratégies de placement du Fonds de la façon jugée la plus appropriée pour atteindre les objectifs de placement d'ensemble du Fonds et améliorer son rendement. Ces placements sont autorisés par les règlements en valeurs mobilières et la dispense à l'égard de certaines règles portant sur les instruments dérivés accordée au Fonds et décrite à la rubrique *Placements dans des instruments dérivés* à la page 67.

Le Fonds peut effectuer un nombre limité de ventes à découvert. Ces opérations seront utilisées conjointement avec les autres stratégies de placement, de la façon jugée la plus appropriée pour atteindre l'objectif de placement d'ensemble du Fonds et améliorer son rendement. Reportez-vous à la rubrique *Vente à découvert*, à la page 68, pour de plus amples renseignements.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'organisme de placement collectif?

- le risque propre aux titres participatifs
- le risque propre aux petites sociétés
- le risque de liquidité
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre aux grands investisseurs
- le risque propre à la gestion de portefeuille
- le risque propre aux instruments dérivés
- le risque propre aux conventions de mise en pension et de prise en pension
- le risque propre aux séries
- le risque propre aux ventes à découvert
- le risque propre aux prêts de titres

Fonds de sociétés à petite capitalisation Franklin Bissett

- le risque propre à la cybersécurité

Au 18 mai 2017, deux porteurs de titres détenaient respectivement 11,70 % et 10,22 % du Fonds.

Reportez-vous à la page 2 pour obtenir une description complète de ces risques.

Qui devrait investir dans cet organisme de placement collectif?

Des épargnants qui :

- recherchent un potentiel de gains en capital supérieur à la moyenne pour un fonds de petites sociétés, considéré seul ou comme une partie d'un portefeuille plus prudent;
- comptent conserver leur placement à moyen terme ou à long terme.

Ce Fonds correspond aux épargnants qui sont prêts à accepter un niveau de risque modéré à l'égard de cette partie de leur portefeuille. Cependant, ce Fonds pourrait faire partie d'un portefeuille dont le risque global peut être inférieur ou supérieur au risque propre à cette partie. Veuillez consulter la rubrique *Méthode de classification des risques d'investissement*, à la page 69, pour savoir comment nous classifions les risques d'investissement de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

Le Fonds distribue le revenu et les gains en capital nets réalisés tous les ans en décembre et peut effectuer des distributions à d'autres moments au cours de l'année.

Les distributions sont réinvesties de façon automatique dans des parts supplémentaires du Fonds, à moins que vous ne nous avisiez par écrit que vous préférez les recevoir en espèces. Veuillez consulter la page 70 pour obtenir de plus amples renseignements.

Frais de l'organisme de placement collectif pris en charge indirectement par les épargnants pour un placement initial de 1 000 \$ (en \$)

Un an Trois ans Cinq ans Dix ans

Frais payables sur :				
<i>Série A</i>	30,03	94,67	165,94	377,72
<i>Série F</i>	18,27	57,60	100,95	229,80
<i>Série PF</i>	15,65	49,32	86,45	196,78

Les hypothèses requises utilisées dans le tableau qui précède, qui ne reflètent pas le rendement réel du Fonds, sont décrites à la rubrique *Frais de l'organisme de placement collectif pris en charge indirectement par les épargnants*, à la page 70.

Catégorie de société de sociétés à petite capitalisation Franklin Bissett

Détails sur l'organisme de placement collectif

Type d'organisme de placement collectif :	Fonds d'actions de sociétés canadiennes à petite et à moyenne capitalisation
Date de création :	Actions des séries A, F et O : le 18 juin 2001
Nature des titres :	Actions des séries A, F et O d'une société d'investissement à capital variable
Admissible pour les régimes enregistrés :	Oui
Conseiller en valeurs :	Société de Placements Franklin Templeton, Toronto (Ontario), est le conseiller en valeurs du Fonds Gestion de placements Franklin Bissett, Calgary (Alberta), est le conseiller en valeurs du Fonds sous-jacent

Quels types de placements l'organisme de placement collectif fait-il?

Objectif de placement

- Appréciation du capital à long terme en investissant la presque totalité de ses actifs dans des parts du Fonds de sociétés à petite capitalisation Franklin Bissett (le « Fonds sous-jacent »).

L'objectif de placement fondamental ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des actionnaires obtenue à une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Fonds :

- investit dans des parts du Fonds de sociétés à petite capitalisation Franklin Bissett, dont l'objectif de placement est l'appréciation du capital à long terme en investissant surtout dans un portefeuille diversifié d'actions de sociétés canadiennes à petite capitalisation;
- investit dans des parts du Fonds de sociétés à petite capitalisation Franklin Bissett et, par conséquent, le prix des actions de la Catégorie de société de sociétés à petite capitalisation Franklin

Bissett fluctue en fonction du prix des parts du Fonds-sous-jacent. Il peut y avoir des décalages au niveau du rendement ou des erreurs de suivi à l'égard du placement du Fonds dans le Fonds sous-jacent, qui pourraient faire en sorte que le prix des actions de la Catégorie de société de sociétés à petite capitalisation Franklin Bissett ne suive pas précisément le prix des parts du Fonds sous-jacent.

Pour obtenir une description complète des *Stratégies de placement* du Fonds de sociétés à petite capitalisation Franklin Bissett, reportez-vous à la page 209

Quels sont les risques associés à un placement dans l'organisme de placement collectif?

Reportez-vous à la page 209 pour obtenir une liste des risques associés à un placement du Fonds dans le Fonds de sociétés à petite capitalisation Franklin Bissett. Le Fonds comporte les risques supplémentaires suivants :

- le risque propre à la réplique
- le risque propre aux fonds de catégorie de société
- le risque propre à l'imposition

Au 18 mai 2017, un porteur de titres détenait 17,68 % du Fonds.

Reportez-vous à la page 2 pour obtenir une description complète de ces risques.

Qui devrait investir dans cet organisme de placement collectif?

Des épargnants qui :

- recherchent un potentiel de gains en capital supérieur à la moyenne pour un fonds de petites sociétés, considéré seul ou comme partie d'un portefeuille plus conservateur devant principalement être détenu à l'extérieur d'un régime enregistré

Catégorie de société de sociétés à petite capitalisation Franklin Bissett

étant donné qu'il permet aux épargnants imposables d'effectuer une substitution entre les Fonds de catégorie de société sans avoir à payer d'impôt au moment de la substitution;

- comptent conserver leur placement à moyen terme ou à long terme.

Ce Fonds correspond aux épargnants qui sont prêts à accepter un niveau de risque de modéré à élevé à l'égard de cette partie de leur portefeuille. Cependant, ce Fonds pourrait faire partie d'un portefeuille dont le risque global peut être inférieur ou supérieur au risque propre à cette partie. Veuillez consulter la rubrique *Méthode de classification des risques d'investissement*, à la page 69, pour savoir comment nous classifions les risques d'investissement de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

Le Fonds peut verser des dividendes ordinaires imposables au cours de l'année et

des dividendes sur les gains en capital en janvier ou en février de chaque année.

Les distributions ou les dividendes sont réinvestis de façon automatique dans des actions supplémentaires du Fonds, à moins que vous ne nous avisiez par écrit que vous préférez les recevoir en espèces. Veuillez consulter la page 70 pour obtenir de plus amples renseignements.

Frais de l'organisme de placement collectif pris en charge indirectement par les épargnants pour un placement initial de 1 000 \$ (en \$)

	<i>Un an</i>	<i>Cinq ans</i>	<i>Dix ans</i>	
Frais payables sur :				
Série A	30,77	96,99	170,00	386,96
Série F	19,22	60,58	106,18	241,69

Les hypothèses requises utilisées dans le tableau qui précède, qui ne reflètent pas le rendement réel du Fonds, sont décrites à la rubrique *Frais de l'organisme de placement collectif pris en charge indirectement par les épargnants*, à la page 70.

Franklin ActiveQuant

Une approche fondée sur des règles

Les portefeuilles Franklin ActiveQuant sont conçus selon un rigoureux processus de placement fondé sur l'analyse quantitative visant à repérer les meilleures occasions au sein de l'univers de placement de chaque stratégie. Nous recherchons les actions qui affichent une combinaison intéressante de variables sur le plan de la valeur, du risque et de la croissance, en plus d'un momentum des bénéfices et du prix.

Sélection de titres et pondération

De nouveaux titres sont ajoutés à chaque fonds lorsque le classement des positions existantes baisse suffisamment pour qu'elles soient éliminées. Lorsque les actions sont retirées, la stratégie ajoute constamment des actions aux cotes plus élevées non encore détenues. Pour réduire les facteurs liés à la synchronisation du marché, aux émotions humaines et aux biais, la pondération cible initiale de chaque titre est égale, avec rééquilibrage à une pondération neutre en ce qui concerne les positions qui dégagent une surperformance ou une contre-performance importante. Ce processus est répété chaque mois.

Prise en compte des risques

Les titres sont au départ choisis en fonction de leur cote selon des mesures, dont les facteurs de risque, puisque les fonds privilégient les actions dont les bénéfices sont moins variables et le cours moins volatil. Pour assurer une bonne diversification et réduire le risque lié à la concentration, chaque fonds investit dans 40 titres en tout temps, selon une pondération cible de 2,5 % pour chaque titre. Le rééquilibrage mensuel des titres contribue à normaliser l'exposition aux titres les plus solides et les plus faibles sur le plan du rendement relatif. Ce rééquilibrage systématique évite que les émotions humaines et les biais viennent potentiellement miner le rigoureux processus de placement. Le modèle est continuellement mis à l'essai afin d'optimiser les facteurs employés dans la stratégie de filtres.

Fonds canadien Franklin ActiveQuant (auparavant, le Fonds de convergence canadienne Franklin Bissett)

Détails sur l'organisme de placement collectif

La série I n'accepte actuellement plus de nouvelles souscriptions (fermée aux nouveaux épargnants), mais les épargnants qui détiennent actuellement des titres peuvent continuer d'en acheter. Elle pourrait être offerte de nouveau aux nouveaux épargnants sur décision du gestionnaire.

Type d'organisme de placement collectif :	Fonds d'actions canadiennes
Date de création :	Parts des séries A, F et O : le 20 septembre 2004 Parts de série I : le 30 mars 2009 Parts de série PF : 3 octobre 2016
Nature des titres :	Parts des séries A, F, I, O et PF d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible pour les régimes enregistrés :	Oui
Conseiller en valeurs :	Gestion de placements Franklin Bissett, Calgary (Alberta)

- peut investir jusqu'à 10 % de son actif dans des titres étrangers;
- peut détenir une partie de ses actifs en espèces, dans des titres du marché monétaire ou dans des organismes de placement collectif du marché monétaire tout en recherchant des occasions de placement ou à des fins de protection;
- peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres et investir dans des instruments dérivés, y compris les contrats à terme de gré à gré, les contrats d'options (d'achat ou de vente) et les swaps (tels qu'ils sont décrits aux pages 66 à 68). Ces opérations et placements dans des instruments dérivés seront utilisés conjointement avec les autres stratégies de placement du Fonds de la façon jugée la plus appropriée pour atteindre les objectifs de placement d'ensemble du Fonds et améliorer son rendement. Ces placements sont autorisés par les règlements en valeurs mobilières et la dispense à l'égard de certaines règles portant sur les instruments dérivés accordée au Fonds et décrite à la rubrique *Placements dans des instruments dérivés* à la page 67.

Quels types de placements l'organisme de placement collectif fait-il?

Objectif de placement

- Appréciation du capital à long terme, surtout au moyen de placements dans un portefeuille diversifié de titres canadiens.

L'objectif de placement fondamental ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des porteurs de parts obtenue à une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Nos principes de placement fondamentaux sont décrits à la page 213.

Le Fonds :

- investit dans des titres participatifs et de fiducies de revenu canadiens qui sont soigneusement choisis au moyen d'une méthode quantitative;
- emploie un modèle préétabli de filtrage quantitatif qui identifie les titres selon divers critères de sélection établis par le conseiller en valeurs. Ce modèle intègre un ensemble de données financières et boursières passées et de projections de ces données;

Le Fonds peut effectuer un nombre limité de ventes à découvert. Ces opérations seront utilisées conjointement avec les autres stratégies de placement, de la façon jugée la plus appropriée pour atteindre l'objectif de placement d'ensemble du Fonds et améliorer son rendement. Reportez-vous à la rubrique *Vente à découvert*, à la page 68, pour de plus amples renseignements.

Fonds canadien Franklin ActiveQuant (auparavant, le Fonds de convergence canadienne Franklin Bissett)

Quels sont les risques associés à un placement dans l'organisme de placement collectif?

- le risque propre aux titres participatifs
- le risque propre aux sociétés orientées sur les dividendes
- le risque propre aux grands investisseurs
- le risque propre à la gestion de portefeuille
- le risque propre aux instruments dérivés
- le risque propre aux conventions de mise en pension et de prise en pension
- le risque propre aux séries
- le risque propre aux ventes à découvert
- le risque propre aux prêts de titres
- le risque propre à la cybersécurité

Au 18 mai 2017, le Portefeuille équilibré de croissance Franklin Quotientiel détenait 25,61 % du Fonds et le Fonds canadien équilibré Franklin Bissett détenait 13,22 % du Fonds.

Reportez-vous à la page 2 pour obtenir une description complète de ces risques.

Qui devrait investir dans cet organisme de placement collectif?

Des épargnants qui :

- recherchent un fonds principal d'actions canadiennes ayant recours à une stratégie de placement quantitative;
- comptent conserver leur placement à moyen terme ou à long terme.

Ce Fonds correspond aux épargnants qui sont prêts à accepter un niveau de risque de faible à modéré à l'égard de cette partie de leur portefeuille. Cependant, ce Fonds pourrait faire partie d'un portefeuille dont le risque global peut être inférieur ou supérieur au risque propre à cette partie. Veuillez consulter la rubrique *Méthode de classification des risques d'investissement*, à la page 69, pour savoir comment nous classifions les risques d'investissement de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

Le Fonds distribue les revenus et les gains en capital nets réalisés une fois l'an, en décembre, et peut effectuer des distributions à d'autres occasions au cours de l'année.

Les distributions sont réinvesties de façon automatique dans des parts supplémentaires du Fonds, à moins que vous ne nous avisiez par écrit que vous préférez les recevoir en espèces. Veuillez consulter la page 70 pour obtenir de plus amples renseignements.

Frais de l'organisme de placement collectif pris en charge indirectement par les épargnants pour un placement initial de 1 000 \$ (en \$)

	<i>Un an</i>	<i>Trois ans</i>	<i>Cinq ans</i>	<i>Dix ans</i>
Frais payables sur :				
<i>Série A</i>	25,94	81,76	143,31	326,21
<i>Série F</i>	14,18	44,69	78,33	178,29
<i>Série I</i>	19,01	59,91	105,01	239,04
<i>Série PF</i>	10,71	33,76	59,18	134,71

Les hypothèses requises utilisées dans le tableau qui précède, qui ne reflètent pas le rendement réel du Fonds, sont décrites à la rubrique *Frais de l'organisme de placement collectif pris en charge indirectement par les épargnants*, à la page 70.

Catégorie de société canadienne Franklin ActiveQuant (auparavant, la Catégorie de société de convergence canadienne Franklin Bissett)

Détails sur l'organisme de placement collectif

La série I n'accepte actuellement plus de nouvelles souscriptions (fermée aux nouveaux épargnants), mais les épargnants qui détiennent actuellement des titres peuvent continuer d'en acheter. Elle pourrait être offerte de nouveau aux nouveaux épargnants sur décision du gestionnaire.

Type d'organisme de placement collectif :	Fonds d'actions canadiennes
Date de création :	Actions des séries A, F et O : le 20 septembre 2004 Actions de série I : le 30 mars 2009
Nature des titres :	Actions des séries A, F, I et O d'une société d'investissement à capital variable
Admissible pour les régimes enregistrés :	Oui
Conseiller en valeurs :	Société de Placements Franklin Templeton, Toronto (Ontario), est le conseiller en valeurs du Fonds Gestion de placements Franklin Bissett, Calgary (Alberta), est le conseiller en valeurs du Fonds sous-jacent

Quels types de placements l'organisme de placement collectif fait-il?

Objectif de placement

- Appréciation du capital à long terme en investissant la presque totalité de ses actifs dans des parts du Fonds canadien Franklin ActiveQuant (le « Fonds sous-jacent »).

L'objectif de placement fondamental ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des actionnaires obtenue à une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Fonds :

- investit dans des parts du Fonds canadien Franklin ActiveQuant, dont l'objectif de placement est l'appréciation du capital à long terme, surtout au moyen de placements dans un portefeuille diversifié de titres canadiens;
- investit dans des parts du Fonds canadien Franklin ActiveQuant et, par conséquent, le

prix des actions de la Catégorie de société canadienne Franklin ActiveQuant fluctue en fonction du prix des parts du Fonds sous-jacent. Il peut y avoir des décalages au niveau du rendement ou des erreurs de suivi à l'égard du placement du Fonds dans le Fonds sous-jacent qui pourraient faire en sorte que le prix des actions de la Catégorie de société canadienne Franklin ActiveQuant ne suive pas précisément le prix des parts du Fonds sous-jacent.

Pour obtenir une description complète des stratégies de placement du Fonds canadien Franklin ActiveQuant, reportez-vous à la page 214.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'organisme de placement collectif?

Reportez-vous à la page 215 pour obtenir une liste des risques associés à un placement dans le Fonds canadien Franklin ActiveQuant. Le Fonds comporte les risques supplémentaires suivants :

- le risque propre à la répllication
- le risque propre aux fonds de catégorie de société
- le risque propre à l'imposition

Reportez-vous à la page 2 pour obtenir une description complète de ces risques.

Qui devrait investir dans cet organisme de placement collectif?

Des épargnants qui :

- recherchent un fonds principal d'actions canadiennes ayant recours à une stratégie de placement quantitative qui doit être détenu principalement à l'extérieur d'un régime enregistré étant donné qu'il permet aux épargnants imposables d'effectuer une substitution entre les Fonds de catégorie de

**Catégorie de société canadienne Franklin ActiveQuant
(auparavant, la Catégorie de société de convergence canadienne Franklin Bissett)**

- société sans avoir à payer d'impôt au moment de la substitution;
- comptent conserver leur placement à moyen terme ou à long terme.

Ce Fonds correspond aux épargnants qui sont prêts à accepter un niveau de risque de faible à modéré à l'égard de cette partie de leur portefeuille. Cependant, ce Fonds pourrait faire partie d'un portefeuille dont le risque global peut être inférieur ou supérieur au risque propre à cette partie. Veuillez consulter la rubrique *Méthode de classification des risques d'investissement*, à la page 69, pour savoir comment nous classifions les risques d'investissement de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

Le Fonds peut verser des dividendes ordinaires imposables au cours de l'année et des dividendes sur les gains en capital en janvier ou en février de chaque année.

Les distributions ou les dividendes sont réinvestis de façon automatique dans des actions supplémentaires du Fonds, à moins que vous ne nous avisiez par écrit que vous préférez les recevoir en espèces. Veuillez consulter la page 70 pour obtenir de plus amples renseignements.

Frais de l'organisme de placement collectif pris en charge indirectement par les épargnants pour un placement initial de 1 000 \$ (en \$)

	<i>Un an</i>	<i>Trois ans</i>	<i>Cinq ans</i>	<i>Dix ans</i>
<i>Frais payables sur :</i>				
<i>Série A</i>	26,04	82,09	143,89	327,53
<i>Série F</i>	14,49	45,68	80,07	182,25
<i>Série I</i>	19,74	62,23	109,08	248,29

Les hypothèses requises utilisées dans le tableau qui précède, qui ne reflètent pas le rendement réel du Fonds, sont décrites à la rubrique *Frais de l'organisme de placement collectif pris en charge indirectement par les épargnants*, à la page 70.

Fonds américain Franklin ActiveQuant (auparavant, le Fonds d'orientation américaine Franklin Bissett)

Détails sur l'organisme de placement collectif

Type d'organisme de placement collectif :	Fonds d'actions américaines
Date de création :	Parts de série O : le 3 mars 2008 Parts des séries A, F et PF : 9 juin 2017
Nature des titres :	Parts de série A, F, O et PF d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible pour les régimes enregistrés :	Oui
Conseiller en valeurs :	Gestion de placements Franklin Bissett, Calgary (Alberta)

les contrats d'options (d'achat ou de vente) et les swaps (tels qu'ils sont décrits aux pages 66 à 68). Ces opérations et placements dans des instruments dérivés seront utilisés conjointement avec les autres stratégies de placement du Fonds de la façon jugée la plus appropriée pour atteindre les objectifs de placement d'ensemble du Fonds et améliorer son rendement. Ces placements sont autorisés par les règlements en valeurs mobilières et la dispense à l'égard de certaines règles portant sur les instruments dérivés accordée au Fonds et décrite à la rubrique *Placements dans des instruments dérivés* à la page 67.

Quels types de placements l'organisme de placement collectif fait-il?

Objectif de placement

- Appréciation du capital à long terme, surtout au moyen de placements dans un portefeuille diversifié de titres américains.

L'objectif de placement fondamental ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des porteurs de parts obtenue à une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Fonds :

- investit dans des titres américains qui sont soigneusement choisis au moyen d'une méthode quantitative;
- emploie un modèle préétabli de filtrage quantitatif qui identifie les titres selon divers critères de sélection choisis par le conseiller en valeurs. Ce modèle intègre un ensemble de données financières et boursières passées, et de projections de ces données;
- peut détenir une partie de ses actifs en espèces, dans des titres du marché monétaire ou dans des OPC du marché monétaire tout en recherchant des occasions de placement ou à des fins de protection;
- peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres et investir dans des instruments dérivés, y compris les contrats à terme de gré à gré,

Le Fonds peut effectuer un nombre limité de ventes à découvert. Ces opérations seront utilisées conjointement avec les autres stratégies de placement, de la façon jugée la plus appropriée pour atteindre l'objectif de placement d'ensemble du Fonds et améliorer son rendement. Reportez-vous à la rubrique *Vente à découvert*, à la page 68, pour de plus amples renseignements.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'organisme de placement collectif?

- le risque propre aux titres participatifs
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre aux petites sociétés
- le risque de liquidité
- le risque propre aux grands investisseurs
- le risque propre à la gestion de portefeuille
- le risque propre aux instruments dérivés
- le risque propre aux conventions de mise en pension et de prise en pension
- le risque propre aux séries
- le risque propre aux ventes à découvert
- le risque propre aux prêts de titres
- le risque propre à la cybersécurité

Au 18 mai 2017, la Catégorie de société américaine Franklin ActiveQuant détenait 47,57 % du Fonds et le Fonds canadien équilibré Franklin Bissett détenait 36,72 % du Fonds.

Fonds américain Franklin ActiveQuant (auparavant, le Fonds d'orientation américaine Franklin Bissett)

Reportez-vous à la page 2 pour obtenir une description complète de ces risques.

Qui devrait investir dans cet organisme de placement collectif?

Des épargnants qui :

- recherchent un fonds principal d'actions américaines ayant recours à une stratégie de placement quantitative;
- comptent conserver leur placement à moyen terme ou à long terme.

Ce Fonds correspond aux épargnants qui sont prêts à accepter un niveau de risque modéré à l'égard de cette partie de leur portefeuille. Cependant, ce Fonds pourrait faire partie d'un portefeuille dont le risque global peut être inférieur ou supérieur au risque propre à cette partie. Veuillez consulter la rubrique *Méthode de classification des risques d'investissement*, à la page 69, pour savoir comment nous classifions les risques d'investissement de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

Le Fonds distribue le revenu et les gains en capital nets réalisés tous les ans en décembre et peut verser des distributions à d'autres moments au cours de l'année.

Les distributions sont réinvesties de façon automatique dans des parts supplémentaires du Fonds, à moins que vous ne nous avisiez par écrit que vous préférez les recevoir en espèces. Veuillez consulter la page 70 pour obtenir de plus amples renseignements.

Frais de l'organisme de placement collectif pris en charge indirectement par les épargnants pour un placement initial de 1 000 \$ (en \$)

** Ces chiffres ne sont pas disponibles, car les séries A, F et PF sont nouvelles.*

Catégorie de société américaine Franklin ActiveQuant (auparavant, la Catégorie de société d'orientation américaine Franklin Bissett)

Détails sur l'organisme de placement collectif

Type d'organisme de placement collectif :	Fonds d'actions américaines
Date de création :	Actions des séries A, F et O : le 3 mars 2008 Actions de série PF : le 15 juin 2015
Nature des titres :	Actions des séries A, F, O et PF d'une société d'investissement à capital variable
Admissible pour les régimes enregistrés :	Oui
Conseiller en valeurs :	Société de Placements Franklin Templeton, Toronto (Ontario), est le conseiller en valeurs du Fonds Gestion de placements Franklin Bissett, Calgary (Alberta), est le conseiller en valeurs du Fonds sous-jacent

Quels types de placements l'organisme de placement collectif fait-il?

Objectif de placement

- Appréciation du capital à long terme en investissant la presque totalité de ses actifs dans des parts du Fonds américain Franklin ActiveQuant (le « Fonds sous-jacent »).

L'objectif de placement fondamental ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des actionnaires obtenue à une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Fonds :

- investit dans des parts du Fonds américain Franklin ActiveQuant, dont l'objectif de placement est l'appréciation du capital à long terme, surtout au moyen de placements dans un portefeuille diversifié de titres américains;
- investit dans des parts du Fonds américain Franklin ActiveQuant et, par conséquent, le prix des actions de la Catégorie de société américaine Franklin ActiveQuant fluctue en fonction du prix des parts du Fonds sous-jacent. Il peut y avoir des décalages quant au rendement ou des erreurs de suivi à l'égard du placement du Fonds dans le Fonds sous-

jacent en conséquence desquels le prix des actions de la Catégorie de société américaine Franklin ActiveQuant pourrait ne pas reproduire avec précision le prix des parts du Fonds sous-jacent.

Pour obtenir une description complète des *Stratégies de placement* du Fonds américain Franklin ActiveQuant, reportez-vous à la page 218.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'organisme de placement collectif?

Reportez-vous à la page 218 pour obtenir une liste des risques associés à un placement du Fonds dans le Fonds américain Franklin ActiveQuant. Le Fonds comporte les risques supplémentaires suivants :

- le risque propre à la répllication
- le risque propre aux fonds de catégorie de société
- le risque propre à l'imposition

Reportez-vous à la page 2 pour obtenir une description complète de ces risques.

Qui devrait investir dans cet organisme de placement collectif?

Des épargnants qui :

- recherchent un fonds principal d'actions américaines ayant recours à une stratégie de placement quantitative;
- comptent conserver leur placement à moyen ou à long terme.

Ce Fonds correspond aux épargnants qui sont prêts à accepter un niveau de risque modéré à l'égard de cette partie de leur portefeuille. Cependant, ce Fonds pourrait faire partie d'un portefeuille dont le risque global peut être inférieur ou supérieur au risque propre à cette partie. Veuillez consulter la rubrique *Méthode de classification des risques d'investissement*, à la page 69, pour savoir comment nous classifions les risques d'investissement de ce Fonds.

**Catégorie de société américaine Franklin ActiveQuant
(auparavant, la Catégorie de société d'orientation américaine Franklin Bissett)**

Politique en matière de distributions

Le Fonds peut verser des dividendes ordinaires imposables au cours de l'année et des dividendes sur les gains en capital en janvier ou en février de chaque année.

Les distributions ou les dividendes sont réinvestis de façon automatique dans des actions supplémentaires du Fonds, à moins que vous ne nous avisiez par écrit que vous préférez les recevoir en espèces. Veuillez consulter la page 70 pour obtenir de plus amples renseignements.

Frais de l'organisme de placement collectif pris en charge indirectement par les épargnants pour un placement initial de 1 000 \$ (en \$)

Un an Trois ans Cinq ans Dix ans

Frais payables sur :

<i>Série A</i>	26,36	83,08	145,63	331,49
<i>Série F</i>	15,02	47,33	82,97	188,86
<i>Série FP</i>	10,40	32,77	57,44	130,75

Les hypothèses requises utilisées dans le tableau qui précède, qui ne reflètent pas le rendement réel du Fonds, sont décrites à la rubrique *Frais de l'organisme de placement collectif pris en charge indirectement par les épargnants*, à la page 70.

Franklin Mutual Series

Chez Franklin Mutual Series, nous tentons de dénicher la valeur que les autres investisseurs ne voient pas. Nous croyons que malgré la fluctuation à court terme du marché, les flux de trésorerie, les revenus et la valeur intrinsèque d'une société finiront par faire monter son cours à long terme. Notre objectif est de dégager de robustes rendements rajustés en fonction du risque, d'une année à l'autre. Au cours des 60 dernières années, la méthode de Franklin Mutual Series, constante et fondée sur la valeur maximale, a bénéficié aux actionnaires ayant des horizons de placement à long terme.

Depuis 1949, la quête de valeur de Franklin Mutual Series s'est avérée le principal moteur de notre stratégie.

Nous sommes des investisseurs opportunistes axés sur la valeur

Nos principaux placements sont effectués dans des titres sous-évalués assortis de catalyseurs viables qui, selon nous, changeront la façon dont le marché perçoit leur véritable valeur, créant ainsi de la valeur pour nos actionnaires. Nous tentons de dénicher la valeur au moyen d'une méthode ascendante axée sur la recherche. Cette méthode nous permet de trouver des occasions dans toutes les phases du cycle économique.

Nous pensons et agissons comme des propriétaires de société

Nos gestionnaires de portefeuille retroussent leurs manches pour effectuer leurs propres recherches exclusives, déterminés à dénicher les meilleures occasions négligées par le marché. Nous faisons preuve d'assiduité dans nos analyses et de discipline dans nos achats afin d'acquérir seulement les titres qui affichent un cours qui nous semble largement inférieur à leur valeur intrinsèque.

Nous nous efforçons de réduire le risque

Les titres sous-évalués sont, par définition, escomptés, ce qui selon nous réduit le risque. En outre, nos placements de choix dans les titres en difficulté et les opérations d'arbitrage sur fusion, qui constituent le prolongement naturel de notre stratégie axée sur la valeur, sont souvent moins touchés par les importantes fluctuations des marchés que par les circonstances entourant chaque situation particulière. Historiquement, la stratégie de Franklin Mutual Series a offert à nos fonds une volatilité inférieure à celle de l'ensemble du marché, ce qui nous permet, à long terme, d'enregistrer de solides résultats, plus constants.

Nous découvrons les occasions de placement cachées

Nous tentons de repérer les sociétés que Wall Street pourrait avoir rejetées en raison de leur précarité ou de leur complexité apparente qui les rend indéchiffrables aux yeux de bon nombre d'analystes. Nos gestionnaires de fonds et nos analystes effectuent leurs propres recherches fondamentales exclusives afin d'examiner en profondeur chaque occasion de placement, et ce, en épluchant les publications professionnelles, en scrutant les rapports annuels et en effectuant des sondages auprès des équipes de gestion, des clients et des fournisseurs de la société.

Fonds européen Franklin Mutual

Détails sur l'organisme de placement collectif

La série I n'accepte actuellement plus de nouvelles souscriptions (fermée aux nouveaux épargnants), mais les épargnants qui détiennent actuellement des titres peuvent continuer d'en acheter. Elle pourrait être offerte de nouveau aux nouveaux épargnants sur décision du gestionnaire.

Type d'organisme de placement collectif :	Fonds d'actions européennes
Date de création :	Parts des séries A, F, I, O et PF : le 28 septembre 2015
Nature des titres :	Parts des séries A, F, I, O et PF d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible pour les régimes enregistrés :	Oui
Conseiller en valeurs :	Société de Placements Franklin Templeton, Toronto (Ontario)
Sous-conseiller :	Franklin Mutual Advisers, LLC, Short Hills (New Jersey)

Quels types de placements l'organisme de placement collectif fait-il?

Objectif de placement

Appréciation du capital à long terme en investissant surtout dans des titres participatifs et de créance de sociétés constituées ou exerçant leurs activités principales dans des pays européens.

L'objectif de placement fondamental ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des porteurs de parts obtenue à une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Les sociétés européennes (« sociétés européennes ») sont celles qui sont constituées en société en Europe ou qui y exercent leurs principales activités. Pour les besoins des placements du Fonds, par « pays européens », on entend :

- tous les pays membres de l'Union européenne;
- les pays de l'Europe de l'Est et de l'Europe de l'Ouest;

- les régions de la Russie et de l'ancienne Union soviétique qui sont considérées comme faisant partie de l'Europe.

Le Fonds peut aussi investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des titres non européens.

Le Fonds :

- investit principalement dans des titres participatifs et des titres de créance qui sont ou devraient être convertibles en actions ordinaires ou en actions privilégiées de sociétés européennes dont le cours est considéré par le conseiller en valeurs comme inférieur à leur valeur réelle d'après certains critères reconnus ou objectifs (valeur intrinsèque);
- dans les conditions normales du marché, le Fonds investit son actif net principalement dans les titres d'émetteurs qui sont constitués en vertu des lois des pays européens, ou dont les principaux établissements sont situés dans ces pays. À l'heure actuelle, le Fonds compte investir principalement dans des titres d'émetteurs de l'Europe de l'Ouest;
- investit habituellement dans des titres d'au moins cinq pays différents, mais, à l'occasion, il peut investir la totalité de son actif net dans un seul pays;
- peut investir dans des actions chinoises de catégorie A cotées et négociées à la Bourse de Shanghai par l'entremise du programme Stock Connect;
- peut aussi investir dans des titres de sociétés visées par une fusion, un regroupement, une liquidation ou une réorganisation, ou par une offre publique d'achat ou d'échange, et peut participer à de telles opérations. Dans une moindre mesure, le Fonds peut également acheter des titres de créance, garantis ou non, de sociétés faisant l'objet d'une réorganisation ou d'une restructuration du

- capital, y compris les titres ayant une cote peu élevée ou de nature spéculative;
- peut détenir une partie de ses actifs en espèces, dans des titres du marché monétaire, dans des créances directes ou indirectes du gouvernement des États-Unis ou dans des organismes de placement collectif du marché monétaire tout en recherchant des occasions de placement ou à des fins de protection;
- peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres et investir dans des instruments dérivés, y compris les contrats à terme de gré à gré, les contrats d'options (d'achat ou de vente) et les swaps (tels qu'ils sont décrits aux pages 66 à 68). Ces opérations et placements dans des instruments dérivés seront utilisés conjointement avec les autres stratégies de placement du Fonds de la façon jugée la plus appropriée pour atteindre les objectifs de placement d'ensemble du Fonds et améliorer son rendement. Ces placements sont autorisés par les règlements en valeurs mobilières et la dispense à l'égard de certaines règles portant sur les instruments dérivés accordée au Fonds et décrite à la rubrique *Placements dans des instruments dérivés* à la page 67.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'organisme de placement collectif?

- le risque propre aux titres participatifs
- le risque propre aux petites sociétés
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre aux marchés émergents
- le risque propre aux titres ayant une cote peu élevée
- le risque de taux d'intérêt
- le risque propre à la concentration régionale
- le risque découlant de la réglementation
- le risque propre aux grands investisseurs
- le risque de liquidité
- le risque propre à la gestion de portefeuille
- le risque propre aux séries
- le risque propre aux instruments dérivés
- le risque propre aux conventions de mise en pension et de prise en pension
- le risque propre aux prêts de titres
- le risque propre aux ventes à découvert

- le risque propre à la cybersécurité

Au 18 mai 2017, le Portefeuille équilibré de croissance Franklin Quotientiel détenait 29,72 % du Fonds et le Fonds canadien équilibré Franklin Bissett détenait 11,88 % du Fonds.

Reportez-vous à la page 2 pour obtenir une description complète de ces risques.

Qui devrait investir dans cet organisme de placement collectif?

Des épargnants qui :

- recherchent une appréciation du capital, parfois à court terme, et dans une moindre mesure, un revenu, en investissant dans des sociétés sous-évaluées de tout pays européen;
- comptent conserver leur placement à moyen terme ou à long terme.

Ce Fonds correspond aux épargnants qui sont prêts à accepter un niveau de risque modéré à l'égard de cette partie de leur portefeuille. Cependant, ce Fonds pourrait faire partie d'un portefeuille dont le risque global peut être inférieur ou supérieur au risque propre à cette partie. Veuillez consulter la rubrique *Méthode de classification des risques d'investissement*, à la page 69, pour savoir comment nous classifions les risques d'investissement de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

Le Fonds distribue le revenu et les gains en capital nets réalisés tous les ans en décembre et peut effectuer des distributions à d'autres moments au cours de l'année.

Les distributions sont réinvesties de façon automatique dans des parts supplémentaires du Fonds, à moins que vous ne nous avisiez par écrit que vous préférez les recevoir en espèces. Veuillez consulter la page 70 pour obtenir de plus amples renseignements.

Frais de l'organisme de placement collectif pris en charge indirectement par les épargnants pour un placement initial de 1 000 \$ (en \$)

	<i>Un an</i>	<i>Trois ans</i>	<i>Cinq ans</i>	<i>Dix ans</i>
Frais payables sur :				
<i>Série A</i>	25,83	81,43	142,73	324,89
<i>Série F</i>	14,39	45,35	79,49	180,93
<i>Série I</i>	21,11	66,53	116,62	265,46
<i>Série PF</i>	12,18	38,40	67,30	153,20

Les hypothèses requises utilisées dans le tableau qui précède, qui ne reflètent pas le rendement réel du Fonds, sont décrites à la rubrique *Frais de l'organisme de placement collectif pris en charge indirectement par les épargnants*, à la page 70.

Fonds mondial Découverte Franklin Mutual

Détails sur l'organisme de placement collectif

La série I n'accepte actuellement plus de nouvelles souscriptions (fermée aux nouveaux épargnants), mais les épargnants qui détiennent actuellement des titres peuvent continuer d'en acheter. Elle pourrait être offerte de nouveau aux nouveaux épargnants sur décision du gestionnaire.

Type d'organisme de placement collectif :	Fonds d'actions mondiales
Date de création :	Parts des séries A, F et O : le 17 février 2003 Parts de série I : le 7 avril 2008 Parts de série T : le 14 juin 2007 Parts de série T-\$US : le 26 juin 2008 Parts des séries PF et PFT : le 3 octobre 2016
Nature des titres :	Parts des séries A, F, I, O, PF, PFT, T et T-\$US d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible pour les régimes enregistrés :	Oui
Conseiller en valeurs :	Société de Placements Franklin Templeton, Toronto (Ontario)
Sous-conseiller :	Franklin Mutual Advisers, LLC, Short Hills (New Jersey)

Quels types de placements l'organisme de placement collectif fait-il?

Objectif de placement

- Appréciation du capital à long terme en investissant surtout dans des titres participatifs et de créance d'émetteurs situés partout dans le monde.

L'objectif de placement fondamental ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des porteurs de parts à une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Nos principes de placement fondamentaux sont décrits à la page 222.

Tout en suivant ces principes de base, le conseiller en valeurs choisit des placements qui peuvent être négociés en deçà de leur valeur intrinsèque, laquelle peut transparaître dans les

flux de trésorerie, la valeur comptable par rapport à la valeur au marché, les ratios des bénéfices de titres comparables et d'autres facteurs.

Le Fonds :

- peut détenir des titres participatifs, de créance ou du marché monétaire selon toute proportion pourvu que, dans des conditions normales de marché, au moins 65 % de ses actifs (à l'exclusion des espèces et des quasi-espèces comme les titres du marché monétaire et les obligations directes ou indirectes du gouvernement des États-Unis) soient investis dans des actions ordinaires, des actions privilégiées et des titres de créance convertibles ou qui devraient être convertibles en actions ordinaires ou en actions privilégiées. Les titres de créance peuvent être cotés ou non et, s'ils le sont, la cote peut varier de la plus haute à la plus faible cote;
- a généralement recours à des stratégies de gestion des devises de manière à couvrir l'exposition à l'incidence des fluctuations des taux de change. La couverture limitera les occasions de gains qui pourraient être réalisés advenant une appréciation des monnaies américaine et étrangères par rapport au dollar canadien et limitera généralement les pertes subies advenant une dépréciation des monnaies américaine et étrangères par rapport au dollar canadien;
- peut investir jusqu'à la totalité de ses actifs dans des titres participatifs et de créance non américains, ce qui peut inclure des titres de créance garantis par un État et des participations dans des titres de créance de gouvernements étrangers;
- peut investir dans des titres d'émetteurs de toutes les tailles, y compris des sociétés à faible capitalisation;

- peut également acheter des titres de créance, y compris des créances bancaires de premier rang ou subordonnées si elles représentent une dette d'une société envers une banque et ne sont pas des titres de la banque. Ces titres de créance achetés par le Fonds peuvent être en défaut ou comporter un risque important de défaut;
- peut investir dans des titres négociés à une bourse étrangère ou des États-Unis, sur le marché national NASDAQ ou faisant l'objet de certaines restrictions sur le marché hors bourse;
- peut investir dans des titres participatifs ou de créance de sociétés visées par une fusion, un regroupement, une liquidation ou une restructuration;
- peut investir dans des titres non liquides ou dans des titres de fonds à capital fixe, comme l'autorisent les règlements en valeurs mobilières du Canada;
- peut investir dans des actions chinoises de catégorie A cotées et négociées à la Bourse de Shanghai par l'entremise du programme Stock Connect;
- peut détenir une partie de ses actifs en espèces, dans des titres du marché monétaire, dans des créances directes ou indirectes du gouvernement des États-Unis ou dans des organismes de placement collectif du marché monétaire tout en recherchant des occasions de placement ou à des fins de protection;
- peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres et investir dans des instruments dérivés, y compris les contrats à terme de gré à gré, les contrats d'options (d'achat ou de vente) et les swaps (tels qu'ils sont décrits aux pages 66 à 68). Ces opérations et placements dans des instruments dérivés seront utilisés conjointement avec les autres stratégies de placement du Fonds de la façon jugée la plus appropriée pour atteindre les objectifs de placement d'ensemble du Fonds et améliorer son rendement. Ces placements sont autorisés par les règlements en valeurs mobilières et la dispense à l'égard de certaines règles portant sur les instruments dérivés accordée au Fonds et décrite à la

rubrique *Placements dans des instruments dérivés* à la page 67.

Le Fonds peut effectuer un nombre limité de ventes à découvert. Ces opérations seront utilisées conjointement avec les autres stratégies de placement, de la façon jugée la plus appropriée pour atteindre l'objectif de placement d'ensemble du Fonds et améliorer son rendement. Reportez-vous à la rubrique *Vente à découvert*, à la page 68, pour de plus amples renseignements.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'organisme de placement collectif?

La stratégie de placement de ce Fonds comporte la possibilité que certains placements – plus particulièrement les placements dans les sociétés en difficulté – subissent des pertes importantes en raison de la qualité de crédit de la société en difficulté. Le conseiller en valeurs tente de ne choisir que les titres qui, selon une analyse détaillée du risque réel par rapport au risque perçu par le marché, semblent présenter un potentiel élevé de gains. Le Fonds comporte également les risques suivants, décrits à la page 2 :

- le risque propre aux titres participatifs
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque de taux d'intérêt
- le risque de liquidité
- le risque propre aux petites sociétés
- le risque propre aux titres ayant une cote peu élevée
- le risque propre à la concentration régionale
- le risque propre aux grands investisseurs
- le risque propre à la gestion de portefeuille
- le risque propre à l'épuisement du capital (parts des séries PFT, T et T-\$US seulement)
- le risque propre aux instruments dérivés
- le risque propre aux conventions de mise en pension et de prise en pension
- le risque propre aux séries
- le risque propre aux ventes à découvert
- le risque propre aux prêts de titres
- le risque propre à la cybersécurité

Au 18 mai 2017, la Catégorie de société mondiale Découverte Franklin Mutual détenait 22,18 % du Fonds.

Qui devrait investir dans cet organisme de placement collectif?

Des épargnants qui :

- recherchent un OPC qui investit dans des titres sous-évalués, partout dans le monde;
- cherchent à diminuer leur exposition à l'incidence des fluctuations du taux de change des devises par rapport au dollar canadien;
- comptent conserver leur placement à moyen terme ou à long terme;
- recherchent, dans le cas des parts des séries PFT, T et T-\$US, des flux de trésorerie mensuels réguliers provenant de placements détenus à l'extérieur d'un régime enregistré.

Ce Fonds correspond aux épargnants qui sont prêts à accepter un niveau de risque de faible à modéré à l'égard de cette partie de leur portefeuille. Cependant, ce Fonds pourrait faire partie d'un portefeuille dont le risque global peut être inférieur ou supérieur au risque propre à cette partie. Veuillez consulter la rubrique *Méthode de classification des risques d'investissement*, à la page 69, pour savoir comment nous classifions les risques d'investissement de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

- Dans le cas des parts des séries A, F, I, O et PF, le Fonds distribue tout revenu et tout gain en capital net réalisé tous les ans en décembre et peut effectuer des distributions à d'autres moments au cours de l'année.
- Dans le cas des parts des séries PFT, T et T-\$US, le Fonds distribue le revenu ou fait un remboursement de capital le dernier jour ouvrable de chaque mois (sauf en décembre, où il peut être distribué plus tôt) et distribue le revenu ou les gains en capital réalisés chaque année en décembre. Les distributions annuelles qui comprennent un revenu et des gains en capital ne peuvent être réinvesties que dans des parts supplémentaires du Fonds et ne peuvent être versées en espèces. Le Fonds peut effectuer des distributions à d'autres moments au cours de l'année.

Les distributions sont réinvesties de façon automatique dans des parts supplémentaires du Fonds, à moins que vous ne nous avisiez par écrit que vous préférez les recevoir en espèces. Veuillez consulter la page 70 pour obtenir de plus amples renseignements.

Les remboursements de capital ne reflètent pas nécessairement le rendement du Fonds et ne devraient pas être confondus avec les notions de « rendement » ou de « revenu ». Vous ne devriez pas tirer de conclusions à propos du rendement du Fonds en vous fiant au montant de la distribution.

Les remboursements de capital réduiront le montant de votre placement initial et peuvent donner lieu au remboursement de votre placement initial. Un remboursement de capital qui vous est versé n'est pas imposable immédiatement, mais il réduira le PBR des titres visés. Vous devriez consulter votre conseiller fiscal au sujet des conséquences fiscales que pourrait entraîner le versement d'un remboursement de capital sur les parts des séries PFT, T et T-\$US.

Frais de l'organisme de placement collectif pris en charge indirectement par les épargnants pour un placement initial de 1 000 \$ (en \$)

	Un an	Trois ans	Cinq ans	Dix ans
Frais payables sur :				
Série A	27,30	86,06	150,85	343,38
Série F	15,23	48,00	84,13	191,50
Série I	19,11	60,24	105,60	240,36
Série PF	11,34	35,75	62,66	142,63
Série PFT	11,24	35,42	62,08	141,31
Série T	26,88	84,74	148,53	338,10
Série T-\$US	24,47	77,13	135,18	307,72

Les hypothèses requises utilisées dans le tableau qui précède, qui ne reflètent pas le rendement réel du Fonds, sont décrites à la rubrique *Frais de l'organisme de placement collectif pris en charge indirectement par les épargnants*, à la page 70.

Catégorie de société mondiale Découverte Franklin Mutual

Détails sur l'organisme de placement collectif

La série I n'accepte actuellement plus de nouvelles souscriptions (fermée aux nouveaux épargnants), mais les épargnants qui détiennent actuellement des titres peuvent continuer d'en acheter. Elle pourrait être offerte de nouveau aux nouveaux épargnants sur décision du gestionnaire.

Type d'organisme de placement collectif :	Fonds d'actions mondiales
Date de création :	Actions des séries A, F et O : le 17 février 2003 Actions de série I : le 7 avril 2008 Actions de série T : le 27 septembre 2007 Actions de série T-\$US : le 26 juin 2008 Actions de série PF : le 7 juillet 2014
Nature des titres :	Actions des séries A, F, I, O, PF, T et T-\$US d'une société d'investissement à capital variable
Admissible pour les régimes enregistrés :	Oui
Conseiller en valeurs :	Société de Placements Franklin Templeton, Toronto (Ontario), est le conseiller en valeurs du Fonds et du Fonds sous-jacent
Sous-conseiller :	Franklin Mutual Advisers, LLC, Short Hills (New Jersey), est le sous-conseiller du Fonds sous-jacent

Quels types de placements l'organisme de placement collectif fait-il?

Objectif de placement

- Appréciation du capital à long terme en investissant la presque totalité de ses actifs dans des parts du Fonds mondial Découverte Franklin Mutual (le « Fonds sous-jacent »).

L'objectif de placement fondamental ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des actionnaires obtenue à une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Fonds :

- investit dans des parts du Fonds mondial Découverte Franklin Mutual, dont l'objectif de

placement est l'appréciation du capital à long terme en investissant surtout dans des titres participatifs et de créance d'émetteurs situés partout dans le monde;

- investit dans des parts du Fonds mondial Découverte Franklin Mutual et, par conséquent, le prix des actions de la Catégorie de société mondiale Découverte Franklin Mutual fluctue en fonction du prix des parts du Fonds sous-jacent. Il peut y avoir des décalages au niveau du rendement ou des erreurs de suivi à l'égard du placement du Fonds dans le Fonds sous-jacent, qui pourraient faire en sorte que le prix des actions de la Catégorie de société mondiale Découverte Franklin Mutual ne suive pas précisément le prix des parts du Fonds sous-jacent.

Pour obtenir une description complète des *Stratégies de placement* du Fonds mondial Découverte Franklin Mutual, reportez-vous à la page 226.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'organisme de placement collectif?

Reportez-vous à la page 227 pour obtenir une liste des risques associés aux placements du Fonds dans le Fonds mondial Découverte Franklin Mutual. Le Fonds comporte les risques supplémentaires suivants :

- le risque propre à la réplication
- le risque propre aux fonds de catégorie de société
- le risque propre à l'imposition

Reportez-vous à la page 2 pour obtenir une description complète de ces risques.

Catégorie de société mondiale Découverte Franklin Mutual

Qui devrait investir dans cet organisme de placement collectif?

Des épargnants qui :

- recherchent un fonds qui investit dans des titres sous-évalués émis partout dans le monde et qui doit principalement être détenu à l'extérieur d'un régime enregistré étant donné qu'il permet aux épargnants imposables d'effectuer une substitution entre les Fonds de catégorie de société sans avoir à payer d'impôt au moment de la substitution;
- comptent conserver leur placement à moyen terme ou à long terme;
- pour ce qui est des actions des séries T et T-\$US, recherchent des rentrées de fonds mensuelles régulières à partir de placements détenus à l'extérieur d'un régime enregistré.

Ce Fonds correspond aux épargnants qui sont prêts à accepter un niveau de risque de faible à modéré à l'égard de cette partie de leur portefeuille. Cependant, ce Fonds pourrait faire partie d'un portefeuille dont le risque global peut être inférieur ou supérieur au risque propre à cette partie. Veuillez consulter la rubrique *Méthode de classification des risques d'investissement*, à la page 69, pour savoir comment nous classifions les risques d'investissement de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

- Le Fonds peut verser des dividendes ordinaires imposables au cours de l'année et des dividendes sur les gains en capital en janvier ou en février de chaque année.
- Pour ce qui est des actions de série T et de série T-\$US, le Fonds peut également distribuer tout remboursement de capital le dernier jour ouvrable de chaque mois (sauf en décembre, où il peut être distribué plus tôt). Pour ce qui est des actions de série T et de série T-\$US, les versements annuels de dividendes ordinaires imposables ou de dividendes sur les gains en capital ne peuvent être réinvestis que dans des actions supplémentaires du Fonds et ne peuvent être versés en espèces.

Les distributions ou les dividendes sont réinvestis de façon automatique dans des actions supplémentaires du Fonds, à moins que vous ne nous avisiez par écrit que vous préférez les recevoir en espèces. Veuillez consulter la page 70 pour obtenir de plus amples renseignements.

Les remboursements de capital ne reflètent pas nécessairement le rendement du Fonds et ne devraient pas être confondus avec les notions de « rendement » ou de « revenu ». Vous ne devriez pas tirer de conclusions à propos du rendement du Fonds en vous fiant au montant de la distribution.

Les remboursements de capital réduiront le montant de votre placement initial et peuvent donner lieu au remboursement de votre placement initial. Un remboursement de capital qui vous est versé n'est pas imposable immédiatement, mais il réduira le PBR des titres visés. Vous devriez consulter votre conseiller fiscal au sujet des conséquences fiscales que pourrait entraîner le versement d'un remboursement de capital sur les actions des séries T et T-\$US.

Frais de l'organisme de placement collectif pris en charge indirectement par les épargnants pour un placement initial de 1 000 \$ (en \$)

	Un an	Trois ans	Cinq ans	Dix ans
Frais payables sur :				
Série A	27,41	86,39	151,43	344,70
Série F	15,33	48,33	84,71	192,82
Série I	19,32	60,91	106,76	243,01
Série PF	12,71	40,05	70,20	159,80
Série T	26,67	84,08	147,37	335,45
Série T-\$US	24,78	78,12	136,93	311,68

Les hypothèses requises utilisées dans le tableau qui précède, qui ne reflètent pas le rendement réel du Fonds, sont décrites à la rubrique *Frais de l'organisme de placement collectif pris en charge indirectement par les épargnants*, à la page 70.

Fonds américain d'actions Franklin Mutual

Détails sur l'organisme de placement collectif

La série I n'accepte actuellement plus de nouvelles souscriptions (fermée aux nouveaux épargnants), mais les épargnants qui détiennent actuellement des titres peuvent continuer d'en acheter. Elle pourrait être offerte de nouveau aux nouveaux épargnants sur décision du gestionnaire.

Type d'organisme de placement collectif :	Fonds d'actions américaines
Date de création :	Parts de série A : le 3 février 1997 Parts des séries F, I et O : le 24 novembre 2000 Parts de série T : le 14 juin 2007
Nature des titres :	Parts des séries A, F, I, O et T d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible pour les régimes enregistrés :	Oui
Conseiller en valeurs	Société de Placements Franklin Templeton, Toronto (Ontario)
Sous-conseiller :	Franklin Mutual Advisers, LLC, Short Hills (New Jersey)

Quels types de placements l'organisme de placement collectif fait-il?

Objectif de placement

- Appréciation du capital à long terme en investissant surtout dans des titres participatifs et des titres de créance d'émetteurs américains, mais il peut aussi investir dans des titres d'émetteurs situés partout dans le monde.

L'objectif de placement fondamental ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des porteurs de parts obtenue à une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Nos principes de placement fondamentaux sont décrits à la page 222.

Même s'il respecte ces principes de base, le conseiller en valeurs choisit des placements qui peuvent se négocier en deçà de leur valeur intrinsèque, laquelle peut transparaître dans les flux de trésorerie, la valeur comptable par rapport

à la valeur au marché, les ratios du bénéfice de titres comparables et d'autres facteurs.

Le Fonds :

- peut détenir des titres participatifs, des titres de créance ou des titres du marché monétaire dans la proportion qu'il détermine, pourvu que dans des conditions normales du marché, au moins 75 % de ses actifs investis (mis à part les espèces et les titres du marché monétaire) le soient dans des actions ordinaires, des actions privilégiées et des titres de créance convertibles en actions ordinaires ou en actions privilégiées. Les titres de créance peuvent être cotés ou non et, s'ils le sont, une telle cote peut s'échelonner de la plus élevée à la moins élevée;
- a généralement recours à des stratégies de gestion des devises de manière à couvrir l'exposition à l'incidence des fluctuations des taux de change. La couverture limitera les occasions de gains qui pourraient être réalisés advenant une appréciation des monnaies américaine et étrangères par rapport au dollar canadien et limitera généralement les pertes subies advenant une dépréciation des monnaies américaine et étrangères par rapport au dollar canadien.
- peut aussi acheter des titres de créance, y compris des créances bancaires de rang supérieur ou inférieur lorsque le titre de créance acheté représente une dette d'une société envers la banque et non les titres de la banque. Ces titres de créance achetés par le Fonds peuvent être en défaut ou comporter un risque important de défaut;
- peut investir dans des titres négociés sur des bourses étrangères ou des États-Unis, le marché national du NASDAQ ou, sous réserve de certaines restrictions, sur le marché hors bourse;

- peut investir dans des titres participatifs ou des titres de créance de sociétés visées par une fusion, un regroupement, une liquidation ou une réorganisation;
- peut investir dans des titres non liquides ou des titres de fonds communs de placement à capital fixe, comme le permettent les règlements canadiens en matière de valeurs mobilières;
- peut investir dans des actions chinoises de catégorie A cotées et négociées à la Bourse de Shanghai par l'entremise du programme Stock Connect;
- peut détenir une partie de ses actifs en espèces, dans des titres du marché monétaire ou dans des organismes de placement collectif du marché monétaire tout en recherchant des occasions de placement ou à des fins de protection;
- peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres et investir dans des instruments dérivés, y compris les contrats à terme de gré à gré, les contrats d'options (d'achat ou de vente) et les swaps (tels qu'ils sont décrits aux pages 66 à 68). Ces opérations et placements dans des instruments dérivés seront utilisés conjointement avec les autres stratégies de placement du Fonds de la façon jugée la plus appropriée pour atteindre les objectifs de placement d'ensemble du Fonds et améliorer son rendement. Ces placements sont autorisés par les règlements en valeurs mobilières et la dispense à l'égard de certaines règles portant sur les instruments dérivés accordée au Fonds et décrite à la rubrique *Placements dans des instruments dérivés* à la page 67.

Le Fonds peut effectuer un nombre limité de ventes à découvert. Ces opérations seront utilisées conjointement avec les autres stratégies de placement, de la façon jugée la plus appropriée pour atteindre l'objectif de placement d'ensemble du Fonds et améliorer son rendement. Reportez-vous à la rubrique *Vente à découvert*, à la page 68, pour de plus amples renseignements.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'organisme de placement collectif?

La stratégie de placement du Fonds prévoit la possibilité que certains placements, plus particulièrement les placements dans des sociétés en difficulté, peuvent subir une perte importante en raison du niveau de solvabilité de la société en difficulté. Le conseiller en valeurs tente de ne choisir que des titres qui, d'après une analyse appropriée du risque réel comparativement au risque perçu par le marché, semblent présenter un bon potentiel de gains. Le Fonds est aussi assujéti aux risques suivants, qui sont décrits à la page 2 :

- le risque propre aux titres participatifs
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque de taux d'intérêt
- le risque de liquidité
- le risque propre aux titres ayant une cote peu élevée
- le risque propre à la concentration régionale
- le risque propre aux grands investisseurs
- le risque propre à la gestion de portefeuille
- le risque propre à l'épuisement du capital (parts de série T seulement)
- le risque propre aux instruments dérivés
- le risque propre aux conventions de mise en pension et de prise en pension
- le risque propre aux séries
- le risque propre aux ventes à découvert
- le risque propre aux prêts de titres
- le risque propre à la cybersécurité

Qui devrait investir dans cet organisme de placement collectif?

Des épargnants qui :

- recherchent un OPC qui investit dans des titres sous-évalués, principalement aux États-Unis;
- cherchent à diminuer leur exposition à l'incidence des fluctuations du taux de change des devises par rapport au dollar canadien;
- comptent conserver leur placement à moyen terme ou à long terme;
- recherchent, dans le cas des parts de série T, des flux de trésorerie mensuels réguliers provenant de placements détenus à l'extérieur d'un régime enregistré.

Ce Fonds correspond aux épargnants qui sont prêts à accepter un niveau de risque de faible à modéré à l'égard de cette partie de leur portefeuille. Cependant, ce Fonds pourrait faire partie d'un portefeuille dont le risque global peut être inférieur ou supérieur au risque propre à cette partie. Veuillez consulter la rubrique *Méthode de classification des risques d'investissement*, à la page 69, pour savoir comment nous classifions les risques d'investissement de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

- Dans le cas des parts des séries A, F, I et O, le Fonds distribue tout revenu et tout gain en capital net réalisé tous les ans en décembre et peut effectuer des distributions à d'autres moments au cours de l'année.
- Dans le cas des parts de série T, le Fonds distribue le revenu ou fait un remboursement de capital le dernier jour ouvrable de chaque mois (sauf en décembre, où il peut être distribué plus tôt) et distribue le revenu ou les gains en capital réalisés chaque année en décembre. Les distributions annuelles qui comprennent un revenu et des gains en capital ne peuvent être réinvesties que dans des parts supplémentaires du Fonds et ne peuvent être versées en espèces. Le Fonds peut effectuer des distributions à d'autres moments au cours de l'année.

Les distributions sont réinvesties de façon automatique dans des parts supplémentaires du Fonds, à moins que vous ne nous avisiez par écrit que vous préférez les recevoir en espèces. Veuillez consulter la page 70 pour obtenir de plus amples renseignements.

Les remboursements de capital ne reflètent pas nécessairement le rendement du Fonds et ne devraient pas être confondus avec les notions de « rendement » ou de « revenu ». Vous ne devriez pas tirer de conclusions à propos du rendement du Fonds en vous fiant au montant de la distribution.

Les remboursements de capital réduiront le montant de votre placement initial et peuvent donner lieu au remboursement de votre placement initial. Un remboursement de capital qui vous est versé n'est pas imposable immédiatement, mais il réduira le PBR des titres visés. Vous devriez consulter votre conseiller fiscal au sujet des conséquences fiscales que pourrait entraîner le versement d'un remboursement de capital sur les parts de série T.

Frais de l'organisme de placement collectif pris en charge indirectement par les épargnants pour un placement initial de 1 000 \$ (en \$)

	<i>Un an</i>	<i>Trois ans</i>	<i>Cinq ans</i>	<i>Dix ans</i>
<i>Frais payables sur :</i>				
<i>Série A</i>	27,09	85,40	149,69	340,74
<i>Série F</i>	15,33	48,33	84,71	192,82
<i>Série I</i>	18,80	59,25	103,85	236,40
<i>Série T</i>	27,62	87,06	152,59	347,34

Les hypothèses requises utilisées dans le tableau qui précède, qui ne reflètent pas le rendement réel du Fonds, sont décrites à la rubrique *Frais de l'organisme de placement collectif pris en charge indirectement par les épargnants*, à la page 70.

Catégorie de société américaine d'actions Franklin Mutual

Détails sur l'organisme de placement collectif

La série I n'accepte actuellement plus de nouvelles souscriptions (fermée aux nouveaux épargnants), mais les épargnants qui détiennent actuellement des titres peuvent continuer d'en acheter. Elle pourrait être offerte de nouveau aux nouveaux épargnants sur décision du gestionnaire.

Type d'organisme de placement collectif :	Fonds d'actions américaines
Date de création :	Actions des séries A, F, I et O : le 18 juin 2001 Actions de série T : le 27 septembre 2007
Nature des titres :	Actions des séries A, F, I, O et T d'une société d'investissement à capital variable
Admissible pour les régimes enregistrés :	Oui
Conseiller en valeurs :	Société de Placements Franklin Templeton, Toronto (Ontario), est le conseiller en valeurs du Fonds et du Fonds sous-jacent
Sous-conseiller :	Franklin Mutual Advisers, LLC, Short Hills (New Jersey), est le sous-conseiller du Fonds sous-jacent

Quels types de placements l'organisme de placement collectif fait-il?

Objectif de placement

- Appréciation du capital à long terme en investissant la presque totalité de ses actifs dans des parts du Fonds américain d'actions Franklin Mutual (le « Fonds sous-jacent »).

L'objectif de placement fondamental ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des actionnaires obtenue à une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Fonds :

- investit dans des parts du Fonds américain d'actions Franklin Mutual, dont l'objectif de placement est l'appréciation du capital à long terme en investissant surtout dans des titres participatifs et des titres de créance d'émetteurs américains, mais il peut aussi

investir dans des titres d'émetteurs situés partout dans le monde;

- investit dans des parts du Fonds américain d'actions Franklin Mutual et, par conséquent, le prix des actions de la Catégorie de société américaine d'actions Franklin Mutual fluctue en fonction du prix des parts du Fonds sous-jacent. Il peut y avoir des décalages au niveau du rendement ou des erreurs de suivi à l'égard du placement du Fonds dans le Fonds sous-jacent, qui pourraient faire en sorte que le prix des actions de la Catégorie de société américaine d'actions Franklin Mutual ne suive pas précisément le prix des parts du Fonds sous-jacent.

Pour obtenir une description complète des *Stratégies de placement* du Fonds américain d'actions Franklin Mutual, reportez-vous à la page 231.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'organisme de placement collectif?

Reportez-vous à la page 232 pour obtenir une liste des risques associés à un placement du Fonds dans le Fonds américain d'actions Franklin Mutual. Le Fonds comporte les risques supplémentaires suivants :

- le risque propre à la réplication
- le risque propre aux fonds de catégorie de société
- le risque propre à l'imposition

Reportez-vous à la page 2 pour obtenir une description complète de ces risques.

Qui devrait investir dans cet organisme de placement collectif?

Des épargnants qui :

- recherchent un fonds qui investit dans des titres sous-évalués, principalement aux États-Unis, devant principalement être détenu

Catégorie de société américaine d'actions Franklin Mutual

- à l'extérieur d'un régime enregistré étant donné qu'il permet aux épargnants imposables d'effectuer une substitution entre les Fonds de catégorie de société sans avoir à payer d'impôt au moment de la substitution;
- comptent conserver leur placement à moyen terme ou à long terme;
 - pour ce qui est des actions de série T, recherchent des rentrées de fonds mensuelles régulières à partir de placements détenus à l'extérieur d'un régime enregistré.

Ce Fonds correspond aux épargnants qui sont prêts à accepter un niveau de risque de faible à modéré à l'égard de cette partie de leur portefeuille. Cependant, ce Fonds pourrait faire partie d'un portefeuille dont le risque global peut être inférieur ou supérieur au risque propre à cette partie. Veuillez consulter la rubrique *Méthode de classification des risques d'investissement*, à la page 69, pour savoir comment nous classifions les risques d'investissement de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

- Le Fonds peut verser des dividendes ordinaires imposables au cours de l'année et des dividendes sur les gains en capital en janvier ou en février de chaque année.

Pour ce qui est des actions de série T, le Fonds peut distribuer tout remboursement de capital le dernier jour ouvrable de chaque mois (sauf en décembre, où il peut être distribué plus tôt). Pour ce qui est des actions de série T, les versements annuels de dividendes ordinaires imposables ou de dividendes sur les gains en capital ne peuvent être réinvestis que dans des actions supplémentaires du Fonds et ne peuvent être versés en espèces.

Les distributions ou les dividendes sont réinvestis de façon automatique dans des actions supplémentaires du Fonds, à moins que vous ne nous avisiez par écrit que vous préférez les recevoir en espèces. Veuillez consulter la page 70 pour obtenir de plus amples renseignements.

Les remboursements de capital ne reflètent pas nécessairement le rendement du Fonds et ne devraient pas être confondus avec les notions de « rendement » ou de « revenu ». Vous ne devriez pas tirer de conclusions à propos du rendement du Fonds en vous fiant au montant de la distribution.

Les remboursements de capital réduiront le montant de votre placement initial et peuvent donner lieu au remboursement de votre placement initial. Un remboursement de capital qui vous est versé n'est pas imposable immédiatement, mais il réduira le PBR des titres visés. Vous devriez consulter votre conseiller fiscal au sujet des conséquences fiscales que pourrait entraîner le versement d'un remboursement de capital sur les actions de série T.

Frais de l'organisme de placement collectif pris en charge indirectement par les épargnants pour un placement initial de 1 000 \$ (en \$)

	<i>Un an</i>	<i>Trois ans</i>	<i>Cinq ans</i>	<i>Dix ans</i>
Frais payables sur :				
<i>Série A</i>	28,04	88,38	154,91	352,62
<i>Série F</i>	16,17	50,98	89,35	203,39
<i>Série I</i>	19,32	60,91	106,76	243,01
<i>Série T</i>	27,09	85,40	149,69	340,74

Les hypothèses requises utilisées dans le tableau qui précède, qui ne reflètent pas le rendement réel du Fonds, sont décrites à la rubrique *Frais de l'organisme de placement collectif pris en charge indirectement par les épargnants*, à la page 70.

Solutions Franklin Templeton

Solutions Franklin Templeton (Solutions FT) est un groupe de gestion de placements mondiaux composé d'experts en stratégies multiactifs qui se consacre à la création de solutions de portefeuille complètes et intégrées à la gestion du risque afin d'aider les investisseurs à atteindre leurs objectifs financiers, peu importe la conjoncture du marché. L'équipe gère des portefeuilles multiactifs depuis plus de 20 ans et elle est spécialisée dans les stratégies multiactifs composées uniquement de positions acheteur, les stratégies non traditionnelles et les stratégies de répartition tactique de l'actif.

Un processus de placement rigoureux

Grâce à la combinaison de notre expertise sur les marchés financiers et à notre processus de placement discipliné, nous croyons qu'un portefeuille multiactifs peut aider les investisseurs à résoudre les défis complexes en lien avec la gestion des risques et des placements en misant sur la valeur ajoutée provenant de trois sources :

- **Répartition stratégique à long terme de l'actif** : Pour atteindre les objectifs à long terme, les analystes descendants élaborent des recommandations en matière de répartition stratégique de l'actif en établissant des prévisions à long terme à l'égard des marchés financiers sur un cycle de marché à l'aide d'analyses fondamentales qui tiennent compte des perspectives offertes par les professionnels du placement spécialisés de Franklin Templeton de par le monde.
- **Répartition stratégique à court terme de l'actif** : Les gestionnaires de portefeuille de Franklin Quotientiel ont la flexibilité de modifier les répartitions de l'actif et les stratégies de placement et de s'écarter des répartitions stratégiques à court terme afin de tirer parti des occasions et réduire les risques liés au contexte boursier actuel.
- **Recherche sur les gestionnaires et sélection** : La recherche rigoureuse et structurée sur les gestionnaires et les stratégies vise à créer une composition optimale de stratégies de placement pour chaque catégorie d'actif en repérant les stratégies complémentaires dans tous les cycles du marché.

Solutions FT gère des solutions de portefeuille complètes partout dans le monde, diversifiées parmi les catégories d'actifs traditionnelles et non traditionnelles. Avec plus de 70 spécialistes, Solutions FT fait partie de la plateforme mondiale intégrée de Placements Franklin Templeton qui permet d'accéder à l'expertise à l'échelle locale et à la perspective mondiale de plus de 600 professionnels des placements.

Portefeuille équilibré de croissance Franklin Quotientiel

Détails sur l'organisme de placement collectif

La série I n'accepte actuellement plus de nouvelles souscriptions (fermée aux nouveaux épargnants), mais les épargnants qui détiennent actuellement des titres peuvent continuer d'en acheter. Elle pourrait être offerte de nouveau aux nouveaux épargnants sur décision du gestionnaire.

Type d'organisme de placement collectif :	Portefeuille de répartition stratégique de l'actif
Date de création :	Parts des séries A, F, I, O et T : le 19 août 2002 Parts de série FT : le 1 ^{er} février 2006 Parts de série OT : le 14 juin 2007 Parts des séries PF et PFT : le 3 octobre 2016
Nature des titres :	Parts des séries A, F, FT, I, O, OT, PF, PFT et T d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible pour les régimes enregistrés :	Oui
Conseiller en valeurs :	Société Fiduciary Trust du Canada, Toronto (Ontario)

Quels types de placements l'organisme de placement collectif fait-il?

Objectif de placement

- Équilibre entre le revenu courant et l'appréciation du capital à long terme en investissant dans un ensemble diversifié d'OPC d'actions et de revenu, en accordant plus d'importance à l'appréciation du capital.

L'objectif de placement fondamental ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des porteurs de parts obtenue à une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Nos principes de placement fondamentaux sont décrits à la page 236.

Le Fonds :

- présente, dans des conditions normales de marché, une composition optimale de l'actif selon des fourchettes de 30 à 55 % pour les titres à revenu fixe et de 45 à 70 % pour les actions. Le conseiller en valeurs peut réviser et rajuster la composition optimale de l'actif, à

sa seule appréciation, en fonction de la conjoncture économique et de la valeur relative des titres de revenu et des titres participatifs;

- investit dans des OPC gérés par le gestionnaire. Le conseiller en valeurs peut, à sa seule appréciation, modifier la composition optimale de l'actif et le pourcentage des avoirs d'un OPC quelconque, retirer un OPC ou en ajouter d'autres;
- peut investir jusqu'à 20 % de son actif net dans des fonds négociés en bourse non affiliés;
- peut, à l'occasion, adopter des stratégies de gestion des devises de manière à couvrir le risque de change;
- peut, à l'occasion, investir dans des obligations et des contrats à terme standardisés d'actions, à des fins autres que de couverture, afin d'obtenir une exposition aux marchés financiers, et à des fins de couverture, afin de réduire la position de risque du Fonds;
- peut détenir une partie de ses actifs en espèces, dans des titres du marché monétaire ou dans des OPC du marché monétaire tout en recherchant des occasions de placement ou à des fins de protection;
- peut à l'occasion détenir temporairement des titres à revenu fixe et des actions afin de faciliter les opérations en nature avec les Fonds sous-jacents;
- peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres et investir dans des instruments dérivés, y compris les contrats à terme de gré à gré, les contrats à terme standardisés, les contrats d'options (d'achat ou de vente) et les swaps (tels qu'ils sont décrits aux pages 66 à 68). Ces opérations et placements dans des instruments dérivés seront utilisés conjointement avec les autres stratégies de placement du Fonds de la façon jugée la plus

Portefeuille équilibré de croissance Franklin Quotientiel

appropriée pour atteindre les objectifs de placement d'ensemble du Fonds et améliorer le rendement du Fonds. Ces placements sont autorisés par les règlements en valeurs mobilières et la dispense à l'égard de certaines règles portant sur les instruments dérivés accordée au Fonds et décrite à la rubrique *Placements dans des instruments dérivés* à la page 67.

En guise d'exception aux restrictions habituelles en matière de placement visant les OPC, le Fonds a obtenu l'autorisation des autorités canadiennes en valeurs mobilières d'investir jusqu'à 10 % de son actif net, selon sa valeur au marché au moment du placement, au total, dans des titres des sous-fonds Fonds communs de placement Franklin Templeton (chacun, un « sous-Fonds FCPFT »). Les sous-Fonds FCPFT sont gérés par une société membre du groupe du gestionnaire et sont constitués sous le régime des lois du Luxembourg à titre de *société d'investissement à capital variable*. Les sous-Fonds FCPFT sont admissibles à titre d'OPCVM ou d'*organismes de placement collectif en valeurs mobilières*, et sont offerts aux termes d'un prospectus dans plusieurs pays européens, entre autres. Dans le cadre de notre stratégie de placement, un placement dans des sous-Fonds FCPFT assure au Fonds une plus grande diversification en fonction des catégories d'actifs, des styles de placement, de la géographie, de la pondération par secteur et de la capitalisation boursière. Les sous-Fonds FCPFT ne sont pas assujettis à la réglementation canadienne sur les valeurs mobilières. Toutefois, ils sont assujettis aux restrictions et pratiques en matière de placement qui sont en grande partie semblables à celles régissant le Fonds au Canada.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'organisme de placement collectif?

- le risque propre aux titres participatifs
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque de taux d'intérêt
- le risque propre aux petites sociétés
- le risque de liquidité
- le risque propre aux marchés émergents

- le risque propre à la répartition de l'actif
- le risque propre à la gestion de portefeuille
- le risque propre aux grands investisseurs
- le risque propre à l'épuisement du capital (parts des séries FT, OT, PFT et T seulement)
- le risque propre aux instruments dérivés
- le risque propre aux conventions de mise en pension et de prise en pension
- le risque propre aux prêts de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre aux obligations liées à l'inflation
- le risque propre à la cybersécurité

Au 18 mai 2017, un porteur de titres détenait 17,19 % du Fonds.

Reportez-vous à la page 2 pour obtenir une description complète de ces risques.

Qui devrait investir dans cet organisme de placement collectif?

Des épargnants qui :

- recherchent un avoir équilibré principal, bien diversifié sur le plan de la catégorie d'actifs, du style de placement, de la région géographique et de la capitalisation boursière;
- comptent conserver leur placement à moyen terme ou à long terme;
- pour ce qui est des parts des séries FT, OT, PFT et T, recherchent des rentrées de fonds mensuelles régulières à partir de placements détenus à l'extérieur d'un régime enregistré.

Ce Fonds correspond aux épargnants qui sont prêts à accepter un niveau de risque de faible à modéré à l'égard de cette partie de leur portefeuille. Cependant, ce Fonds pourrait faire partie d'un portefeuille dont le risque global peut être inférieur ou supérieur au risque propre à cette partie. Veuillez consulter la rubrique *Méthode de classification des risques d'investissement*, à la page 69, pour savoir comment nous classifions les risques d'investissement de ce Fonds.

Portefeuille équilibré de croissance Franklin Quotientiel

Politique en matière de distributions

- Pour ce qui est des parts des séries A, F, I, O et PF, le Fonds distribue tout revenu et tout gain en capital net réalisé tous les ans en décembre et peut effectuer des distributions à d'autres moments au cours de l'année.
- Pour ce qui est des parts des séries FT, OT, PFT et T, le Fonds distribue tout revenu ou fait un remboursement de capital le dernier jour ouvrable de chaque mois (sauf en décembre, où il peut être distribué plus tôt) et il distribue le revenu ou les gains en capital réalisés tous les ans en décembre. Les distributions annuelles composées de revenu et de gains en capital sont nécessairement réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds et ne peuvent être versées en espèces. Le Fonds peut effectuer des distributions à d'autres moments au cours de l'année.

Les distributions sont réinvesties de façon automatique dans des parts supplémentaires du Fonds, à moins que vous ne nous avisiez par écrit que vous préférez les recevoir en espèces. Veuillez consulter la page 70 pour obtenir de plus amples renseignements.

Les remboursements de capital ne reflètent pas nécessairement le rendement du Fonds et ne devraient pas être confondus avec les notions de « rendement » ou de « revenu ». Vous ne devriez pas tirer de conclusions à propos du rendement du Fonds en vous fiant au montant de la distribution.

Les remboursements de capital réduiront le montant de votre placement initial et peuvent donner lieu au remboursement de votre placement initial. Un remboursement de capital qui vous est versé n'est pas imposable immédiatement, mais il réduira le PBR des titres visés. Vous devriez consulter votre conseiller fiscal au sujet des conséquences fiscales que pourrait entraîner le versement d'un remboursement de capital sur les parts des séries FT, OT, PFT et T.

Frais de l'organisme de placement collectif pris en charge indirectement par les épargnants pour un placement initial de 1 000 \$ (en \$)

	<i>Un an</i>	<i>Trois ans</i>	<i>Cinq ans</i>	<i>Dix ans</i>
Frais payables sur :				
<i>Série A</i>	24,26	76,46	134,02	305,08
<i>Série F</i>	12,71	40,05	70,20	159,80
<i>Série FT</i>	12,81	40,38	70,78	161,12
<i>Série I</i>	16,80	52,96	92,83	211,31
<i>Série PF</i>	9,66	30,45	53,38	121,50
<i>Série PFT</i>	9,66	30,45	53,38	121,50
<i>Série T</i>	24,26	76,46	134,02	305,08

Les hypothèses requises utilisées dans le tableau qui précède, qui ne reflètent pas le rendement réel du Fonds, sont décrites à la rubrique *Frais de l'organisme de placement collectif pris en charge indirectement par les épargnants*, à la page 70.

Portefeuille de catégorie de société de croissance équilibrée Franklin Quotientiel

Détails sur l'organisme de placement collectif

La série I n'accepte actuellement plus de nouvelles souscriptions (fermée aux nouveaux épargnants), mais les épargnants qui détiennent actuellement des titres peuvent continuer d'en acheter. Elle pourrait être offert de nouveau aux nouveaux épargnants sur décision du gestionnaire.

Type d'organisme de placement collectif :	Portefeuille de répartition stratégique de l'actif
Date de création :	Actions des séries A, F et O : le 28 juin 2004 Actions des séries FT, OT et T : le 27 septembre 2007 Actions de série I : le 30 mars 2009 Actions de série PF : le 7 juillet 2014 Actions de série V : le 26 février 2015
Nature des titres :	Actions des séries A, F, FT, I, O, OT, PF, T et V d'une société d'investissement à capital variable
Admissible pour les régimes enregistrés :	Oui
Conseiller en valeurs :	Société Fiduciary Trust du Canada, Toronto (Ontario)

selon des fourchettes de 30 à 55 % pour les titres à revenu fixe et de 45 à 70 % pour les actions. Le conseiller en valeurs peut réviser et rajuster la composition optimale de l'actif, à sa seule appréciation, en fonction de la conjoncture économique et de la valeur relative des titres de revenu et des titres participatifs;

- investit dans des OPC gérés par le gestionnaire. Le conseiller en valeurs peut, à sa seule appréciation, modifier la composition optimale de l'actif ou le pourcentage des avoirs d'un OPC quelconque, retirer un OPC ou en ajouter d'autres;
- peut investir jusqu'à 20 % de son actif net dans des fonds négociés en bourse non affiliés;
- peut, à l'occasion, adopter des stratégies de gestion des devises de manière à couvrir le risque de change;
- peut, à l'occasion, investir dans des obligations et des contrats à terme standardisés d'actions, à des fins autres que de couverture, afin d'obtenir une exposition aux marchés financiers, et à des fins de couverture, afin de réduire la position de risque du Fonds;
- peut détenir une partie de ses actifs en espèces, dans des titres du marché monétaire ou dans des OPC du marché monétaire tout en recherchant des occasions de placement ou à des fins de protection;
- peut à l'occasion détenir temporairement des titres à revenu fixe et des actions afin de faciliter les opérations en nature avec les Fonds sous-jacents;
- peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres et investir dans des instruments dérivés, y compris les contrats à terme de gré à gré, les contrats à terme standardisés, les contrats d'options (d'achat ou de vente) et les

Quels types de placements l'organisme de placement collectif fait-il?

Objectif de placement

- Équilibre entre le revenu courant et l'appréciation du capital à long terme en investissant dans un ensemble diversifié d'OPC d'actions et de revenu, en accordant plus d'importance à l'appréciation du capital.

L'objectif de placement fondamental ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des actionnaires obtenue à une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Nos principes de placement fondamentaux sont décrits à la page 236.

Le Portefeuille :

- présente, dans des conditions normales de marché, une composition optimale de l'actif

Portefeuille de catégorie de société de croissance équilibrée Franklin Quotientiel

swaps (tels qu'ils sont décrits aux pages 66 à 68). Ces opérations et placements dans des instruments dérivés seront utilisés conjointement avec les autres stratégies de placement du Fonds de la façon jugée la plus appropriée pour atteindre les objectifs de placement d'ensemble du Fonds et améliorer le rendement du Fonds. Ces placements sont autorisés par les règlements en valeurs mobilières et la dispense à l'égard de certaines règles portant sur les instruments dérivés accordée au Fonds et décrite à la rubrique *Placements dans des instruments dérivés* à la page 67.

En guise d'exception aux restrictions habituelles en matière de placement visant les OPC, le Fonds a obtenu l'autorisation des autorités canadiennes en valeurs mobilières d'investir jusqu'à 10 % de son actif net, selon sa valeur au marché au moment du placement, au total, dans des titres des sous-fonds Fonds communs de placement Franklin Templeton (chacun, un « sous-Fonds FCPFT »). Les sous-Fonds FCPFT sont gérés par une société membre du groupe du gestionnaire et sont constitués sous le régime des lois du Luxembourg à titre de *société d'investissement à capital variable*. Les sous-Fonds FCPFT sont admissibles à titre d'OPCVM ou d'*organismes de placement collectif en valeurs mobilières*, et sont offerts aux termes d'un prospectus dans plusieurs pays européens, entre autres. Dans le cadre de notre stratégie de placement, un placement dans des sous-Fonds FCPFT assure au Fonds une plus grande diversification en fonction des catégories d'actifs, des styles de placement, de la géographie, de la pondération par secteur et de la capitalisation boursière. Les sous-Fonds FCPFT ne sont pas assujettis à la réglementation canadienne sur les valeurs mobilières. Toutefois, ils sont assujettis aux restrictions et aux pratiques en matière de placement qui sont en grande partie semblables à celles régissant le Fonds au Canada.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'organisme de placement collectif?

- le risque propre aux titres participatifs
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque de taux d'intérêt
- le risque propre aux petites sociétés
- le risque de liquidité
- le risque propre aux marchés émergents
- le risque propre à la répartition de l'actif
- le risque propre à la gestion de portefeuille
- le risque propre aux grands investisseurs
- le risque propre à l'épuisement du capital (actions des séries FT, OT, T et V seulement)
- le risque propre aux instruments dérivés
- le risque propre aux conventions de mise en pension et de prise en pension
- le risque propre aux prêts de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre aux fonds de catégorie de société
- le risque propre à l'imposition
- le risque propre aux obligations liées à l'inflation
- le risque propre à la cybersécurité

Reportez-vous à la page 2 pour obtenir une description complète de ces risques.

Qui devrait investir dans cet organisme de placement collectif?

Des épargnants qui :

- recherchent un avoir équilibré principal, bien diversifié sur le plan de la catégorie d'actifs, du style de placement, de la région géographique et de la capitalisation boursière;
- comptent conserver leur placement à moyen terme ou à long terme;
- pour ce qui est des actions des séries FT, OT, T et V, recherchent des rentrées de fonds mensuelles régulières à partir de placements détenus à l'extérieur d'un régime enregistré.

Ce Fonds correspond aux épargnants qui sont prêts à accepter un niveau de risque de faible à modéré à l'égard de cette partie de leur portefeuille. Cependant, ce Fonds pourrait faire

Portefeuille de catégorie de société de croissance équilibrée Franklin Quotientiel

partie d'un portefeuille dont le risque global peut être inférieur ou supérieur au risque propre à cette partie. Veuillez consulter la rubrique *Méthode de classification des risques d'investissement*, à la page 69, pour savoir comment nous classifions les risques d'investissement de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

- Le Fonds peut verser des dividendes ordinaires imposables au cours de l'année et des dividendes sur les gains en capital en janvier ou en février de chaque année.
- Pour ce qui est des actions des séries FT, OT, T et V, le Fonds peut distribuer tout remboursement de capital le dernier jour ouvrable de chaque mois (sauf en décembre, où il peut être distribué plus tôt). Pour ce qui est des actions des séries FT, OT, T et V, les versements annuels de dividendes ordinaires imposables ou de dividendes sur les gains en capital ne peuvent être réinvestis que dans des actions supplémentaires du Fonds et ne peuvent être versés en espèces.

Les distributions ou les dividendes sont réinvestis de façon automatique dans des actions supplémentaires du Fonds, à moins que vous ne nous avisiez par écrit que vous préférez les recevoir en espèces. Veuillez consulter la page 70 pour obtenir de plus amples renseignements.

Les remboursements de capital ne reflètent pas nécessairement le rendement du Fonds et ne devraient pas être confondus avec les notions de « rendement » ou de « revenu ». Vous ne devriez pas tirer de conclusions à propos du rendement du Fonds en vous fiant au montant de la distribution.

Les remboursements de capital réduiront le montant de votre placement initial et peuvent donner lieu au remboursement de votre placement initial. Un remboursement de capital qui vous est versé n'est pas imposable immédiatement, mais il réduira le PBR des titres visés. Vous devriez consulter votre conseiller fiscal au sujet des conséquences fiscales que pourrait entraîner le versement d'un remboursement de capital sur les actions des séries FT, OT, T et V.

Frais de l'organisme de placement collectif pris en charge indirectement par les épargnants pour un placement initial de 1 000 \$ (en \$)

	<i>Un an</i>	<i>Trois ans</i>	<i>Cinq ans</i>	<i>Dix ans</i>
Frais payables sur :				
<i>Série A</i>	24,36	76,80	134,60	306,40
<i>Série F</i>	12,71	40,05	70,20	159,80
<i>Série FT</i>	12,92	40,71	71,36	162,44
<i>Série I</i>	16,91	53,29	93,41	212,63
<i>Série PF</i>	9,45	29,79	52,22	118,86
<i>Série T</i>	24,36	76,80	134,60	306,40
<i>Série V</i>	16,59	52,30	91,67	208,67

Les hypothèses requises utilisées dans le tableau qui précède, qui ne reflètent pas le rendement réel du Fonds, sont décrites à la rubrique *Frais de l'organisme de placement collectif pris en charge indirectement par les épargnants*, à la page 70.

Portefeuille équilibré de revenu Franklin Quotentiel

Détails sur l'organisme de placement collectif

La série I n'accepte actuellement plus de nouvelles souscriptions (fermée aux nouveaux épargnants), mais les épargnants qui détiennent actuellement des titres peuvent continuer d'en acheter. Elle pourrait être offerte de nouveau aux nouveaux épargnants sur décision du gestionnaire.

Type d'organisme de placement collectif :	Portefeuille de répartition stratégique de l'actif
Date de création :	Parts des séries A, F, I, O et T : le 19 août 2002 Parts de série FT : le 1 ^{er} février 2006 Parts de série OT : le 14 juin 2007 Parts des séries PF et PFT : le 3 octobre 2016
Nature des titres :	Parts des séries A, F, FT, I, O, OT, PF, PFT et T d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible pour les régimes enregistrés :	Oui
Conseiller en valeurs :	Société Fiduciary Trust du Canada, Toronto (Ontario)

Quels types de placements l'organisme de placement collectif fait-il?

Objectif de placement

- Équilibre entre le revenu courant et l'appréciation du capital à long terme en investissant dans un ensemble diversifié d'OPC d'actions et de revenu, en accordant plus d'importance au revenu.

L'objectif de placement fondamental ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des porteurs de parts obtenue à une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Nos principes de placement fondamentaux sont décrits à la page 236.

Le Fonds :

- présente, dans des conditions normales de marché, une composition optimale de l'actif selon des fourchettes de 50 à 75 % pour les titres à revenu fixe et de 25 à 50 % pour les actions. Le conseiller en valeurs peut réviser et rajuster la composition optimale de l'actif, à

- sa seule appréciation, en fonction de la conjoncture économique et de la valeur relative des titres de revenu et des titres participatifs;
- investit dans des OPC gérés par le gestionnaire. Le conseiller en valeurs peut, à sa seule appréciation, modifier la composition optimale de l'actif ou le pourcentage des avoirs d'un OPC quelconque, retirer un OPC ou en ajouter d'autres;
- peut investir jusqu'à 20 % de son actif net dans des fonds négociés en bourse non affiliés;
- peut, à l'occasion, adopter des stratégies de gestion des devises de manière à couvrir le risque de change;
- peut, à l'occasion, investir dans des obligations et des contrats à terme standardisés d'actions, à des fins autres que de couverture, afin d'obtenir une exposition aux marchés financiers, et à des fins de couverture, afin de réduire la position de risque du Fonds;
- peut détenir une partie de ses actifs en espèces, dans des titres du marché monétaire ou dans des OPC du marché monétaire tout en recherchant des occasions de placement ou à des fins de protection;
- peut à l'occasion détenir temporairement des titres à revenu fixe et des actions afin de faciliter les opérations en nature avec les Fonds sous-jacents;
- peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres et investir dans des instruments dérivés, y compris les contrats à terme de gré à gré, les contrats à terme standardisés, les contrats d'options (d'achat ou de vente) et les swaps (tels qu'ils sont décrits aux pages 66 à 68). Ces opérations et placements dans des instruments dérivés seront utilisés conjointement avec les autres stratégies de placement du Fonds de la façon jugée la plus

appropriée pour atteindre les objectifs de placement d'ensemble du Fonds et améliorer le rendement du Fonds. Ces placements sont autorisés par les règlements en valeurs mobilières et la dispense à l'égard de certaines règles portant sur les instruments dérivés accordée au Fonds et décrite à la rubrique *Placements dans des instruments dérivés* à la page 67.

En guise d'exception aux restrictions habituelles en matière de placement visant les OPC, le Fonds a obtenu l'autorisation des autorités canadiennes en valeurs mobilières d'investir jusqu'à 10 % de son actif net, selon sa valeur au marché au moment du placement, au total, dans des titres des sous-fonds Fonds communs de placement Franklin Templeton (chacun, un « sous-Fonds FCPFT »). Les sous-Fonds FCPFT sont gérés par une société membre du groupe du gestionnaire et sont constitués sous le régime des lois du Luxembourg à titre de *société d'investissement à capital variable*. Les sous-Fonds FCPFT sont admissibles à titre d'OPCVM ou d'*organismes de placement collectif en valeurs mobilières*, et sont offerts aux termes d'un prospectus dans plusieurs pays européens, entre autres. Dans le cadre de notre stratégie de placement, un placement dans des sous-Fonds FCPFT assure au Fonds une plus grande diversification en fonction des catégories d'actifs, des styles de placement, de la géographie, de la pondération par secteur et de la capitalisation boursière. Les sous-Fonds FCPFT ne sont pas assujettis à la réglementation canadienne sur les valeurs mobilières. Toutefois, ils sont assujettis aux restrictions et aux pratiques en matière de placement qui sont en grande partie semblables à celles régissant le Fonds au Canada.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'organisme de placement collectif?

- le risque de taux d'intérêt
- le risque propre aux titres participatifs
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre aux petites sociétés
- le risque de liquidité
- le risque propre aux marchés émergents
- le risque propre à la répartition de l'actif
- le risque propre à la gestion de portefeuille

- le risque propre aux grands investisseurs
- le risque propre à l'épuisement du capital (parts des séries FT, OT, PFT et T seulement)
- le risque propre aux instruments dérivés
- le risque propre aux conventions de mise en pension et de prise en pension
- le risque propre aux prêts de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre aux obligations liées à l'inflation
- le risque propre à la cybersécurité

Au 18 mai 2017, un porteur de titres détenait 19,23 % du Fonds.

Reportez-vous à la page 2 pour obtenir une description complète de ces risques.

Qui devrait investir dans cet organisme de placement collectif?

Des épargnants qui :

- recherchent un avoir équilibré principal, bien diversifié sur le plan de la catégorie d'actifs, du style de placement, de la région géographique et de la capitalisation boursière;
- comptent conserver leur placement à moyen terme ou à long terme;
- pour ce qui est des parts des séries FT, OT, PFT et T, recherchent des rentrées de fonds mensuelles régulières à partir de placements détenus à l'extérieur d'un régime enregistré.

Ce Fonds correspond aux épargnants qui sont prêts à accepter un faible niveau de risque à l'égard de cette partie de leur portefeuille. Cependant, ce Fonds pourrait faire partie d'un portefeuille dont le risque global peut être inférieur ou supérieur au risque propre à cette partie. Veuillez consulter la rubrique *Méthode de classification des risques d'investissement*, à la page 69, pour savoir comment nous classifions les risques d'investissement de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

- Pour ce qui est des parts des séries A, F, I, O et PF, le Fonds distribue tout revenu et tout gain en capital net réalisé tous les ans en décembre et peut effectuer des distributions à d'autres moments au cours de l'année.
- Pour ce qui est des parts des séries FT, OT, PFT et T, le Fonds distribue tout revenu ou fait un remboursement de capital le dernier jour ouvrable de chaque mois (sauf en décembre, où il peut être distribué plus tôt) et il distribue le revenu ou les gains en capital réalisés tous les ans en décembre. Les distributions annuelles composées de revenu et de gains en capital sont nécessairement réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds et ne peuvent être versées en espèces. Le Fonds peut effectuer des distributions à d'autres moments au cours de l'année.

Les distributions sont réinvesties de façon automatique dans des parts supplémentaires du Fonds, à moins que vous ne nous avisiez par écrit que vous préférez les recevoir en espèces. Veuillez consulter la page 70 pour obtenir de plus amples renseignements.

Les remboursements de capital ne reflètent pas nécessairement le rendement du Fonds et ne devraient pas être confondus avec les notions de « rendement » ou de « revenu ». Vous ne devriez pas tirer de conclusions à propos du rendement du Fonds en vous fiant au montant de la distribution.

Les remboursements de capital réduiront le montant de votre placement initial et peuvent donner lieu au remboursement de votre placement initial. Un remboursement de capital qui vous est versé n'est pas imposable immédiatement, mais il réduira le PBR des titres visés. Vous devriez consulter votre conseiller fiscal au sujet des conséquences fiscales que pourrait entraîner le versement d'un remboursement de capital sur les parts des séries FT, OT, PFT et T.

Frais de l'organisme de placement collectif pris en charge indirectement par les épargnants pour un placement initial de 1 000 \$ (en \$)

	<i>Un an</i>	<i>Trois ans</i>	<i>Cinq ans</i>	<i>Dix ans</i>
Frais payables sur :				
<i>Série A</i>	22,37	70,51	123,58	281,31
<i>Série F</i>	10,61	33,43	58,60	133,39
<i>Série FT</i>	10,71	33,76	59,18	134,71
<i>Série I</i>	16,38	51,64	90,51	206,03
<i>Série PF</i>	9,17	28,90	50,65	115,30
<i>Série PFT</i>	9,14	28,80	50,48	114,90
<i>Série T</i>	22,26	70,17	123,00	279,99

Les hypothèses requises utilisées dans le tableau qui précède, qui ne reflètent pas le rendement réel du Fonds, sont décrites à la rubrique *Frais de l'organisme de placement collectif pris en charge indirectement par les épargnants*, à la page 70.

Portefeuille de catégorie de société de revenu équilibré Franklin Quotientiel

Détails sur l'organisme de placement collectif

La série I et la série V n'acceptent actuellement plus de nouvelles souscriptions (fermées aux nouveaux épargnants), mais les épargnants qui détiennent actuellement des titres peuvent continuer d'en acheter. Elles pourraient être offertes de nouveau aux nouveaux épargnants sur décision du gestionnaire.

Type d'organisme de placement collectif :	Portefeuille de répartition stratégique de l'actif
Date de création :	Actions des séries A, F et O : le 28 juin 2004 Actions des séries FT, OT et T : le 27 septembre 2007 Actions de série I : le 30 mars 2009 Actions des séries PF et V : le 26 février 2015
Nature des titres :	Actions des séries A, F, FT, I, O, OT, PF, T et V d'une société d'investissement à capital variable
Admissible pour les régimes enregistrés :	Oui
Conseiller en valeurs :	Société Fiduciary Trust du Canada, Toronto (Ontario)

Quels types de placements l'organisme de placement collectif fait-il?

Objectif de placement

- Équilibre entre le revenu courant et l'appréciation du capital à long terme en investissant surtout dans un ensemble diversifié d'OPC d'actions et de revenu, en accordant plus d'importance au revenu.

L'objectif de placement fondamental ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des actionnaires obtenue à une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Nos principes de placement fondamentaux sont décrits à la page 236.

Le Fonds :

- présente, dans des conditions normales de marché, une composition optimale de l'actif selon des fourchettes de 50 à 75 % pour les titres à revenu fixe et de 25 à 50 % pour les actions. Le conseiller en valeurs peut réviser et rajuster la composition optimale de l'actif, à

sa seule appréciation, en fonction de la conjoncture économique et de la valeur relative des titres de revenu et des titres participatifs;

- investit dans des OPC gérés par le gestionnaire. Le conseiller en valeurs peut, à sa seule appréciation, modifier la composition optimale de l'actif ou le pourcentage des avoirs d'un OPC quelconque, retirer un OPC ou en ajouter d'autres;
- peut investir jusqu'à 20 % de son actif net dans des fonds négociés en bourse non affiliés;
- peut, à l'occasion, adopter des stratégies de gestion des devises de manière à couvrir le risque de change;
- peut, à l'occasion, investir dans des obligations et des contrats à terme standardisés d'actions, à des fins autres que de couverture, afin d'obtenir une exposition aux marchés financiers, et à des fins de couverture, afin de réduire la position de risque du Fonds;
- peut détenir une partie de ses actifs en espèces, dans des titres du marché monétaire ou dans des OPC du marché monétaire tout en recherchant des occasions de placement ou à des fins de protection;
- peut à l'occasion détenir temporairement des titres à revenu fixe et des actions afin de faciliter les opérations en nature avec les Fonds sous-jacents;
- peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres et investir dans des instruments dérivés, y compris les contrats à terme de gré à gré, les contrats à terme standardisés, les contrats d'options (d'achat ou de vente) et les swaps (tels qu'ils sont décrits aux pages 66 à 68). Ces opérations et placements dans des instruments dérivés seront utilisés conjointement avec les autres stratégies de placement du Fonds de la façon jugée la plus

Portefeuille de catégorie de société de revenu équilibré Franklin Quotientiel

appropriée pour atteindre les objectifs de placement d'ensemble du Fonds et améliorer le rendement du Fonds. Ces placements sont autorisés par les règlements en valeurs mobilières et la dispense à l'égard de certaines règles portant sur les instruments dérivés accordée au Fonds et décrite à la rubrique *Placements dans des instruments dérivés* à la page 67.

En guise d'exception aux restrictions habituelles en matière de placement visant les OPC, le Fonds a obtenu l'autorisation des autorités canadiennes en valeurs mobilières d'investir jusqu'à 10 % de son actif net, selon sa valeur au marché au moment du placement, au total, dans des titres des sous-fonds Fonds communs de placement Franklin Templeton (chacun, un « sous-Fonds FCPFT »). Les sous-Fonds FCPFT sont gérés par une société membre du groupe du gestionnaire et sont constitués sous le régime des lois du Luxembourg à titre de *société d'investissement à capital variable*. Les sous-Fonds FCPFT sont admissibles à titre d'OPCVM ou d'*organismes de placement collectif en valeurs mobilières*, et sont offerts aux termes d'un prospectus dans plusieurs pays européens, entre autres. Dans le cadre de notre stratégie de placement, un placement dans des sous-Fonds FCPFT assure au Fonds une plus grande diversification en fonction des catégories d'actifs, des styles de placement, de la géographie, de la pondération par secteur et de la capitalisation boursière. Les sous-Fonds FCPFT ne sont pas assujettis à la réglementation canadienne sur les valeurs mobilières. Toutefois, ils sont assujettis aux restrictions et aux pratiques en matière de placement qui sont en grande partie semblables à celles régissant le Fonds au Canada.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'organisme de placement collectif?

- le risque de taux d'intérêt
- le risque propre aux titres participatifs
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre aux petites sociétés
- le risque de liquidité
- le risque propre aux marchés émergents
- le risque propre à la répartition de l'actif

- le risque propre à la gestion de portefeuille
- le risque propre aux grands investisseurs
- le risque propre à l'épuisement du capital (actions des séries FT, OT, T et V seulement)
- le risque propre aux instruments dérivés
- le risque propre aux conventions de mise en pension et de prise en pension
- le risque propre aux prêts de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre aux fonds de catégorie de société
- le risque propre à l'imposition
- le risque propre aux obligations liées à l'inflation
- le risque propre à la cybersécurité

Reportez-vous à la page 2 pour obtenir une description complète de ces risques.

Qui devrait investir dans cet organisme de placement collectif?

Des épargnants qui :

- recherchent un avoir équilibré principal, bien diversifié sur le plan de la catégorie d'actifs, du style de placement, de la région géographique et de la capitalisation boursière;
- comptent conserver leur placement à moyen terme ou à long terme;
- pour ce qui est des actions des séries FT, OT, T et V, recherchent des rentrées de fonds mensuelles régulières à partir de placements détenus à l'extérieur d'un régime enregistré.

Ce Fonds correspond aux épargnants qui sont prêts à accepter un faible niveau de risque à l'égard de cette partie de leur portefeuille. Cependant, ce Fonds pourrait faire partie d'un portefeuille dont le risque global peut être inférieur ou supérieur au risque propre à cette partie. Veuillez consulter la rubrique *Méthode de classification des risques d'investissement*, à la page 69, pour savoir comment nous classifions les risques d'investissement de ce Fonds.

Portefeuille de catégorie de société de revenu équilibré Franklin Quotientiel

Politique en matière de distributions

- Le Fonds peut verser des dividendes ordinaires imposables au cours de l'année et des dividendes sur les gains en capital en janvier ou en février de chaque année.
- Pour ce qui est des actions des séries FT, OT, T et V, le Fonds peut également distribuer tout remboursement de capital le dernier jour ouvrable de chaque mois (sauf en décembre, où il peut être distribué plus tôt). Pour ce qui est des actions des séries FT, OT, T et V, les versements annuels de dividendes ordinaires imposables ou de dividendes sur les gains en capital ne peuvent être réinvestis que dans des actions supplémentaires du Fonds et ne peuvent être versés en espèces.

Les distributions ou les dividendes sont réinvestis de façon automatique dans des actions supplémentaires du Fonds, à moins que vous ne nous avisiez par écrit que vous préférez les recevoir en espèces. Veuillez consulter la page 70 pour obtenir de plus amples renseignements.

Les remboursements de capital ne reflètent pas nécessairement le rendement du Fonds et ne devraient pas être confondus avec les notions de « rendement » ou de « revenu ». Vous ne devriez pas tirer de conclusions à propos du rendement du Fonds en vous fiant au montant de la distribution.

Les remboursements de capital réduiront le montant de votre placement initial et peuvent donner lieu au remboursement de votre placement initial. Un remboursement de capital qui vous est versé n'est pas imposable immédiatement, mais il réduira le PBR des titres visés. Vous devriez consulter votre conseiller fiscal au sujet des conséquences fiscales que pourrait entraîner le versement d'un remboursement de capital sur les actions des séries FT, OT, T et V.

Frais de l'organisme de placement collectif pris en charge indirectement par les épargnants pour un placement initial de 1 000 \$ (en \$)

Un an Trois ans Cinq ans Dix ans

Frais payables sur :				
Série A	22,47	70,84	124,16	282,63
Série F	10,82	34,09	59,76	136,03
Série FT	10,82	34,09	59,76	136,03
Série I	16,28	51,31	89,93	204,71
Série PF	8,82	27,81	48,74	110,94
Série T	22,26	70,17	123,00	279,99
Série V	16,49	51,97	91,09	207,35

Les hypothèses requises utilisées dans le tableau qui précède, qui ne reflètent pas le rendement réel du Fonds, sont décrites à la rubrique *Frais de l'organisme de placement collectif pris en charge indirectement par les épargnants*, à la page 70.

Portefeuille d'actions diversifiées Franklin Quotientiel

Détails sur l'organisme de placement collectif

La série I n'accepte actuellement plus de nouvelles souscriptions (fermée aux nouveaux épargnants), mais les épargnants qui détiennent actuellement des titres peuvent continuer d'en acheter. Elle pourrait être offerte de nouveau aux nouveaux épargnants sur décision du gestionnaire.

Type d'organisme de placement collectif :	Portefeuille de répartition stratégique de l'actif
Date de création :	Parts des séries A, F, I et O : le 9 juin 2003 Parts des séries OT et T : le 14 juin 2007 Parts de série T-\$US : le 26 juin 2008 Parts des séries PF et PFT : le 3 octobre 2016
Nature des titres :	Parts des séries A, F, I, O, R, T et T-\$US d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible pour les régimes enregistrés :	Oui
Conseiller en valeurs :	Société Fiduciary Trust du Canada, Toronto (Ontario)

Quels types de placements l'organisme de placement collectif fait-il?

Objectif de placement

- Appréciation du capital à long terme en investissant surtout dans un ensemble diversifié d'OPC d'actions.

L'objectif de placement fondamental ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des porteurs de parts obtenue à une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Nos principes de placement fondamentaux sont décrits à la page 236.

Le Fonds :

- présente, dans des conditions normales de marché, une composition optimale de l'actif selon des fourchettes de 85 à 100 % pour les actions et de 0 à 15 % pour les titres à revenu fixe. Le conseiller en valeurs peut

réviser et rajuster la composition optimale de l'actif, à sa seule appréciation, en fonction de la conjoncture économique et de la valeur relative des titres participatifs;

- investit dans des OPC gérés par le gestionnaire. Le conseiller en valeurs peut, à sa seule appréciation, modifier la composition optimale de l'actif ou le pourcentage des avoirs d'un OPC quelconque, retirer un OPC ou en ajouter d'autres;
- peut investir jusqu'à 20 % de son actif net dans des fonds négociés en bourse non affiliés;
- peut, à l'occasion, adopter des stratégies de gestion des devises de manière à couvrir le risque de change;
- peut, à l'occasion, investir dans des obligations et des contrats à terme standardisés d'actions, à des fins autres que de couverture, afin d'obtenir une exposition aux marchés financiers, et à des fins de couverture, afin de réduire la position de risque du Fonds;
- peut détenir une partie de ses actifs en espèces, dans des titres du marché monétaire ou dans des OPC du marché monétaire tout en recherchant des occasions de placement ou à des fins de protection;
- peut à l'occasion détenir temporairement des titres à revenu fixe et des actions afin de faciliter les opérations en nature avec les Fonds sous-jacents;
- peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres et investir dans des instruments dérivés, y compris les contrats à terme de gré à gré, les contrats à terme standardisés, les contrats d'options (d'achat ou de vente) et les swaps (tels qu'ils sont décrits aux pages 66 à 68). Ces opérations et placements dans des instruments dérivés seront utilisés conjointement avec les autres stratégies de

placement du Fonds de la façon jugée la plus appropriée pour atteindre les objectifs de placement d'ensemble du Fonds et améliorer le rendement du Fonds. Ces placements sont autorisés par les règlements en valeurs mobilières et la dispense à l'égard de certaines règles portant sur les instruments dérivés accordée au Fonds et décrite à la rubrique *Placements dans des instruments dérivés* à la page 67.

En guise d'exception aux restrictions habituelles en matière de placement visant les OPC, le Fonds a obtenu l'autorisation des autorités canadiennes en valeurs mobilières d'investir jusqu'à 10 % de son actif net, selon sa valeur au marché au moment du placement, au total, dans des titres des sous-fonds Fonds communs de placement Franklin Templeton (chacun, un « sous-Fonds FCPFT »). Les sous-Fonds FCPFT sont gérés par une société membre du groupe du gestionnaire et sont constitués sous le régime des lois du Luxembourg à titre de *société d'investissement à capital variable*. Les sous-Fonds FCPFT sont admissibles à titre d'OPCVM ou d'*organismes de placement collectif en valeurs mobilières*, et sont offerts aux termes d'un prospectus dans plusieurs pays européens, entre autres. Dans le cadre de notre stratégie de placement, un placement dans des sous-Fonds FCPFT assure au Fonds une plus grande diversification en fonction des catégories d'actifs, des styles de placement, de la géographie, de la pondération par secteur et de la capitalisation boursière. Les sous-Fonds FCPFT ne sont pas assujettis à la réglementation canadienne sur les valeurs mobilières. Toutefois, ils sont assujettis aux restrictions et aux pratiques en matière de placement qui sont en grande partie semblables à celles régissant le Fonds au Canada.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'organisme de placement collectif?

- le risque propre aux titres participatifs
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque de taux d'intérêt
- le risque propre aux marchés émergents
- le risque propre aux petites sociétés

- le risque de liquidité
- le risque propre à la répartition de l'actif
- le risque propre à la gestion de portefeuille
- le risque propre aux grands investisseurs
- le risque propre à l'épuisement du capital (parts des séries OT, PFT, T et T-\$US seulement)
- le risque propre aux instruments dérivés
- le risque propre aux conventions de mise en pension et de prise en pension
- le risque propre aux prêts de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre aux obligations liées à l'inflation
- le risque propre à la cybersécurité

Au 18 mai 2017, un porteur de titres détenait 12,11 % du Fonds.

Reportez-vous à la page 2 pour obtenir une description complète de ces risques.

Qui devrait investir dans cet organisme de placement collectif?

Des épargnants qui :

- recherchent un avoir en titres participatifs principal, bien diversifié sur le plan du style de placement, de la région géographique et de la capitalisation boursière;
- comptent conserver leur placement à moyen terme ou à long terme;
- recherchent, dans le cas des parts des séries OT, PFT, T et T-\$US, des flux de trésorerie mensuels réguliers provenant de placements détenus à l'extérieur d'un régime enregistré.

Ce Fonds correspond aux épargnants qui sont prêts à accepter un niveau de risque de faible à modéré à l'égard de cette partie de leur portefeuille. Cependant, ce Fonds pourrait faire partie d'un portefeuille dont le risque global peut être inférieur ou supérieur au risque propre à cette partie. Veuillez consulter la rubrique *Méthode de classification des risques d'investissement*, à la page 69, pour savoir comment nous classifions les risques d'investissement de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

- Dans le cas des parts des séries A, F, I, O et PF, le Fonds distribue tout revenu et tout gain en capital net réalisé tous les ans en décembre et peut verser des distributions à d'autres moments au cours de l'année.
- Dans le cas des parts des séries OT, PFT, et T-\$US, le Fonds distribue le revenu ou fait un remboursement de capital le dernier jour ouvrable de chaque mois (sauf en décembre, où il peut être distribué plus tôt) et il distribue le revenu ou les gains en capital réalisés chaque année en décembre. Les distributions annuelles qui comprennent un revenu et des gains en capital ne peuvent être réinvesties que dans des parts supplémentaires du Fonds et ne peuvent être versées en espèces. Le Fonds peut effectuer des distributions à d'autres moments au cours de l'année.

Les distributions sont réinvesties de façon automatique dans des parts supplémentaires du Fonds, à moins que vous ne nous avisiez par écrit que vous préférez les recevoir en espèces. Veuillez consulter la page 70 pour obtenir de plus amples renseignements.

Les remboursements de capital ne reflètent pas nécessairement le rendement du Fonds et ne devraient pas être confondus avec les notions de « rendement » ou de « revenu ». Vous ne devriez pas tirer de conclusions à propos du rendement du Fonds en vous fiant au montant de la distribution.

Les remboursements de capital réduiront le montant de votre placement initial et peuvent donner lieu au remboursement de votre placement initial. Un remboursement de capital qui vous est versé n'est pas imposable immédiatement, mais il réduira le PBR des titres visés. Vous devriez consulter votre conseiller fiscal au sujet des conséquences fiscales que pourrait entraîner le versement d'un remboursement de capital sur les parts des séries OT, PFT, T et T-\$US.

Frais de l'organisme de placement collectif pris en charge indirectement par les épargnants pour un placement initial de 1 000 \$ (en \$)

	<i>Un an</i>	<i>Trois ans</i>	<i>Cinq ans</i>	<i>Dix ans</i>
Frais payables sur :				
<i>Série A</i>	27,09	85,40	149,69	340,74
<i>Série F</i>	15,33	48,33	84,71	192,82
<i>Série I</i>	18,38	57,93	101,53	231,12
<i>Série PF</i>	10,61	33,43	58,60	133,39
<i>Série PFT</i>	10,61	33,43	58,60	133,39
<i>Série T</i>	10,61	33,43	58,60	133,39
<i>Série T-\$US</i>	10,61	33,43	58,60	133,39

Les hypothèses requises utilisées dans le tableau qui précède, qui ne reflètent pas le rendement réel du Fonds, sont décrites à la rubrique *Frais de l'organisme de placement collectif pris en charge indirectement par les épargnants*, à la page 70.

Portefeuille de catégorie de société d'actions diversifiées Franklin Quotientiel

Détails sur l'organisme de placement collectif

La série I n'accepte actuellement plus de nouvelles souscriptions (fermée aux nouveaux épargnants), mais les épargnants qui détiennent actuellement des titres peuvent continuer d'en acheter. Elle pourrait être offerte de nouveau aux nouveaux épargnants sur décision du gestionnaire.

Type d'organisme de placement collectif :	Portefeuille de répartition stratégique de l'actif
Date de création :	Actions des séries A, F, I et O : le 28 juin 2004 Actions des séries FT, OT et T : le 27 septembre 2007 Actions de série T-\$US : le 26 juin 2008 Actions de série PF : le 15 juin 2015
Nature des titres :	Actions des séries A, F, FT, I, O, OT, PFT T et T-\$US d'une société d'investissement à capital variable
Admissible pour les régimes enregistrés :	Oui
Conseiller en valeurs :	Société Fiduciary Trust du Canada, Toronto (Ontario)

réviser et rajuster la composition optimale de l'actif, à sa seule appréciation, en fonction de la conjoncture économique et de la valeur relative des titres participatifs;

- investit dans des OPC gérés par le gestionnaire. Le conseiller en valeurs peut, à sa seule appréciation, modifier la composition optimale de l'actif ou le pourcentage des avoirs d'un OPC quelconque, retirer un OPC ou en ajouter d'autres;
- peut investir jusqu'à 20 % de son actif net dans des fonds négociés en bourse non affiliés;
- peut, à l'occasion, adopter des stratégies de gestion des devises de manière à couvrir le risque de change;
- peut, à l'occasion, investir dans des obligations et des contrats à terme standardisés d'actions, à des fins autres que de couverture, afin d'obtenir une exposition aux marchés financiers, et à des fins de couverture, afin de réduire la position de risque du Fonds;
- peut détenir une partie de ses actifs en espèces, dans des titres du marché monétaire ou dans des OPC du marché monétaire tout en recherchant des occasions de placement ou à des fins de protection;
- peut à l'occasion détenir temporairement des titres à revenu fixe et des actions afin de faciliter les opérations en nature avec les Fonds sous-jacents;
- peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres et investir dans des instruments dérivés, y compris les contrats à terme de gré à gré, les contrats à terme standardisés, les contrats d'options (d'achat ou de vente) et les swaps (tels qu'ils sont décrits aux pages 66 à 68). Ces opérations et placements dans des instruments dérivés seront utilisés conjointement avec les autres stratégies de

Quels types de placements l'organisme de placement collectif fait-il?

Objectif de placement

- Appréciation du capital à long terme en investissant surtout dans un ensemble diversifié d'OPC d'actions.

L'objectif de placement fondamental ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des actionnaires obtenue à une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Nos principes de placement fondamentaux sont décrits à la page 236.

Le Fonds :

- présente, dans des conditions normales de marché, une composition optimale de l'actif selon des fourchettes de 85 à 100 % pour les actions et de 0 à 15 % pour les titres à revenu fixe. Le conseiller en valeurs peut

Portefeuille de catégorie de société d'actions diversifiées Franklin Quotientiel

placement du Fonds de la façon jugée la plus appropriée pour atteindre les objectifs de placement d'ensemble du Fonds et améliorer le rendement du Fonds. Ces placements sont autorisés par les règlements en valeurs mobilières et la dispense à l'égard de certaines règles portant sur les instruments dérivés accordée au Fonds et décrite à la rubrique *Placements dans des instruments dérivés* à la page 67.

En guise d'exception aux restrictions habituelles en matière de placement visant les OPC, le Fonds a obtenu l'autorisation des autorités canadiennes en valeurs mobilières d'investir jusqu'à 10 % de son actif net, selon sa valeur au marché au moment du placement, au total, dans des titres des sous-fonds Fonds communs de placement Franklin Templeton (chacun, un « sous-Fonds FCPFT »). Les sous-Fonds FCPFT sont gérés par une société membre du groupe du gestionnaire et sont constitués sous le régime des lois du Luxembourg à titre de *société d'investissement à capital variable*. Les sous-Fonds FCPFT sont admissibles à titre d'OPCVM ou d'*organismes de placement collectif en valeurs mobilières*, et sont offerts aux termes d'un prospectus dans plusieurs pays européens, entre autres. Dans le cadre de notre stratégie de placement, un placement dans des sous-Fonds FCPFT assure au Fonds une plus grande diversification en fonction des catégories d'actifs, des styles de placement, de la géographie, de la pondération par secteur et de la capitalisation boursière. Les sous-Fonds FCPFT ne sont pas assujettis à la réglementation canadienne sur les valeurs mobilières. Toutefois, ils sont assujettis aux restrictions et aux pratiques en matière de placement qui sont en grande partie semblables à celles régissant le Fonds au Canada.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'organisme de placement collectif?

- le risque propre aux titres participatifs
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque de taux d'intérêt
- le risque propre aux marchés émergents
- le risque propre aux petites sociétés
- le risque de liquidité

- le risque propre à la répartition de l'actif
- le risque propre à la gestion de portefeuille
- le risque propre aux grands investisseurs
- le risque propre à l'épuisement du capital (actions des séries FT, OT, T et T-\$US seulement)
- le risque propre aux instruments dérivés
- le risque propre aux conventions de mise en pension et de prise en pension
- le risque propre aux prêts de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre aux fonds de catégorie de société
- le risque propre à l'imposition
- le risque propre aux obligations liées à l'inflation
- le risque propre à la cybersécurité

Reportez-vous à la page 2 pour obtenir une description complète de ces risques.

Qui devrait investir dans cet organisme de placement collectif?

Des épargnants qui :

- recherchent un avoir en titres participatifs principal, bien diversifié sur le plan de la catégorie d'actifs, du style de placement, de la région géographique et de la capitalisation boursière;
- comptent conserver leur placement à moyen terme ou à long terme;
- pour ce qui est des actions des séries FT, OT, T et T-\$US, recherchent des rentrées de fonds mensuelles régulières à partir de placements détenus à l'extérieur d'un régime enregistré.

Ce Fonds correspond aux épargnants qui sont prêts à accepter un niveau de risque de faible à modéré à l'égard de cette partie de leur portefeuille. Cependant, ce Fonds pourrait faire partie d'un portefeuille dont le risque global peut être inférieur ou supérieur au risque propre à cette partie. Veuillez consulter la rubrique *Méthode de classification des risques d'investissement*, à la page 69, pour savoir comment nous classifions les risques d'investissement de ce Fonds.

Portefeuille de catégorie de société d'actions diversifiées Franklin Quotientiel

Politique en matière de distributions

- Le Fonds peut verser des dividendes ordinaires imposables au cours de l'année et des dividendes sur les gains en capital en janvier ou en février de chaque année.
- Pour ce qui est des actions des séries FT, OT, T et T-\$US, le Fonds peut distribuer tout remboursement de capital le dernier jour ouvrable de chaque mois (sauf en décembre, où il peut être distribué plus tôt). Pour ce qui est des actions des séries FT, OT, T et T-\$US, les versements annuels de dividendes ordinaires imposables ou de dividendes sur les gains en capital ne peuvent être réinvestis que dans des actions supplémentaires du Fonds et ne peuvent être versés en espèces.

Les distributions ou les dividendes sont réinvestis de façon automatique dans des actions supplémentaires du Fonds, à moins que vous ne nous avisiez par écrit que vous préférez les recevoir en espèces. Veuillez consulter la page 70 pour obtenir de plus amples renseignements.

Les remboursements de capital ne reflètent pas nécessairement le rendement du Fonds et ne devraient pas être confondus avec les notions de « rendement » ou de « revenu ». Vous ne devriez pas tirer de conclusions à propos du rendement du Fonds en vous fiant au montant de la distribution.

Les remboursements de capital réduiront le montant de votre placement initial et peuvent donner lieu au remboursement de votre placement initial. Un remboursement de capital qui vous est versé n'est pas imposable immédiatement, mais il réduira le PBR des titres visés. Vous devriez consulter votre conseiller fiscal au sujet des conséquences fiscales que pourrait entraîner le versement d'un remboursement de capital sur les actions des séries FT, OT, T et T-\$US.

Frais de l'organisme de placement collectif pris en charge indirectement par les épargnants pour un placement initial de 1 000 \$ (en \$)

	<i>Un an</i>	<i>Trois ans</i>	<i>Cinq ans</i>	<i>Dix ans</i>
Frais payables sur :				
<i>Série A</i>	27,20	85,73	150,27	342,06
<i>Série F</i>	15,75	49,65	87,03	198,10
<i>Série FT</i>	15,02	47,33	82,97	188,86
<i>Série I</i>	18,17	57,27	100,37	228,48
<i>Série PF</i>	9,98	31,45	55,12	125,47
<i>Série T</i>	27,30	86,06	150,85	343,38
<i>Série T-\$US</i>	26,46	83,42	146,21	332,81

Les hypothèses requises utilisées dans le tableau qui précède, qui ne reflètent pas le rendement réel du Fonds, sont décrites à la rubrique *Frais de l'organisme de placement collectif pris en charge indirectement par les épargnants*, à la page 70.

Portefeuille de revenu diversifié Franklin Quotientiel

Détails sur l'organisme de placement collectif

La série I n'accepte actuellement plus de nouvelles souscriptions (fermée aux nouveaux épargnants), mais les épargnants qui détiennent actuellement des titres peuvent continuer d'en acheter. Elle pourrait être offerte de nouveau aux nouveaux épargnants sur décision du gestionnaire.

Type d'organisme de placement collectif :	Portefeuille de répartition stratégique de l'actif
Date de création :	Parts des séries A et F : le 26 juin 2008 Parts des séries FT, I, O et T : le 17 février 2003 Parts des séries PF et PFT : le 3 octobre 2016
Nature des titres :	Parts des séries A, F, I, O, S et T d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible pour les régimes enregistrés :	Oui
Conseiller en valeurs :	Société Fiduciary Trust du Canada, Toronto (Ontario)

Quels types de placements l'organisme de placement collectif fait-il?

Objectif de placement

- Revenu courant élevé et une certaine appréciation du capital à long terme en investissant surtout dans un ensemble diversifié d'OPC de revenu et d'obligations.

L'objectif de placement fondamental ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des porteurs de parts obtenue à une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Nos principes de placement fondamentaux sont décrits à la page 236.

Le Fonds :

- présente, dans des conditions normales de marché, une composition optimale de l'actif selon des fourchettes de 70 à 95 % pour les titres à revenu fixe et de 5 à 30 % pour les actions. Le conseiller en valeurs peut réviser et rajuster la composition optimale de l'actif, à sa seule appréciation, en fonction de la conjoncture économique et de la valeur

relative des titres de revenu et des titres participatifs;

- investit dans des OPC gérés par le gestionnaire. Le conseiller en valeurs peut, à sa seule appréciation, modifier la composition optimale de l'actif et le pourcentage des avoirs d'un OPC quelconque, retirer un OPC ou en ajouter d'autres;
- peut investir jusqu'à 20 % de son actif net dans des fonds négociés en bourse non affiliés;
- peut, à l'occasion, adopter des stratégies de gestion des devises de manière à couvrir le risque de change;
- peut, à l'occasion, investir dans des obligations et des contrats à terme standardisés d'actions, à des fins autres que de couverture, afin d'obtenir une exposition aux marchés financiers, et à des fins de couverture, afin de réduire la position de risque du Fonds;
- peut détenir une partie de ses actifs en espèces, dans des titres du marché monétaire ou dans des OPC du marché monétaire tout en recherchant des occasions de placement ou à des fins de protection;
- peut à l'occasion détenir temporairement des titres à revenu fixe et des actions afin de faciliter les opérations en nature avec les Fonds sous-jacents;
- peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres et investir dans des instruments dérivés, y compris les contrats à terme de gré à gré, les contrats à terme standardisés, les contrats d'options (d'achat ou de vente) et les swaps (tels qu'ils sont décrits aux pages 66 à 68). Ces opérations et placements dans des instruments dérivés seront utilisés conjointement avec les autres stratégies de placement du Fonds de la façon jugée la plus appropriée pour atteindre les objectifs de placement d'ensemble du Fonds et améliorer

son rendement. Ces placements sont autorisés par les règlements en valeurs mobilières et la dispense à l'égard de certaines règles portant sur les instruments dérivés accordée au Fonds et décrite à la rubrique *Placements dans des instruments dérivés* à la page 67.

En guise d'exception aux restrictions habituelles en matière de placement visant les OPC, le Fonds a obtenu l'autorisation des autorités canadiennes en valeurs mobilières d'investir jusqu'à 10 % de son actif net, selon sa valeur au marché au moment du placement, au total, dans des titres des sous-fonds Fonds communs de placement Franklin Templeton (chacun, un « sous-Fonds FCPFT »). Les sous-Fonds FCPFT sont gérés par une société membre du groupe du gestionnaire et sont constitués sous le régime des lois du Luxembourg à titre de *société d'investissement à capital variable*. Les sous-Fonds FCPFT sont admissibles à titre d'OPCVM ou d'*organismes de placement collectif en valeurs mobilières*, et sont offerts aux termes d'un prospectus dans plusieurs pays européens, entre autres. Dans le cadre de notre stratégie de placement, un placement dans des sous-Fonds FCPFT assure au Fonds une plus grande diversification en fonction des catégories d'actifs, des styles de placement, de la région, de la pondération par secteur et de la capitalisation boursière. Les sous-Fonds FCPFT ne sont pas assujettis à la réglementation canadienne sur les valeurs mobilières. Toutefois, ils sont assujettis aux restrictions et aux pratiques en matière de placement qui sont en grande partie semblables à celles régissant le Fonds au Canada.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'organisme de placement collectif?

- le risque de taux d'intérêt
- le risque propre aux titres participatifs
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre aux titres ayant une cote peu élevée
- le risque propre aux petites sociétés
- le risque de liquidité
- le risque propre aux marchés émergents
- le risque propre à la répartition de l'actif

- le risque propre à la gestion de portefeuille
- le risque propre aux grands investisseurs
- le risque propre à l'épuisement du capital (parts des séries FT, OT, PFT et T seulement)
- le risque propre aux instruments dérivés
- le risque propre aux conventions de mise en pension et de prise en pension
- le risque propre aux prêts de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre aux obligations liées à l'inflation
- le risque propre à la cybersécurité

Au 18 mai 2017, un porteur de titres détenait 13,02 % du Fonds.

Reportez-vous à la page 2 pour obtenir une description complète de ces risques.

Qui devrait investir dans cet organisme de placement collectif?

Des épargnants qui :

- recherchent un avoir générant un revenu élevé, bien diversifié sur le plan de la catégorie d'actifs, du style de placement et de la région;
- comptent conserver leur placement à moyen terme;
- recherchent, pour ce qui est des parts des séries FT, OT, PFT et T, des rentrées de fonds mensuelles régulières à partir de placements détenus à l'extérieur d'un régime enregistré.

Ce Fonds correspond aux épargnants qui sont prêts à accepter un faible niveau de risque à l'égard de cette partie de leur portefeuille. Cependant, ce Fonds pourrait faire partie d'un portefeuille dont le risque global peut être inférieur ou supérieur au risque propre à cette partie. Veuillez consulter la rubrique *Méthode de classification des risques d'investissement*, à la page 69, pour savoir comment nous classifions les risques d'investissement de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

- Pour ce qui est des parts des séries A, F, I, O et PF, le Fonds distribue tout revenu et tout gain en capital net réalisé tous les ans en décembre et peut effectuer des distributions à d'autres moments au cours de l'année.
- Pour ce qui est des parts des séries FT, OT, PFT et T, le Fonds distribue le revenu ou fait un remboursement de capital le dernier jour ouvrable de chaque mois (sauf en décembre, où il peut être distribué plus tôt) et il distribue le revenu ou les gains en capital réalisés tous les ans en décembre. Les distributions annuelles composées de revenu et de gains en capital sont nécessairement réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds et ne peuvent être versées en espèces. Le Fonds peut effectuer des distributions à d'autres moments au cours de l'année.

Les distributions sont réinvesties de façon automatique dans des parts supplémentaires du Fonds, à moins que vous ne nous avisiez par écrit que vous préférez les recevoir en espèces. Veuillez consulter la page 70 pour obtenir de plus amples renseignements.

Les remboursements de capital ne reflètent pas nécessairement le rendement du Fonds et ne devraient pas être confondus avec les notions de « rendement » ou de « revenu ». Vous ne devriez pas tirer de conclusions à propos du rendement du Fonds en vous fiant au montant de la distribution.

Les remboursements de capital réduiront le montant de votre placement initial et peuvent donner lieu au remboursement de votre placement initial. Un remboursement de capital qui vous est versé n'est pas imposable immédiatement, mais il réduira le PBR des titres visés. Vous devriez consulter votre conseiller fiscal au sujet des conséquences fiscales que pourrait entraîner le versement d'un remboursement de capital sur les parts des séries FT, OT, PFT et T.

Frais de l'organisme de placement collectif pris en charge indirectement par les épargnants pour un placement initial de 1 000 \$ (en \$)

	<i>Un an</i>	<i>Trois ans</i>	<i>Cinq ans</i>	<i>Dix ans</i>
Frais payables sur :				
<i>Série A</i>	20,79	65,54	114,88	261,50
<i>Série F</i>	10,92	34,43	60,34	137,35
<i>Série FT</i>	10,92	34,43	60,34	137,35
<i>Série I</i>	17,33	54,62	95,73	217,91
<i>Série PF</i>	9,14	28,80	50,48	114,90
<i>Série PFT</i>	9,14	28,80	50,48	114,90
<i>Série T</i>	20,69	65,21	114,30	260,18

Les hypothèses requises utilisées dans le tableau qui précède, qui ne reflètent pas le rendement réel du Fonds, sont décrites à la rubrique *Frais de l'organisme de placement collectif pris en charge indirectement par les épargnants*, à la page 70.

Portefeuille de catégorie de société de revenu diversifié Franklin Quotientiel

Détails sur l'organisme de placement collectif

La série I et la série V n'acceptent actuellement plus de nouvelles souscriptions (fermées aux nouveaux épargnants), mais les épargnants qui détiennent actuellement des titres peuvent continuer d'en acheter. Elles pourraient être offertes de nouveau aux nouveaux épargnants sur décision du gestionnaire.

Type d'organisme de placement collectif :	Portefeuille de répartition stratégique de l'actif
Date de création :	Actions des séries A, F, I et O : le 28 juin 2004 Actions des séries FT, OT et T : le 27 septembre 2007 Actions de série T-\$US : le 25 juin 2012 Actions de série PF : le 7 juillet 2014 Actions des séries PFT et V : le 26 février 2015
Nature des titres :	Actions des séries A, F, FT, I, O, OT, PFT, PFT, T, T-\$US et V d'une société d'investissement à capital variable
Admissible pour les régimes enregistrés :	Oui
Conseiller en valeurs :	Société Fiduciary Trust du Canada, Toronto (Ontario)

titres à revenu fixe et de 5 à 30 % pour les actions. Le conseiller en valeurs peut réviser et rajuster la composition optimale de l'actif, à sa seule appréciation, en fonction de la conjoncture économique et de la valeur relative des titres de revenu et des titres participatifs;

- investit dans des OPC gérés par le gestionnaire. Le conseiller en valeurs peut, à sa seule appréciation, modifier la composition optimale de l'actif ou le pourcentage des avoirs d'un OPC quelconque, retirer un OPC ou en ajouter d'autres;
- peut investir jusqu'à 20 % de son actif net dans des fonds négociés en bourse non affiliés;
- peut, à l'occasion, adopter des stratégies de gestion des devises de manière à couvrir le risque de change;
- peut, à l'occasion, investir dans des obligations et des contrats à terme standardisés d'actions, à des fins autres que de couverture, afin d'obtenir une exposition aux marchés financiers, et à des fins de couverture, afin de réduire la position de risque du Fonds;
- peut détenir une partie de ses actifs en liquidités, dans des titres du marché monétaire ou dans des OPC du marché monétaire tout en recherchant des occasions de placement ou à des fins de protection;
- peut à l'occasion détenir temporairement des titres à revenu fixe et des actions afin de faciliter les opérations en nature avec les Fonds sous-jacents;
- peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres et investir dans des instruments dérivés, y compris les contrats à terme de gré à gré, les contrats à terme standardisés, les contrats d'options (d'achat ou de vente) et les

Quels types de placements l'organisme de placement collectif fait-il?

Objectif de placement

- Revenu courant élevé et une certaine appréciation du capital à long terme en investissant surtout dans un ensemble diversifié d'OPC de revenu et d'obligations.

L'objectif de placement fondamental ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des actionnaires obtenue à une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Nos principes de placement fondamentaux sont décrits à la page 236.

Le Fonds :

- présente, dans des conditions normales de marché, une composition optimale de l'actif selon des fourchettes de 70 à 95 % pour les

Portefeuille de catégorie de société de revenu diversifié Franklin Quotientiel

swaps (tels qu'ils sont décrits aux pages 66 à 68). Ces opérations et placements dans des instruments dérivés seront utilisés conjointement avec les autres stratégies de placement du Fonds de la façon jugée la plus appropriée pour atteindre les objectifs de placement d'ensemble du Fonds et améliorer son rendement. Ces placements sont autorisés par les règlements en valeurs mobilières et la dispense à l'égard de certaines règles portant sur les instruments dérivés accordée au Fonds et décrite à la rubrique *Placements dans des instruments dérivés* à la page 67.

En guise d'exception aux restrictions habituelles en matière de placement visant les OPC, le Fonds a obtenu l'autorisation des autorités canadiennes en valeurs mobilières d'investir jusqu'à 10 % de son actif net, selon sa valeur au marché au moment du placement, au total, dans des titres des sous-fonds Fonds communs de placement Franklin Templeton (chacun, un « sous-Fonds FCPFT »). Les sous-Fonds FCPFT sont gérés par une société membre du groupe du gestionnaire et sont constitués sous le régime des lois du Luxembourg à titre de *société d'investissement à capital variable*. Les sous-Fonds FCPFT sont admissibles à titre d'OPCVM ou d'*organismes de placement collectif en valeurs mobilières*, et sont offerts aux termes d'un prospectus dans plusieurs pays européens, entre autres. Dans le cadre de notre stratégie de placement, un placement dans des sous-Fonds FCPFT assure au Fonds une plus grande diversification en fonction des catégories d'actifs, des styles de placement, de la région, de la pondération par secteur et de la capitalisation boursière. Les sous-Fonds FCPFT ne sont pas assujettis à la réglementation canadienne sur les valeurs mobilières. Toutefois, ils sont assujettis aux restrictions et aux pratiques en matière de placement qui sont en grande partie semblables à celles régissant le Fonds au Canada.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'organisme de placement collectif?

- le risque de taux d'intérêt
- le risque propre aux titres participatifs
- le risque propre aux placements étrangers

- le risque propre aux titres ayant une cote peu élevée
- le risque propre aux petites sociétés
- le risque de liquidité
- le risque propre aux marchés émergents
- le risque propre à la répartition de l'actif
- le risque propre à la gestion de portefeuille
- le risque propre aux grands investisseurs
- le risque propre à l'épuisement du capital (actions des séries FT, OT, PFT, T et T-\$US seulement)
- le risque propre aux instruments dérivés
- le risque propre aux conventions de mise en pension et de prise en pension
- le risque propre aux prêts de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre aux fonds de catégorie de société
- le risque propre à l'imposition
- le risque propre aux obligations liées à l'inflation
- le risque propre à la cybersécurité

Au 18 mai 2017, deux porteurs de titres détenaient respectivement 13,37 % et 12,11 % du Fonds et le gestionnaire détenait 10,35 % du Fonds.

Reportez-vous à la page 2 pour obtenir une description complète de ces risques.

Qui devrait investir dans cet organisme de placement collectif?

Des épargnants qui :

- recherchent un avoir principal générant un revenu élevé, bien diversifié sur le plan de la catégorie d'actifs, du style de placement et de la région;
- comptent conserver leur placement à moyen terme;
- pour ce qui est des actions des séries FT, OT, PFT, T, T-\$US et V, recherchent des rentrées de fonds mensuelles régulières à partir de placements détenus à l'extérieur d'un régime enregistré.

Ce Fonds correspond aux épargnants qui sont prêts à accepter un faible niveau de risque à l'égard de cette partie de leur portefeuille. Cependant, ce Fonds pourrait faire partie d'un portefeuille dont le risque global peut être inférieur ou supérieur au risque propre à cette

Portefeuille de catégorie de société de revenu diversifié Franklin Quotientiel

partie. Veuillez consulter la rubrique *Méthode de classification des risques d'investissement*, à la page 69, pour savoir comment nous classifions les risques d'investissement de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

- Le Fonds peut verser des dividendes ordinaires imposables au cours de l'année et des dividendes sur les gains en capital en janvier ou en février de chaque année.
- Pour ce qui est des actions des séries FT, OT, PFT, T, T-\$US et V, le Fonds peut distribuer tout remboursement de capital le dernier jour ouvrable de chaque mois (sauf en décembre, où il peut être distribué plus tôt). Pour ce qui est des actions des séries R, S, T, T-\$US, V et W, les versements annuels de dividendes ordinaires imposables ou de dividendes sur les gains en capital ne peuvent être réinvestis que dans des actions supplémentaires du Fonds et ne peuvent être versés en espèces.

Les distributions ou les dividendes sont réinvestis de façon automatique dans des actions supplémentaires du Fonds, à moins que vous ne nous avisiez par écrit que vous préférez les recevoir en espèces. Veuillez consulter la page 70 pour obtenir de plus amples renseignements.

Les remboursements de capital ne reflètent pas nécessairement le rendement du Fonds et ne devraient pas être confondus avec les notions de « rendement » ou de « revenu ». Vous ne devriez pas tirer de conclusions à propos du rendement du Fonds en vous fiant au montant de la distribution.

Les remboursements de capital réduiront le montant de votre placement initial et peuvent donner lieu au remboursement de votre placement initial. Un remboursement de capital qui vous est versé n'est pas imposable immédiatement, mais il réduira le PBR des titres visés. Vous devriez consulter votre conseiller fiscal au sujet des conséquences fiscales que pourrait entraîner le versement d'un remboursement de capital sur les actions des séries FT, OT, PFT, T, T-\$US et V.

Frais de l'organisme de placement collectif pris en charge indirectement par les épargnants pour un placement initial de 1 000 \$ (en \$)

	<i>Un an</i>	<i>Trois ans</i>	<i>Cinq ans</i>	<i>Dix ans</i>
Frais payables sur :				
<i>Série A</i>	20,90	65,87	115,46	262,82
<i>Série F</i>	10,92	34,43	60,34	137,35
<i>Série FT</i>	10,82	34,09	59,76	136,03
<i>Série I</i>	17,64	55,61	97,47	221,88
<i>Série PF</i>	9,14	28,80	50,48	114,90
<i>Série PFT</i>	9,14	28,80	50,48	114,90
<i>Série T</i>	20,79	65,54	114,88	261,50
<i>Série T-\$US</i>	20,37	64,22	112,56	256,21
<i>Série V</i>	18,06	56,93	99,79	227,16

Les hypothèses requises utilisées dans le tableau qui précède, qui ne reflètent pas le rendement réel du Fonds, sont décrites à la rubrique *Frais de l'organisme de placement collectif pris en charge indirectement par les épargnants*, à la page 70.

Portefeuille de titres à revenu fixe Franklin Quotientiel

Détails sur l'organisme de placement collectif

Type d'organisme de placement collectif :	Portefeuille de répartition stratégique de l'actif
Date de création :	Parts des séries A, F, O et PF : le 14 novembre 2016
Nature des titres :	Parts des séries A, F, O et PF d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible pour les régimes enregistrés :	Oui
Conseiller en valeurs :	Société Fiduciary Trust du Canada, Toronto (Ontario)

Quels types de placements l'organisme de placement collectif fait-il?

Objectif de placement

- Un revenu courant élevé et une certaine appréciation du capital à long terme en investissant surtout dans un ensemble diversifié d'OPC de titres à revenu fixe canadiens et étrangers.

L'objectif de placement fondamental ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des porteurs de parts obtenue à une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Nos principes de placement fondamentaux sont décrits à la page 236.

Le Fonds :

- a recours à une stratégie de répartition tactique de l'actif entre une multiplicité de secteurs de titres à revenu fixe et de régions, tant au Canada qu'à l'étranger, de manière à diversifier ses placements selon la capitalisation boursière, la qualité du crédit, la durée et le style de placement;
- présente, dans des conditions normales de marché, une composition optimale de l'actif selon des fourchettes de 25 % à 75 % pour les titres à revenu fixe canadiens et de 25 % à 75 % pour les titres à revenu fixe étrangers;

- investit dans des OPC gérés par le gestionnaire ou des tiers. Le conseiller en valeurs peut, à sa seule appréciation, modifier la composition optimale de l'actif ou le pourcentage des avoirs d'un OPC quelconque, retirer un OPC ou en ajouter d'autres;
- peut investir jusqu'à 20 % de son actif net dans des fonds négociés en bourse de tiers;
- peut, à l'occasion, adopter des stratégies de gestion des devises de manière à couvrir le risque de change; ces stratégies de gestion des devises peuvent comprendre l'investissement dans des contrats de change à terme, les options standardisées sur devises, les contrats à terme sur devises et les options sur les contrats à terme sur devises;
- peut, à l'occasion, investir dans des contrats à terme standardisés d'obligations, à des fins autres que de couverture, afin d'obtenir une exposition aux marchés financiers, et à des fins de couverture, afin de réduire la position de risque du Fonds;
- peut détenir une partie de ses actifs en espèces, dans des titres du marché monétaire ou dans des OPC du marché monétaire tout en recherchant des occasions de placement ou à des fins de protection;
- peut à l'occasion détenir temporairement des titres à revenu fixe afin de faciliter les opérations en nature avec les Fonds sous-jacents;
- peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres et investir dans des instruments dérivés, y compris les contrats à terme de gré à gré, les contrats à terme standardisés, les contrats d'options (d'achat ou de vente) et les swaps (tels qu'ils sont décrits aux pages 35 à 36). Ces opérations et placements dans des instruments dérivés seront utilisés conjointement avec les autres stratégies de placement du Fonds de la façon jugée la plus appropriée pour atteindre les objectifs de placement d'ensemble du Fonds et améliorer

son rendement. Ces placements sont autorisés par les règlements en valeurs mobilières et la dispense à l'égard de certaines règles portant sur les instruments dérivés accordée au Fonds et décrite à la rubrique Placements dans des instruments dérivés à la page 35.

En guise d'exception aux restrictions habituelles en matière de placement visant les OPC, le Fonds a obtenu l'autorisation des autorités canadiennes en valeurs mobilières d'investir jusqu'à 10 % de son actif net, selon sa valeur au marché au moment du placement, au total, dans des titres des sous-fonds Fonds communs de placement Franklin Templeton (chacun, un « sous-Fonds FCPFT »). Les sous-Fonds des FCPFT sont gérés par une société membre du groupe du gestionnaire et sont constitués sous le régime des lois du Luxembourg à titre de société d'investissement à capital variable. Les sous-Fonds FCPFT sont admissibles à titre d'OPCVM ou d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières, et sont offerts aux termes d'un prospectus dans plusieurs pays européens, entre autres. Dans le cadre de notre stratégie de placement, un placement dans des sous-Fonds FCPFT assure au Fonds une plus grande diversification en fonction des catégories d'actifs, des styles de placement, de la géographie, de la pondération par secteur et de la capitalisation boursière. Les sous-Fonds FCPFT ne sont pas assujettis à la réglementation canadienne sur les valeurs mobilières.

Toutefois, ils sont assujettis aux restrictions et aux pratiques en matière de placement qui sont en grande partie semblables à celles régissant le Fonds au Canada.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'organisme de placement collectif?

- le risque de taux d'intérêt
- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre aux titres ayant une cote peu élevée
- le risque propre aux petites sociétés

- le risque de liquidité
- le risque propre aux marchés émergents
- le risque propre à la répartition de l'actif
- le risque propre à la gestion de portefeuille
- le risque propre aux grands investisseurs
- le risque propre aux instruments dérivés
- le risque propre aux conventions de mise en pension et de prise en pension
- le risque propre aux prêts de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre aux obligations liées à l'inflation
- le risque propre à la cybersécurité

Reportez-vous à la page 2 pour obtenir une description complète de ces risques.

Qui devrait investir dans cet organisme de placement collectif?

Des épargnants qui :

- cherchent un portefeuille de placements de base de titres à revenu fixe bien diversifié sur le plan des secteurs, de la qualité de crédit de la durée, du style de placement et de régions;
- comptent conserver leur placement à moyen terme;

Ce Fonds correspond aux épargnants qui sont prêts à accepter un faible niveau de risque à l'égard de cette partie de leur portefeuille. Cependant, ce Fonds pourrait faire partie d'un portefeuille dont le risque global peut être supérieur au risque propre à cette partie. Veuillez consulter la rubrique Méthode de classification des risques d'investissement, à la page 37, pour savoir comment nous classifions les risques d'investissement de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

Le Fonds distribue le revenu le dernier jour ouvrable de chaque mois (sauf en décembre, où il peut être distribué plus tôt), distribue les gains en capital nets réalisés chaque année en décembre, et peut effectuer des distributions à d'autres moments au cours de l'année.

Portefeuille de titres à revenu fixe Franklin Quotientiel

Les distributions sont réinvesties de façon automatique dans des parts supplémentaires du Fonds, à moins que vous ne nous avisiez par écrit que vous préférez les recevoir en espèces. Veuillez consulter la page 70 pour obtenir de plus amples renseignements.

Frais de l'organisme de placement collectif pris en charge indirectement par les épargnants pour un placement initial de 1 000 \$ (en \$)

Un an Trois ans Cinq ans Dix ans

<i>Frais payables sur :</i>				
<i>Série A</i>	15,54	48,99	85,87	195,46
<i>Série F</i>	9,66	30,45	53,38	121,50
<i>Série PF</i>	8,51	26,81	47,00	106,98

Les hypothèses requises utilisées dans le tableau qui précède, qui ne reflètent pas le rendement réel du Fonds, sont décrites à la rubrique *Frais de l'organisme de placement collectif pris en charge indirectement par les épargnants*, à la page 70.

Portefeuille de croissance Franklin Quotentiel

Détails sur l'organisme de placement collectif

La série I n'accepte actuellement plus de nouvelles souscriptions (fermée aux nouveaux épargnants), mais les épargnants qui détiennent actuellement des titres peuvent continuer d'en acheter. Elle pourrait être offerte de nouveau aux nouveaux épargnants sur décision du gestionnaire.

Type d'organisme de placement collectif :	Portefeuille de répartition stratégique de l'actif
Date de création :	Parts des séries A, F, : le 19 août 2002 Parts des séries OT et T : le 14 juin 2007 Parts des séries PF et PFT : le 3 octobre 2016
Nature des titres :	Parts des séries A, F, I, O, OT, PF, PFT et T d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible pour les régimes enregistrés :	Oui
Conseiller en valeurs :	Société Fiduciary Trust du Canada, Toronto (Ontario)

Quels types de placements l'organisme de placement collectif fait-il?

Objectif de placement

- Appréciation du capital à long terme en investissant surtout dans un ensemble diversifié d'OPC d'actions, et stabilité accrue au moyen d'investissements dans des OPC de revenu.

L'objectif de placement fondamental ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des porteurs de parts obtenue à une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Nos principes de placement fondamentaux sont décrits à la page 236.

Le Fonds :

- présente, dans des conditions normales de marché, une composition optimale de l'actif selon des fourchettes de 10 à 35 % pour les titres à revenu fixe et de 65 à 90 % pour les actions. Le conseiller en valeurs peut réviser et rajuster la composition optimale de l'actif, à

sa seule appréciation, en fonction de la conjoncture économique et de la valeur relative des titres de revenu et des titres participatifs;

- investit dans des OPC gérés par le gestionnaire. Le conseiller en valeurs peut, à sa seule appréciation, modifier la composition optimale de l'actif et le pourcentage des avoirs d'un OPC quelconque, retirer un OPC ou en ajouter d'autres;
- peut investir jusqu'à 20 % de son actif net dans des fonds négociés en bourse non affiliés;
- peut, à l'occasion, adopter des stratégies de gestion des devises de manière à couvrir le risque de change;
- peut, à l'occasion, investir dans des obligations et des contrats à terme standardisés d'actions, à des fins autres que de couverture, afin d'obtenir une exposition aux marchés financiers, et à des fins de couverture, afin de réduire la position de risque du Fonds;
- peut détenir une partie de ses actifs en espèces, dans des titres du marché monétaire ou dans des OPC du marché monétaire tout en recherchant des occasions de placement ou à des fins de protection;
- peut à l'occasion détenir temporairement des titres à revenu fixe et des actions afin de faciliter les opérations en nature avec les Fonds sous-jacents;
- peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres et investir dans des instruments dérivés, y compris les contrats à terme de gré à gré, les contrats à terme standardisés, les contrats d'options (d'achat ou de vente) et les swaps (tels qu'ils sont décrits aux pages 66 à 68). Ces opérations et placements dans des instruments dérivés seront utilisés conjointement avec les autres stratégies de

placement du Fonds de la façon jugée la plus appropriée pour atteindre les objectifs de placement d'ensemble du Fonds et améliorer le rendement du Fonds. Ces placements sont autorisés par les règlements en valeurs mobilières et la dispense à l'égard de certaines règles portant sur les instruments dérivés accordée au Fonds et décrite à la rubrique *Placements dans des instruments dérivés* à la page 67.

En guise d'exception aux restrictions habituelles en matière de placement visant les OPC, le Fonds a obtenu l'autorisation des autorités canadiennes en valeurs mobilières d'investir jusqu'à 10 % de son actif net, selon sa valeur au marché au moment du placement, au total, dans des titres des sous-fonds Fonds communs de placement Franklin Templeton (chacun, un « sous-Fonds FCPFT »). Les sous-Fonds FCPFT sont gérés par une société membre du groupe du gestionnaire et sont constitués sous le régime des lois du Luxembourg à titre de *société d'investissement à capital variable*. Les sous-Fonds FCPFT sont admissibles à titre d'OPCVM ou d'*organismes de placement collectif en valeurs mobilières*, et sont offerts aux termes d'un prospectus dans plusieurs pays européens, entre autres. Dans le cadre de notre stratégie de placement, un placement dans des sous-Fonds FCPFT assure au Fonds une plus grande diversification en fonction des catégories d'actifs, des styles de placement, de la géographie, de la pondération par secteur et de la capitalisation boursière. Les sous-Fonds FCPFT ne sont pas assujettis à la réglementation canadienne sur les valeurs mobilières. Toutefois, ils sont assujettis aux restrictions et aux pratiques en matière de placement qui sont en grande partie semblables à celles régissant le Fonds au Canada.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'organisme de placement collectif?

- le risque propre aux titres participatifs
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque de taux d'intérêt
- le risque propre aux petites sociétés
- le risque de liquidité

- le risque propre aux marchés émergents
- le risque propre à la répartition de l'actif
- le risque propre à la gestion de portefeuille
- le risque propre aux grands investisseurs
- le risque propre à l'épuisement du capital (parts des séries OT, PFT et T seulement)
- le risque propre aux instruments dérivés
- le risque propre aux conventions de mise en pension et de prise en pension
- le risque propre aux prêts de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre aux obligations liées à l'inflation
- le risque propre à la cybersécurité

Reportez-vous à la page 2 pour obtenir une description complète de ces risques.

Qui devrait investir dans cet organisme de placement collectif?

Des épargnants qui :

- recherchent un avoir en titres participatifs principal, bien diversifié sur le plan de la catégorie d'actifs, du style de placement, de la région géographique et de la capitalisation boursière;
- comptent conserver leur placement à moyen terme ou à long terme;
- recherchent, dans le cas des parts des séries OT, PFT et T, des flux de trésorerie mensuels réguliers provenant de placements détenus à l'extérieur d'un régime enregistré.

Ce Fonds correspond aux épargnants qui sont prêts à accepter un niveau de risque de faible à modéré à l'égard de cette partie de leur portefeuille. Cependant, ce Fonds pourrait faire partie d'un portefeuille dont le risque global peut être inférieur ou supérieur au risque propre à cette partie. Veuillez consulter la rubrique *Méthode de classification des risques d'investissement*, à la page 69, pour savoir comment nous classifions les risques d'investissement de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

- Pour ce qui est des parts des séries A, F, I, O et PF, le Fonds distribue tout revenu et tout gain en capital net réalisé tous les ans en décembre et peut effectuer des distributions à d'autres moments au cours de l'année.
- Dans le cas des parts des séries OT, PFT et T, le Fonds distribue le revenu ou fait un remboursement de capital le dernier jour ouvrable de chaque mois (sauf en décembre, où il peut être distribué plus tôt) et il distribue le revenu ou les gains en capital réalisés chaque année en décembre. Les distributions annuelles qui comprennent un revenu et des gains en capital ne peuvent être réinvesties que dans des parts supplémentaires du Fonds et ne peuvent être versées en espèces. Le Fonds peut effectuer des distributions à d'autres moments au cours de l'année.

Les distributions sont réinvesties de façon automatique dans des parts supplémentaires du Fonds, à moins que vous ne nous avisiez par écrit que vous préférez les recevoir en espèces. Veuillez consulter la page 70 pour obtenir de plus amples renseignements.

Les remboursements de capital ne reflètent pas nécessairement le rendement du Fonds et ne devraient pas être confondus avec les notions de « rendement » ou de « revenu ». Vous ne devriez pas tirer de conclusions à propos du rendement du Fonds en vous fiant au montant de la distribution.

Les remboursements de capital réduiront le montant de votre placement initial et peuvent donner lieu au remboursement de votre placement initial. Un remboursement de capital qui vous est versé n'est pas imposable immédiatement, mais il réduira le PBR des titres visés. Vous devriez consulter votre conseiller fiscal au sujet des conséquences fiscales que pourrait entraîner le versement d'un remboursement de capital sur les parts des séries OT, PFT et T.

Frais de l'organisme de placement collectif pris en charge indirectement par les épargnants pour un placement initial de 1 000 \$ (en \$)

	<i>Un an</i>	<i>Trois ans</i>	<i>Cinq ans</i>	<i>Dix ans</i>
Frais payables sur :				
<i>Série A</i>	25,41	80,11	140,41	319,61
<i>Série F</i>	13,86	43,69	76,59	174,33
<i>Série I</i>	16,70	52,63	92,25	209,99
<i>Série PF</i>	10,08	31,78	55,70	126,79
<i>Série PFT</i>	10,08	31,78	55,70	126,79
<i>Série T</i>	25,52	80,44	140,99	320,93

Les hypothèses requises utilisées dans le tableau qui précède, qui ne reflètent pas le rendement réel du Fonds, sont décrites à la rubrique *Frais de l'organisme de placement collectif pris en charge indirectement par les épargnants*, à la page 70.

Portefeuille de catégorie de société de croissance Franklin Quotientiel

Détails sur l'organisme de placement collectif

La série I n'accepte actuellement plus de nouvelles souscriptions (fermée aux nouveaux épargnants), mais les épargnants qui détiennent actuellement des titres peuvent continuer d'en acheter. Elle pourrait être offerte de nouveau aux nouveaux épargnants sur décision du gestionnaire.

Type d'organisme de placement collectif :	Portefeuille de répartition stratégique de l'actif
Date de création :	Actions des séries A, F et O : le 28 juin 2004 Actions des séries FT et T : le 27 septembre 2007 Actions de série I : le 30 mars 2009 Actions de série PF : le 15 juin 2015
Nature des titres :	Actions des séries A, F, FT, I, O, PF et T d'une société d'investissement à capital variable
Admissible pour les régimes enregistrés :	Oui
Conseiller en valeurs :	Société Fiduciary Trust du Canada, Toronto (Ontario)

Quels types de placements l'organisme de placement collectif fait-il?

Objectif de placement

- Appréciation du capital à long terme en investissant surtout dans un ensemble diversifié d'OPC d'actions, et stabilité supplémentaire découlant de placements dans des OPC de revenu.

L'objectif de placement fondamental ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des actionnaires obtenue à une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Nos principes de placement fondamentaux sont décrits à la page 236.

Le Fonds :

- présente, dans des conditions normales de marché, une composition optimale de l'actif selon des fourchettes de 10 à 35 % pour les

titres à revenu fixe et de 65 à 90 % pour les actions. Le conseiller en valeurs peut réviser et rajuster la composition optimale de l'actif, à sa seule appréciation, en fonction de la conjoncture économique et de la valeur relative des titres de revenu et des titres participatifs;

- investit dans des OPC gérés par le gestionnaire. Le conseiller en valeurs peut, à sa seule appréciation, modifier la composition optimale de l'actif ou le pourcentage des avoirs d'un OPC quelconque, retirer un OPC ou en ajouter d'autres;
- peut investir jusqu'à 20 % de son actif net dans des fonds d'actions non affiliés;
- peut, à l'occasion, adopter des stratégies de gestion des devises de manière à couvrir le risque de change;
- peut, à l'occasion, investir dans des obligations et des contrats à terme standardisés d'actions, à des fins autres que de couverture, afin d'obtenir une exposition aux marchés financiers, et à des fins de couverture, afin de réduire la position de risque du Fonds;
- peut détenir une partie de ses actifs en espèces, dans des titres du marché monétaire ou dans des OPC du marché monétaire tout en recherchant des occasions de placement ou à des fins de protection;
- peut à l'occasion détenir temporairement des titres à revenu fixe et des actions afin de faciliter les opérations en nature avec les Fonds sous-jacents;
- peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres et investir dans des instruments dérivés, y compris les contrats à terme de gré à gré, les contrats à terme standardisés, les contrats d'options (d'achat ou de vente) et les swaps (tels qu'ils sont décrits aux pages 66 à

Portefeuille de catégorie de société de croissance Franklin Quotientiel

68). Ces opérations et placements dans des instruments dérivés seront utilisés conjointement avec les autres stratégies de placement du Fonds de la façon jugée la plus appropriée pour atteindre les objectifs de placement d'ensemble du Fonds et améliorer le rendement du Fonds. Ces placements sont autorisés par les règlements en valeurs mobilières et la dispense à l'égard de certaines règles portant sur les instruments dérivés accordée au Fonds et décrite à la rubrique *Placements dans des instruments dérivés* à la page 67.

En guise d'exception aux restrictions habituelles en matière de placement visant les OPC, le Fonds a obtenu l'autorisation des autorités canadiennes en valeurs mobilières d'investir jusqu'à 10 % de son actif net, selon sa valeur au marché au moment du placement, au total, dans des titres des sous-fonds Fonds communs de placement Franklin Templeton (chacun, un « sous-Fonds FCPFT »). Les sous-Fonds FCPFT sont gérés par une société membre du groupe du gestionnaire et sont constitués sous le régime des lois du Luxembourg à titre de *société d'investissement à capital variable*. Les sous-Fonds FCPFT sont admissibles à titre d'OPCVM ou d'*organismes de placement collectif en valeurs mobilières*, et sont offerts aux termes d'un prospectus dans plusieurs pays européens, entre autres. Dans le cadre de notre stratégie de placement, un placement dans des sous-Fonds FCPFT assure au Fonds une plus grande diversification en fonction des catégories d'actifs, des styles de placement, de la géographie, de la pondération par secteur et de la capitalisation boursière. Les sous-Fonds FCPFT ne sont pas assujettis à la réglementation canadienne sur les valeurs mobilières. Toutefois, ils sont assujettis aux restrictions et aux pratiques en matière de placement qui sont en grande partie semblables à celles régissant le Fonds au Canada.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'organisme de placement collectif?

- le risque propre aux titres participatifs
- le risque propre aux placements étrangers

- le risque de taux d'intérêt
- le risque propre aux petites sociétés
- le risque de liquidité
- le risque propre aux marchés émergents
- le risque propre à la répartition de l'actif
- le risque propre à la gestion de portefeuille
- le risque propre aux grands investisseurs
- le risque propre à l'épuisement du capital (actions des séries FT et T seulement)
- le risque propre aux instruments dérivés
- le risque propre aux conventions de mise en pension et de prise en pension
- le risque propre aux prêts de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre aux fonds de catégorie de société
- le risque propre à l'imposition
- le risque propre aux obligations liées à l'inflation
- le risque propre à la cybersécurité

Reportez-vous à la page 2 pour obtenir une description complète de ces risques.

Qui devrait investir dans cet organisme de placement collectif?

Des épargnants qui :

- recherchent un avoir en titres principal, bien diversifié sur le plan de la catégorie d'actifs, du style de placement, de la région géographique et de la capitalisation boursière;
- comptent conserver leur placement à moyen terme ou à long terme;
- pour ce qui est des actions des séries FT et T, recherchent des rentrées de fonds mensuelles régulières à partir de placements détenus à l'extérieur d'un régime enregistré.

Ce Fonds correspond aux épargnants qui sont prêts à accepter un niveau de risque de faible à modéré à l'égard de cette partie de leur portefeuille. Cependant, ce Fonds pourrait faire partie d'un portefeuille dont le risque global peut être inférieur ou supérieur au risque propre à cette partie. Veuillez consulter la rubrique *Méthode de classification des risques d'investissement*, à la page 69, pour savoir comment nous classifions les risques d'investissement de ce Fonds.

Portefeuille de catégorie de société de croissance Franklin Quotientiel

Politique en matière de distributions

- Le Fonds peut verser des dividendes ordinaires imposables au cours de l'année et des dividendes sur les gains en capital en janvier ou en février de chaque année.
- Pour ce qui est des actions des séries FT et T, le Fonds peut distribuer tout remboursement de capital le dernier jour ouvrable de chaque mois (sauf en décembre, où il peut être distribué plus tôt). Pour ce qui est des actions des séries FT et T, les versements annuels de dividendes ordinaires imposables ou de dividendes sur les gains en capital ne peuvent être réinvestis que dans des actions supplémentaires du Fonds et ne peuvent être versés en espèces.

Les distributions ou les dividendes sont réinvestis de façon automatique dans des actions supplémentaires du Fonds, à moins que vous ne nous avisiez par écrit que vous préférez les recevoir en espèces. Veuillez consulter la page 70 pour obtenir de plus amples renseignements.

Les remboursements de capital ne reflètent pas nécessairement le rendement du Fonds et ne devraient pas être confondus avec les notions de « rendement » ou de « revenu ». Vous ne devriez pas tirer de conclusions à propos du rendement du Fonds en vous fiant au montant de la distribution.

Les remboursements de capital réduiront le montant de votre placement initial et peuvent donner lieu au remboursement de votre placement initial. Un remboursement de capital qui vous est versé n'est pas imposable immédiatement, mais il réduira le PBR des titres visés. Vous devriez consulter votre conseiller fiscal au sujet des conséquences fiscales que pourrait entraîner le versement d'un remboursement de capital sur les actions des séries FT et T.

Frais de l'organisme de placement collectif pris en charge indirectement par les épargnants pour un placement initial de 1 000 \$ (en \$)

	<i>Un an</i>	<i>Trois ans</i>	<i>Cinq ans</i>	<i>Dix ans</i>
Frais payables sur :				
<i>Série A</i>	25,41	80,11	140,41	319,61
<i>Série F</i>	13,86	43,69	76,59	174,33
<i>Série FT</i>	13,86	43,69	76,59	174,33
<i>Série I</i>	16,70	52,63	92,25	209,99
<i>Série PF</i>	9,87	31,12	54,54	124,14
<i>Série T</i>	25,94	81,76	143,31	326,21

Les hypothèses requises utilisées dans le tableau qui précède, qui ne reflètent pas le rendement réel du Fonds, sont décrites à la rubrique *Frais de l'organisme de placement collectif pris en charge indirectement par les épargnants*, à la page 70.

Fonds de sociétés à grande capitalisation canadiennes Franklin Templeton

Détails sur l'organisme de placement collectif

La série O est actuellement plafonnée (aucun nouvel épargnant ne peut souscrire de titres). Elle pourrait être offerte à nouveau, à la discrétion du gestionnaire.

Type d'organisme de placement collectif :	Fonds d'actions de sociétés canadiennes à grande capitalisation
Date de création :	Parts de série O : le 27 juin 2008
Nature des titres :	Parts de série O d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible pour les régimes enregistrés :	Oui
Conseiller en valeurs :	Société de Placements Franklin Templeton, Toronto (Ontario)
Sous-conseiller :	Foyston, Gordon & Payne Inc., Toronto (Ontario)

- dans des conditions normales de marché, le Fonds investira surtout dans des sociétés à grande capitalisation (en général, les sociétés dont la capitalisation boursière est supérieure à 4 milliards de dollars au moment de l'achat), mais il peut aussi investir dans des sociétés à moyenne capitalisation (en général, les sociétés dont la capitalisation boursière se situe entre 0,8 et 4 milliards de dollars au moment de l'achat), et des actions de sociétés à petite capitalisation (en général, les sociétés dont la capitalisation boursière est inférieure à 0,8 milliard de dollars au moment de l'achat);
- peut investir jusqu'à 15 % de ses actifs dans des titres étrangers;
- peut détenir une partie de ses actifs en liquidités, dans des titres du marché monétaire ou dans des OPC du marché monétaire tout en recherchant des occasions de placement ou à des fins de protection;
- peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres et investir dans des instruments dérivés, y compris les contrats à terme de gré à gré, les options d'achat, les options de vente et les swaps (tels qu'ils sont décrits aux pages 66 à 67). Ces opérations et placements dans des instruments dérivés seront utilisés conjointement avec les autres stratégies de placement du Fonds de la façon jugée la plus appropriée pour atteindre les objectifs de placement d'ensemble du Fonds et améliorer le rendement du Fonds. Ces placements sont autorisés par les règlements en valeurs mobilières, et la dispense à l'égard de certaines règles portant sur les instruments dérivés accordée au Fonds est décrite à la rubrique *Placements dans des instruments dérivés* à la page 67.

Quels types de placements l'organisme de placement collectif fait-il?

Objectif de placement

Appréciation du capital à long terme en investissant surtout dans un portefeuille diversifié de titres participatifs de sociétés à grande capitalisation canadiennes.

L'objectif de placement fondamental ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des porteurs de parts obtenue à une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le sous-conseiller du Fonds a recours à une approche de placement ascendante axée sur la valeur fondée sur une recherche fondamentale interne détaillée. Lorsqu'il s'agit d'examiner les placements, les principales préoccupations consistent à sélectionner des sociétés de qualité acquises à des cours raisonnables.

Le Fonds :

- vise les placements dans des sociétés qui ont de solides perspectives d'affaires, une bonne santé financière, une gestion de qualité et des titres participatifs aux prix conservateurs;

Le Fonds peut se livrer à un nombre limité de ventes à découvert. Ces opérations seront utilisées conjointement avec les autres stratégies

Fonds de sociétés à grande capitalisation canadiennes Franklin Templeton

de placement, de la façon jugée la plus appropriée pour atteindre l'objectif de placement d'ensemble du Fonds et améliorer son rendement. Reportez-vous à la rubrique *Vente à découvert*, à la page 68, pour obtenir de plus amples renseignements.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'organisme de placement collectif?

- le risque propre aux titres participatifs
- le risque propre aux petites sociétés
- le risque de liquidité
- le risque propre à la concentration
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre aux grands investisseurs
- le risque propre à la gestion de portefeuille
- le risque propre aux instruments dérivés
- le risque propre aux conventions de mise en pension et de prise en pension
- le risque propre aux ventes à découvert
- le risque propre aux prêts de titres
- le risque propre à la cybersécurité

Au 18 mai 2017, le Portefeuille équilibré de croissance Franklin Quotientiel détenait 40,22 % du Fonds, le Portefeuille équilibré de revenu Franklin Quotientiel détenait 13,68 % du Fonds, le Portefeuille de catégorie de société de croissance équilibrée Franklin Quotientiel détenait 10,47 % du Fonds et le Portefeuille de croissance Franklin Quotientiel détenait 10,45 % du Fonds.

Reportez-vous à la page 2 pour obtenir une description complète de ces risques.

Qui devrait investir dans cet organisme de placement collectif?

Des épargnants qui :

- recherchent un fonds principal de sociétés à grande capitalisation canadiennes;
- comptent conserver leur placement à moyen terme ou à long terme.

Ce Fonds correspond aux épargnants qui sont prêts à accepter un niveau de risque de faible à modéré à l'égard de cette partie de leur portefeuille.

Cependant, ce Fonds pourrait faire partie d'un portefeuille dont le risque global peut être inférieur ou supérieur au risque propre à cette partie. Veuillez consulter la rubrique *Méthode de classification des risques d'investissement*, à la page 69, pour savoir comment nous classifions les risques d'investissement de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

Le Fonds distribue le revenu et les gains en capital nets réalisés tous les ans en décembre et peut verser des distributions à d'autres moments au cours de l'année.

Les distributions sont réinvesties de façon automatique dans des parts supplémentaires du Fonds, à moins que vous ne nous avisiez par écrit que vous préférez les recevoir en espèces. Veuillez consulter la page 70 pour obtenir de plus amples renseignements.

Frais de l'organisme de placement collectif pris en charge indirectement par les épargnants

Veuillez consulter la rubrique *Frais de l'organisme de placement collectif pris en charge indirectement par les épargnants*, à la page 70.

Glossaire

Actions ou titres participatifs

Valeurs représentant une participation proportionnelle dans une société. Certains titres participatifs donnent droit à des dividendes réguliers, d'autres non. Bon nombre d'épargnants achètent des actions parce qu'ils s'attendent à ce que les bénéfices de la société en question augmentent et entraînent une hausse de la valeur au marché de leurs actions. Ces actions ou titres participatifs comprennent les actions ordinaires, les actions privilégiées et les titres convertibles en actions ordinaires.

Catégorie

La Catégorie Société Franklin Templeton Ltée offre actuellement 29 catégories d'actions spéciales convertibles, et chacune de ces catégories est appelée dans le présent prospectus un Fonds de catégorie de société. La Catégorie Société Franklin Templeton Ltée peut émettre d'autres catégories d'actions. Chaque Fonds de catégorie de société assure le suivi d'un portefeuille d'actifs distinct dont la Catégorie Société Franklin Templeton Ltée est propriétaire. Actuellement, chaque Fonds de catégorie de société est divisé en trois séries distinctes d'actions (appelées les séries A, F et O). Certains des Fonds de catégorie de société offrent également des actions des séries FT, I, OT, PF, PFT, T, T-\$US et V. Chaque Fonds de catégorie de société peut être divisé en des séries supplémentaires d'actions.

Courtiers

Courtiers, y compris les courtiers en valeurs mobilières inscrits, les courtiers en épargne collective et les courtiers sur les marchés non réglementés, ainsi que les autres intermédiaires qui agissent à titre de courtiers et qui distribuent des titres de fonds communs de placement.

Durée

Période pendant laquelle vous détenez un placement.

<p><i>Court terme</i> : jusqu'à un an <i>Moyen terme</i> : entre un an et cinq ans <i>Long terme</i> : plus de cinq ans</p>

Fermeture d'un Fonds ou d'une série d'un Fonds

Lorsque nous fermons un Fonds ou une série d'un Fonds, nous ne permettons aucune nouvelle souscription de titres du Fonds ou de la série du Fonds qui est fermé. Nous nous réservons le droit de rouvrir un Fonds ou une série d'un Fonds en tout temps.

Fonds de catégorie de société

Désigne un ou plusieurs des Fonds suivants qui représentent tous des catégories de titres émises par la Catégorie Société Franklin Templeton Ltée. Les Fonds de catégorie de société sont les suivants :

- Catégorie de société de croissance asiatique Templeton
- Catégorie de société de marchés émergents Templeton
- Catégorie de société de marchés frontaliers Templeton
- Catégorie de société mondiale de petites sociétés Templeton
- Catégorie de société de croissance Templeton
- Catégorie de société internationale d'actions Templeton
- Catégorie de société de croissance mondiale Franklin
- Catégorie de société d'opportunités américaines Franklin (auparavant, la Catégorie de société de croissance à capitalisation variable Franklin)
- Catégorie de société américaine de revenu mensuel Franklin
- Catégorie couverte de société américaine de revenu mensuel Franklin

Catégorie de société américaine de croissance des dividendes Franklin
 Catégorie couverte de société américaine de croissance des dividendes Franklin
 Catégorie de société canadienne Franklin ActiveQuant (auparavant, la Catégorie de société de convergence canadienne Franklin Bissett)
 Catégorie de société équilibrée d'actions canadiennes de toutes capitalisations Franklin Bissett
 Catégorie de société équilibrée canadienne Franklin Bissett
 Catégorie de société canadienne de dividendes Franklin Bissett
 Catégorie de société d'actions canadiennes Franklin Bissett
 Catégorie de société de revenu de dividendes Franklin Bissett
 Catégorie de société d'énergie Franklin Bissett
 Catégorie de société du marché monétaire Franklin Bissett
 Catégorie de société de sociétés à petite capitalisation Franklin Bissett
 Catégorie américaine Franklin ActiveQuant (auparavant, le Catégorie de société d'orientation américaine Franklin Bissett)
 Catégorie de société mondiale Découverte Franklin Mutual
 Catégorie de société américaine d'actions Franklin Mutual
 Portefeuille de catégorie de société de croissance équilibrée Franklin Quotientiel
 Portefeuille de catégorie de société de revenu équilibré Franklin Quotientiel
 Portefeuille de catégorie de société d'actions diversifiées Franklin Quotientiel
 Portefeuille de catégorie de société de revenu diversifié Franklin Quotientiel
 Portefeuille de catégorie de société de croissance Franklin Quotientiel

Fonds sous-jacents aux Fonds de catégorie de société
 Désigne les Fonds dans lesquels les Fonds de catégorie de société correspondants investissent. Les Fonds sous-jacents aux Fonds de catégorie de société sont les suivants :

Fonds de croissance asiatique Templeton
 Fonds de marchés émergents Templeton
 Fonds de marchés frontaliers Templeton
 Fonds mondial de petites sociétés Templeton
 Fonds de croissance Templeton, Ltée
 Fonds international d'actions Templeton
 Fonds de croissance mondiale Franklin
 Fonds d'opportunités américaines Franklin (auparavant, le Fonds de croissance à capitalisation variable Franklin)
 Fonds américain de revenu mensuel Franklin
 Fonds américain de croissance des dividendes Franklin
 Fonds canadien Franklin ActiveQuant (auparavant, le Fonds de convergence canadienne Franklin Bissett)
 Fonds équilibré d'actions canadiennes de toutes capitalisations Franklin Bissett
 Fonds canadien de dividendes Franklin Bissett
 Fonds d'actions canadiennes Franklin Bissett
 Fonds de revenu de dividendes Franklin Bissett
 Fonds du marché monétaire Franklin Bissett
 Fonds de sociétés à petite capitalisation Franklin Bissett
 Fonds américain Franklin ActiveQuant (auparavant, le Fonds d'orientation américaine Franklin Bissett)
 Fonds mondial Découverte Franklin Mutual
 Fonds américain d'actions Franklin Mutual

Fonds sous-jacents aux Portefeuilles Franklin Quotientiel

Désigne les Fonds dans lesquels les Portefeuilles Franklin Quotientiel correspondants investissent à l'occasion.

Mode avec frais d'acquisition

Le mode avec frais d'acquisition est un mode de souscription de titres des séries A (y compris A [couverte]), I, T (y compris T-\$US) et V. Suivant ce mode de souscription, au moment de l'achat, vous négociez un courtage avec votre courtier pouvant aller jusqu'à 6 % du montant que vous avez investi dans des titres de série A (y compris A [couverte]) et de série T (y compris T-\$US) [jusqu'à 2 % pour les titres des séries I et V]. Ce courtage est déduit du montant de votre rachat.

Mode avec frais d'acquisition réduits

Le mode avec frais d'acquisition réduits est un mode de souscription des titres de série A (y compris A [couverte]) et de série T (y compris T-\$US). Suivant ce mode de souscription, au moment de l'achat, le montant intégral de votre achat est investi dans le Fonds, et nous versons à votre courtier un courtage correspondant à 2,5 % du montant que vous avez investi. Vous ne nous payez aucuns frais de rachat, à moins que vous ne rachetiez vos titres dans les trois ans de leur achat. Les frais de rachat baissent au fil du temps. Vous bénéficiez du droit de rachat sans frais annuels.

Mode avec frais d'acquisition reportés

Le mode avec frais d'acquisition reportés est un mode de souscription des titres de série A (y compris A [couverte]) et de série T (y compris T-\$US). Suivant ce mode de souscription, au moment de l'achat, le montant intégral de votre achat est investi dans le Fonds, et nous versons à votre courtier un courtage correspondant à 5 % du montant que vous avez investi. Vous ne nous payez aucuns frais de rachat, à moins que vous ne rachetiez vos titres dans les six ans de leur rachat. Les frais de rachat diminuent au fil du temps. Vous bénéficiez d'un montant de rachat sans frais chaque année.

Parts

Valeurs représentant votre participation proportionnelle dans un Fonds qui est une fiducie.

Plafonnement d'un Fonds ou d'une série d'un Fonds

Lorsque nous plafonnons un Fonds ou une série d'un Fonds, nous ne permettons pas à de nouveaux épargnants de souscrire des titres du Fonds ou des titres de la série du Fonds qui est plafonné.

Toutefois, nous autorisons les épargnants existants à souscrire des titres supplémentaires du Fonds ou de la série du Fonds. On entend par nouvel épargnant, l'épargnant qui, au moment du plafonnement, n'est pas un épargnant du Fonds ou de la série du Fonds visé par le plafonnement. Nous nous réservons le droit de rouvrir un Fonds ou une série d'un Fonds en tout temps.

Portefeuilles Franklin Quotientiel

Désigne les Fonds qui investissent dans une combinaison diversifiée de titres à revenu fixe et de titres participatifs des organismes de placement collectif Templeton, Franklin, Franklin Bissett et Franklin Mutual Series. Les Portefeuilles Franklin Quotientiel sont les suivants :

Portefeuille équilibré de croissance Franklin Quotientiel

Portefeuille de catégorie de société de croissance équilibrée Franklin Quotientiel

Portefeuille équilibré de revenu Franklin Quotientiel

Portefeuille de catégorie de société de revenu équilibré Franklin Quotientiel

Portefeuille d'actions diversifiées Franklin Quotientiel

Portefeuille de catégorie de société d'actions diversifiées Franklin Quotientiel

Portefeuille de revenu diversifié Franklin Quotientiel

Portefeuille de catégorie de société de revenu diversifié Franklin Quotientiel

Portefeuille de titres à revenu fixe Franklin Quotientiel
Portefeuille de croissance Franklin Quotientiel
Portefeuille de catégorie de société de croissance Franklin Quotientiel

Ratio des frais de gestion (RFG)

Le RFG donne la proportion versée par un Fonds en frais de gestion, en frais d'administration à taux fixe et en frais assurés par le Fonds (y compris la taxe de vente harmonisée) pour chaque année indiquée. Il est exprimé en pourcentage annualisé de l'actif net moyen quotidien durant l'année.

RFG par série =
$$\frac{\text{Frais de gestion d'administration à taux fixe et frais assurés par le Fonds du Fonds attribués à la série}}{\text{Valeur liquidative moyenne quotidienne de la série}}$$

Reportez-vous à la rubrique *Frais d'exploitation*, à la page 38, pour obtenir de plus amples renseignements.

Représentant enregistré

Un employé ou un mandataire d'un courtier en placement qui est autorisé par l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières à effectuer le commerce des valeurs mobilières et à conseiller le public en la matière au Canada.

Série

Chaque Fonds qui est une fiducie peut posséder un nombre illimité de séries de parts. Le Fonds de croissance Templeton, Ltée et les Fonds de catégorie de société peuvent posséder un nombre illimité de séries d'actions.

Taux de rotation des titres en portefeuille

Taux qui reflète les changements apportés par le conseiller en valeurs d'un Fonds aux titres en portefeuille au cours d'un exercice donné. Un taux de rotation des titres en portefeuille de 100 % signifie que le Fonds a acheté et vendu chacun des titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice. Plus le taux de rotation des titres en portefeuille est élevé pour un exercice donné, plus le Fonds devra payer des frais de négociation élevés et plus vous avez de chances de recevoir des distributions ou des dividendes du Fonds devant être inclus dans le calcul de votre revenu aux fins de l'impôt pour ce même exercice. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation des titres en portefeuille élevé et le rendement d'un Fonds. Reportez-vous à la rubrique *Incidences fiscales pour les épargnants*, à la page 60, pour de plus amples renseignements sur les conséquences d'un taux de rotation des titres en portefeuille élevé sur l'impôt.

Titres

Dans le présent prospectus, les « titres » d'un Fonds désignent les parts dans le cas d'un Fonds qui est une fiducie, et les actions dans le cas du Fonds de croissance Templeton, Ltée et des Fonds de catégorie de société.

Titres à revenu fixe

Titres donnant droit à un revenu régulier. Les obligations et les certificats de placement garanti (CPG) sont des exemples de titres à revenu fixe donnant droit à des versements réguliers d'intérêts. Même s'ils ne produisent pas nécessairement un rendement « fixe », les obligations et les titres à taux variable sont en règle générale considérés comme des titres à revenu fixe.

Titres du marché monétaire

Titres à court terme ayant une échéance de moins d'un an, tels les bons du Trésor, le papier commercial, les acceptations bancaires et les certificats représentatifs d'actions étrangères.

Valeur comptable

Coût de vos titres au moment où vous les achetez ou les recevez en tant que distribution ou dividende. La valeur comptable de votre placement total dans des titres d'une série d'un Fonds est calculée comme suit :

le coût de votre placement initial

plus le coût de tout achat supplémentaire

plus les dividendes ou les distributions réinvestis

plus, pour un Fonds de catégorie de société, le prix de base rajusté de tout titre du Fonds de catégorie de société ayant été substitué à celui d'un autre Fonds de catégorie de société

moins le remboursement de capital compris dans toute distribution

moins le PBR de tout rachat précédent

moins, pour un Fonds de catégorie de société, le prix de base rajusté de tout titre du Fonds de catégorie de société ayant été substitué à celui d'un autre Fonds de catégorie de société.

Le prix de base rajusté de vos titres d'un Fonds est calculé en divisant la valeur comptable de votre placement total dans le Fonds par le nombre de titres du Fonds que vous possédez.

TEMPLETON

Fonds de croissance asiatique Templeton
Catégorie de société de croissance asiatique Templeton
Fonds de marchés développés EAFE Templeton
Fonds de marchés émergents Templeton
Catégorie de société de marchés émergents Templeton
Fonds de marchés frontaliers Templeton
Catégorie de société de marchés frontaliers Templeton
Fonds mondial équilibré Templeton
Fonds mondial d'obligations Templeton
Fonds mondial d'obligations Templeton (couvert)
Fonds mondial de petites sociétés Templeton
Catégorie de société mondiale de petites sociétés Templeton
Fonds de croissance Templeton, Ltée
Catégorie de société de croissance Templeton
Fonds international d'actions Templeton
Catégorie de société internationale d'actions Templeton

FRANKLIN

Fonds de croissance mondiale Franklin
Catégorie de société de croissance mondiale Franklin
Fonds de croissance à capitalisation variable Franklin
Catégorie de société de croissance à capitalisation variable Franklin
Fonds mondial de petites et moyennes sociétés Franklin
Fonds de revenu élevé Franklin
Fonds de revenu stratégique Franklin
Fonds d'actions essentielles américaines Franklin
Fonds américain de revenu mensuel Franklin
Catégorie de société américaine de revenu mensuel Franklin
Catégorie couverte de société américaine de revenu mensuel Franklin

Fonds américain de croissance des dividendes Franklin
Catégorie de société américaine de croissance des dividendes Franklin
Catégorie couverte de société américaine de croissance des dividendes Franklin

FRANKLIN BISSETT

Fonds équilibré d'actions canadiennes de toutes capitalisations Franklin Bissett
Catégorie de société équilibrée d'actions canadiennes de toutes capitalisations Franklin Bissett
Fonds canadien équilibré Franklin Bissett
Catégorie de société équilibrée canadienne Franklin Bissett
Fonds canadien de dividendes Franklin Bissett
Catégorie de société canadienne de dividendes Franklin Bissett
Fonds d'actions Canada plus Franklin Bissett
Fonds d'actions canadiennes Franklin Bissett
Catégorie de société d'actions canadiennes Franklin Bissett
Fonds d'obligations gouvernementales canadiennes Franklin Bissett
Fonds d'obligations canadiennes à court terme Franklin Bissett
Fonds d'obligations essentielles plus Franklin Bissett (auparavant, le Fonds d'obligations Franklin Bissett)
Fonds d'obligations de sociétés Franklin Bissett
Fonds de revenu de dividendes Franklin Bissett
Catégorie de société de revenu de dividendes Franklin Bissett
Catégorie de société d'énergie Franklin Bissett
Fonds de sociétés à microcapitalisation Franklin Bissett
Fonds du marché monétaire Franklin Bissett
Catégorie de société du marché monétaire Franklin Bissett
Fonds de revenu mensuel et de croissance Franklin Bissett
Fonds de sociétés à petite capitalisation Franklin Bissett
Catégorie de société de sociétés à petite capitalisation Franklin Bissett

FRANKLIN ACTIVEQUANT

Fonds canadien Franklin ActiveQuant (auparavant, le Fonds de convergence canadienne Franklin Bissett)
Catégorie de société canadienne Franklin ActiveQuant (auparavant, la Catégorie de société de convergence canadienne Franklin Bissett)
Fonds américain Franklin ActiveQuant (auparavant, le Fonds d'orientation américaine Franklin Bissett)
Catégorie de société américaine Franklin ActiveQuant (auparavant, la Catégorie de société d'orientation américaine Franklin Bissett)

FRANKLIN MUTUAL SERIES

Fonds européen Franklin Mutual
Fonds mondial Découverte Franklin Mutual
Catégorie de société mondiale Découverte Franklin Mutual
Fonds américain d'actions Franklin Mutual
Catégorie de société américaine d'actions Franklin Mutual

SOLUTIONS FRANKLIN TEMPLETON

Portefeuille équilibré de croissance Franklin Quotientiel
Portefeuille de catégorie de société de croissance équilibrée Franklin Quotientiel
Portefeuille équilibré de revenu Franklin Quotientiel
Portefeuille de catégorie de société de revenu équilibré Franklin Quotientiel
Portefeuille d'actions diversifiées Franklin Quotientiel
Portefeuille de catégorie de société d'actions diversifiées Franklin Quotientiel
Portefeuille de revenu diversifié Franklin Quotientiel
Portefeuille de catégorie de société de revenu diversifié Franklin Quotientiel
Portefeuille de titres à revenu fixe Franklin Quotientiel
Portefeuille de croissance Franklin Quotientiel
Portefeuille de catégorie de société de croissance Franklin Quotientiel
Fonds de sociétés à grande capitalisation canadiennes Franklin Templeton

Vous pouvez obtenir d'autres renseignements sur chacun des Fonds dans leur notice annuelle, leur aperçu du fonds, leurs rapports de la direction sur le rendement du fonds et leurs derniers états financiers annuels. Ces documents sont intégrés par renvoi dans le présent prospectus simplifié de sorte qu'ils en font légalement partie intégrante, comme s'ils en constituaient une partie imprimée.

Vous pouvez obtenir sans frais un exemplaire de tous ces documents en vous adressant à votre courtier, en téléphonant sans frais au numéro (800) 897-7281 ou en communiquant avec nous à l'adresse électronique suivante : service@franklintempleton.ca.

On peut également obtenir ces documents et d'autres renseignements concernant les Fonds, comme les circulaires d'information et les contrats importants, sur le site Internet www.franklintempleton.ca ou sur le site Internet www.sedar.com.



Société de Placements Franklin Templeton

5000, rue Yonge, bureau 900

Toronto (Ontario) M2N 0A7

Service à la clientèle : (416) 364-4672

Télécopieur : (416) 364-1163

www.franklintempleton.ca

Service à la clientèle sans frais : (800) 897-7281

Télécopieur sans frais : (866) 850-8241